Digitized by Google

Fr 1345.16.5

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION A MARSEILLE

ET EN PROVENCE.

Digitized by Google

MARSEILLE. — IMPRIMERIE SENÉS, RUE SAINT-FERRÉOL, 27.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

A MARSEILLE ET EN PROVENCE,

Depuis 1789 jusqu'au Consulat,

PAR C. LOURDE,
DE MAZAMET,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

TOME III.

MARSEILLE,
CHEZ SENÉS, IMPRIMEUR, RUE SAINT-FERRÉOL, 27,
ET TOUS LES LIBRAIRES DE CETTE VILLE
ET DE LA PROVENCE.

1839.

Digitized by Google

Fr 1345.16.5

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION
A MARSEILLE

ET

EN PROVENCE.

CHAPITRE PREMIER.

—

La ville d'Arles réduite, au grand déplaisir des aristocrates et des contre-révolutionnaires du midi, Rebecqui et Bertin furent chargés, avec deux commissaires du département de la Drôme, d'organiser les ci-devant états du pape réunis à la France sous le nom de district de Vaucluse et de Louvèze. Mais ils connaissaient trop bien l'esprit cauteleux et perfide des papistes, pour se rendre dans leur ville sans

Digitized by Google

une force imposante. Avignon les vit donc entrer dans ses murs [1], escortés par une partie de l'armée qui les avait accompagnés à Arles. Tous les patriotes fugitifs qui avaient abandonné leurs foyers pour échapper aux persécutions des commissaires du roi, se joignirent aux Marseillais, et leur triomphe fut complet. Ce fut alors aux royalistes de se cacher; ils le firent la rage au cœur et bien disposés d'ailleurs à se venger. Ainsi, tandis que Rebecqui et Bertin étaient reçus aux portes d'Avignon par plus de six mille personnes qui les couvraient de couronnes, au milieu des transports de joie les plus vifs, les mieux sentis, tandis qu'on les portait en triomphe jusqu'à l'hôtel de Crillon, où l'on avait préparé leur logement, les aristocrates avignonais préparaient dans l'ombre des dénonciations à l'assemblée nationale, dans lesquelles ils avaient l'audace de les peindre comme des brigands qui, au mépris des lois, arrêtaient les subsistances destinées à l'armée des Alpes, et faisaient couler le sang dans une ville qu'ils avaient eu la mission de pacifier. Ces dénonciations, quoique fausses, prirent un tel caractère de vérité à Paris, que le ministre de l'intérieur Roland écrivit le 5 mai aux administrateurs du département des Bouches-du-Rhône les lignes suivantes : « Ce n'est pas

(1) Le 29 avril 1792, jour de dimanche.

Digitized by Google

sans étonnement, messieurs, que j'apprends, ainsi que tout Paris, qu'Avignon est dans le plus grand trouble, que tous les prisonniers évadés y sont rentrés avec des menaces, et qu'ils y répandent l'épouvante par des brigandages et des meurtres, etc...» L'assemblée nationale, trompée comme le ministère, allait décreter Rebecqui et Bertin d'accusation, lorsque, sur l'observation de Grangeneuve que les deux Marseillais pouvaient avoir été calomniés, elle prononça seulement contre eux un mandat à la barre, chargeant toutefois le directoire des Bouches-du-Rhône de les dépouiller de leurs fonctions et de nommer aussitôt deux autres commissaires pour les remplacer.

Lorsque ces nouvelles arrivèrent à Marseille, elles provoquèrent une explosion générale d'indignation, que les habitans de cette ville, ainsi que tous les membres du club patriotique, consignèrent dans l'adresse suivante, envoyée aux Parisiens :

« Frères, des délégués nationaux mandés à la barre après avoir sauvé de la contre-révolution un peuple révolutionnaire, tel est le résultat de la séance législative du 10 mai, telle est la décision surprise à la majorité de l'assemblée nationale contre les commissaires de notre département. Il nous faut donc regretter la minorité du corps constituant qui, du moins, ne pouvait faire triompher ses funestes projets de loi.

Digitized by Google

« Et c'est la même législature qui avait décrété le séquestre des biens des émigrés, la loi contre les non-assermentés, l'arrestation de Delessart, la guerre contre le tyran de Hongrie, qui frappe ainsi d'anathème deux fonctionnaires dénoncés à cause de leur civisme! Ah! c'est que dans les premiers temps, *Vaublanc* ne faisait que *pleurer* à la tribune, et qu'aujourd'hui il y *rit* du succès de ses trames et de la maligne influence qu'il exerce dans l'assemblée.

« Parisiens, puisque la justice de notre sénat a été surprise, c'est au tribunal de votre opinion que nous appelons du mandat précipité, injuste et désastreux lancé contre Bertin et Rebecqui, afin que cette opinion précieuse, qu'on voulait aussi séduire, soit le refuge de deux hommes que leur patriotisme a constamment rendus chers aux Marseillais.

« La précipitation à leur égard a été cruelle. Le comité des troubles méridionaux les croit coupables, parce que le commissaire du roi auprès du tribunal d'Avignon, justement incriminé dans cette affaire, les accuse; parce qu'un de leurs collègues de la Drôme, ancien juge des prisonniers, les dénonce; parce que deux directoires notoirement inciviques les condamnent sans attendre les moyens et les pièces justificatives des accusés. Ce comité prévenu se hâte de faire son rapport d'accusation; et sitôt après l'avoir entendu, le décret

Digitized by Google

flétrissant est prononcé, et le lendemain sera sans doute arrivé à Paris le mémoire victorieux des commissaires qui les eût sauvés un jour plus tôt du mandat à la barre. Quand la ville d'Arles se montra pendant six mois en état de contre-révolution, on se pressa bien moins de la déclarer rebelle.

« L'injustice est criante. Bientôt le voile sera déchiré; on verra que cette entrée triomphale des *prisonniers dans Avignon, ces nouveaux meurtres et brigandages de leur part, ce désordre épouvantable dans la ville, ces arrestations de bœufs par ordre des commissaires, ces réquisitions de troupes faites sans pouvoir et sans nécessité*, sont des mensonges méchamment proférés par les malveillans, avidement saisis par le ministre de l'intérieur, lestement rapportés par le comité et trop légèrement crus par l'assemblée nationale. On verra que les pétitionnaires avignonais ont eu l'art, par un récit imposteur et lugubre, d'enflammer l'imagination aux dépens de la réflexion de leurs auditeurs, et de leur faire oublier qu'avant de commencer à punir des délits par des mandats à la barre, il faut s'assurer de leur existence. Sainte colère de la vertu, c'est ainsi que tu as pu aveugler quelques-uns de nos législateurs ! Juste indignation du crime, c'est ainsi que tu nous enflammes et nous trompes nous-mêmes à la première et fausse annonce des nouveaux attentats dont on nous dit

Digitized by Google

qu'Avignon était le théâtre! Mais les Marseillais ont toujours trop bien auguré du patriotisme des commissaires, pour croire qu'ils se soient montrés *chefs de parti*, suivant l'expression de leurs lâches détracteurs. Voilà la déclaration solennelle d'un peuple libre, fier des sarcasmes que lui attire de la part de Vaublanc, Dumoulard, Beugnot et de leurs noirs adhérens, son zèle ardent pour la liberté, mais profondément affecté de voir la calomnie tromper le corps législatif et lui dicter des décrets.

« La mesure a été désastreuse. Tous les patriotes de nos contrées donnent leur entière confiance à deux citoyens, et on les sacrifie sans connaître leurs moyens de défense! Voilà donc pour eux la récompense d'un civisme pur et de la rébellion arlésienne qu'ils ont réprimée! Voilà pour les Marseillais le prix de leurs longs services pour la révolution française! Voila un exemple admirable d'équité donné à la France, que de frapper ainsi à l'aveugle deux excellens patriotes, et d'avoir laissé jouir de l'impunité cette légion de contre-révolutionnaires qui, depuis Favras, osent dans l'intérieur nous faire une guerre ouverte! Voilà enfin un encouragement donné à ceux qui, dans l'agitation septentrionale, complotent contre la tranquillité méridionale de l'empire. Ils voudraient vaincre les Parisiens par l'effroi et les Marseillais

Digitized by Google

par le trouble, annonçant la prochaine entrée des Autrichiens dans Paris et l'envoi dans notre département de troupes de ligne subordonnées à Roland. Ils voudraient que les habitans de nos contrées, guerroyant avec leur directoire pour les affaires d'Avignon, se laissassent bêtement assassiner par les Sardes en regardant les Comtadins. Marseille ne donnera pas dans un complot aussi grossier qu'infernal. La chaleur qu'elle peut mettre à défendre ses amis contre les traits de la malveillance, ne lui fera rien perdre de son feu contre les ennemis de la patrie.

« Et vous, braves Parisiens, créateurs de la révolution française, vous en serez aussi les soutiens contre les plans législatifs de certains *Dracon* moderne, comme contre les armes autrichiennes. Vous ne vous laisserez point effrayer par un léger revers de guerre, et les Marseillais ne se laisseront point troubler par un décret hostile. C'est le moment de la crise : chaque jour peut être pour vous un 14 juillet; chaque jour peut décider du sort de la liberté française. Il y va de la servitude ou de l'affranchissement éternel des Français. N'oublions pas tout ce que nous avons fait et souffert pour notre belle révolution, tout ce que nous aurions chacun individuellement à souffrir si jamais elle était détruite. La renaissance des proscriptions de Sylla, des massacres de la Saint-Barthélemi et des

Digitized by Google

cruautés espagnoles dans l'Amérique, ne ferait de la France qu'un vaste *Tyburn*, rempli par la vindicte aristocratique de victimes et de bourreaux. Mais si nous le voulons bien, la victoire est à nous. Parisiens, dissipez dans votre immense ville les attroupemens clandestins; vous tenir tous constamment sous les armes, vous élever contre le système désastreux de la guerre défensive, demander carte blanche pour vos généraux, inspecter vos bureaux de poste, surveiller avec des yeux d'Argus les trahisons et les traîtres.... C'est là, frères et amis, votre tâche. Vous imiter et voler vers vous à votre premier signal sera la nôtre. Patriotes parisiens et Marseillais réunis formeront alors une phalange inexpugnable d'hommes libres, qui, conservant le feu sacré de la liberté dans leurs ames et dans leurs canons, sauront enfin marcher en croisade révolutionnaire contre les tyrans, pour aller planter le signe tricolore de notre rédemption politique sur leurs trônes renversés. »

Cette adresse n'était pas encore envoyée, quoiqu'elle contînt déjà plus de dix mille signatures, lorsque Rebecqui, avant d'obéir au mandat qui le mandait à la barre, vint visiter ses compatriotes, ses frères, ses amis. La réception qu'il reçut à Marseille, les vifs applaudissemens qu'y excita sa présence, les marques d'estime et de bienveillance dont on le combla, lui furent une compensation

Digitized by Google

bien puissante contre les calomnies et les outrages dont l'abreuvaient les ennemis de la révolution. Aussi, fort de sa conscience et de la pureté de sa conduite, il s'empressa d'obéir aux ordres de l'assemblée et se présenta devant ses juges avec le calme et la fierté que donnent l'innocence. Ecoutons-le plutôt, car sa voix est celle d'un homme libre : « Législateurs, François-Trophime Rebecqui, citoyen de Marseille et l'un des commissaires nommés par l'administration du département des Bouches-du-Rhône pour l'organisation des districts de Vaucluse et de Louvèze, se présente devant vous.

« Le décret qui me mande à la barre, m'est parvenu par la poste le 23 mai ; je suis parti le 25, et mon active obéissance doit vous prouver combien était injuste l'opinion de ceux qui, au mépris de la constitution, voulaient faire ordonner ma traduction à la barre, mesure à laquelle on n'avait pas même pensé lorsque vous mandâtes le sieur Loys, maire d'Arles, tout couvert de crimes et dont nous avons fort heureusement déjoué, M. Bertin et moi, les audacieuses conspirations.

« Aux termes de votre décret, je dois seulement rendre compte de ma conduite à Avignon; mais, puisqu'on s'attache tant à me calomnier sur ce que j'ai fait à Arles, je déclare que je suis prêt à répondre et sur mes opérations dans cette ville, et sur toutes les actions de ma vie publique et privée depuis le premier jour de la révolution.

Digitized by Google

« De cette même tribune où l'on m'a si cruellement inculpé, Mirabeau disait : « Au lieu de punir « le sieur Rebecqui et les autres accusés de la pro- « cédure prévôtale de Marseille, il faudra les ré- « compenser; au lieu de les environner des ter- « reurs qui précèdent les supplices, il faudra les « sortir en triomphe de leurs cachots, les mettre « au nombre des coopérateurs de l'assemblée natio- « nale, reconnaître nos principes dans leurs prin- « cipes, et les déclarer bons citoyens, ou nous « avouer nous-mêmes coupables (1).

« Là encore, l'abbé Maury, pour me créer des crimes, était réduit à produire une fausse lettre.

« Il est impossible de ne pas voir dans l'accusation qui m'amène devant vous, la renaissance des haines de la cour : car à la tête de mes calomniateurs sont quatre commissaires du roi. Mais je viens vers vous avec mon innocence, enveloppé de mes principes et fort de l'honorable opinion de toutes les communes du département des Bouches-du-Rhône, des districts de Vaucluse et de Louvèze, et d'une infinité de communes des départemens voisins. »

Après avoir donné des détails sur sa mission et celle de son collègue, après avoir détruit une à une les fausses accusations de ses ennemis, Rebec-

(1) Discours de Mirabeau à l'assemblée nationale, sur la procédure prévôtale de Marseille, prononcé le 26 janvier 1790.

Digitized by Google

qui s'écria : « Telle est, législateurs, la conduite des hommes qui sont venus me dénoncer à la barre, moi qui ai servi la liberté avant même que Paris eût songé à une révolution ; car le 23 mars 1789, j'avais dénoncé toutes les autorités arbitraires qui écrasaient mon pays ; le 23 mars 1789, j'étais commandant-général de la garde nationale de Marseille, lorsqu'il n'y avait encore en France aucune garde nationale.

« Et moi, je puis m'honorer de six mois de prison pour la révolution ; et le prévôt de Marseille et mes juges, que je poursuis encore sans pouvoir obtenir un jugement, ont déclaré s'appliquer les bienfaits de l'amnistie.

« Hier, dans un seul envoi vous avez reçu dix-neuf adresses de diverses communes du district de Louvèze, qui me déclarent bon citoyen.

« Législateurs, prononcez ! Si mon arrestation peut être utile à la liberté, je déclare que suis prêt à me rendre à Orléans avec la même célérité que je me suis rendu à la barre de l'assemblée nationale. »

Après ces paroles énergiques, Rebecqui et Bertin furent proclamés bons patriotes et reçurent les honneurs de la séance.

Cependant le moment était venu ou les Français devaient courir aux frontières pour assurer le succès de la révolution et réaliser leur serment *de*

Digitized by Google

vivre libres ou mourir. Les rassemblemens d'émigrés plus nombreux et plus audacieux que jamais correspondaient avec tout ce que les départemens, tout ce que les troupes de ligne renfermaient encore d'ennemis de la liberté; tandis que les prêtres fanatiques, sûrs de l'impunité, portaient le trouble dans les ames superstitieuses, et cherchaient à persuader aux citoyens égarés que la constitution blessait les droits de la conscience, puisque la loi ne confiait les fonctions religieuses qu'à des schismatiques et à des sacriléges.

Enfin, une ligue formée entre des rois puissans menaçait la liberté française; ils se croyaient en droit de fixer jusqu'à quel point l'intérêt de leur despotisme nous permettait d'être libres, et se flattaient de voir la souveraineté du peuple et l'indépendance de l'empire français s'abaisser devant les armes de leurs esclaves.

Ainsi tout annonçait une guerre civile et religieuse dont une guerre étrangère devait augmenter le danger.

C'est alors que l'assemblée nationale comprit qu'il était urgent de réprimer les émigrés et de contenir les prêtres factieux par des décrets sévères ; mais le roi employa contre ces décrets le refus suspensif de sanction que la constitution lui accordait. Cependant ces émigrés, ces prêtres agissaient au nom du roi ; c'était pour le rétablir dans

Digitized by Google

ce qu'ils appelaient son autorité légitime, que les uns avaient pris les armes, que les autres prêchaient l'assassinat et la trahison. Ces émigrés étaient les frères du roi, ses parens, ses courtisans, ses anciens gardes; et tandis que le rapprochement de ces faits et de la conduite du roi autorisait, commandait même la défiance, ce refus de sanction appliqué à des décrets qui ne pouvaient être suspendus sans être anéantis, montrait clairement comment le *veto*, devenu définitif par la manière de l'employer, donnait au roi le pouvoir illimité de rendre nulles toutes les mesures que le corps législatif croyait nécessaires au maintien de la liberté.

Dès ce moment, d'un bout de l'empire à l'autre, le peuple montra ces sombres inquiétudes qui annoncent les orages, et les soupçons qui accusaient le pouvoir exécutif se manifestèrent avec force. Marseille, dont l'énergique expression se faisait toujours remarquer dans les momens critiques, adressa à l'assemblée nationale cette fougueuse apostrophe : « Législateurs, représentans, pour-« quoi êtes-vous là ? que faites-vous ? Au nom de « la patrie, la guerre !.... Guerre à Léopold !..... « Guerre au *véto !* »

L'assemblée nationale comprit ce cri d'un peuple indigné et jaloux de ses droits, en voyant que des princes qui se disaient alliés de la France, avaient

Digitized by Google

donné aux émigrés, non seulement un asile, mais la liberté de s'armer, de se former en corps de troupes, de lever des soldats. Elle invita le roi, par un message solennel, à rompre sur cette violation du droit des gens un silence qui avait duré trop long-temps. Il parut céder au vœu national : des préparatifs de guerre furent ordonnés; mais bientôt on s'aperçut que les négociations, dirigées par un ministère faible ou complice, se réduiraient à obtenir de vaines promesses. La ligue des rois prenait cependant une activité nouvelle, et à la tête de cette ligue paraissait l'empereur, beau-frère du roi des Français, uni à la nation par un traité utile à lui seul, que l'assemblée constituante, trompée par le ministère, avait maintenu en sacrifiant, pour le conserver, l'espérance alors fondée d'une alliance avec la maison de Brandebourg.

L'assemblée nationale crut qu'il était nécessaire à la sûreté de la France d'obliger l'empereur à déclarer s'il voulait être son allié ou son ennemi, et à prononcer entre deux traités contradictoires, dont l'un l'obligeait à donner des secours à la France, et l'autre l'engageait à l'attaquer; traités qu'il ne pouvait concilier sans avouer l'intention de séparer le roi de la nation et de faire regarder la guerre contre le peuple français, comme un secours donné à son allié. La réponse de l'empereur augmenta les défiances que les circonstances

Digitized by Google

rendaient si naturelles. Il y répétait contre l'assemblée des représentans du peuple français, contre les sociétés populaires établies dans nos villes, les absurdes inculpations dont les émigrés et les partisans du ministère français fatiguaient depuis long-temps les presses contre-révolutionnaires. Il protestait de son désir de rester l'allié du roi, et il venait de signer une nouvelle ligue contre la France en faveur de l'autorité du roi des Français.

Ces ligues, ces traités, les intrigues des émigrés qui les avaient sollicités au nom du roi, avaient été cachés par les ministres aux représentans du peuple. Aucun désaveu public de ces intrigues, aucun effort pour prévenir ou dissiper cette accusation des monarques, n'avaient montré ni aux citoyens français, ni aux peuples de l'Europe, que le roi avait sincèrement uni sa cause à celle de la nation.

Cette connivence apparente entre le cabinet des Tuileries et celui de Vienne frappa tous les esprits. Un cri d'indignation s'éleva de toutes les parties de la France. Néanmoins les inquiétudes, les défiances s'arrêtaient encore sur les anciens ministres, sur les conseils secrets du roi; mais on vit bientôt les ministres patriotes contrariés dans leurs opérations, attaqués avec acharnement par les partisans de l'autorité royale, par ceux qui faisaient

Digitized by Google

parade d'un attachement personnel pour le roi.

Nos armées étaient tourmentées par des divisions politiques : Lafayette, ce chaud partisan de la royauté, qui a constamment trahi les droits du peuple au profit de la tyrannie et que des imposteurs se sont plu à présenter encore en 1830 comme un partisan de la démocratie; Lafayette, dis-je, semait la discorde dans l'armée, cherchant à transformer en instrument de parti ces mêmes armées destinées à la défense extérieure du territoire français et au maintien de l'indépendance nationale.

C'est alors que les machinations des prêtres, devenues plus actives au moment de la guerre, rendirent indispensable une loi répressive : elle fut portée (1).

(1) Marseille eut un spectacle bien ridicule des machinations monacales. Le 19 avril, des prêtres exaltent l'imagination de quelques femmes crédules et les portèrent à un acte des plus insensés. Ayant placé dans leurs mains des croix et des clochettes, ils les poussent dans les rues, qu'elles parcourent en tumulte aux cris de *vive la religion! à bas la constitution!* Cette horde, à la tête de laquelle on avait eu la barbarie de placer une femme enceinte, eut la folie de se présenter à la société des amis de la constitution pour en troubler la séance. Le président Arbaud, après avoir blâmé cette orgie de fanatisme, se contenta d'envoyer la femme enceinte devant un juge de paix; les autres prirent la fuite.

Deux jours plus tard, le 21 avril, la même société fut témoin d'une scène qui ne ressemblait en rien à celle du 19. Cette fois plusieurs citoyennes, ayant à leur tête Mme Macaire, dit le journal du temps, présentèrent une adresse dans laquelle elles réclamaient l'honneur et

Digitized by Google

La formation d'un camp entre Paris et les frontières était une disposition heureusement combinée pour la défense extérieure, en même temps qu'elle devait servir à rassurer les départemens intérieurs et à prévenir les troubles que les inquiétudes auraient pu produire : la formation de ce camp fut ordonnée; mais ces deux décrets furent repoussés par le roi, et les ministres patriotes renvoyés (1).

Cette nouvelle alarmante indigna le conseil général de la commune de Marseille, qui s'empressa d'envoyer à l'assemblée nationale l'adresse suivante :

« Législateurs, le roi des Français, pour achever « de perdre sûrement la nation, vient de lui en« lever trois ministres qui voulaient la sauver.

« Mais quoi ! cette nation qui a juré d'être libre, « se laisserait-elle enlever tous ses moyens de dé« fense ! Non, législateurs; elle est déterminée à « périr ou à vaincre. Son roi lui déclare la guerre « au dedans, tandis que par de lâches intrigues « il la force à la porter au dehors.

l'avantage « d'être armées pour la défense de la liberté, de combattre à côté de leurs époux et de partager leurs périls et leur gloire. » Puis elles demandèrent des piques, comme l'arme la plus convenable à leur sexe.

(1) Ces ministres étaient Servan, Clavière et Roland. Ils furent remplacés par Lajard, Chambonas et Terrier de Monteiel, tous trois pris parmi les Feuillans.

Digitized by Google

« Qu'il cesse donc de se dire l'ami de la consti-
« tution, qu'il déchire et qu'il brûle d'anéantir.
« Les amis de cette constitution ont juré de la dé-
« fendre; ils ne seraient que des infâmes si, à
« leur tour, ils ne déclaraient la guerre à qui-
« conque, après l'avoir jurée comme eux, a l'au-
« dace de s'élever contre elle.

« La nation l'a juré : elle est donc forcée par
« son serment à défendre sa liberté, son indépen-
« dance et ses droits. Elle ne peut plus recon-
« naître pour ses représentans que ceux qu'elle a
« nommés. Vous êtes les nôtres, législateurs ; nous
« vous avons donné notre confiance; elle est notre
« propriété et la vôtre; nous la défendrons par
« tous les moyens que la nature a accordés à nos
« droits. Les ministres renvoyés partageaient cette
« confiance avec vous; la nation entière s'élève
« pour demander qu'ils soient réintégrés à l'ins-
« tant. »

La constitution avait accordé au roi une garde de mille huit cents hommes, et cette garde manifestait avec audace un incivisme qui indignait les citoyens; la haine de la constitution et surtout celle de l'égalité était le meilleur titre pour y être admis. L'assemblée fut forcée de dissoudre cette garde. Le décret reçut sa sanction, mais une proclamation du roi vint donner des éloges à ceux dont il venait de prononcer le licenciement, et

Digitized by Google

qu'il avait reconnus pour des ennemis de la liberté. Dès lors toutes les défiances, toutes les haines, au lieu de se porter comme autrefois sur les ministres, ne pesèrent que sur le roi. L'agitation du peuple de Paris fut cette fois au niveau de celle des Marseillais; une foule de citoyens se réunirent pour former une pétition; ils y sollicitaient le rappel des ministres patriotes et la rétractation du refus de sanctionner des décrets en faveur desquels l'opinion publique s'était hautement manifestée. Ils demandèrent à défiler en armes devant l'assemblée nationale, après que leurs députés auraient lu la pétition. Cette permission, que d'autres corps armés avaient déjà obtenue, leur fut accordée. Ils désiraient présenter au roi la même pétition, et la présenter sous les formes établies par la loi; mais, au moment où des officiers municipaux venaient leur annoncer que leurs députés, d'abord refusés, allaient être admis, la porte s'ouvrit, et la foule se précipita dans le château.

Tout le monde connaît les détails de la scène extraordinaire qui se passa ce jour-là au château des Tuileries. Le roi s'était paré du bonnet de la liberté, et avait rendu justice aux citoyens en déclarant qu'il se croyait en sûreté au milieu d'eux; mais le lendemain il changea de langage. Une pro-

Digitized by Google

clamation calomnieuse fut distribuée avec profusion dans les armées, et Lafayette eut l'audace de quitter la sienne pour venir demander vengeance à l'assemblée nationale des événemens du 20 juin, et lui désigner des victimes. Un assez grand nombre de directoires, parmi lesquels on remarquait en première ligne celui des Bouches-du-Rhône, laissèrent entrevoir leur projet formé dès long-temps de s'élever comme une puissance intermédiaire entre le peuple et ses représentans, entre l'assemblée nationale et le roi. Des juges de paix commencèrent, dans le château même des Tuileries, une procédure ténébreuse dans laquelle on espérait envelopper ceux des patriotes dont on redoutait le plus la vigilance et les talens; et tout annonçait un plan adroitement combiné pour trouver dans l'ordre judiciaire un moyen de donner à l'autorité royale une extension arbitraire. Des lettres du ministre de l'intérieur ordonnaient d'employer la force contre les fédérés qui iraient faire à Paris le serment de combattre pour la liberté, et il fallut toute l'activité de l'assemblée nationale, tout le patriotisme de l'armée, tout le zèle des citoyens éclairés, pour prévenir les effets funestes d'un projet qui pouvait allumer la guerre civile. L'assemblée nationale comprit alors que le salut public exigeait des mesures extraordinaires : elle ouvrit

Digitized by Google

une discussion sur les moyens de sauver la patrie, en même temps qu'elle établissait une commission chargée de les méditer et de les préparer.

C'est d'après des motifs aussi puissans que de nombreuses pétitions envoyées des départemens sollicitèrent la déchéance du roi, et l'assemblée nationale ne pouvait plus se refuser à l'examen de cette grande question.

« Vers cette époque (1), il y avait à Paris un jeune Marseillais plein d'ardeur, de courage et d'illusions républicaines, et qu'on nommait l'Antinoüs, tant il était beau. Il avait été député par sa commune à l'assemblée législative, pour réclamer contre le directoire de son département. Ce jeune Marseillais se nommait Barbaroux. Avec de l'intelligence, beaucoup d'activité, il pouvait devenir utile à la cause populaire. Il vit Roland et déplora avec lui les catastrophes dont les patriotes étaient menacés. Ils convinrent que le péril devenant tous les jours plus grand dans le nord de la France, il faudrait, si l'on était réduit à la dernière extrémité, se retirer dans le midi et y former une république que l'on pourrait étendre un jour comme Charles VII avait autrefois étendu son royaume de Bourges. »

Ce fait important de l'époque la plus mémorable de notre révolution, et qui préconisait déjà l'in-

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution française*, tom. II, p. 121.

Digitized by Google

tention qu'avaient les Girondins de fédéraliser la France, se trouve consigné avec les plus grands détails dans les Mémoires de Barbaroux. Mes lecteurs me sauront gré sans doute de transcrire ici ces lignes remarquables :

« Le refus de sanctionner le décret pour la réunion de vingt mille gardes nationaux sous les murs de Paris, dit le jeune Marseillais, seul moyen que le génie de Servan eût trouvé pour empêcher la trahison sur les frontières ou en prévenir l'effet dans l'intérieur, annonçait trop clairement l'intention d'ouvrir aux Autrichiens la route de Paris. Partout le fanatisme du *veto royal* apposé sur le premier décret contre les prêtres insermentés soulevait les campagnes; partout les insurrections sur les grains se manifestaient au milieu de l'abondance; le camp de Jalès se formait encore; les papistes d'Avignon remuaient, forts de l'absence de Rebecqui; enfin de toutes parts le péril nous pressait, de toutes parts la contre-révolution s'avançait. Dans ces affreuses circonstances, nous tournions les regards vers le midi; nous y cherchions un point de résistance.

« Nous écrivîmes à la municipalité de Marseille de s'approvisionner de grains. Marseille suivit notre conseil : le maire partageait nos opinions. Nous l'engageâmes à envoyer des hommes sûrs dans tous les départemens du midi et aux armées

Digitized by Google

d'Italie, des Alpes et des Pyrénées, pour y former l'opinion, et cinquante commissaires partirent pour cette mission importante. Nous l'engageâmes à sonder Montesquiou, général de l'armée des Alpes, dont l'ambition pouvait être heureusement dirigée pour la liberté, et il ne tarda pas à entrer en correspondance intime avec lui. Enfin aucun de nos avis ne fut négligé : il resserra les liens entre Marseille et Toulon ; il cultiva l'amitié de Paoli et de ses Corses, dont plusieurs bataillons passèrent à l'armée d'Italie, prêts à défendre nos droits communs au dedans comme au dehors; il alla plus loin, il provoqua le département des Bouches-du-Rhône à retenir le produit des impôts, et le département le retint (1) »

Ainsi se préparait le grand acte du 10 août qui devait renverser l'antique trône de nos rois, pour élever sur ses ruines un principe nouveau, mais juste, celui de la souveraineté du peuple; et cet événement qui changea tout-à-coup les destinées de la France, fut l'œuvre des Marseillais, de ces enfans chéris de la patrie, de ces fiers républicains qui alors étaient les premiers parmi les hommes libres!... Quelle différence de nos jours... Mais poursuivons. La déclaration que *la patrie était en danger* appelait tous les citoyens à la défense com-

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n° 1, les mesures prises à ce sujet par le maire de Marseille et la municipalité.

Digitized by Google

mune; cette mesure avait été provoquée par un manifeste du prince de Brunswick, général ennemi, qui dévouait à la mort tous les hommes libres, et promettait aux lâches et aux traîtres sa honteuse protection. Cet ennemi de la France ne semblait être occupé que de la défense du roi des Français; vingt-six millions d'hommes n'étaient rien pour lui auprès d'une famille privilégiée; et le roi, au lieu de témoigner son indignation contre un manifeste destiné à lui enlever la confiance du peuple, semblait n'y opposer à regret qu'un froid et timide désaveu. Qui donc pourrait s'étonner que la défiance contre le chef suprême du pouvoir exécutif ait inspiré alors aux citoyens le désir de ne plus voir les forces destinées à la défense commune, à la disposition d'un roi au nom duquel la France était attaquée, et le soin de maintenir sa tranquillité intérieure confié à celui dont les intérêts étaient le prétexte de tous les troubles? Ainsi, tandis que Louis XVI était peint dans les cours étrangères comme un martyr de la foi de ses pères, comme une victime innocente de son dévouement entier à la cause du peuple, les Français ne voyaient en lui qu'un parjure, qu'un traître dont il fallait se défaire à tout prix.

A ces motifs communs à la France entière il s'en unissait d'autres particuliers aux habitans de Marseille : une escadre russe et une escadre espagnole

Digitized by Google

menaçaient les côtes de cette grande ville, et Nice était à ses portes. Aussi le maire Mourraille, qu'on avait surnommé le Caton marseillais, fit des préparatifs de défense avec une énergie et une activité qui surprenaient tout le monde, attendu son grand âge. « Citoyens, s'écriait-il dans un conseil général de la commune, l'ennemi est à nos portes, « il menace nos côtes; sortons de notre léthargie; « le moment presse, le péril est urgent. Il faut « vaincre ou périr, c'est l'alternative que vous « présente celui sur la fermeté duquel vous comptez : il ne vous manquera pas, mais secondez ses « efforts. » Aussitôt, et par ses soins, la garde nationale reçut une réforme salutaire. Des batteries furent établies au Château-d'If, à Endoume, à la Corbière, à Arenc, à Mont-Redon, au Pharo. Puis, pour faciliter et rendre plus prompte la levée des hommes destinés pour les frontières, il fut nommé par le conseil du département des Bouches-du-Rhône, par le district et par le conseil général de la commune, deux commissaires, chargés spécialement et uniquement, sous la surveillance de leurs conseils respectifs, d'accélérer les différentes levées et de régler et d'ordonner tout ce qui y était relatif. Il fut ensuite ouvert dans la municipalité trois registres destinés à recevoir l'inscription des citoyens qui désiraient servir la patrie; l'un pour l'inscription des vétérans, l'autre pour l'engage-

Digitized by Google

ment dans les troupes de ligne, et le troisième pour les volontaires nationaux (1).

La municipalité de Marseille proclama avec solennité l'ouverture de ces registres, et invita vivement les citoyens à s'inscrire. Cette inscription contenait les noms de baptême et de famille, l'âge, la taille, le lieu de la naissance et la profession de ceux qui se présentaient. Puis elle délibéra d'envoyer en députation deux officiers municipaux et deux notables à Toulon pour se concerter avec la municipalité de cette ville sur les moyens à prendre pour rendre les forts redoutables aux ennemis.

Barbaroux et Rebecqui poursuivaient toujours à Paris, sous l'influence des époux Roland, le dessein de former une république dans le midi de la la France, si le patriotisme venait à être écrasé dans le nord. Une carte à la main, ils cherchaient à établir les moyens qui pouvaient réaliser leurs espérances. Ces moyens, mes lecteurs me sauront gré sans doute de les leur faire connaître, tels que

(1) Il fut encore dressé à cet effet un amphithéâtre sur la place Saint-Louis pour y recevoir les enrôlemens. Cet amphithéâtre, recouvert de guirlandes et de banderoles, offrait aux regards des couronnes civiques, des branches de chêne, deux piques surmontées du bonnet de la liberté et un drapeau flottant au dessus d'une table posée sur deux tambours : cette table servait de bureau pour recevoir et inscrire les noms des citoyens qui se présentaient. Trois officiers municipaux, assistés de six notables, délivraient aux citoyens inscrits le certificat de leur enrôlement, au bruit d'une musique militaire.

Digitized by Google

Barbaroux les a consignés dans ses Mémoires; cette pièce est trop curieuse pour que je puisse la passer sous silence :

« Ils observèrent (Barbaroux et Roland) que, des bords du Rhin à la mer de l'ouest, la France était partagée par les montagnes des Vosges, du Jura et par la Loire qui coule dans la même direction. Entre les points où les rochers finissent, et celui où commence la barrière des eaux, sont des plaines assez vastes qu'il fallait défendre par un camp; les montagnes l'eussent été par leurs habitans, et les bords de la Loire par des redoutes qu'on y aurait facilement élevées, car le fanatisme et nos fautes n'avaient pas encore armé la Vendée. Si l'ennemi eût forcé le camp, s'il eût passé la Loire ou traversé les montagnes du Jura, une seconde barrière devait l'arrêter : à l'est, le Doubs, l'Ain, le Rhône; à l'ouest, la Vienne, la Dordogne; au centre, les rochers et les rivières du Limousin. Plus loin nous avions l'Auvergne, ajoute encore Barbaroux, ses buttes escarpées, ses ravins, ses vieilles forêts, et les montagnes du Velay, jadis embrasées par le feu, maintenant couvertes de sapins, lieux sauvages où les hommes labourent la neige, mais où ils vivent indépendans. Les Cévennes nous offraient encore un asile trop célèbre pour n'être pas redoutable à la tyrannie; et à l'extrémité du midi, nous trouvions pour barrières l'Isère, la Durance,

Digitized by Google

le Rhône depuis Lyon jusqu'à la mer, les Alpes et les remparts de Toulon. Enfin, si tous ces points avaient été forcés, il nous restait la Corse, où les Gênois et les Français n'ont pu naturaliser la tyrannie, qui n'attend que des bras pour être fertile, et des philosophes pour se guérir de ses préjugés, etc., etc. (1). »

Quoique ce plan, bien combiné, fût susceptible de recevoir une facile exécution, on ne voulait pas cependant délaisser les départemens du nord et Paris : il fut, au contraire résolu, qu'on tenterait tous les moyens pour les sauver. Barbaroux écrivit en conséquence aux Marseillais pour les engager d'offrir leurs forces à Pétion, qui, quoique Girondin, jouissait à Paris d'une popularité bien acquise, parce qu'il était avant tout patriote et homme de bien. Voici la lettre que les Marseillais lui adressèrent; c'est un document que l'histoire doit recueillir.

« Maire de Paris, ami de la nation française dans « l'assemblée constituante, et père du peuple pari- « sien durant votre mairie, vous avez acquis le « suffrage de la capitale et de l'empire. A ce titre, « vous méritez la confiance des Marseillais.

« Quoique placés loin de Paris, nous savons « tout ce qui se passe dans ce grand foyer de la

(1) *Mémoires de Barbaroux*, pag. 38 et 39.

Digitized by Google

« révolution, et nous pressentons toutes vos peines.

« Régir une ville immense qui, comme l'antique « Babel, se voit livrée à la confusion des langues, « où le murmure de l'orgueil féodal, le langage « hypocrite du fanatisme se font entendre à côté « de la voix sainte du patriotisme.... Savoir garder « une capitale qui est le laboratoire de toutes les « passions anti-révolutionnaires, des conspirations « aristocratiques et des perfidies autrichiennes, « telle est, maire de Paris, votre tâche de tous « les jours et de tous les momens. Il vous faut sans « cesse ouvrir les yeux sur la législature pour « connaître ses plans sur la royauté, pour pénétrer « ses desseins sur le comité autrichien, pour dé- « jouer ses intrigues sur le peuple, pour le conte- « nir et le sauver. Continuez, Pétion, sans que « l'animadversion royale vous arrête. *Le monarque « français de* 1792 *n'est plus le sultan de* 1788, « *et sa colère, qui était jadis celle d'un Dieu, n'est « plus aujourd'hui que celle d'un homme.*

« Maire de Paris, votre génie patriotique ne sera « jamais en défaut; mais les moyens peuvent vous « manquer dans ce temps de crise, où il se livre « un combat à mort entre la liberté et la tyrannie. « Vos patriotes parisiens sont les uns sur les fron- « tières, exposés au feu de l'ennemi extérieur, les « autres épars dans une grande ville, la plupart « sans armes, en butte aux traits de la malveillance

Digitized by Google

« intérieure. Qui vous a dit que les armées de la « frontière ne seront pas poussées à la défaite par « la perfidie, et que les patriotes de la capitale ne « peuvent pas être surpris sans défense et accablés « par le nombre? Pourquoi les Parisiens seraient-« ils d'ailleurs les seuls à combattre pour une révo-« lution qui est aussi l'ouvrage, la gloire et le salut « de tous ? Voudraient-ils mourir seuls pour elle ? « Ils ont en cela les Marseillais pour rivaux.

« Oui, les Marseillais s'indignent du repos où « ils languissent, quand le péril semble menacer « leurs frères. Ils ne peuvent plus être spectateurs « tranquilles de l'orage qui dans le nord agite la « révolution. Ils jetteront un cri d'éveil aux quatre-« vingt-trois départemens, pour former une fédé-« ration nationale destinée au secours de Paris et « de la frontière. Sans doute que ce cri patriotique « sera entendu et répété dans tout l'empire, parce « qu'il y existe encore des millions d'hommes « libres, pour le désespoir des tyrans.

« Mais l'exécution de ce plan salutaire peut « exiger plus ou moins de temps et de combinai-« sons; et en attendant Paris peut avoir du renfort. « Eh bien! dans ce cas, Pétion, parlez, dites com-« bien il vous faut d'hommes libres; nous saurons « les trouver dans nos contrées méridionales. Nulle « crainte des obstacles, nous saurons les franchir « ou périr aux *Thermopyles*. Nulle peine sur les

Digitized by Google

« ressources ; quand on a dévoué sa vie à la li-
« berté, on lui sacrifie aussi sa fortune. Quand on
« combat pour une si belle cause, on est sûr de la
« victoire, pourvu que la trahison ne s'en mêle pas.
« Dites aux Parisiens qu'ils ont bravé les canons de
« la Bastille, mais qu'à la longue ils ne résiste-
« raient pas aux foudres invisibles des Tuileries.
« Ils seront toujours en péril tant qu'il existera
« dans Paris un conseil de trahison nationale, sous
« le nom de *comité autrichien;* et le comité, quoi-
« que dissipé, se renouvellera sans cesse, *tant*
« *qu'on laissera, durant la guerre, une liste civile*
« *corruptrice dans la main des corrupteurs, au lieu*
« *d'être sous la régie de la nation.* Avec le fer un
« peuple sait faire une révolution; avec l'or on
« sait la défaire. Avec des traîtres soudoyés il n'y
« a plus ni victoire, ni liberté; on ne doit attendre
« que mort et esclavage. Maire de Paris, dites enfin
« à la capitale que, dans quelque situation qu'elle
« se trouve, s'il lui faut des auxiliaires, les pa-
« triotes du midi seront toujours prêts. »

Cette lettre fut portée au maire de Paris par deux députés qui furent chargés aussi de présenter une pétition à l'assemblée nationale. Cette pétition, dit Thiers dans son histoire, produisit dans l'assemblée une grande agitation et provoqua de longs débats. Vainement les membres du côté droit s'opposèrent-ils à l'impression de cette pièce et à

Digitized by Google

l'envoi dans les départemens, sous le frivole prétexte que c'était les inviter à l'insurrection. Le moment était venu où une nouvelle révolution était nécessaire ; la masse des députés le comprit, et le décret d'impression et d'envoi passa à une grande majorité. Toute la France reçut quelques jours après l'adresse suivante :

« Législateurs ! la liberté française est en péril ; les hommes libres du midi sont tous levés pour la défendre.

« Le jour de la colère du peuple est arrivé. Ce peuple que l'on a toujours voulu égorger ou enchaîner, las de parer des coups, à son tour est prêt à en porter ; las de déjouer des conspirations, il a jeté un regard terrible sur les conspirateurs. Ce lion généreux, mais aujourd'hui trop courroucé, va sortir de son repos pour s'élancer contre la meute de ses ennemis.

« Favorisez ce mouvement généreux, vous qui êtes les conducteurs comme les représentans du peuple, vous qui n'avez d'espoir de salut que dans son triomphe ; vous, auguste sénat national, qui seriez la première holocauste offerte à la contre-révolution. La force populaire fait toute votre force ; vous l'avez en main, déployez-la. Une trop longue contrainte pourrait l'affaiblir ou l'égarer. Plus de délais, plus de ménagemens, point de capitulation. Une lutte entre le despotisme et la

Digitized by Google

liberté ne peut être qu'un combat à mort : car si la liberté capitule, elle périra; si elle pardonne au despotisme, tôt ou tard il la tuera. Qui pense autrement est un insensé qui ne connaît ni l'histoire, ni le cœur humain, ni l'infernal machiavélisme de la tyrannie.

« Représentans, le patriotisme français forme un vœu, celui de secourir la patrie. Il vous demande une loi qui l'autorise à marcher avec des forces plus imposantes que celles nouvellement décrétées, vers la capitale et les frontières. Il veut finir une révolution qui semble être moins l'ouvrage de l'esprit humain qu'une conception de la divinité. En un mot, il veut se sauver et vous sauver. Devez-vous arrêter ce mouvement sublime? Le pouvez-vous? Législateurs, vous ne refuserez pas l'autorisation de la loi à ceux qui veulent aller mourir pour la défendre. »

L'impression qu'avait produite cette adresse était encore dans toute sa force, lorsque Barbaroux écrivit au maire de Marseille ces quelques mots : « Envoyez à Paris six cents hommes qui sachent « mourir. » Aussitôt cinq cents hommes furent choisis parmi les douze mille de la garde nationale de cette superbe cité, et quels hommes encore! tous ceux dont le courage et l'ardent patriotisme étaient connus. On voulait que ces enfans de l'antique Phocée ne démentissent point la réputation

Digitized by Google

justement célèbre de leur ville. Ces fédérés, bien armés et bien résolus de se distinguer, nommèrent pour leur chef le brave Moisson, qui prouva à l'attaque des Tuileries combien était méritée la confiance qu'on avait en lui.

Ce bataillon marseillais fut divisé en huit compagnies. L'histoire doit consigner le nom des braves qui le composaient, parce que tous méritèrent bien de la patrie (1).

ETAT-MAJOR :

François Moisson, *commandant en chef.*
Pierre Garnier, *commandant en second.*
Jauffret, *adjudant-major.*
Pierre-Paul Tardieu, *quartier-maître.*
Jacques Pellegrin, *porte-drapeau.*
Bérard, *chirurgien-major.*
Pontier, *tambour-major.*

PREMIÈRE COMPAGNIE. — Jean-Baptiste Mérentier, capitaine; Joseph Samat, lieutenant; Joseph Sabatier, sous-lieutenant; Augier, sergent; Louis Lordet, sergent; P. Pellegrin, sergent; Allezard, caporal-fourrier; Joseph Arnoux, caporal; Joseph Bastide, caporal; Pierre Gossard, caporal. —

(1) Lacédémone grava sur le marbre le nom des trois cents Spartiates qui furent mourir aux Thermopyles; pourquoi ne donnerions-nous pas celui des cinq cents Marseillais qui furent mourir aux Tuileries? Leur dévouement fut le même : ils combattirent pour l'indépendance de leur pays et pour la république.

Digitized by Google

Volontaires : Antoine Gavotti, Claude Guirard, Joseph Peronne, Louis Margan, Louis Laget, Jacques Durbec, François Roure, Jean Imbert, Charles Roux, Honoré Baudier, Jean-Joseph Olive, Jacques Fontanieu, Michel Galibardy, Jean-Jacques Marciaux, André Fabre, Bernard Roland, Joseph Simon, Simon Lyon, Jean-Antoine Vincent, Joseph Tricon, Barthélemy Ribes, Louis Mets, Jean Perrot, Michel Danjou, Jean-Etienne Gaugais, Nicolas Musel, Joseph Camas, tambour. — *Volontaires d'Aubagne :* Joseph Burle, Joseph Bœuf, Etienne Suzan, Pichou, Etienne-François Amiel, Pierre Cugulières, Martin, Brochet, Juttau, Martraire, Etard de Lyon, Ange Giraud, d'Allauch, Mallet, Rau d'Aubagne, Joseph Trouin.

Deuxième compagnie. — Guillaume Gayraud, capitaine; Etienne Peyras, lieutenant; Marius Peytret, sous-lieutenant; François Deschampt, sergent-major; Antoine Toul, sergent; Augustin Philibert, sergent; Jean Samuel, caporal-fourrier; Jacques Ely, caporal; Louis Lanau, id.; Pierre Turin, id.; Etienne Gèle, sous-lieutenant. — *Volontaires :* Pierre Sobadel, Pierre Laurent, Mathieu Jecène, Jean Paget, Jean Gervais, Jean Jarbau, tambour; Antoine Guillaud, Charlemagne, Louis Courton, Antoine Fabre, Bezombe cadet, François Rigaud, Jean-Baptiste Artien, Pierre Bonnet, Louis Servan, sergent; Jean Gau-

Digitized by Google

thier, Nicolas Mancy, Rose Chaix, Etienne Serre, Augustin Lafère, Joseph Rosel, Jean Bausse, Pierre Raymond, Joseph Vial, Antoine Auman, Pierre Foré, Honoré Martin, Daniel Bezombe, Firmin Martin, Remy Voille, André Mesnier, Antoine Jacob, Ambroise Froment, Jean-Joseph Larose, Joseph Mesager, Augustin Audouin.

Troisième compagnie. — Joseph Massugue, capitaine; Pierre Allène, premier lieutenant; André Arnaud, sous-lieutenant; Michel Tavaillon, sergent-major; Joseph Lezard, sergent; Antoine Grange, id.; Mathieu Bautière, caporal; Jean-Pierre Lieutaud, id.; François Massessi, id.; Jean Bernard, id. — *Volontaires :* Bernard Copin, Victor Hugues, Pierre Givodan, Jean-Joseph Drogue, Jean-Baptiste Gabriel, Antoine Simian, Vincent Marin, Antoine Boulan, Philippe Bec, François Vauclair, Louis-Etienne Fauri, Joseph Mallet, Toussaint Ozebi, Dominique Bonin, Bertrand Esquerel, Jean-Joseph Gastaud, Benoît Gaide, Antoine Bomié, Marcel Esquerel, Jacques Grange, Joseph Seine, Antoine Fabre, André Vatun, Jean-Baptiste Chameton, Joseph Mouté, François Capus, Louis Vezian, Jean-Joseph Martin, Joseph Fenou, Jean-Baptiste Véron, Joseph Estellon, François Castagnan, Charles Clavel, Antoine Sylvie, Adam Barbu, Joseph Aillaud, Jean-Baptiste Lan de Roquevaire, Antoine Saint-Martin,

Digitized by Google

Pierre Ribot d'Auriol, Bonaventure Gastaud, François Termisien, Louis Comte d'Arles, Jean Androu, id., Jean-Baptiste Richard, id., Augustin Goye d'Eguille, Louis Renaud id., Louis Vauclair d'Avignon.

Quatrième compagnie. — François Giraud, capitaine; Etienne Tassy, lieutenant; Guillaume Pignatel, sous-lieutenant; Pierre Agau, sergent-major; Pierre Peyron, sergent; Jean Vidal, sergent et chirurgien-major; Antoine Lacour, caporal; Pierre Séguin, id., Guillaume Bugnon, id.; Louis Fournier, id. — *Volontaires :* Julien Forest aîné, Antoine Guien, Jean Teissier, François Bernard, Joseph Galard, Jean Court, Antoine Mettre, Joseph Cavalier, Pierre Longuet, Jean-François Signoret, Esprit Amphoux, Jean-François Crozet, Jacques Cordier, Jean Forest cadet, Jacques Chevalier, Antoine Lautier, Jean Teissier, Michel Cheylan, Laurent Paul, Jean-Antoine Sicard, Antoine Monet, Antoine Paul, Pierre Martel, Laurent Michel, Etienne Robert, tambour; André Brunel, Joseph Thomas, Guillaume-Pierre Vigne, Christophe Serre, Jean-Baptiste Boulet, Joseph Girard, Joseph Carry, Guion, Louis Judel, Gabriel Vasserat de Lyon, Antoine Blanseton, Jean Feraud, Pierre Plésan, Pierre Dubois, Jean-Joseph Bernard, Guillaume Bugnon aîné, Louis Colin, Jean-Antoine Domichel, Louis Blanc.

Digitized by Google

Cinquième compagnie. — Joseph Audibert, capitaine; Jean-Honoré Durbec, lieutenant; Jacques Durand, sous-lieutenant; Victor Pellen, sergent-major; François Maurin Gilbret, sergent; Louis Gallabrun, deuxième sergent; Henri Bon, caporal-fourrier; Pierre Charlois, deuxième caporal; Victor Desplace, troisième id.; Louis Brochier, quatrième id. — *Volontaires :* Joseph Mégis, tambour; Jean-Pierre Arquier, Augustin Roquas, Dominique Vigne, Joseph Roux, Joseph Bonnaud, Joseph Camoin, Joseph Fabre, Marc-Antoine Pellegrin, Joseph Dol, Michel-Grégoire Mangarel, Benoît Raimbaud, Antoine Boudard, Claude Gavary, Laurent Borel, Antoine Tambon, Maximin Muges, Etienne Méry, Joseph Gazelle, Benoît Meyer, Pierre-François Oddo, Thibault-Descarierre, Louis-Joseph Gibert, Antoine Faury, François Taurel, François Bonnefoy, François Cartoux, Pierre Treuhet, Jean-Baptiste Baubel, Jean-Antoine Rey, Jean Campanelli, Jean-Joseph Geidon, Joseph Tourrel, Vincent Estelle, Louis Leroy, Jean-Joseph Basso, Pierre Matet, Jacques Tourel, Jean Galeste, François Possat, Jean Haudebert, Alexandre Pex, Julien Gaspard, Antoine Mirepoix, Honoré Lieutaud d'Aix, Louis-Aimable Charretier de Paris, Mathieu Renard de Bastia, Courtois, Antoine Desaulieu, Balthasard Napollon, Pierre Godefroy d'Orléans, Pierre Alexandre,

Digitized by Google

Joseph Pourcel de la Savoie, Joseph Calvin, Jean Mangarel de Manosque.

Sixième compagnie. — Jean-Baptiste Meurant, capitaine; Jules-César Cayol, lieutenant; Antoine Bayer, sous-lieutenant; Jean Roux, sergent-major; Barthélemy Vion, sergent; Honoré Tanoussy, sergent; Baptiste Simon, caporal-fourrier; François Pebre, caporal; François Jacquey, id.; Jacques Jame, id. — *Volontaires :* Placide Violle, Claude Vitalis, François Fabre, Martin Maurel, Jean Piston, Jean-Baptiste Benoît, André Rougier, Pierre Orouze, Jean-Joseph Marseille, Eustache Marin, Simon Eydoux, Joseph Vitout, Noel Durbec, Jean-Baptiste Rebou, François Romegas, Michel Audibert, Antoine Durand, François Arnoux, Martin Jenselme, Joseph Richard, Barthélemy Feraud, Joseph Bonnifay, Jérôme Cival, Etienne Garnier, J. Ferrand, Mathieu Moutte, Toussaint Laget, Joseph Michel, Bernard Isnard, J.-Joseph Corinion, Jean-Joseph Arnaud, Joseph Bossard, tambour; Michel Raviol, François Lecomte, Jean Benet, Jean-Louis Barry, Claude Brun, Cassien Brémond, François Feraud.

Septième compagnie. — Pierre Maunier, capitaine; Jean Chaviau, lieutenant; Sauveur Barbusac, sous-lieutenant; Louis Biron, sergent-major; Simon Saby, sergent; Jean-Baptiste Marre, id.; J.-Baptiste Dechampt, caporal; Joseph Chardon,

Digitized by Google

id.; Emoino, id.; Etienne Roux, id. — *Volontaires :* Pierre Ricard d'Allauch, Philippe Benoît, François Moitessier, Joseph Perrin, André Bodoin d'Allauch, Jacques Roman, Louis Taurand, François Collet, François Peleto, Honoré Poisson, Jean Glaize, Joseph Vitte, Antoine David, Paul Delarbre, Joseph Rausier, Noel Huges, Pierre Motte, Barthélemi Messon, François Jouvent, Jean Salas, Jean Chaix, Pierre Arnaud d'Allauch, Joseph Martin id., Jean-Noé Camoin id., Joseph Martin, Alexandre Fleureau, Pierre Maurice, Jean-Baptiste Samat d'Allauch, François Charrier, Jean Ravany, Charles Chabiau, Charles Colly, Antoine Montrosier, Philippe Huser, Philibert Fabre, Jeanjean Genty, Antoine Sivan d'Allauch, Jean Dusauze, Jean-Antoine Vallon, Jean-Baptiste Clary, Chrétien Murgé, Victor Fourrière, Jean-Joseph Moisson, Honoré Bourges, Antoine Michel, Antoine-Nicolas Anglès, André Roman, Chappe, tambour.

Huitième compagnie. — Cardoux, capitaine; François Melin, lieutenant; Pierre Ripert, sous-lieutenant; Claude Cornille, id., Jean-Baptiste Mitte, sergent-major; Jean Gaillard, sergent; Jean-Dominique Démongé, id., Alexandre Bélas, caporal-fourrier; Joseph Carton, caporal; Joseph Guillet, id., Sauveur Roy, id. — *Volontaires* : Bernard Manuel, Louis Agarga, André Reboul, Paul Chabot, Jean Rounard, Etienne Sénès, Paul

Digitized by Google

Pelas, Charles Masson, Jean Pleindoux, Guillaume Peloux, Joseph Liotaud, Michel Vallé, François Jourdan, Antoine Toscan, Nicolas Lacuisse, Toussaint Figuière, Antoine Servieri, André Fauve, Laraverchesnaux, Pierre Valadon, Antoine Tays, Jean-Claude Charbonnel, Jean-François Signoret, Marchand de Malaucenne, Legier id., Bègue id., Samuel id., Aubert id., Perrier, Latour, Joseph-François Durbec, Jean-Louis Senas, Jean-Baptiste Audibert, Dubucoin, Pélissier, Joseph Bertrand, Lauzier.

Ce fut deux jours avant le départ de cette terrible phalange qu'un député du club de la ville de Montpellier, ayant nom Mireur, chanta dans un banquet où se trouvaient réunis tous les fédérés, le chant sublime que venait de composer Rouget-Delille, capitaine du génie, en garnison à Huningue. L'impression que produisit ce chant guerrier sur cette assemblée, qui n'était composée en grande partie que de jeunes volontaires prêts à quitter leurs foyers pour aller combattre les ennemis de la patrie et de la liberté, peut se concevoir encore aujourd'hui, mais ne peut pas se décrire. Des bravos prolongés, des trépignemens frénétiques accueillirent chaque couplet de cet hymne saint, qui, sous le nom de *Marseillaise*, allait devenir un grand fait politique. On en transcrivit

Digitized by Google

séance tenante un grand nombre d'exemplaires, et les presses du journal des amis de la constitution en reproduisirent des milliers, qui circulèrent bientôt avec abondance dans toute la ville. Chaque soldat du bataillon de Marseille reçut aussi sa large part de la chanson patriotique, et, nouveaux bardes inspirés, ils semèrent partout sur leur passage ces paroles belliqueuses qui devaient enfanter des héros et de grands faits d'armes.

Cependant on avait aussi affiché à Marseille l'ordre du ministre de la guerre qui enjoignait de suspendre le départ des fédérés pour Paris; mais cet ordre, au lieu de recevoir sa sanction, ne fit que hâter le moment où le bataillon marseillais devait se mettre en mouvement pour la capitale. La municipalité, partageant elle aussi l'impatience générale, adressa le 29 juin les lignes suivantes aux administrateurs du département des Bouches-du-Rhône :

« Frères et amis,

« La liberté est en danger; elle serait anéantie « si la nation entière ne se levait pour la défendre.

« Les Marseillais ont juré de vivre libres; ils « n'aiment, ils ne reconnaissent plus pour Français « et pour frères que ceux qui, ayant juré comme « eux, se lèveront comme eux pour vaincre ou « mourir.

Digitized by Google

« Cinq cents d'entre eux, bien pourvus de « patriotisme, de force, de courage, d'armes, « bagages et munitions, partiront dimanche ou « lundi pour la capitale; ils formeront une brû- « lante étincelle de ce feu sacré qui enflamme le « cœur des patriotes.

« Alimentez ce feu, frères et amis; joignez vos « armes et votre courage à celui des Phocéens; que « l'aristocratie et le despotisme tremblent, que les « modérés se cachent; il n'est plus temps d'écouter « leur langage : c'est la patrie qui parle seule; elle « vous demande la liberté ou la mort.

« Les droits sacrés et imprescriptibles de « l'homme, qui font la base de notre constitution, « ne nous permettent pas d'adhérer aux articles « qui les contrarient; c'est ce que nous représen- « tons à nos législateurs dans l'adresse ci-jointe.

« Le salut de la patrie exige de vous les mêmes « réclamations.

« Nos concitoyens passeront dans votre ville; « ils vous offriront de partager avec vous l'honneur « de la victoire; ils vous diront que Marseille vous « aime, parce qu'elle est sûre que vous suivrez son « exemple : ils vous demanderont en son nom « l'asile et l'hospitalité.

Le 2 juillet, jour de lundi, Marseille s'éveilla de bonne heure au bruit du tambour et au chant de *la Marseillaise*. Une foule immense parcourait

Digitized by Google

les rues et se réunissait compacte aux abords de la place Saint-Louis, où venait d'être élevé naguère l'arbre de la liberté; cette grande population, empressée, émue, attendait avec impatience la noble et touchante cérémonie qui allait s'accomplir. Tout-à-coup les roulemens du tambour se font entendre, et la foule pressée s'ouvre comme par enchantement pour laisser passer au milieu d'elle le bataillon sacré, à qui elle était venue faire ses adieux. Ce n'était partout sur son passage que des paroles touchantes, mais énergiques, que des serremens de main, que des bravos, que de fraternels embrassemens; chacun voulait voir de près et saluer ces braves qui allaient mourir pour le salut de la patrie et la liberté de tous. L'arrivée des membres du club patriotique, réunis en nombreux cortége, suspendit un moment cette effusion de tous les cœurs et de vœux qui émanaient de milliers de bouches. Maillet cadet, président, était à leur tête. Ils arrivent au pied de l'arbre qu'entourait le brave bataillon. Une table était placée à côté; le président y monte, et tenant d'une main le bonnet de la liberté, il s'écrie au milieu d'un silence profond :

« Citoyens-soldats! quel beau jour pour les « amis de la constitution! Ils viennent, par ma « bouche, vous exprimer leur sensibilité sur votre « dévouement à la chose publique, et vous faire « part de leurs vœux pour le succès de votre en-

« treprise. Eh ! comment ne serions-nous point « attendris de voir des citoyens quitter leurs « femmes, leurs enfans, s'arracher enfin des bras « de leur famille pour voler au secours de la patrie « en danger. Allez, braves citoyens ! allez confondre « votre courage avec celui du peuple parisien et « de tout le reste de l'empire ! Allez faire pâlir le « tyran sur un trône qu'il ne mérite plus !... Allez « lui dire que le peuple souverain est là pour « sanctionner des décrets qu'il a frappés de son « monstrueux *veto*. Dites-lui qu'il a comblé les « mesures de ses perfidies ! Dites-lui surtout qu'il « a beau se coaliser avec ses frères rebelles et tous « les despotes couronnés, que les Français libres « ne les craignent point; que fiers de la conquête « de leur liberté, ils sauront la soutenir et s'en « rendre dignes; qu'ils apprendront même aux « autres peuples à chérir cette divinité tutélaire !...

« Allez, frères et amis, soutenir le nom mar- « seillais, de ce peuple qui connut le premier « cette liberté qui est devenue le patrimoine des « Français : vous offrirez l'image des trois cents « Spartiates au passage des Thermopyles; vous « défendrez ce drapeau tricolore confié à votre « courage; vous le reporterez teint du sang de « nos ennemis. Comptez, braves défenseurs, sur « l'énergie des amis de la constitution; acceptez « ce bonnet, signe vivant de la liberté que vous

Digitized by Google

« allez affermir. N'oubliez pas vos frères que vous « quittez; pensez que vous serez toujours de sen- « timent au milieu d'eux. Jurons tous ensemble « de vivre libres et de purger la terre des tyrans « et des ennemis de l'égalité (1). »

Ces paroles énergiques et vraies, car elles étaient alors l'expression de tout un peuple, pressentaient et la chute de Louis XVI et le terrible drame du 21 janvier 1793; aussi furent-elles couvertes de nombreux et frénétiques bravos qui longtemps retentirent autour de l'orateur populaire. Puis, par une inspiration générale et soudaine, l'hymne marseillais fut entonné, et dans ce concert de tout un peuple, pas une bouche ne resta muette. Le bataillon qui emportait avec lui de si grandes destinées, sortit de Marseille salué par ce couplet magique :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens *leurs* bras vengeurs!...
Liberté! liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs!
Sous *leurs* drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accens;
Que tes ennemis expirans
Voient ton triomphe et notre gloire!...
Aux armes, *etc.*, *etc.* »

Laissons maintenant s'acheminer vers Paris

(1) Journal des départemens méridionaux et des débats des amis de la constitution de Marseille, n° 53, pag. 217.

Digitized by Google

cette phalange d'hommes libres, et revenons au récit des événemens de Marseille; nous ne le quitterons, au reste, que pour peu de temps, car le 10 août n'est pas loin, et ce jour mémorable qui vit la chute de la royauté, fut aussi témoin de la bravoure de ce corps intrépide, à qui revient de droit la plus large part du triomphe.

C'est pendant les crises orageuses, c'est lorsque les dangers semblent défier toutes les ressources humaines, que les peuples, redoublant d'activité et d'énergie, trouvent dans le désespoir les moyens qui doivent leur donner la liberté et le pouvoir souverain. Mais pour en arriver là, il faut qu'ils fassent taire toutes les lois, pour n'écouter que la loi suprême; il faut qu'ils agissent en hommes libres, et qu'ils ne s'arrêtent pas aux clameurs de ceux qui osent juger les révolutionnaires avec une conscience et un cœur imprégnés de toutes les affections de la servitude. Marseille était imbue de ces idées généreuses au mois de juillet 1792, lorsqu'elle fit son adresse aux hommes libres des quatre-vingt-trois départemens, toute brûlante d'énergie et de patriotisme, en même temps qu'elle envoyait à l'assemblée nationale celle que je vais transcrire, parce qu'elle est noble et vraie, parce que ses expressions sont de tous les temps et de tous les peuples, et qu'elles pourraient trouver une application facile de nos jours.

Digitized by Google

« Législateurs !

« La nation vous a confié le maintien et la défense de sa liberté, de son indépendance et de la souveraineté de ses droits. La raison éternelle lui avait démontré que les lois relatives à la royauté que vos prédécesseurs lui imposèrent sans aucun égard à ses réclamations, à ses plaintes, contrarient les droits de l'homme. Il est temps que ces lois tyranniques soient enfin abrogées, que la nation use de ses droits et se gouverne elle-même.

« Ecoutez, législateurs, les principes que les Français ont adoptés et qu'ils jurent de maintenir et de défendre :

« Les hommes naissent et demeurent libres et « égaux en droits. Les distinctions sociales ne « peuvent êtres fondées que sur l'utilité commune.

« Le but de toute association politique est la « conservation des droits naturels et imprescrip- « tibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la « propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

« Le principe de toute souveraineté réside es- « sentiellement dans la nation. Nul corps, nul « individu ne peut exercer d'autorité qui n'en « émane expressément.

« La loi est l'expression de la volonté générale. « Tous les citoyens ont le droit de concourir per- « sonnellement, ou par leurs représentans, à sa « formation.

Digitized by Google

« La force publique est instituée pour l'avan-
« tage de tous, et non pour l'utilité particulière
« de ceux auxquels elle est confiée.

« La société a le droit de demander compte à
« tout agent public de son administration.

« Il n'y a plus de distinction héréditaire. Il n'y
« a plus pour aucun individu aucun privilége ni
« exception au droit commun de tous les Fran-
« çais.

« Telles sont, législateurs, les bases éternelles de toute société politique; tout ce qui est contraire à ces principes, doit être rejeté d'une constitution libre.

« Comment donc nos constituans, vos prédécesseurs, ont-ils pu établir sur ces bases cette monstrueuse prétention, que la royauté soit déléguée héréditairement à la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture? Quelle peut-être cette race régnante, dans un temps où tout doit être régénéré? N'est-ce pas là un privilége éversif de cette raison souveraine qui avait fixé d'abord les droits imprescriptibles de l'homme, en décrétant qu'il n'y aurait plus de distinction héréditaire? Cette distinction suprême est-elle fondée sur l'utilité commune? Quel est le sage, le constituant, qui peut assurer et garantir que le fils du plus grand, du plus juste des rois, sera semblable à son père, qu'il ne sera pas un traître, un

Digitized by Google

scélérat? Faudrait-il donc que, conformément à cette loi vicieuse, cet être pervers fît impunément le malheur des humains que cette même loi soumettrait à ses crimes? Non, législateurs; il n'y a que des fauteurs soudoyés de la tyrannie qui aïent été capables de se livrer à ce délire. Et c'est dans le sanctuaire destiné au triomphe de la liberté, de la raison et de la justice, que cette prétention insensée a obtenu force de loi? Quelle infamie! la nation ne peut y souscrire : elle a fait dans le temps des réclamations inutiles, elle veut aujourd'hui qu'elles soient efficaces; elle a le droit incontestable d'approuver ou de rejeter les lois que les représentans lui imposent, puisqu'elle seule est souveraine.

« Qu'a-t-elle donc fait, cette race ci-devant régnante, pour être préférée à toute autre? Serait-ce le vide énorme de nos finances, la verge de fer dont elle nous frappait en nous volant notre or, en épuisant notre substance, qui aurait préparé nos suffrages? Ce serait donc nos représentans actuels de cette race, ces rebelles émigrés, chargés de dettes, d'accusations et de crimes, ou cet homme que l'habitude de ne rien voir, de leur tout pardonner et de tout oser lui-même, pousse à se précipiter avec eux dans l'abîme de l'exécration publique, que nos constituans auraient voulu nous forcer à reconnaître pour maîtres? Ne vous offen-

Digitized by Google

sez pas de ce mot, législateurs, il ne signifie rien pour vous; mais telle est la prétention des rois et l'intention des lâches, des esclaves qui leur donnent ce titre.

« Quoi! lorsque la nation supprime, détruit et renverse tous ces monumens d'orgueil, d'ignorance, de tyrannie, de servitude et de bassesse, elle en conserverait la première racine? Non, législateurs, la nation va l'extirper sans retour; son nom proscrit ne profanera plus nos annales.

« Est-il besoin de faire une loi pour l'inviolabilité des personnes? Tout citoyen est sous la sauvegarde des lois, tout citoyen doit être puni lorsqu'il leur manque; et cette prétendue inviolabilité sauverait-elle même le meilleur roi du fer d'un lâche et infâme assassin?

« Je le demande à nos constituans, que faut-il faire pour rétracter un serment? Faut-il une déclaration écrite, ou des actes de perfidie, pour être censé avoir abdiqué une place?

« Faut-il commander en personne une armée ennemie, ou la faire agir sourdement sous un nom étranger, pour être censé trahir la nation et encourir la peine que ce forfait mérite?

« Faut-il deux mois, non seulement après avoir exécuté une fuite, mais encore après avoir reçu une invitation au retour qui peut être tardive, pour préparer la ruine d'une nation, et revenir

Digitized by Google

ensuite, avant ce terme fatal, s'asseoir impunément sur un trône?

« N'y a-t-il donc que la rétractation d'un serment, le commandement d'une armée ennemie et la fuite dans l'étranger, qui puissent mettre le roi de nos constituans dans le cas d'être destitué?

« Et la durée de cette énorme liste civile qui ne peut être diminuée avant l'époque de chaque changement de règne, ne perpétue-t-elle pas les moyens de corruption qu'elle donne? et ces moyens ne pourraient-ils point perdre entièrement la nation avant qu'elle eût le droit de les anéantir?

« Et cette garde indépendante de la garde d'honneur que nos constituans ont accordée à leur roi, que la nation paie en alimentant la liste civile, peut-elle être aux termes des droits de l'homme, si elle n'est pas force publique; et si elle est force publique, peut-elle servir uniquement le roi?

« Et cette loi par laquelle au roi seul appartient le choix et la révocation des ministres, n'est-elle pas, malgré leur prétendue responsabilité, une source intarissable d'abus, de trahisons et de désordres, n'occasionne-t-elle pas un conflit éternel entre les trois pouvoirs?

« Et enfin ce *veto* suspensif apposé par le pouvoir d'un seul à nos meilleures lois, contre la volonté générale, ne détruit-il pas radicalement notre constitution? Le pouvoir législatif peut-il subsister

Digitized by Google

auprès de cette loi destructrice qui rend le pouvoir exécutif absolu? et le pouvoir judiciaire, auquel le pouvoir législatif donne l'existence et la vie, peut-il être en vigueur si le pouvoir exécutif paralyse nos lois?

« Avouez, législateurs, que nos constituans n'ont rien constitué; et si vous voulez être quelque chose, si vous voulez répondre au vœu de la nation, abrogez une loi qui la rend nulle avec vous, que vous pouvez détruire par elle, et que le besoin de sa propre existence ne lui permet plus de souffrir.

« Nous savons tous l'histoire de nos malheurs; il serait inutile de les retracer encore; l'indignation qu'ils provoquent est parvenue à son comble. Hâtons-nous d'en détruire la cause et de nous rétablir dans nos droits. Que le pouvoir exécutif soit nommé et renouvelé par le peuple, comme le sont, à quelque différence près, les deux autres pouvoirs, et bientôt tout sera rétabli (1). »

(1) Cette lettre était signée par Mourraille, maire; Auguste Mossy, Bertrand, Audihert, Bernard, Boulevard, Guiraud, Pourcelly, Petre, Robert, Barthélemy-Benoît, G. Manent, Boyer, Gaillard, *officiers municipaux*; Seytres, procureur de la commune; Coucourel, Maillet cadet, Seren, Dufour, Moreri, Jean-Baptiste Bouze aîné, Gabriel, Estrine, Jean-François Méry, Peyre Ferris, J.-A. Lezard, Lavabre, Bompart, Gassin, B. Laurens, Fabre, Massol, Boutin, Mery, Boisson, Jourdan aîné, Gérard, Guinot, Bontemps, Servel fils, Amy, Jacques Giraud, Ferroul, Marcel, Dessoris, Court, Vence, *notables*.

Digitized by Google

Cependant la crise devenait plus grande de jour en jour, une sourde rumeur, une agitation vague travaillaient la population des provinces aussi bien que celle de Paris. On parlait de trahisons, de complots, et le peuple répondait : *Liberté, égalité ; plus de rois !...* Lafayette et ses partisans furent voués à l'exécration ; à Marseille surtout l'indignation contre ce général se produisit d'une manière terrible par la scène que je vais transcrire, et sur laquelle je m'interdirai toute réflexion.

« Le 11 juillet, dans la nuit, on avait pendu l'effigie de Lafayette à une lanterne placée au milieu du Cours. Sur les trois heures du matin, quelques personnes officieuses, voulant soustraire cette juste punition aux regards du public, brûlèrent le mannequin ; et, par un effet de la vengeance céleste, Lafayette fut pendu par les uns et brûlé par ceux qui voulaient encore sauver les débris d'une réputation usurpée. Mais le 14, dans la nuit, cette scène se renouvela, et Lafayette fut exposé à la même lanterne jusqu'à deux heures après-midi. Il y avait une écriteau sur le devant qui portait : *C'est le sort des traîtres*, et sur le dos :

De Lafayette ici reconnaissez l'image :
De tous les scélérats tel sera le partage.

A deux heures après-midi, un juge de paix vint

faire enlever Lafayette, et, d'après l'ordre donné, il fut traduit aux prisons; mais le peuple se porta en foule au palais de justice; l'image du zéro des deux mondes fut enlevée, on la plaça sur un âne blanc, vrai parodie du fameux cheval; après on l'attacha à la queue de l'âne, et il fut traîné ainsi dans tous les égoûts de la ville. Quand on fut lassé de le traîner, on le jeta à la voirie. Que les scélérats qui trahissent le peuple tremblent: tôt ou tard ils partageront le sort de Lafayette (1). »

C'est ainsi que le peuple, lassé de trahisons, se vengeait des traîtres qu'il ne pouvait pas atteindre; quand à ceux dont il pouvait s'emparer, leur sort était bientôt réglé. Dans le midi de la France, où l'opposition royaliste était puissante, il devait y avoir et il y eut, en effet, plus de désordres, plus de vengeances populaires. A Toulon, à Marseille, le mois de juillet fut témoin de plusieurs scènes de sang dont j'aurai bientôt à rendre compte. Elles furent terribles, sans doute, mais si l'on se reporte à cette époque orageuse, où la liberté naissante se débattait contre les complots sans cesse renaissans des ennemis de la patrie; si l'on se rappelle surtout la résolution prise par la majorité des Français de périr ou de se conserver libres, il devient évident

(1) *Journal des départemens méridionaux*, etc., n. 39, pag. 241.

Digitized by Google

que la responsabilité des fautes populaires devait appartenir à ceux qui les provoquaient. Ce qui le prouve, c'est que partout où le peuple n'eut ni traîtres, ni dominateurs à punir, ni causes d'exaspération, il resta calme et pur.

Ni les troubles, ni les complots, ni les trahisons, ne purent empêcher la fête du serment fédératif à Marseille; cette cérémonie s'y fit, au contraire, avec plus de solennité et de pompe que partout ailleurs. La veille de ce grand jour, les magistrats marseillais firent afficher dans la ville ces quelques mots : « Citoyens, vous jurerez demain, sur l'autel de la patrie, DE VIVRE LIBRES OU DE MOURIR. » Et le lendemain, sur l'autel de la patrie, ce serment fut prononcé par cent mille bouches.

Cependant les ennemis intérieurs et extérieurs ne cessaient de s'agiter pour détruire la constitution : la crise était si grande, que la patrie en péril sollicitait le réveil du peuple, et le secours de sa force. Lafayette n'avait-il pas osé quitter son armée pour venir dicter des lois aux représentans de la nation, tandis qu'un ministère perfide faisait rétrograder nos armées, et cherchait à souffler le feu de la guerre civile ? C'était le moment de frapper un grand coup pour sauver la liberté; mais il fallait d'abord démasquer les traîtres et les trames de la cour, et pas un député n'osait dire

Digitized by Google

la vérité ; cette gloire était encore réservée à Marseille, à cette ville superbe, qui se présentait à l'admiration de la France, par son dévouement à la révolution, et dont les nombreuses légions se montraient partout où les dangers de la patrie réclamaient des défenseurs. Ce furent donc les Marseillais qui sonnèrent les premiers le tocsin patriotique, et qui, par leurs adresses brûlantes d'énergie, électrisèrent les autres départemens, et sauvèrent le peuple français des manœuvres du cabinet autrichien et des perfidies d'une cour corrompue. « Citoyens, levez-vous tous, s'écriaient-« ils dans une adresse à la nation, prenez une « attitude imposante ; que votre énergie se déve-« loppe tout entière, et qu'au premier signal l'en-« nemi vous voie et tremble.

« Dans ces momens orageux vos ames doivent « être électrisées de ce feu créateur qui alimente « et soutient le courage. En dépit de nos ennemis, « nous triompherons de tous les obstacles que les « despotes et la horde perfide de leurs flatteurs « opposent à nos efforts. Qu'ils tremblent, les « tyrans ! le jour de la colère du peuple est arri-« vée; ce grand jour luit enfin, et malheur à tous « ceux qui voudraient en obscurcir la clarté! La « race des hommes libres s'élève fièrement; elle se « perpétuera sur les débris des trônes renversés. »

Tandis que ces paroles remarquables allaient se

Digitized by Google

répandant dans toute la France, un complot se tramait contre la liberté, à Marseille. Mais, avant d'en entreprendre le récit, je dois faire connaître un extrait de la délibération que le danger imminent où se trouvaient les contrées du midi avait fait prendre, le 26 juillet, aux corps administratifs réunis d'Aix et de Marseille.

« Le conseil-général du département, vu la délibération prise le 23, dans l'assemblée générale des corps administratifs et judiciaires, commandans de bataillons, évêque métropolitain, vice-président de la société de Marseille ; vu les lettres du département des Basses-Alpes et de M. Dubois-Crancé, les délibérations du conseil de la commune d'Aix, de l'administration du district, ainsi que les lettres du département de la Drôme et de l'état-major du midi à l'assemblée nationale ; considérant que le rassemblement de soixante-dix mille hommes, formé dans les états du roi sarde, vers les frontières de nos départemens ; que les préparatifs de cette armée ne laissent plus de doute sur l'invasion dont nous sommes menacés ; que les avis du département des Basses-Alpes, qui réclame avec instance des secours, comme étant le plus exposé, ne permettent plus le moindre délai ; que la ville de Marseille est surtout désignée comme le théâtre du pillage, des meurtres, des incendies ; que si, dans un péril aussi immi-

Digitized by Google

nent, les administrateurs ne prenaient pas tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour prévenir ces malheurs, ils en deviendraient responsables à la nation entière ; considérant, d'ailleurs, que l'état délabré des chemins exige de grandes avances, pour que le commerce ni les transports militaires ne soient interrompus, arrête : 1° de faire dans le département des Bouches-du-Rhône une levée de six mille volontaires nationaux, conformément à la loi du 8 de ce mois, pour renforcer l'armée du midi, et que, pour fournir à leur paiement, les avances seront faites sur les ordonnances du conseil de département, par les caisses publiques, à l'effet de quoi, défenses sont faites à tous les caissiers, trésoriers, receveurs de districts, de se dessaisir des revenus nationaux qui sont entre leurs mains, sous peine d'en devenir responsables, et ce conformément au vœu des pouvoirs constitués et administratifs réunis de la ville de Marseille; 2° que cet arrêté soit envoyé aux départemens voisins, pour les inviter à prendre les mêmes mesures, et qu'il sera envoyé au corps législatif et au roi par un courrier extraordinaire. »

Cet arrêté fut vivement improuvé par Cambon, lorsqu'il fut lu à l'assemblée nationale : il prétendit que cet arrêtement de fonds serait un véritable abus d'autorité, qui s'il était imité par les autres départemens, il en résulterait le renversement de

Digitized by Google

la monarchie et de la constitution ; « car bientôt « la France serait divisée en quatre-vingt-trois ré- « publiques fédératives. — L'assemblée renvoya cet arrêté à la commission extraordinaires pour en être fait un rapport dans le jour. Ce rapport fut rendu le lendemain; mais il ne reçut pas son exécution; les événemens se pressaient alors avec une telle rapidité, et ils étaient d'une si haute importance, que l'on dut négliger toutes mesures secondaires.

Comme on a dû le remarquer dans la délibération que je viens de transcrire, la ville de Marseille devait être le théâtre de meurtres et de pillages. Depuis le commencement de juillet, des propos tenus par des ennemis de la révolution, et reproduits dans des feuilles contre-révolutionnaires, avaient aigri le peuple, et la tranquillité n'avait été maintenue dans cette ville que par l'effet d'une surveillance active de la part de ses magistrats. Mais un complot devait éclater dans la nuit du 20 au 21 juillet. « Quelques centaines de coupe-jar- « rets, dit le journal des départemens méridio- « naux [1] devaient nuitamment s'emparer de notre « artillerie, égorger nos sentinelles; ils auraient « été joints par des milliers d'aristocrates qui n'au- « raient paru que lorsqu'ils auraient été sûrs du

(1) N° 62, page 253.

Digitized by Google

« succès, leur mot d'ordre était, M. G., ce qui ne « peut s'expliquer que par *massacre général*. Ils « auraient tous été habillés d'un uniforme vert- « dragon, des gilets parsemés de fleurs de lis, por- « tant des boutons jaunes en bosses, avec une fleur « de lis blanche dans le milieu, liée par une lé- « gende qui en Allemand signifie, *je sers*. Dans « l'instant le feu était mis au port et à douze autres « quartiers; la générale battait et les citoyens qui « auraient cru aller porter secours à leurs frères, « étaient massacrés en sortant de leur maison. « Toute la municipalité, le district et les plus ar- « dens défenseurs du peuple, amis de la constitu- « tion, étaient désignés pour être ensevelis sous « les ruines de l'autel de la patrie qui eût été ren- « versé. »

Ce complot, qui pouvait avoir les suites les plus terribles, fut heureusement d'écouvert avant qu'il reçut son exécution. La municipalité et le comité de surveillance, établi par le conseil général de la commune, reçurent, le 20, les avis les plus importans (1); ces circonstances déterminèrent le conseil municipal à ordonner une visite dans la maison du sieur Boyer, marchand drapier, dans la nuit du 20

(1) Déjà, le 19, le domestique de M. Boyer aîné avait éventé la conspiration en donnant connaissance d'un entretien qui avait eu lieu le même jour entre les deux frères Boyer; entretien qui prouvait jusqu'à l'évidence qu'ils faisaient partie des conspirateurs.

Digitized by Google

au 21. Un officier municipal et un secrétaire greffier firent cette visite, protégée par un nombreux détachement de la garde nationale. Le peuple s'était ému à la nouvelle des dangers qu'avait couru la municipalité et les amis de la liberté; bientôt il s'indigna et à l'indignation succéda la colère et le désir de la vengeance. Vers les deux heures du matin, et peu de temps après l'arrestation du sieur Boyer (1), des attroupemens considérables se formèrent autour de la maison commune, l'on entendit le cri : *à la lanterne !*

L'officier municipal Pourcelly, qui avait fait la visite ordonnée par la municipalité, ainsi que M. Barthélemy Benoît, officier municipal, et les deux notables qui se trouvaient en surveillance, unirent leurs efforts pour sauver le prisonnier, qu'ils parvinrent à faire conduire aux prisons du Palais, grâce à la fermeté de Malien, chef de légion en exercice. Mais le peuple, irrité par le silence funeste des lois envers les traîtres qui tant de fois avaient abusé de sa confiance, et fatigué de voir de grands coupables impunis, se porta à plusieurs reprises à ces prisons; il ne fallut rien moins que la présence des deux membres de la municipalité dont j'ai parlé, des deux notables et celle encore

(1) On n'avait pu s'emparer que du frère aîné qui était de garde à l'Hôtel-de-Ville : le plus jeune avait pris la fuite.

Digitized by Google

du procureur de la commune et du commandant général des légions (1) pour calmer les esprits. Le reste de la nuit se passa assez tranquillement et le conseil municipal fut convoqué de très bonne heure ; mais les attroupemens sur la place du Palais et dans divers quartiers de la ville furent si considérables, malgré des patrouilles nombreuses ordonnées pour les dissiper, que le procureur de la commune s'empressa de requérir le juge de paix du cinquième arrondissement, pour que l'interrogatoire de l'accusé et des témoins se fît promptement, espérant par là calmer l'irritation. Ces moyens ne réussirent pas, car le peuple s'imaginant qu'on voulait lui soustraire le coupable comme on l'avait fait des Lieutaud et des Dambert, se porta en foule sur la place du Palais, force la garde, ouvre les prisons et en arrache le malheureux Boyer qui, percé de coups, fut accroché à un reverbère. Tout cela se passa dans l'intervalle que le corps municipal, et les juges de paix mirent pour se rendre de la commune à la place du Palais. Les juges de paix parvinrent un quart d'heure après à faire enlever le cadavre.

Le peuple était trop irrité et la fermentation trop grande pour que ce premier attentat ne fût suivi de plusieurs autres. On voulût en finir d'un

(1) M. Hylaire.

Digitized by Google

seul coup à Marseille, avec les traîtres et les conspirateurs. Boyer, dans le commencement de son interrogatoire, avait désigné Olivier et Beaucaire, professeurs d'escrime, comme faisant partie du complot : aussitôt un mandat d'amener est lancé *contre eux; mais le cours de la justice fut encore interrompu*, et Olivier et Beaucaire subirent le sort de leur dénonciateur. Belan, perruquier, témoin de ces exécutions, osa, dit-on, les blâmer hautement; déjà il avait été accusé par la voix publique d'avoir tenu les propos les plus criminels contre la révolution, il devint donc une nouvelle victime de la vengeance populaire. Et comme si ce n'était pas assez de ces quatre meurtres, le peuple se rua encore sur deux religieux Minimes insermentés, les sieurs Nuirak et Tassy, accusés d'entretenir des correspondances avec les émigrés, et les traîna dans les rues. Peu de jours après, Chabert de Nîmes, courtier, Melon, ci-devant garde de police, et Bégon, carrossier, reçurent aussi la mort (1).

(1) Voici en quels termes Barbaroux rendit compte de ces événemens à l'assemblée nationale, dans la séance du 30 juillet :

« L'aristocratie, que nous croyions pour jamais expulsée de Marseille, a osé lever une tête orgueilleuse, et par un de ces complots qui en fait le caractère, elle avait décidé de se défaire de la municipalité et autres. Mais il en fut comme de tous leurs projets : la mine fut éventée et le chef dénoncé par son propre domestique. Il a été arrêté dans la nuit du vendredi au samedi (du 20 au 21), étant de garde à la commune. Il se nomme Boyer aîné, marchand drapier. Dans la matinée du samedi, le peuple se porta en foule à l'hôtel commun, et deman-

Digitized by Google

Ces nombreuses exécutions produisirent dans Marseille un effet terrible ; tous les suspects, tous les modérés, tous les aristocrates devinrent en apparence d'enragés républicains : on les voyait faire retentir dans les rues et sur les places publiques les chants patriotiques et les cris de *vive la nation*. Cette ville ne paraissait plus habitée que par une même famille. Les rues étaient sans cesse sillonnées par de nombreuses et bruyantes farandoles. Hommes, femmes, enfans, jeunes et vieux, riches et pauvres, tout en était. Et au milieu de cette exaltation générale, de cette fièvre révolutionnaire qui travaillait toutes les têtes, on plantait devant chaque porte l'arbre de la foi civique orné de ses attributs et d'inscriptions plus ou moins

dait à grands cris qu'on lui livrât ce nouveau du Saillant pour le lenterner. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que la municipalité et quelques notables parvinrent à le soustraire à la vindicte publique; ce ne fut même qu'après avoir promis de le livrer après son interrogatoire, que le peuple s'apaisa. Il fut donc interrogé en présence de son domestique; il avoua tout, chargea beaucoup son frère et nomma d'autres complices. On lui fit signer sa déposition et on le conduisit de suite en prison, sans que le public s'en aperçut. Mais on sommait les officiers municipaux de tenir leur parole; ils trouvèrent les moyens de temporiser. Ce n'est pas que leur dessein fut de sauver le coupable; mais ils voulaient que la loi seule ordonnât de son supplice. Ils ne retardèrent que d'un jour sa mort. Le lendemain, sur les neuf ou dix heures du matin, on se porta en foule aux prisons; on enfonça les portes, on en tira le traître Boyer, et on le mit à la lanterne. Ce Boyer a donné la liste de ses complices; ils montent à plus de deux cents, et les Marseillais ont juré de ne pas en épargner un. Déjà plus de dix personnes ont été pendues. »

Digitized by Google

énergiques. L'autel de la patrie était sans cesse visité par des farandoleurs qui de là se rendaient à la société des Amis de la Constitution, où le serment de sauver la patrie était répété au milieu des acclamations générales. De nombreuses patrouilles, composées de bataillons entiers, parcouraient les rues de la ville, et se saluaient lorsqu'elles se rencontraient par les cris de *vive la nation! vive la liberté! vivre libres ou mourir!* On se ferait difficilement aujourd'hui une idée exacte de cette époque extraordinaire, qui changea tout-à-coup la physionomie, les mœurs et les croyances de tout un peuple, car ce qui avait lieu à Marseille se répétait aussi dans toute la France; partout on élevait des autels à la patrie, partout on plantait l'arbre de la liberté, partout on y dansait autour. Mais à Marseille ces démonstrations populaires étaient plus animées, je dirai même plus délirantes, à cause de l'exaltation des esprits et de la chaleur du climat. Aussi ont-elles laissé dans le souvenir des contemporains, une impression que le temps n'a pu effacer. Les hommes qui ont passé par notre glorieuse révolution se rappellent encore ces danses, ces farandoles au son du fameux refrain, *ça ira*, et ont pu me donner d'une manière exacte jusqu'au costume adopté alors par les *sans culottes*, et qui certes n'était pas moins extraordinaire que tous les événemens de cette

Digitized by Google

époque. (1) Mais ce qui étonnera sans doute aujourd'hui, ce sont les nombreuses fêtes qui succédèrent aux sanglantes exécutions que je viens de raconter. M. Em. de Beausset, alors procureur syndic du district de Marseille, nous en donne les détails dans un procès-verbal relatif aux événemens du 21, 22 en 23 juillet. « La municipalité « y est-il dit, a cru devoir, pour l'intérêt même « du commerce, mettre un terme à cette joie « civique; elle a fait défendre les farandoles et « surtout après la retraite annoncée par le coup « de canon.

« Avant hier les négocians, ayant à leur tête les « membres du bureau provisoire du commerce, « se rendirent à la maison commune; ils témoi- « gnèrent par un discours très analogue à la cir- « constance un désir ardent de ne plus reconnaître « que la cause de la liberté; ils jurèrent de vivre « libres ou de mourir, et firent l'offre de leurs

(1) Les hommes avaient leurs cheveux coupés à la *Titus*, et laissaient pousser des moustaches et des favoris si longs, qu'ils descendaient jusque sous le menton, ce qui leur donnait un air farouche. Ils portaient le plus souvent un bonnet à poil et quelque fois le bonnet rouge; cette dernière coiffure était d'usage dans les cérémonies. Ils avaient un habit ou une veste bleue, avec un collet rouge et des boutons jaunes sur lesquels étaient écrits ces mots : *liberté ou la mort*. Ils étaient presque toujours armés de deux pistolets et d'un sabre à la Mammeluck, qu'ils laissaient traîner sur le pavé. — Les femmes conservèrent leur costume, seulement elles attachaient à leur coiffure un tout petit bonnet rouge avec une cocarde aux trois couleurs.

Digitized by Google

« vie et de leur fortune pour la défense de la liberté.

« M. le maire et M. Corail, officier municipal,
« répondirent avec énergie et sensibilité à leurs
« discours et le reste de la journée n'offrit plus
« que le spectacle de la plus touchante réunion.

« Hier matin, les négocians demandèrent à la
« municipalité la permission de planter au milieu
« de la bourse l'arbre de la liberté. Cette cérémo-
« nie fut célébrée à midi avec tout l'appareil possi-
« ble. La municipalité et M. l'évêque y assistèrent :
« les plus touchans discours furent prononcés de
« part et d'autre. M. l'évêque bénit l'arbre nou-
« vellement planté et le représentant à Marseille
« des Etats-Unis de l'Amérique demanda que le
« pavillon de sa nation fut joint avec celui de l'An-
« gleterre au pavillon tricolore national qui devait
« orner l'arbre de la liberté. Ensuite, tout le cortège
« se rendit aux grandes acclamations du peuple,
« à l'autel de la patrie où tous les assistans renou-
« velèrent le serment de vivre libres ou de mourir.

« La bourse fut ensuite transformée en salle de
« bal, et décorée avec tous les emblêmes de la
« liberté. Le bal fut ouvert pour tout le monde à
« l'entrée de la nuit, et il dura jusqu'au jour dans
« le plus grand ordre et avec des transports de joie,
« malgré l'affluence des citoyens de tout âge et de
« tout sexe.

« La surveillance des autorités est toujours

Digitized by Google

« très active ; sensibles et satisfaits de la réunion « qui vient de s'opérer, nous emploirons tous « les moyens qui sont en nous pour l'affermir, en « même temps que nous veillerons à ce que de « nouveaux complots ne puissent se former, si les « ennemis de la chose publique étaient encore assez « audacieux pour en concevoir l'idée.... en at- « tendant que les grands événemens de la patrie « décident en entier du triomphe de la liberté. »

Ces quelques lignes peignent mieux que je n'aurais pu le faire l'esprit public de cette époque ; elles sont empreintes d'un véritable cachet d'actualité, et prouvent jusqu'à l'évidence que si dans ces momens de trouble et de terreur le peuple employa de mesures fortes et énergiques qui n'étaient pas dans la loi, c'était pour obéir à la nécessité. Mais quel peuple! il fallait que son amour pour la liberté et pour la patrie fût bien grand pour qu'il pût danser et se réjouir, tandis que tout près de lui des cadavres balançaient aux lanternes.

Que, si l'on voulait une nouvelle preuve de l'énergie et du patriotisme ardent qui distinguaient alors les Marseillais, patriotisme qui se produisait non seulement par des paroles mais par des actes, puisqu'ils prodiguaient l'or et le sang pour assurer la conquête de la liberté, qu'on lise avec attention, l'adresse que les autorités administratives, municipales et judiciaires de cette ville, assemblées extra-

Digitized by Google

ordinaires, assistées de tous les chef de l'armée et de M. l'évêque métropolitain, adressèrent, le 25 juillet, aux citoyens de Paris.

« Citoyens de Paris, toutes les parties de l'empire sont menacées et l'univers a les yeux sur vous et sur nous.

« Sur vous, braves Parisiens, qui avez fait en deux jours l'ouvrage éternel de la révolution, et qui le soutenez depuis trois ans avec une énergie dont jamais n'approcha celle de tous les peuples que l'histoire nous vante.

« Sur nous, qui l'avons commencée, cette révolution, par l'élan le plus prompt du patriotisme vers la liberté ensevelie depuis des siècles.

« Consommons notre ouvrage. Les hommes de l'ancien régime habitaient des cités, mais ils n'avaient point de patrie; aujourd'hui la France, la terre de notre domination souveraine, reconquise à la liberté, est couverte de citoyens armés qui se lassent des perfidies, des lenteurs et des trahisons. Ils veulent en voir le terme; et pour consolider la colonne de la loi qu'ils entourent, il veulent éteindre, dans son foyer, l'infernal volcan dont les laves dévorantes, après avoir miné sourdement l'autel de la patrie, sont prêtes à l'entraîner.

« Cette source impure, vous le savez, braves Parisiens, est dans les mains du fatal pouvoir dont la législature naissante arma celui qu'elle aurait

Digitized by Google

dû réduire à l'heureuse impuissance de faire du mal.

« On parut capituler avec le chef, et ce traité, où la prérogative royale fut si lâchement stipulée, a couvert la constitution d'une lèpre honteuse. D'abord secrète et faisant peu de progrès, elle se montre aujourd'hui dans toute son horreur, elle indigne, elle soulève : qu'elle soit donc extirpée.

« Et quand une partie de nos législateurs actuels se complairaient dans cet état de crise et d'humiliation, que vous importe? Que devons-nous craindre entre la liberté ou la mort?

« Les avis alarmans qui nous arrivent de toutes parts, les ordres inconcevables, donnés pour dégarnir l'armée du midi, sous le faux et frivole prétexte de porter les forces vers le nord, la noble et généreuse résistance que l'état-major de l'armée annonce à ce mouvement rétrograde, tout nous fait un devoir d'y apporter la plus ferme résistance. Nous venons de prendre à ce sujet des mesures efficaces. Il appartient à vous de les seconder, et de ne pas vous méprendre sur cette grande vérité. Si l'on nous subjugue, Parisiens, vous êtes perdus; si l'on vous perd, on nous subjugue.

Veut-on ouvrir notre frontière aux ennemis? leur invasion ne respectera pas vos départemens. Cette inégale distribution de forces met le comble aux manœuvres indignes; elle doit être le dernier

Digitized by Google

germe de la stupeur. Tarissez la source des largesses et de la corruption, en arrêtant le Pactole de la liste civile; mais vous n'auriez encore rien fait, braves Parisiens, si vous pouviez balancer un instant de demander, au nom de la loi suprême, qui est le salut du peuple, la suspension du pouvoir exécutif, tant que la patrie sera en danger. Il cessera, ce danger, quand les causes qui le produisent seront éteintes, il cessera, quand les complots de ce pouvoir seront jugés par la nation, et qu'une déchéance absolue, qu'il a voulu encourir par ses iniquités, en sera la peine.

« C'est le vœu que notre adresse porte à l'assemblée nationale. Nous le confions dans vos mains, nous le livrons à votre sollicitude, à votre courage et aux grands moyens qui vous entourent. Il dépend de vous de prouver à la France qu'il est aussi pour le peuple un *veto* plus puissant et plus décisif, lorsque la loi qu'il prononce, ce peuple souverain, n'a besoin que de sa volonté pour être sanctionnée.

« *Fait dans l'assemblée extraordinairement tenue dans la maison Commune, l'an et jour susdits, etc.* »

En voyant cette énergie de Marseille, un orateur s'écria du haut de la tribune nationale : *Je vois que le midi sauvera le nord de la France.* Ces paroles furent prophétiques, comme nous aurons bientôt l'occasion de le prouver; car, dans la grande

Digitized by Google

insurrection qui se préparait, les Marseillais, après avoir prévu tous les bons décrets, furent abolir, à Paris, une royauté qu'ils avaient déjà abolie depuis quatre mois dans leur propre ville.

Tandis que le peuple de Marseille se livrait à la joie et que les royalistes et les modérés de cette ville reconnaissaient ou faisaient semblant de reconnaître leur erreur; qu'une réunion de bonne foi pour les uns et de crainte pour les autres s'opérait, grace à cet esprit de générosité qui a toujours distingué les patriotes français, des événemens déplorables s'accomplissaient sur plusieurs points de la Provence et notamment à Toulon. Mais avant d'en entreprendre le récit, je dois raconter et l'arrivée du bataillon Marsellais à Paris, et la grande part qu'il prit à l'insurrection du 10 août.

Il était à peine parvenu à Charanton, que Rébecque, Pierre Baillle, Barbaroux et quelques jacobins, avaient été à sa rencontre. Un repas fraternel eut lieu. « Après le dîner, ajoute Barbaroux, on se « réunit en petit nombre dans un cabinet, pour « arrêter un plan de conduite. Les Parisiens avaient « promis que le lendemain les faubourgs Saint-« Antoine et Saint-Marceau se porteraient en armes « à la rencontre des Marseillais. Quelle occasion « plus belle de faire triompher la cause du peuple! « La cour ne s'attendait pas à ce mouvement; il n'y

Digitized by Google

« avait donc pas de résistance à craindre, il n'y « avait donc pas de sang à verser; on pouvait ob- « tenir la réparation de tous les torts, la suspen- « sion ou la déchéance du roi, suivant ce qu'on « aurait jugé le plus convenable, et faire ainsi « avorter toutes les conspirations du dedans et du « dehors, non par la flamme et le fer, mais par un « coup d'adresse. »

Voici encore quelques détails sur le plan de campagne qui fut arrêté : je cite encore Barbaroux.

« On convint que les faubourgs marcheraient « en armes au-devant des Marseillais; Santerre « l'avait promis; il nous faisait dire de compter « sur quarante mille hommes. Cette marche ne « devait rien présenter d'insurrectionnel. Son seul « caractère aurait été celui d'une fête fraternelle « ou d'un honneur rendu, sans réquisition et par « un mouvement spontané, aux descendans des « Phocéens.

« Cette armée devait placer les Marseillais à son « centre, et défiler des faubourgs sur les quais. On « aurait disposé un train considérable d'artillerie « de manière qu'en passant elle l'eût enlevé. A « l'Hôtel-de-Ville, on eût jeté mille hommes pour « l'entourer et attendre les commissaires des sec- « tions qui devaient former un nouveau corps « municipal; quatre cents hommes auraient occupé « la mairie pour y retenir Pétion, et quatre cents

Digitized by Google

« autres auraient arrêté le directoire du départe-
« ment. On devait occuper aussi les portes de
« l'arsenal, de la halle au blé, des invalides, les
« hôtels des ministres et tous les ponts sur la Seine.

« Cependant l'armée se fût portée aux Tuileries sur trois colonnes : on eût barricadé les avenues du Carrousel, du Pont-Tournant et des quais ; on y eût établi des batteries, et la troupe pénétrant dans le jardin y eût campé. On devait y avoir des tentes, des piquets, des vivres, et l'on était bien résolu de ne sortir de ce camp qu'après la réparation de toutes les injustices.

« Cette expédition ne pouvait être sanglante. Les Suisses n'auraient pas été en force aux Tuileries, et l'on ne voulait pas les attaquer dans leurs casernes. On leur eût dit d'attendre en paix la manifestation de la volonté nationale. On n'eût pas pénétré dans les appartemens du château ; mais on les eût bloqués ; quand au parti définitif qu'on aurait pris, on était assez d'accord de faire à l'assemblée législative l'invitation de prendre garde *à ce que la nation française ne reçut aucun dommage*, et de lui déclarer que le peuple de Paris, campé dans les Tuileries, ne déposerait les armes que lorsque la liberté serait assurée par de grandes mesures et que les départemens les auraient approuvées. Surtout il fut arrêté qu'on punirait de mort le vol, les excès envers les personnes, la dés-

Digitized by Google

obéissance envers les chefs. Enfin, l'on voulait que cette insurrection pour la liberté fût majestueuse comme elle, sainte comme les droits qu'elle devait assurer, et digne de servir d'exemple à tous les peuples qui n'ont besoin pour briser leurs fers que de se montrer à leurs tyrans.....

Ce plan si beau, et qui souriait tant à Barbaroux et aux philantropes girondins, qui nourrissaient l'espoir chimérique d'opérer une nouvelle révolution sans qu'il y eût du sang versé, échoua complètement par la faute de Santerre. Deux cents hommes, au lieu des quarante mille qu'on avait promis, se présentèrent pour recevoir les Marseillais lorsqu'ils firent leur entrée dans Paris (1). Ce modique cortège se dirigea en bon ordre vers la mairie, où il fut reçu joyeusement par une foule de jacobins qui, pour fêter la bien-venue des fédérés, proposèrent un banquet civique aux Champs-Elysées. «On l'accepte, dit encore Barbaroux (2); « On va déposer les fusils, on s'y rend. J'ai lieu « de croire que cette partie ne fut pas proposée « par le sentiment, mais par une noire combinai- « son. En effet, on conduisit les Marseillais à côté « d'un jardin où les grenadiers des Filles-Saint-

(1) Cette entrée eut lieu le 29 juillet.

(2) Je transcris ce nouveau passage de Barbaroux parce qu'il me paraît très exact; le jeune Marseillais fut d'ailleurs témoin de l'événement qu'il raconte.

Digitized by Google

« Thomas célébraient une orgie. On ne les avait « pas encore servi qu'ils se battaient déjà. Les « grenadiers, dit-on, insultèrent quelques per- « sonnes spectatrices de leur fête, ou qui, peut- « être, désapprouvaient leurs chansons inciviques. « A l'insulte ils joignirent les menaces et tirèrent « l'épée; alors un cri se fit entendre : *A nous les « Marseillais!* Ceux-ci sautent par les fenêtres, « franchissent les palissades, joignent les grena- « diers et les mettent en déroute; un de ces der- « niers tira un coup de pistolet, et tomba d'un « coup de sabre (1). Il fallait voir courir dans les « Champs-Elysées les Parisiens, qui, loin de séparer « les combattans, n'osaient les envisager: si l'on « avait voulu peindre la consternation, la terreur, « c'est une de ces figures qu'on devait dessiner. « Jusque-là tout annonçait une rixe ordinaire; « mais voici des faits qui laissent entrevoir une « trahison. Les grenadiers des Filles-Saint-Thomas « fuient dans les Tuileries, et le pont est à l'instant « retiré; ils montent au château, et les dames de « la cour leur prodiguent les soins les plus affec- « tueux. L'une d'elles témoigne des alarmes sur « son mari: ne craignez rien, lui dit la reine, *votre « mari n'y était pas*. La reine savait donc quels

(1) Il se nommait Duhamel. Après avoir lâché le coup, il courut se réfugier dans un café, où il fut pris et tué.

Digitized by Google

« hommes avaient célébré cette orgie ? N'est-il pas « vraisemblable que des émissaires de la cour, « mêlés à des patriotes, avaient proposé la partie « des Champs-Elysées et amené la rixe? N'a-t-on « pas voulu en faire le prétexte d'un mouvement « funeste aux Marseillais? Ce qu'il y a de certain, « c'est qu'à l'instant ou ceux-ci, prévenus par nous, « rentraient dans leurs casernes, toute la section « des Filles-Saint-Thomas s'était armée, et s'em- « parait du poste de la comédie Italienne par où « les Marseillais devaient passer dans leur retraite. « On répandait partout qu'ils avaient massacré les « Parisiens; on provoquait à s'armer contre eux, « et déjà de forts pelotons de gardes suisses parcou- « raient les boulevarts. Les Marseillais, de leur « côté, avaient fait deux prisonniers, et se dispo- « saient à soutenir l'attaque. Il fallut toute la pru- « dence de Pétion pour calmer cette fermentation, « et déjouer l'intrigue qui l'avait suscitée. »

Ainsi, à peine arrivés à Paris, les Marseillais eurent une lutte à soutenir, un combat à livrer. Ce premier essai de leur force et de leur intrépidité acheva de leur mériter la réputation de bravoure qui les avait précédés. La cour, qui avait vu arriver avec effroi ces hommes du midi, dont le patriotisme était aussi chaud que leur climat, en conçut un mauvais augure pour la réussite du complot qu'elle tramait depuis long-temps et que

Digitized by Google

l'insurrection du 10 août fit avorter (1). Elle aurait tout sacrifié pour les éloigner de Paris. Aussi versa-t-elle l'or à pleines mains pour les perdre. Les libellistes, les papiers payés par la liste civile répandaient sur leur compte les plus atroces calomnies, les propos les plus infâmes; on ne parlait que des pillages et des excès qu'ils avaient, dit-on, commis dans tous les endroits où ils avaient passé, et lorsque le matin de leur arrivée à Paris, les bons citoyens les recevaient à l'Hôtel-de-Ville, les scélérats leur préparaient des piéges aux Champs-Elysées (2).

(1) Les préparatifs que faisait la cour étaient immenses et bien propres à justifier l'insurrection du 10 août: elle réunissait auprès d'elle tous les Suisses, rappelait la garde constitutionnelle du roi, récemment cassée par le corps législatif, et s'entourait en même temps de cette bande de chevaliers qui avaient joué, en 1791, la scène des poignards. D'autres compagnies avaient encore été formées sous le commandement de d'Agremont. On enlevait, pour former des régimens, les troupes soldées de Paris, tandis qu'il arrivait de tout côté des émigrés, des aristocrates qui logeaient chez des prostituées et même dans le Louvre, n'attendant qu'un signal pour frapper. Enfin la cour marchait hardiment à la contre-révolution.

(2) Thiers, dans son *Histoire de la Révolution*, tom. 2, pag. 221, a commis une grave erreur, lorsqu'il a dit : « Certainement ce repas (celui des grenadiers des Filles-Saint-Thomas) n'avait pu être préparé à dessein pour troubler celui des Marseillais, puisque l'offre faite à ceux-ci était inopinée, et qu'au lieu d'un festin on avait médité une insurrection. » — Lorsque Thiers écrivit ces lignes il n'avait pas lu la séance législative du 17 août, dans laquelle Gohier au nom des commissaires de l'assemblée, chargés d'assister, conjointement avec ceux de la commune, à l'inventaire des papiers de la liste civile, fit lecture de diverses pièces trouvées chez le roi,

Digitized by Google

Cependant les lâches grenadiers des Filles-Saint-Thomas, qui n'étaient autres que des chevaliers du poignard, déguisés en gardes nationaux, provoquèrent une instruction criminelle contre les Marseillais, n'osant plus les attaquer en face. Quelques-uns même osèrent se présenter devant l'assemblée nationale pour les accuser(1). L'orateur de cette députation vit sa voix couverte par les murmures et les éclats de rire des tribunes; et lorsqu'en finissant, il prononça ces paroles : *Nous venons vous demander l'éloignement des Marseillais, dont l'arrivée dans nos murs a déjà coûté la vie à d'excellens défenseurs de la liberté... Nous venons vous demander vengeance...* Les murmures recommencèrent avec plus de violence que jamais, et l'orateur reçut, au lieu d'applaudissemens, des huées générales.

La réception que l'on fit à la députation des volontaires de la ville de Marseille, dans la séance du 2 août, fut bien différente, surtout lorsque

parmi lesquelles il y avait plusieurs libelles ayant pour objet de provoquer la rixe qui eut lieu aux Champs-Elysées le jour de l'arrivée des fédérés de Marseille. Dans une affiche intitulée : *Conseils à la garde nationale Parisienne*, mais que les événemens du 10 août ne permirent pas de placarder, on invitait la garde nationale à égorger les Marseillais et tous ceux qui voudraient attenter au respect dû à la personne du roi.—D'après des documens aussi exacts, M. Thiers fera bien de rectifier son erreur dans une nouvelle édition de son ouvrage.

(1) Dans la séance du 31 juillet.

Digitized by Google

l'orateur de cette députation eut prononcé ces paroles : « Nous venons, au nombre de cinq cents, « acquitter le serment des citoyens marseillais, de « combattre pour la liberté. (On applaudit.) Mais « la liberté n'est pas le roi, et lorsque nous allons « verser notre sang, il nous importe de savoir si « c'est pour la défense de la liberté ou pour les in- « térêts de Louis XVI. La vie des hommes n'est « jamais comptée pour rien dans les cabinets des « cours ; nous le savons, les despotes ont une au- « tre manière de combattre que par la force des « armes. Mais le genre de guerre qui convient aux « despotes ne convient pas au peuple français. « (La partie gauche applaudit.)

« Législateurs, si nous sommes trahis, nous « espérons que vous aurez la bonne foi de nous le « dire, pour que, exerçant les droits que lui « donne sa souveraineté, la nation se délivre du « roi par la manifestation éclatante de la volonté « nationale. (Les applaudissemens recommen- « cent.) Le nom de Louis XVI ne nous rappelle « plus que des idées de trahison. Hâtes-vous donc « d'en prononcer la déchéance, et lorsque le peuple « est égorgé par la cour, sauvez-le par la constitu- « tion. Les ministres vous ont trompés dans les « rapports qu'ils vous ont faits de l'état de nos « forces et approvisionnemens, et il n'y a pas « encore contre eux des décrets d'accusation !

Digitized by Google

« Terrier a envoyé dans les départemens des li-
« belles inconstitutionnels, et Terrier n'est pas
« en état d'accusation! Champion a fait aussi une
« proclamation où il provoque les citoyens de
« s'armer contre les citoyens. Jamais le patrio-
« tisme ne fut bien accueilli à la cour, qui fut
« toujours le refuge des amis du despotisme.
« Lorsque des citoyens furent assassinés sous les
« guichets du Louvre, les dames d'honneur ne
« vinrent pas leur essuyer le visage; le roi ne
« leur demanda pas de quel district ils étaient.
« (On applaudit.) Le ministre de la justice n'é-
« crivit pas à l'accusateur public pour lui en-
« joindre de venger la liberté individuelle ou-
« tragée. Cependant les hommes qui furent alors
« assassinés étaient des Français, mais des Fran-
« çais patriotes. (Mêmes applaudissemens.) Ici ce
« sont des ci-devant gardes du roi, et les maris des
« dames de la cour.

« Et qu'importe qu'ils aient tenu des discours
« indécens contre la constitution! qu'importe qu'ils
« aient frappé une femme et des citoyens sans ar-
« mes, auxquels les Marseillais s'efforçaient de
« porter des secours! qu'importe que ceux-ci,
« dînant paisiblement aux Champs-Élysées, aient
« été insultés, provoqués, attaqués! C'est alors
« que le roi, jouant le rôle de défenseur officieux
« des grenadiers des Filles-Saint-Thomas (on ap-

Digitized by Google

« plaudit dans la salle et dans les tribunes), s'ef-
« force de poursuivre les Marseillais par devant
« les tribunaux. Eh bien! nous voulons qu'elle soit
« instruite cette terrible procédure, et, en atten-
« dant que les tribunaux aient prononcé, nous
« resterons en ôtage à Paris; et comme nous avons
« autant de droits que les grenadiers des Filles-
« Saint-Thomas à garder l'assemblée nationale,
« nous demandons que votre garde de sûreté soit
« composée de trois cents hommes de chaque dé-
« partement. Au reste, nous sommes loin de nous
« plaindre de l'accueil que nous ont fait les citoyens
« de Paris; et si l'on en excepte les ci-devant gardes
« du roi, transformés en gardes nationaux, nous
« avons vu que nous n'avions ici que des frères.
« Nous vous prions de pourvoir à notre subsis-
« tance [1]. (On applaudit.) »

Cependant la cour, qui redoutait de plus en plus la présence des Marseillais à Paris, et qui désespérait de leur faire quitter cette ville par la terreur, s'imagina de les en éloigner par la corruption. Elle décida qu'un million serait compté à Barbaroux pour qu'il voulût s'employer à cette infâme manœuvre. Mais on renonça bientôt à ce projet, *par la crainte que le jeune Marseillais ne se laissât pas gagner*. Il y eut cependant un

(1) L'assemblée, à la demande de Mazuryer, décréta l'impression de ce discours et son envoi dans les départemens.

Digitized by Google

commencement d'exécution à ce projet, s'il faut en croire Barbaroux [1], mais il n'eut pas de suite.

La renommée, qui sème avec rapidité les bonnes comme les mauvaises nouvelles, apprit bientôt aux Marseillais les dangers qu'avaient courus leurs frères aux Champs-Élysées et les calomnies que la cour répandait sur eux. Ils délibèrent aussitôt une adresse à l'assemblée nationale, et voici ce qu'ils lui dirent :

« Législateurs ! vous voulez la liberté et le bonheur des peuples ou le triomphe des tyrans ?

« De tous les points de l'empire on vous désigne la source de nos maux ; pour la tarir, on vous demande la déchéance du premier fonctionnaire public, qui seul entrave les succès de notre révolution, et cependant vous gardez le silence. Qu'il soit l'effet de la faiblesse ou de la crainte, il est toujours criminel, puisqu'il laisse un libre essor aux manœuvres des perfides Bourbons !... Leurs

(1) Barbaroux reçut un billet de l'ex-général de Marseille, Lieutaud, devenu lieutenant dans la garde du roi, et commissaire de la cour dans ses secrètes manœuvres, par lequel il était invité de se rendre dans une maison qu'il lui indiquait, *sous prétexte de lui parler des intérêts de Marseille et des siens, et que la conférence demandée devai t'éclairer sur des objets très importans.*

Barbaroux présumant un projet de corruption ou d'assassinat, se contenta de répondre à Lieutaud : *qu'il recevrait avec reconnaissance tous les avis qu'on voudrait lui donner, et qu'il promettait d'en garder le secret ;* mais il n'alla pas au rendez-vous.

Digitized by Google

lâches partisans ont insulté nos frères, nos amis les fédérés marseillais, qui sont à Paris pour vous défendre ; s'ils succombent sous les coups du tyran, non seulement tous les Marseillais accourront pour les venger, mais le tocsin patriotique sonnera partout, et une armée innombrable de citoyens s'unira à eux pour la cause de la liberté, et malheur à ceux qui ne seront pas patriotes !...

« La patrie est en danger; vous êtes les mandataires du peuple; il se hâte de vous indiquer les seuls moyens qui peuvent le sauver : si vous hésitez de frapper le traître..... bientôt il l'ordonnera. »

Lorsque cette adresse arriva à Paris, l'antique trône de nos rois était vide et le peuple souverain. Je vais raconter à grands traits l'événement le plus remarquable de notre révolution, parce qu'il fut en grande partie l'œuvre des Marseillais, et que, par ce fait, il devient partie intégrante de l'histoire que je publie.

Quelques jours avant le 10 août, Paris était dans un état de fermentation extraordinaire. Deux conspirations travaillaient en même temps cette ville, l'une royaliste, l'autre insurrectionnelle. Une sombre rumeur, une agitation vague tourmentaient la nombreuse population parisienne; c'était les signes précurseurs de l'orage qui allait éclater. Et tandis que les amis du roi délibéraient sa fuite, dans

Digitized by Google

le jardin de M. de Montmorin et que Lafayette se préparait à favoriser ce départ, les insurgés s'organisaient pour livrer bataille (1).

Dans la nuit du 9 au 10, la cour qui avait jugé jusque-là le mouvement des sections comme peu dangereux, commença à éprouver quelques craintes sérieuses, et Mandat, commandant de la garde nationale, organisa le château en état de défense. Il y rassembla, à la hâte, tout ce que la garde nationale renfermait de satellites dévoués à Lafayette et à la cour, notamment une partie des bataillons des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères : ces bataillons fournirent huit pièces de canon.

Le comité des Tuileries décida qu'il fallait attirer le peuple pour l'envelopper entre deux feux; et Mandat s'était chargé d'exécuter ce plan. Mais le conseil de la commune en étant instruit d'après une lettre écrite par le commandant en chef du poste de la Grève, ainsi conçue : « Monsieur le commandant,

(1) Les centres d'où partaient les ordres qui dirigeaient les sections armées, dans la nuit du 9 au 10, étaient la caserne des Marseillais pour le faubourg Saint-Marceau, et l'hôtel-de-ville pour le faubourg Saint-Antoine. Les chefs du premier poste étaient Fournier et Alexandre, commandans du bataillon des Gobelins. Les chefs de l'hôtel-de-ville étaient le comité secret des nouveaux municipaux, Manuel, Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Huguenin, Panis, Osselin, Marat, Fréron, Tallien, Duplain, Billaud Varennes, Robespierre, Durfort, Cailly, Jourdeuil, Desforgues, Lenfant, Leclerc, Collot-d'Herbois, M. J. Chénier, Destournelles et Legendre.

Digitized by Google

« vous laisserez passer le peuple; quand il sera passé, « vous ferez tirer dessus par derrière; je réponds « du devant», s'empressa d'ordonner à Mandat de comparaître devant lui. Son interrogatoire fut court et le conseil décida qu'il serait conduit à la prison de l'Abbaye; mais le peuple qui l'attendait à la porte de l'Hôtel-de-Ville, en fit une prompte justice. Cette mort fut un premier et terrible échec pour la cour; elle avait perdu le seul homme capable de diriger les forces dont elle pouvait disposer.

Enfin le jour des grandes vengeances du peuple était arrivé; il se leva tout entier, non plus pour demander dans des pétitions énergiques mais dédaignées, la destitution du pouvoir exécutif, et le décret d'accusation contre un général factieux, mais pour reprendre sa souveraineté tout entière et en faire un usage terrible. Déjà, à minuit, le faubourg Saint-Antoine s'était assemblé et avait poussé le cri : *aux armes, citoyens!* Les sections eurent bientôt répondu à ce signal, et en deux heures tout Paris fut armé (1).

Le 10 août de grand matin, le tocsin sonna dans

(1) On nomma dans chaque section des commissaires pour se réunir à la maison commune, que l'on revêtit extraordinairement d'un plein pouvoir. Le conseil général de la commune fut cassé; le conseil administratif conservé. Le maire et quelques officiers municipaux furent déchargés de leur responsabilité, que les commissaires du peuple assumèrent en entier sur leur tête.

Digitized by Google

tout Paris; c'était le cri d'alarme, le signal de l'insurrection: le peuple se met en marche et le château des Tuileries dispose ses forces pour la défense. Les Suisses et quelques centaines de grenadiers des Filles-Saint-Thomas occupaient les postes en dedans et en dehors du palais. Quelques dévoués de la cour, vieux reste d'une noblesse usée et sans force, s'arment à la hâte d'une manière ridicule[1], et entourent la famille royale comme pour la défendre. Mais, hélas! que pouvait leur dévouement insensé contre la volonté de tout un peuple plein de vigueur et de courage et qu'une résolution forte et généreuse poussait au combat. Le roi avait bien essayé de passer en revue les Suisses et les quelques bataillons de la garde nationale; mais il n'avait pas été aussi bien reçu qu'il s'y était attendu, et lorsqu'il vit le Carrousel se hérisser de piques et de bayonnettes, il repoussa l'avis de la reine qui voulait qu'il se battît[2], et se réfugia avec sa famille dans le sein de l'assemblée nationale.

(1) Ils s'étaient pourvus de toutes les armes qu'ils avaient pu se procurer au château; ils portaient de vieux sabres, de pistolets attachés à leur ceintures avec des mouchoirs; quelques uns même avaient pris les pelles et les pincettes des cheminées; ainsi les plaisanteries n'étaient pas oubliées dans ce sinistre moment, où la cour aurait dû être sérieuse au moins une fois. (Thiers, *histoire de la révolution*, tom. 2, pag. 246.)

(2) On assure que la reine arrachant un pistolet de la ceinture de M. d'Affry, le présenta au roi en lui disant: *faites votre devoir*.

Digitized by Google

Cependant le faubourg Saint-Antoine, qui avait promis un grand nombre de combattans, n'arrivait pas, et les fédérés, se voyant presque abandonnés, résolurent fièrement de commencer le combat. « L'ordre de marcher est donné, les Mar-« seillais furent mis à la tête des longues colon-« nes des gens des faubourgs, de même que le « tranchant d'une hache est armé d'acier pur, « tandis que le dos est garni d'un métal plus gros-« sier pour augmenter la force du coup (1). » Les Marseillais donc, « ayant sur leurs ailes les Bretons, s'avancèrent fièrement et pénétrèrent dans la cour des Princes, au pas de charge. Les Suisses garnissaient les fenêtres du château ; ils criaient aussi *vive la nation!* On parlemente long-temps: une douzaine d'entre eux, et quelques gendarmes, vinrent se ranger parmi les Marseillais; ils jettent des fenêtres, en signe d'amitié, des cartouches sans balles. Garnier, commandant en second du bataillon, pénètre jusqu'aux appartemens; il croyait n'y recevoir que des témoignages de fraternité, déjà même on l'avait embrassé; tout-à-coup une décharge terrible de fusils, de carabines, d'espingoles part des fenêtres du château; mais au mouvement des armes qui avait précédé le feu, les Marseillais, par une impulsion naturelle, recu-

(1) Walter-Scott, tableau de la révolution française, t. 2, pag. 11.

Digitized by Google

lèrent quelque quelque pas et couchèrent en joue les Suisses. Cette manœuvre les sauva; la grêle de balles frappa sur la place qu'ils venaient de quitter. Tous auraient péri s'ils y fussent restés. Il en tomba sept: le commandant fut atteint d'une mitraille à la jambe, les autres soutinrent le choc. Un coup de canon repousse les Suisses qui tentaient une sortie; de toutes parts, on foudroie le château. Le second commandant des Marseillais, poursuivi dans les appartemens à coup de baïonnettes, se pare de son sabre, saute de la barrière du grand escalier, échappe aux balles de ses propres soldats qui tiraient sur le château, tombe sans se blesser, se met à la tête des Marseillais, fond avec eux sur les Suisses, les enfonce, et pénètre à force ouverte dans la salle où d'abord la perfidie l'avait accueilli (1).

L'intrépidité des Marseillais double l'ardeur des assaillans et terrifie les Suisses. Plusieurs postes sont emportés, le pont tournant abattu et le peuple déborde dans les Tuileries. Les Suisses, qui cherchent à fuir, sont poursuivis et immolés. On soutient un combat violent jusque sous les fenêtres de l'assemblée nationale, tandis que l'on tirait du château et du Louvre comme d'une forteresse, par des trous pratiqués dans les murailles. Enfin, le cri de *victoire* est prononcé par le peuple et la ven-

(1) *Mémoires de Barbaroux*, *pag.* 70.

Digitized by Google

geance le suivit; elle fut terrible, mais elle avait été provoquée. Après avoir tout renversé, tout brisé dans la demeure de nos rois, on mit le feu aux maisons qui séparent la cour des Tuileries du Carrousel ; l'incendie s'allume et pétille. Le jardin, le Carrousel, les places et les rues voisines sont couverts de cadavres. La statue de la place Vendôme est renversée, le buste de Lafayette foulé aux pieds et mutilé.

Mais ce jour, qui éclaira tant de vengeances, fut témoin aussi de beaux traits d'héroïsme et de nobles actions. « Deux Marseillais, tandis que le peu« ple massacrait au château, pénètrent dans les « chambres les plus reculées; ils y trouvent deux « jeunes filles éplorées; le désir de les sauver se « fait entendre dans leurs cœurs avant qu'elles leur « aient demandé la vie; ils les enlèvent dans leurs « bras, et le sabre à la main ils traversent les ap« partemens, les colonnades, les cours, les jardins, « les volontaires irrités, la multitude amoncelée et « les portent au-delà des Tuileries pour les rendre « à la vie, à leur mère, à leurs amans (1). » Un autre enfant de Marseille, le brave commandant en second, Garnier, aperçoit dans une salle quelques dames de la reine à genoux sous le tranchant des sabres de quelques misérables. Il se précipite au milieu d'eux, les repousse vigoureuse-

(1) Barbaroux, *loc. cit.*

Digitized by Google

ment et d'une voix forte il s'écrie : *Grâce aux femmes ; ne déshonorez pas la nation !* Et les prenant sous sa protection, il leur sauva la vie. L'amour seul de la liberté pouvait pousser à ces élans sublimes de dévouement et de courage (1)

Tout le monde sait la probité admirable qui régna pendant et après l'insurrection du 10 août ; aucune boutique ne fut pillée et l'on vit même des hommes en guenilles rapporter avec la plus scrupuleuse fidélité, les effets les plus précieux. Voici à ce sujet une anecdote citée par Barbaroux, que les personnes qui l'ignorent me sauront gré, sans doute de reproduire : un ouvrier en parcourant le château avait trouvé une bourse de louis; il cherchait le roi comme le maître la maison pour la lui rendre. Il parvient d'appartemens en appartemens à celui qu'il occupait (2) ; la sentinelle refuse de le laisser entrer; il se glisse pourtant ; il était seul, on vit bien qu'il n'était pas à craindre, on l'écouta. Le roi appuyé sur ses deux coudes le

(1) Voici un trait d'héroïsme qui ne fait pas moins d'honneur aux Marseillais : l'un deux reçoit un coup mortel ; en expirant il prend la main d'un patriote qui était à ses côtés et sans armes : embrasse-moi, mon ami, je te lègue mon fusil ; fouille dans mes poches, tu y trouveras des cartouches ; venge-moi ! venge ton pays ! Puis il chanta un couplet de l'hymne de la liberté et rendit le dernier soupir en criant : *vive la nation!*

(2) On avait logé le roi et sa famille dans les petites chambres des ci-devant Feuillans.

Digitized by Google

regarde : *Où est M. veto?* disait-il, *où est M. veto?* Il l'aperçoit : *Ah! te voilà, b.... de veto, j'ai trouvé dans ton château une bourse de louis ; elle t'appartient, je te l'apporte. Si tu avais trouvé la mienne, tu n'en aurais pas fait autant, b... de veto.* Et il se retira sans vouloir rien entendre.

Il me reste à parler maintenant, pour clore le récit du grand drame du 10 août, de la conduite que tint l'assemblée nationale, lorsqu'après la victoire les insurgés se présentèrent à elle, la figure encore noircie par la poudre et les mains teintes de sang, pour lui demander le prix de leur journée: la déchéance et la punition du roi. Ici je laisserai parler Pétion : « L'assemblée nationale, au milieu de ce grand orage, prit une attitude très noble et très imposante. Quelques boulets passèrent au-dessus de la salle, et elle délibérait tranquillement. Au premier coup de canon, elle eut un dévouement sublime : elle rendit, en présence du roi, les décrets qui abattaient la royauté et conduisaient nécessairement à la république. On a voulu dégrader les sentimens qui l'animaient. Il est possible sans doute que la crainte fût dans quelques cœurs. Mais le propre des grandes circonstances est d'élever les ames, l'homme revêtu d'une auguste mission sent alors vivement toute sa dignité; il est pénétré de la sainteté des devoirs qu'il a à remplir. Jamais l'assemblée constituante n'a été si belle que dans

Digitized by Google

les momens de danger : elle était alors supérieure à elle même. Chacun semblait se dire : la nation entière me regarde; elle observe si je suis digne des grands intérêts dont elle m'a chargé; et l'assemblée se considère comme la nation même (1). » Elle fit ensuite avec calme le serment de maintenir la liberté ou de mourir à son poste, et s'occupa sans désemparer des moyens de sauver la France.

Elle n'en vit qu'un seul : c'était de recourir à la volonté suprême du peuple, et de l'inviter à exercer immédiatement ce droit inaliénable de souveraineté que la constitution avait reconnu. L'intérêt public exigeait donc que le peuple manifestât sa volonté par le vœu d'une convention nationale, formée de représentans investis par lui de pouvoirs illimités; il n'exigeait pas moins que les membres de cette convention fussent élus dans chaque département d'une manière uniforme et suivant un mode régulier. Mais l'assemblée nationale ne pouvait restreindre les pouvoirs du peuple souverain, de qui seul elle tenait ceux qu'elle exerçait. Elle dut se borner à le conjurer au nom de la patrie de suivre les règles simples qu'elle lui avait tracées. Les formes déjà établies pour les élections furent donc respectées, parce que l'établissement de nou-

(1) Récit du 10 août, par Pétion, maire de Paris. Extrait d'un ouvrage intitulé : *Pièces intéressantes pour l'histoire*, etc.

Digitized by Google

velles aurait été une source de lenteur et peut-être de divisions et de troubles. Elle n'y conserva aucune des conditions d'éligibilité, aucune des limites au droit d'élire ou d'être élu établies par les lois antérieures, parce que ces lois, qui étaient autant des restrictions à l'exercice du droit de souveraineté, n'étaient pas applicables à une convention nationale, où ce droit devait s'exercer avec une entière indépendance. La distinction entre les citoyens actifs n'y parut point, parce qu'elle était aussi une restriction de la loi. Les seules conditions exigées furent celles que la nature même a prescrites, telles que la nécessité d'appartenir par une habitation constante au territoire où l'on exerce le droit de cité, d'avoir l'âge d'exercer ses droits personnels et enfin d'avoir conservé l'indépendance absolue de ses volontés.

Mais il fallait du temps pour assembler de nouveaux représentans du peuple; et quoique l'assemblée nationale eût pressé l'époque des opérations que cette convocation nécessitait, quoi qu'elle eût accéléré le moment où elle devait cesser de porter le poids de la chose publique, le terme de quarante jours aurait exposé la patrie à de grands malheurs, et le peuple à des mouvemens dangereux, si l'on eût laissé au roi l'exercice des pouvoirs que la constitution lui avait conférés, et la suspension de ce pouvoir parut aux représentans du peu-

Digitized by Google

ple le seul moyen de sauver la France et la liberté.

En prononçant cette suspension nécessaire, l'assemblée n'excéda pas ses pouvoirs. La constitution l'autorisait à la prononcer dans le cas d'absence du roi, comme une rigueur provisoire et évidemment nécessaire. Lorsque le pouvoir de sanctionner les lois est suspendu, les décrets du corps législatif doivent en avoir le caractère et l'autorité; et puisque celui à qui la constitution avait attribué le choix des ministres ne pouvait plus exercer ses fonctions, il fallait qu'une loi nouvelle remît ce choix en d'autres mains. L'assemblée s'en attribua le droit à elle-même, parce que ce droit ne pouvait être donné qu'à des électeurs qui appartenaient à la nation entière, et qu'eux seuls, en ce moment, avaient ce caractère. Mais elle ne voulut pas qu'on pût même la soupçonner d'avoir cherché, en se conférant ce pouvoir, à servir des vues ambitieuses et personnelles : elle décréta que l'élection se ferait à haute voix, que chacun de ses membres prononcerait son choix devant la représentation nationale, devant les citoyens nombreux qui assistaient à ses séances. Elle voulut que chacun de ses membres eût pour juges ses collégues, le public pour témoin, et qu'il répondît de son choix à la nation entière.

Ainsi, ce fut au milieu d'une anarchie complète, et au moment où des armées nombreuses se pré-

Digitized by Google

paraient à une invasion formidable, que les citoyens furent appelés à discuter dans des assemblées les droits de la liberté. Je ferai bientôt connaître le résultat de ces élections dans le pays dont j'écris l'histoire ; mais je dois auparavant reprendre le récit des événemens de Marseille, et si je ne décris pas avec détail l'impression que produisit dans cette ville la nouvelle du triomphe du peuple au 10 août (1), et l'arrivée de Rebecqui (2), Bayle et Barbaroux, qui y furent reçus aux acclamations de tout le peuple, je dois au moins constater la joie que les Marseillais ressentirent à la nouvelle de la prise des Tuileries, dont ils s'attribuaient en grande partie la gloire. Aussi fêtèrent-ils cette victoire avec plus d'enthousiasme que partout ailleurs. Leur ville devint pendant quelques jours le théâtre de fêtes non interrompues, de promenades civiques et de feux de joie. Mais lorsque des nouvelles officielles leur eurent appris le nom de leurs

(1) Je crois devoir faire connaître le changement du ministère qui eut lieu après le 10 août: Roland, Clavière et Servan furent rappelés par l'assemblée législative; elle donna les affaires étrangères à Lebrun, réfugié Liégeois; la marine à Monge, et le département de la justice à Danton.

(2) Rebecqui et Bertin avaient été rétablis dans leurs fonctions de commissaires à Avignon, et le directoire du département de la Drôme, qui les avait dénoncés, fut soumis à payer les frais de leur voyage et de leur séjour à Paris. Rebecqui fut reçu à son passage à Avignon comme un libérateur : on illumina la ville pour fêter sa présence.

Digitized by Google

frères morts en combattant pour la liberté, ils s'empressèrent de suspendre leurs cris d'allégresse pour célébrer leur mémoire, par une cérémonie funèbre dont les détails ne seront pas sans intérêt pour mes lecteurs.

Le 20 août, cette cérémonie fut annoncée par une salve d'artillerie, et le canon tira de cinq en cinq minutes. Tous les corps armés se rendirent sur le Cours les armes sous le bras gauche et une branche de cyprès à la main droite. Ils se rangèrent autour de l'arbre de la liberté qui portait un drapeau national voilé d'un grand crêpe noir. A la droite de l'arbre de la liberté était dressé un cénotaphe gardé par quatre femmes en grand deuil placées à chacun des angles du tombeau, sur lequel on lisait, gravés sur une plaque en marbre, ces mots ( ) :

NOMS DES FÉDÉRÉS MARSEILLAIS

MORTS A PARIS DANS LA JOURNÉE DU 10 AOUT 1792

EN COMBATTANT POUR LA LIBERTÉ.

Première compagnie.

Michel Escalet,

(1) Cette table de marbre se trouve encore aujourd'hui, aux archives de l'hôtel-de-ville.

Digitized by Google

Deuxième compagnie.

Antoine Fabre, sergent-major.
J. Besombe cadet.
François Rigaud.
Jean-Baptiste Astier.
Pierre Bonnet-Dottier.

Quatrième compagnie.

Jean-Antoine Domichel.

Cinquième compagnie.

Jean-François Pauzat.
Alexandre Pez.
Gaspard-Julien.

Sixième compagnie.

Cassien-Bremond.
François Féraud.

Septième compagnie.

Etienne Roux, caporal.
Pierre Ricard, d'Allauch
J. Martin.
Jean-Baptiste Samat, d'Allauch.
Jean Ravany.
Victor Fourrière.

Digitized by Google

Huitième compagnie.

Pierre Ripert, sous-lieutenant.
Rau d'Aubagne.

LEUR MÉMOIRE SERA IMMORTELLE.

Après une décharge d'artillerie, une citoyenne, choisie par le peuple, et qui figurait la déesse de la liberté, traversa la haie suivie d'un cortége de cinquante jeunes filles habillées de blanc et ceintes de l'écharpe tricolore; elles marchèrent au son d'une musique lugubre vers le monument, attachèrent sur le chapiteau une couronne civique, et les jeunes filles entonnèrent un hymne en jetant de temps en temps des fleurs sur la tombe. A ces chants succédèrent des oraisons funèbres prononcées par quelques membres du club patriotique; l'une d'elles finissait par ces mots :

« Mânes de nos frères', qui n'avez fait que nous « précéder dans la route de la mort que nous avons « juré, soyez consolés; nous ne vous pleurerons « pas, mais nous vous vengerons! Le sang, le sang « des ennemis, voilà l'eau lustrale que nous pro- « mettons à vos tombeaux. Plus de marques de « deuil; que le laurier remplace le cyprès et que « les chants d'allégresse succèdent aux cris de la « douleur. Nos frères du haut des cieux nous ten- « dent les bras ; la charge va sonner.... aux armes

Digitized by Google

« soldats!... nous avons assez crié liberté ; il est «temps de crier vengeance !»

Après ces énergiques paroles, la foule entonna l'hymne marseillais et les troupes défilèrent devant le tombeau sur lequel chaque peloton déchargea ses armes.

La victoire du 10 août, en exaltant toutes les têtes, doubla le courage et les exigences des patriotes, qui voulurent en finir tout à coup avec la royauté. Malheureusement une bande de scélérats, empruntant le manteau du patriotisme, se mêla aux vrais amis de la liberté, et souilla, par ses cruautés et ses vengeances, la plus sainte des causes. A Marseille surtout, quelques factieux, à la tête desquels se faisaient remarquer les frères Savon, d'odieuse mémoire, préludaient à établir le système de la terreur. Ils avaient sans cesse à la bouche les mots séduisans de liberté, d'égalité, de fraternité, et ils établissaient par tous les moyens imaginables la plus affreuse tyrannie, et ils semaient partout les haines, les querelles et la guerre civile. Le maire Mouraille, vieux et crédule, trompé par ces misérables, qui lui désignaient sans cesse des complots, par lesquels sa vie était menacée, les laissait trop facilement sévir contre de prétendus coupables, et n'employa pas toujours les moyens que la loi mettait à sa disposition pour arrêter les désordres et les crimes dans

Digitized by Google

la ville dont il était le premier magistrat. Ce reproche, que l'historien devait lui faire, est sévère, mais il est mérité; j'ai dû d'autant plus le lui adresser, que bientôt j'aurai à le défendre contre des inculpations calomnieuses, dont quelques écrivains ont voulu souiller sa mémoire.

Cependant Rebecqui et Barbaroux cherchèrent, pendant le court séjour qu'ils firent à Marseille, à réprimer les désordres qui y régnaient. Ils furent secondés dans leurs bonnes intentions par tout ce que cette ville renfermait de citoyens honnêtes et de vrais patriotes; par ces hommes enfin qui, convaincus que l'insurrection en masse contre l'oppression, est le plus saint des devoirs, étaient persuadés aussi que les insurrections partielles, les mouvemens désordonnés ne tendent qu'à dissoudre les liens sociaux, et tuent cette même liberté qui ne vit que par le calme et sous l'empire des lois. Un tribunal populaire, dont les jurés et les juges furent nommés par les sections, fut créé à Marseille; mais ce tribunal qui tout d'abord évita quelques crimes, n'eut qu'une existence précaire et ne vécut que quelques jours.

Jamais la population marseillaise n'avait été aussi agitée que dans la dernière quinzaine du mois d'août 1792. Elle se tourmentait dans les rues, sur les places, dans le club, aux sections. On s'occupait en même temps et d'honorer les morts du

Digitized by Google

10 août, de préparer les élections pour la convention et d'organiser les bataillons qui devaient marcher aux frontières. Au milieu de cette grande activité, quelques hommes audacieux décidèrent qu'il fallait le département à Marseille, attendu que la plupart des membres qui le composaient étaient entachés d'aristocratie, et qu'ils entravaient sans cesse les meilleures dispositions prises dans l'intérêt du salut public. Une fois le département dans notre ville, disaient-ils, nous les surveillerons de telle manière que nous les empêcherons de mal faire. Le projet de l'enlever une fois conçu, l'exécution ne devait pas se faire attendre. Ils partirent donc silencieux et décidés pour la ville d'Aix, comme ils l'avaient fait jadis pour enlever les prisonniers au parlement, et naguère encore pour désarmer le régiment d'Ernest-Suisse. Cette troisième expédition eut le même succès que les deux qui l'avaient précédée. Le 22 août, les membres de l'administration départementale se virent, bon gré mal gré, forcés de monter en voiture, et furent ainsi chariés à Marseille, sous la conduite de leurs ravisseurs (1). Le 23, cette administration,

(1) Il y avait alors à Aix un bon peintre, patriote ardent, et que l'on nommait Gibelin. Celui-ci, dans sa ferveur patriotique, souffrait beaucoup de voir étalé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de nombreux tableaux représentant quelques rois de France et plusieurs comtes de Provence. Il s'imagina qu'il serait plus convenable de rem-

Digitized by Google

ainsi que le tribunal criminel qui siégeait à Aix, furent admis à la séance du club des amis de la constitution, où M. Enavant, président du département, exprima son contentement de voir le siége du département transféré à Marseille, et assura l'assemblée que ses confrères et lui ne se conduiraient jamais que d'après les principes d'égalité. Chompré, qui ne laissait échapper aucune occasion de pérorer, parla ensuite au nom du tribunal criminel. Ricord, l'orateur du peuple, lui succéda à la tribune, et adressa cette violente apostrophe aux administrateurs du département :

« Je vais parler le langage de la vérité à des administrateurs, qui sont faits pour l'entendre. La franchise qui nous dirige doit leur être un garant de la bonne foi qui règne dans les épanchemens de nos cœurs avec des citoyens qui peuvent servir la cause de la liberté et de l'égalité.

« Administrateurs, si le département a eu dans son sein des aristocrates, des modérés et des patriotes, il faut que dans ce moment il en soit purgé,

placer ces portraits par ceux de Brutus, de Caton, etc. etc. Il communiqua ses observations aux Marseillais, qui eurent la faiblesse, ou plutôt la folie, de partager l'indignation du peintre, ce qui les poussa à un acte de vandalisme déplorable. Aidés par plusieurs habitans d'Aix, ils se rendirent à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, coupèrent la toile des tableaux tout autour des cadres qui restèrent accrochés et dont quelques uns se voient encore, puis ils brûlèrent toutes ces toiles sur la place.

Digitized by Google

il faut que chacun s'examine ; et si quelqu'un de vous n'avait point assez d'énergie pour remplir ses fonctions dans ces circonstances difficiles, s'il ne se reconnaît point assez de fermeté pour soutenir les droits du peuple avec courage, et s'il n'est pas dans la ferme résolution de périr à son poste pour soutenir la liberté tout entière, qu'il donne sa démission, autrement je le regarde comme traître. Je dois vous le dire : nous ne voulons plus de Bourbons, nous ne voulons plus de tyrans ; nous voulons la souveraineté du peuple, c'est-à-dire la liberté, toute la liberté, rien que la liberté.

« L'administrateur qui s'écartera de ce principe sacré, trahira le peuple, et le peuple le rend responsable sur sa tête du mal qu'il peut faire. Quand aux affaires de localité, nous ne craignons pas que les *Jaubert*, les *Vilardi* et les *Verdet*, reviennent souiller des places qu'ils ont déshonorées trop longtemps ; mais il est encore deux imprudens personnages, *Borely* et *Fabre*, qui ont eu la criminelle audace de calomnier Rebecqui et Bertin ; les traîtres nous ont trompés ! ils ne doivent plus paraître dans le département. »

J'ai déjà annoncé des troubles à Toulon ; je vais en tracer rapidement le récit.

Quelque temps avant les sanglantes journées du 28, 29 et 30 juillet, l'anarchie allait croissant dans la ville de Toulon. Les administrateurs étaient sans

Digitized by Google

cesse menacés par le peuple, et l'irritation était tellement forte, que M. de Glandevés, commandant de la marine, et qui jouait pourtant le rôle de patriote, fut saisi par quelques furieux qui se préparaient à l'accrocher à la lanterne. Déjà la corde liait son cou, déjà des mains crispées, des bras tendus travaillaient à son supplice, lorsqu'un homme, bravant les dangers et la foule qui rugissait à ses côtés, se jette sur les pendeurs, les repousse, et secondé par une patrouille qui survint fort à propos, sauve l'amiral d'une mort certaine et le conduit à son hôtel (1). Après un aussi terrible événement, M. de Glandevés donna sa démission et M. de Flotte d'Argenson lui succéda dans le commandement de la marine. Ce commandant qui partageait, du moins en apparence, les opinions révolutionnaires, plut d'abord au peuple, qui admirait surtout en lui sa haute taille et sa force colossales; mais, hélas! toutes ces belles qualités ne le sauveront pas d'une mort atroce.

Vers la fin de juillet, un bruit sinistre se répand dans Toulon: on parle d'un complot affreux; on ajoute que le Fort doit être incendié, les patriotes égorgés et le fort Lamalgue livré aux émissaires de d'Artois. Les administrateurs, ainsi que M. de

(1) Cet homme dont le dévoument fut admirable, était un ouvrier auquel M. de Glandevés avait fait du bien.

Digitized by Google

Flotte, furent accusés d'être les principaux meneurs de ce complot infernal; no disait que ce dernier tâchait d'ameuter les marins contre les patriotes de Toulon et de Marseille (1), qui disait-il, *ne voulaient point de roi; mais la république; puis on prétend qu'il ajouta : et comment ferez-vous, braves gens, quand vous n'aurez plus votre bon roi? vous mourrez de faim, car l'arsenal sera fermé, et les Marseillais ne seront pas dans le cas de vous donner du pain*. Et afin que ces paroles cauteleuses et perfides produisissent tout l'effet qu'il en attendait, il donna des fêtes, des banquets aux ouvriers de l'arsenal qui s'égosillaient en conséquence à crier *vive le roi* devant les patriotes qui voulaient alors tout aussi bien qu'eux un roi, mais un roi fidèle à ses sermens (2). Bientôt après, parut une lettre injurieuse contre les jacobins, qu'on reconnut être de M. de Flotte; une visite fut faite chez ce commandant, il en parut très offensé, et jura de se venger de ce qu'il appelait une injure; il travailla quelques esprits qu'il associa à ses haines; il les poussa à une collision contre les patriotes, dont ses der-

(1) Il se trouvait alors à Toulon un bataillon de volontaires Marseillais

(2) Toulon comptait alors 30,000 ames. La population était composée en partie de marins soldés par l'état, d'ouvriers travaillant à l'arsenal et d'une nombreuse garnison. Les tribunaux, la municipalité et une grande partie de l'état-major de la marine dépendaient du club auquel ils étaient affiliés.

Digitized by Google

niers prévinrent les effets, grace à leur fermeté et à leur bonne contenance. Toutes ces petites et mesquines taquineries, toutes ces excitations ridicules et intempestives, ne faisaient qu'augmenter l'irritation des Toulonnais et préparaient de grands malheurs. Les patriotes ne mirent alors plus de mesures dans leurs rapports avec le commandant de la marine, et lorsqu'il fut question d'armer les remparts de Toulon, ainsi que les forts de cette place importante, pour résister à l'invasion étrangère, ils s'emparèrent de vive force des canons de l'arsenal, que le commandant leur avait refusés. Cependant ce fut contre les administrateurs du directoire du département que la fureur du peuple s'exerça d'abord. Ces administrateurs, disait-on, étaient hostiles aux patriotes et faisaient passer des sommes immenses aux émigrés. Le 28 juillet, dès le matin, des cris et des hurlemens se firent entendre dans Toulon; on battait la générale, on sonnait le tocsin, et des hommes armés et furieux parcouraient les rues, vociférant des cris de mort. Bientôt on vit se balancer plusieurs cadavres aux lanternes du Cours; c'étaient des administrateurs. Les gardes nationales et les troupes de ligne prirent de suite les armes; les cris de vive la nation! vive la liberté! se faisaient entendre dans toutes les rues; les habitans des campagnes, ceux du Beausset, d'Olioulles, de la Seyne, accourent, et pendant tros

Digitized by Google

jours, la terreur et la mort régnèrent dans Toulon (1). Les jours qui suivirent ces fatales journées, jusqu'au mois de septembre, furent témoins de nouvelles vengeances populaires, à la tête desquelles présidaient les Barry, les Jassaud, les Lambert, les Figon. M. de Rochemaure, capitaine de vaisseau et major général de la marine, aussi fier, aussi intraitable que l'avait été M. Albert de Rioms, avait osé proférer ces atroces paroles: « Le peuple « devrait se nourrir de sang »; elles lui valurent la mort; mais avant d'expirer, ce malheureux eut l'imprudence de prononcer le nom de M. de Flotte, comme s'il était son complice. Il n'en fallut pas davantage pour que le sort de ce commandant, déjà suspect, fut décidé. Barry et Jassaud furent députés pour aller le chercher à la maison qu'il habitait à la campagne: ils le conduisirent, dit-on, par ruse, jusqu'à la porte de l'arsenal, où il mourut d'une mort horrible, après avoir terrassé trois de ses assassins, en se défendant avec un fusil qu'il avait arraché à l'un deux. Ses restes mutilés furent accrochés à une lanterne.

Une scène horrible et sans exemple vint achever

(1) Gazau, procureur général syndic du département; Guerin, vice-président; Roubaud, membre du département; Debosse, id; Le Beau, id; Denant, accusateur public; Gantelme, président du tribunal du district; Gantelme frère, juré; Reboul, négociant; Provençal, id; Pélissier, Fadas, Geolier, furent les victimes de ces journées.

Digitized by Google

rembrunir ce drame : des misérables conçurent le projet de délivrer les forçats, et ils le firent. Mais qui pourrait peindre la terreur et la désolation qui s'empara des Toulonnais lorsqu'ils virent leur ville envahie par plus de deux mille galériens, qui parcouraient les rues par bandes et poussant des cris sauvages? Heureusement que ces malheureux, étourdis, embarrassés d'une liberté à laquelle ils ne s'attendaient pas, n'eurent pas le temps d'en faire un mauvais usage. Le conseil général de la commune s'assembla à la hâte ; il fit battre la générale, fermer les portes de la ville, et la garde nationale réunie à la troupe de ligne, parvint à s'emparer de tous ces malheureux, qu'elle remit dans les fers. Deux misérables payèrent de la mort l'événement du bagne ; mais étaient-ils coupables? on l'ignore. L'évasion des forçats fut l'inspiration on ne sait encore aujourd'hui de qui, et les deux partis qui divisaient alors Toulon, repoussaient mutuellement la responsabilité de ce crime.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Le mois de septembre commença sous les auspices les plus terribles pour la France. Les armées étrangères pénétraient partout; la trahison leur avait livré Longwi et Verdun. Le peuple indigné, furieux, et qu'une seule idée dominait alors, celle du salut public, se leva comme un seul homme et marcha à l'ennemi. Mais avant de partir, il voulut punir les traîtres, les conspirateurs, les partisans de la royauté, tout ce qui se montrait hostile à la révolution: c'est ce qui explique les nombreuses exécutions qui eurent lieu à Toulon, et les massacres de septembre à Paris. Le peuple avait compris que la terreur pouvait seule alors sauver la France et la liberté.

C'est au milieu de cette anarchie, qui allait toujours croissant, que l'assemblée électorale se réunit le 2 septembre à Avignon, pour s'occuper de la nomination des députés à la convention nationale (1).

(1) Avignon faisait alors partie du département des Bouches-du-Rhône, auquel il avait été réuni. On n'avait pas créé encore celui de Vaucluse.

Digitized by Google

Barbaroux qui s'y était rendu comme électeur, fut nommé d'emblée président de cette assemblée. Voici quels furent les résultas des élections : Députés, Mourraille, maire de Marseille ; Duprat le jeune, maire d'Avignon ; Trophyme Rebecqui, de Marseille ; Charles Barbaroux, *id ;* Durand-Maillane, ex-constituant ; Omer Granet, de Marseille ; Gasparin d'Orange ; Moyse Bayle, *id ;* Pierre Baille, *id ;* Rovère ainé, de Bonnieux ; Lauze Duperret, d'Apt ; Carra, auteur des *Annales patriotiques*. — Suppléans : Dubois-Crancé, adjudant général employé dans l'armée du midi ; Pélissier, de Saint-Rémy ; Bernard Laurent, de Marseille ; Minvielle ainé, d'Avignon. Mouraille n'accepta pas à cause de sa surdité, et fut remplacé par Laurent-Bernard ; Pélissier prit la place de Carra qui avait accepté la nomination du département de Saône-et-Loire ; et lorsque Rebecqui eut donné sa démission après la conjuration du 10 mars, Minvielle lui succéda.

Dans la séance du 6 septembre au soir, l'asemblée électorale, après avoir reçu des dénonciations sur des troubles qui avaient éclaté à Tarascon, à Arles, à Saint-Rémy, à Eyragues, à Novés et dans presque toutes les localités de cette contrée, délibéra que huit commissaires pris dans son sein, ayant un corps de troupes de douze cents hommes à leurs ordres, se transporteraient dans toutes les communes où il y aurait des désordres et des rassemble-

Digitized by Google

mens contre-révolutionnaires pour y rétablir l'esprit public et y étouffer les conjurations. Cette délibération portait encore le désarmement des citoyens suspects et la déportation des prêtres, ainsi que la suspension des administrateurs de districts, les officiers municipaux et généralement tous les fonctionnaires qui par leur incivisme et leur inconduite auraient compromis la chose publique.

Ces commissaires partirent, et pour satisfaire aux dispositions relatives au lieu de Grans, que l'assemblée électorale avait délibérées dans sa séance du 8 septembre, ils requirent deux cents gardes nationaux de la ville d'Arles, qui devaient se rendre à Grans en passant par Mouriés.

A cette nouvelle les mauvais citoyens dont le district de Salon était rempli, craignant le traitement qu'ils méritaient, résolurent de s'y soustraire par un crime. Ils alarmèrent d'abord le peuple par de fausses terreurs, afin de l'égarer et de le plier plus facilement à leurs affreux projets.

Ferrand d'Aix, l'un des commissaires électoraux, partit pour aller se faire reconnaître par le détachement Arlésien requis. Il passa pour se rendre à Mouriés par le village d'Eyguières, où on lui procura un guide qu'il avait demandé à Mouriés; Ferrand requit la municipalité et le commandant de la garde nationale d'Eyguières, de lui envoyer

Digitized by Google

cinquante hommes qui lui furent promis par la municipalité; et cependant cette municipalité, après avoir donné solennellement sa promesse, la trahit de la manière la plus abominable. Dirigée par des conseils pervers, à la tête desquels figurait le curé de Salon, elle eut la perfidie de requérir des forces dans toutes les communes voisines pour s'opposer au passage du bataillon d'Arles, comme le prouve la lettre suivante :

«Eyguières, le 23 septembre 1793, à une heure après minuit.»

«Nous recevons, Messieurs, dans le moment, une « lettre du sieur Ferrand, se disant commissaire « de l'assemblée électorale, datée de Mouriés, du « jour d'hier, par laquelle il nous donne avis qu'il « doit se rendre aujourd'hui dans notre ville avec « deux cents hommes d'Arles; il ajoute qu'ils ne « feront que passer chez nous, et cependant il « nous enjoint de leur préparer des logemens. « Nous savons d'ailleurs d'une manière très cer- « taine qu'il demande que trois cents hommes « de la troupe qui est à Orgon viennent le join- « dre ici pour se porter ensuite vers vous. Nous « pensons donc que l'intérêt de toutes nos com- « munes exige d'éviter la réunion des deux « cents hommes de Mouriés avec les trois cents « d'Orgon. Vous y avez même plus d'intérêt que

Digitized by Google

« nous, parce que la réunion opérée, ils doivent « nous quitter pour aller vers vous. Il est donc es- « sentiel et instant que vous nous envoyiez des for- « ces suffisantes pour déjouer les projets qu'ils « peuvent avoir, et pour établir dans notre contrée « la paix et la tranquillité. Nous écrivons la même « lettre à Grans et à Lançon. Si vous pensiez qu'il « fût nécessaire d'appeler d'autres secours des « communes qui nous avoisinent, vous voudrez « bien le faire. Nous allons vous préparer l'étape, « et nous ne désirons rien tant que d'être dans le « cas de la distribuer à nos voisins. Comme le déta- « chement arlésien doit être ici de sept à huit heu- « res, il est essentiel que les secours que nous deman- « dons arrivent le plus promptement possible (1). »

Ce fut au milieu des ténèbres de la nuit et avec un fatal empressement, que les émissaires de la municipalité d'Eyguières portèrent à leur destination la provocation au meurtre et à la guerre civile que l'on vient de lire. Elle produisit tout l'effet qu'on en attendait: le tocsin sonne dans plusieurs communes, et plus de six cents hommes partis de plusieurs point, arrivèrent avant le jour à Eyguières. Le détachement arlésien s'avançait aussi vers ce village sans soupçonner l'horrible

(1) Cette lettre était signée par Gilles, maire; Guibert Etienne, Sigaud, Payan, officiers municipaux, et Sauraire, procureur de la commune.

Digitized by Google

réception qu'on lui préparait : Ferrand avait pris le devant, accompagné de son secrétaire et de quelques autres citoyens pour y arriver avant la troupe ; il fut saisi lui et ses compagnons, garroté et traduit à la maison commune. Là, on lui déclara avec insolence qu'il était sans pouvoirs, que le département les avait révoqués par un arrêté. Ferrand attesta qu'il n'en avait aucune connaissance (1), mais jugeant par l'exaltation des esprits des dangers qui menaçaient le détachement arlésien, il demanda qu'on lui permît d'aller à sa rencontre pour lui donner l'ordre de rentrer dans ses foyers. Mais ces perfides, ces lâches magistrats du peuple, s'opposèrent à cette mesure de pacification, et délibérèrent de sang-froid que le détachement serait désarmé, et ils se placèrent aussitôt à la tête des assassins qui devaient consommer cette œuvre d'iniquité.

L'avant-garde du détachement arrive ; on l'entoure, on la menace, on lui ordonne de déposer les armes ; elle se soumet à cette loi de la nécessité, puis elle se voit traînée en prison, au milieu des menaces et des insultes d'une populace furieuse et égarée. Toutes ces atrocités n'étaient cependant que le prélude des scènes d'horreur qui devaient bientôt les suivre. C'était affreux, de voir toute

(1) Le département avait effectivement arrêté que la commission électorale cesserait ses fonctions à la réception dudit arrêté, qui était à la date du 22 septembre ; mais il n'était pas encore parvenu à Ferrand.

Digitized by Google

cette foule armée de faulx, de fusils, de haches, attendre avec une silencieuse impatience le moment du carnage. Tout à coup le son lugubre, qui était le signal convenu, annonça l'arrivée des malheureux Arlésiens. Aussitôt les citoyens d'Eyguières et de Salon courent s'emparer d'une hauteur qui dominait des gorges par où devaient passer les soldats de la loi, et lorsqu'ils les virent tous engagés dans ces défilés, ils se montrèrent alors, en leur criant: *à bas les armes!*... Babandy, commandant du détachement, homme d'honneur et du courage, répondit indigné: *plutôt mourir que de souscrire à cette infamie!*.. Le massacre cammença; il fut horrible: huit patriotes succombèrent, et dix autres reçurent de graves blessures. Je ne dirai pas toutes les scènes d'horreur qui suivirent celle que je viens de raconter: les prisonniers qui furent amenés à Eyguières, éprouvèrent tout ce que la barbarie peut imaginer, et pour rendre plus hideuse cette orgie de sang, on vit les Salonais rentrer dans leur ville, traînant avec amphase le canon qu'ils avaient enlevé aux Arlésiens, et chantant avec une joie insolente: *la victoire est à nous*, etc., et un prêtre qui avait prêché le meurtre, aller au devant de cette troupe toute dégoûtante du sang de ses frères, et remercier hautement le seigneur de ce qu'il avait fait prospérer les armes de ceux qu'il avait

Digitized by Google

égaré (1). — Les vengeances populaires se continuaient à Marseille d'une manière effrayante. Brémond Julien, Brémond l'Américain, Obscur, Vasque, Coudoulet père et fils, furent accrochés à la fatale lanterne, dans l'espace de quelques jours. Et cependant, à côté de toutes ces horreurs, le patriotisme allait toujours croissant, les dons civiques, les dévouemens sublimes pour la cause de la liberté se multipliaient. Quinze cents hommes étaient déjà partis pour aller renforcer la troupe française du Var, tandis qu'un nouveau bataillon de huit cents hommes se préparait à marcher vers Paris, pour remplacer les débris de celui du 10 août qui devait bientôt quitter cette ville (2). La convention alors avait ouvert ses séances (3). « Les députés des Bouches-du-Rhône ne siégèrent pas sur les mêmes

(1) Les Marseillais poursuivirent les auteurs de ces meurtres. Plusieurs commissions pour informer sur ces événemens se succédèrent : des personnes accusés furent arrêtées, beaucoup d'autres prirent la fuite. Le tribunal criminel s'empara de cette affaire, qui ne fut jamais jugée à fond.

(2) Dans la séance du 24 septembre, Barbaroux annonça à la convention l'arrivée de ce bataillon à Paris, et dit : « Ce corps est composé d'hommes entièrement indépendans du côté de la fortune ; chaque homme a reçu de ses père et mère deux pistolets, un sabre, un fusil et un assignat de mille livres ; ils viennent avec un corps de cavalerie de deux cents hommes, aider leurs braves frères parisiens à assurer le règne de la liberté et de l'égalité. » Il aurait pu ajouter : et dans le but de servir de gardes du corps au parti de la Gironde.

(3) Le 21 septembre.

Digitized by Google

bancs, et n'eurent pas les mêmes vues politiques. Barbaroux, Rebecqui, Duprat Jeune et Deperret, prirent place parmi les Girondins; Rovère, Laurent, Bernard, Gasparin, Moyse, Bayle, Pierre Baille et Granet, se rangèrent sous le drapeau de la Montagne; Durand-Maillanne et Pélissier s'assirent au milieu de la plaine, rendez-vous accoutumé des égoïstes et des lâches (1)». Barbaroux avait déjà commencé la lutte désastreuse de la Gironde contre la Montagne, et avait attaqué déjà en pleine assemblée Robespierre, Marat, et tous leurs partisans avec une violence où la passion de parti dominait. Cette attaque ou plutôt cette pomme jetée tout d'abord au sein de la convention était d'une très mauvaise politique, puisque c'était propager la discorde dans un moment où l'union fraternelle devait seule être prêchée. Aussi, à partir de ce jour, les représentans du peuple se partagèrent en deux camps et se livrèrent une bataille qui amena bien des désastres et de déplorables dissensions qui se répercutèrent dans toute la France. Les Girondins se montrèrent coupables au moins d'imprudence et d'orgueil; les premiers, ils secouèrent le frein des lois et de l'autorité, en cherchant à s'entourer d'une garde qui leur aurait servi à dominer leurs adversaires

(1) Histoire de Marseille, par M. Augustin Fabre, tom. 2, pag. 481.

Digitized by Google

et à faire prévaloir leurs opinions par la force des bayonnettes. Insensés, qui ne voyaient pas que le système de république qu'ils combinaient était également repoussé par la nature du pays et par l'état général des vœux de cette époque; imprudens qui ne comprenaient pas que le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France ne pouvait être sauvée que par le jacobinisme. Après avoir aidé à renverser Louis XVI au 10 août, ils auraient voulu le conserver pour en faire un fantôme de roi, qu'ils auraient dirigé à leur guise. Mais cette ambition était déloyale et incivique, car la tyrannie de plusieurs aurait remplacé la tyrannie d'un seul, et la France se serait vu ravir les magnifiques destinées d'une grande république. Les Montagnards, qui n'aimaient ni les artifices ni les moyens détournés, marchaient au contraire hardiment et à découvert dans les voies larges qu'ils s'étaient ouvertes. Aussi, dans le grand jugement contre Louis XVI, verrons-nous les Montagnards demander publiquement et avec énergie la peine de mort contre le monarque détrôné, tandis que les Girondins, tout en feignant de le condamner, demandaient l'appel au peuple, espérant par ce moyen déchirer la France, et amener la division de cet empire par la guerre civile.

Le 10 septembre, le conseil exécutif provisoire enjoignit aux généraux des armées du midi de com-

Digitized by Google

mencer l'attaque de la Savoie. A cette nouvelle, le général Danselme, admirateur de la gloire des Marseillais, voulut qu'ils participassent à cette expédition importante. Il leur adressa la lettre qui suit:

« Frères et amis, je m'empresse de vous annon-
« cer la nouvelle qui vous sera la plus agréable.
« Votre amour pour la liberté et pour la gloire,
« m'assure du grand intérêt que vous y prendrez.
« Le conseil exécutif provisoire vient de décider
« d'attaquer la Savoie et le Comté de Nice par des
« dispositions combinées entre Montesquieu et
« moi.

« Comme il est probable que nos ennemis ont
« prévu depuis quelque temps cette détermination,
« il est vraisemblable qu'à l'époque du 30, ils se
« trouveront en force dans le comté de Nice, d'où
« M. Seurre, consul de France, me marque qu'ils
« y attendent journellement une grande partie des
« forces qui ont dû se rassembler au camp de Sa-
« luce. Mais quels que puisse être leurs moyens
« de défense, je n'en espère pas moins le succès
« de notre entreprise, surtout, si, comme je n'en
« doute pas, les braves Marseillais déployaient
« dans cette circonstance décisive l'énergie et la
« vigueur de caractère qui les a déjà rendus si
« célèbres.

« Je me rappelerai toujours avec intérêt, qu'a-
« vec leurs secours, le maréchal Richelieu prit

Digitized by Google

« Mahon en 56 jours, en ayant été témoin occulaire.

« Ce que les Marseillais firent alors pour un roi,
« est garant de ce que vous ferez aujourd'hui
« pour la liberté et l'égalité. »

Le général demandait ensuite à Marseille six mille hommes armés et équipés. Cette invitation à la gloire, excita l'ardeur guerrière des habitans de cette ville et l'empressement des corps administratifs, qui unirent leurs efforts pour concourir à l'affermissement de l'empire et à la défense de la liberté.

Le 20 septembre au matin, les deux administrations réunies avec le conseil général de la commune de Marseille, s'assemblèrent dans l'église Saint-Antoine, ci-devant des Récolets. Le président du département ouvrit la séance par la lecture des dépêches du général Danselme. Après une discussion très vive sur ses demandes et leur objet, il fut délibéré de fournir six mille hommes armés et équipés, pris dans les communes du département en proportion de leur population respective; de fréter des vaisseaux pour transporter ces corps d'armée dans le golfe Juan; de pourvoir à leur subsistance pendant deux mois; de faire accompagner les 6000 volontaires par un corps d'artillerie traînant du canon de grand et de petit calibre; enfin de faire une invitation aux citoyens du département, pour les engager au nom de la

Digitized by Google

patrie, d'échanger leur or et leur argent contre des assignats. Qu'à cet effet, il serait établi dans toutes les communes une caisse pour faire cet échange, et qu'en même temps on ouvrirait un registre où le nom des personnes qui se présenteraient serait inscrit pour être ensuite livré à l'impression. Quand aux détails qu'exigeait une pareille délibération, il fut nommé des commissaires pour pourvoir aux objets d'armement, d'équipement et de subsistances. Le peuple, témoin de cette séance extraordinaire, manifesta sa vive satisfaction à plusieurs reprises aux orateurs par des applaudissemens frénétiques; surtout lorsque M. Corail eut prononcé ces paroles : « Les hommes « libres ont moins de besoin que ceux qui vivent « sous le despotisme; le luxe et la mollesse sont « le partage des esclaves; du pain pour vivre et « du fer pour défendre sa liberté, voilà les objets « les plus nécessaires aux Français de nos jours. » Quel peuple! quelle époque!

Les trois corps administratifs se réunirent encore le 21 pour continuer leur précédente séance, et tandis que les commissaires nommés pour l'exécution des articles délibérés fesaient leur rapport, on annonça M. Dorfeuille, aide de camp du général Danselme, député par ce dernier pour mieux développer le projet de campagne relatif à l'attaque du comté de Nice. Une députation de Tou-

Digitized by Google

lon lui succéda ; après avoir remis ses dépêches, elle ajouta que le général Danselme leur avait demandé des objets de subsistance et d'armement dont ils étaient dépourvus ; mais que, connaissant le zèle des Marseillais, ils avaient été envoyés pour prier les amis de la liberté et de l'égalité d'aviser aux moyens d'y pourvoir : il fut aussitôt délibéré qu'on ferait droit à ces demandes et qu'elles seraient renvoyées aux deux comités déjà nommés. Il fut délibéré de plus que ces deux comités seraient renforcés de douze autres membres pris parmi les citoyens qui ne faisaient pas partie des corps administratifs. Il fut décidé ensuite d'envoyer un courrier extraordinaire au pouvoir exécutif pour l'informer de tous ces détails, et lui demander qu'une somme de quatre millions, dont un en numéraire, fut envoyé au département des Bouches-du-Rhône, pour subvenir aux dépenses, et remplacer celles déjà faites pour cette expédition.

Ce fut à la séance du 26 septembre, que Barbaroux annonça à la convention nationale le courrier extraordinaire arrivé de Marseille. « Il vient nous annoncer, s'écria-t-il, que le général Danselme avant de faire une expédition contre Nice, a demandé à la ville de Marseille six mille hommes, des vaisseaux pour leur transport, un million en numéraire. Les hommes, les vaisseaux, tout a été accordé. (On applaudit à plusieurs reprises.) »

Digitized by Google

Puis il ajouta : « Citoyens, quand le patriotisme, d'un bout de la France à l'autre, produit, enfante des miracles de courage et de vertu, combien votre indignation doit éclater en apprenant que des hommes affreux vont colportant dans les cafés ces mots indignes : *La république est perdue!* Quoi! la république est perdue, et nous sommes ici! et la France entière est levée! Je le dis, ceux qui désespèrent du salut de la république méritent la mort. Mais ce serait donner trop d'importance à leurs déclamations que de la décréter. Je me borne à demander, avec les administrateurs des Bouche-du-Rhône, qu'il leur soit envoyé quatre millions en assignats, et un million en numéraire. »

Sur la proposition de Cambon, la convention décréta que la trésorerie nationale tiendrait à la disposition du ministre de la guerre quatre millions en assignats et un en numéraire, par augmentation sur les fonds extraordinaires de la guerre. La source demanda de plus qu'il fut décrété que Marseille avait bien mérité de la patrie. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

Le 25 septembre fut un jour de fête et de grande émotion pour Marseille; on y publia le premier décret de la convention nationale qui abolissait la royauté en France. L'administration du département, celle du district et de la municipalité, se rendirent à l'autel de la patrie, escortés par plus

Digitized by Google

de six cents gardes nationaux. Mouraille lut la loi; puis s'adressant au peuple il lui dit: *qu'enfin il était délivré pour toujours des tyrans qui l'opprimaient depuis tant de siècles.*

J'ai dit plus haut que Barbaroux et Rebecqui avaient donné l'idée aux Marseillais de former un tribunal populaire pour informer et sévir contre les anarchistes et les conspirateurs. Le 11 septembre, le conseil général de la commune, considérant enfin qu'il était urgent, soit pour la punition des coupables, soit pour l'absolution de l'innocent, que des tribunaux populaires fussent établis, délibéra unaniment : 1° que les vingt-quatre sections de la ville et ses faubourgs nommeraient incessament deux commissaires chacune, pour concourir à la formation de deux tribunaux dont il va être parlé; 2° que tous les commissaires nommés s'assembleraient dans le lieu qui leur serait désigné par la municipalité, pour se diviser en deux assemblées, composées chacune de vingt-quatre membres, dont l'une aura le nom de *tribunal d'accusation*, et l'autre, de *tribunal de jugement;* 3° que chacun de ces deux tribunaux se choisirait, à la pluralité des suffrages, un président et un secrétaire greffier; les salaires de celui-ci devaient être payés par la commune; 4° que toute personne accusée de complot, coalition ou conspiration, soit avec les ennemis intérieurs, soit

Digitized by Google

avec les ennemis extérieurs, sera arrêté sur la réquisition signée par trois membres au moins du tribunal d'accusation, et conduite sous bonne et sûre escorte devant ce tribunal, lequel, composé au moins de la moitié de ses membres, recevrait par écrit la déclaration du dénonciateur et des témoins, et dans les vingt-quatre heures prononcerait s'il y avait lieu ou non à accusation sur les délits imputés au prévenu; 5° que lorsqu'il serait question de prononcer, le tribunal serait au moins composé des trois quarts des membres, et qu'il faudrait la pluralité absolue soit pour absoudre, soit pour déclarer qu'il y avait lieu à accusation, etc, etc. L'article 18 portait: « Le conseil, au nom de la justice et de l'humanité, invite les citoyens à ne se porter à aucun acte arbitraire, de protéger tous les prévenus, d'attendre en paix et dans le silence les décisions qui seront portées par les deux tribunaux populaires qui sont formés par la présente délibération et dont l'établissement a été par eux sollicité. »

Ces deux tribunaux, dont le premier était présidé par Pierre Laugier et le second par Arnaud, dit l'Américain, entrèrent en fonction le 1er octobre. Ils adressèrent ce jour au peuple Marseillais la circulaire suivante: « Citoyens, les tribunaux populaires dont vous avez solicité la création, sont formés. Les membres de ces tribunaux que vous

Digitized by Google

avez vous mêmes choisis, viennent aujourd'hui prêter solennellement, entre nos mains, le serment le plus sacré qu'ils répondront à votre confiance par un zèle infatigable, une justice impartiale et une fermeté imperturbable. Ils vous déclarent qu'ils ne mettent pas moins que la mort entre leurs devoirs et votre attente, s'ils manquent à l'un pour transiger avec l'autre; ils vous assurent que ni pitié ni l'armes, ni considérations, que rien au monde ne pourra détourner leur justice: ils rechercheront les ennemis de la liberté et de l'égalité, prononceront contre eux une sentence irrévocable; mais en découvrant l'innocent, ils le protégeront et lui feront un rempart de leurs corps.

« Le courage ne nous manquera pas; il prend un essor toujours plus vif dans le cœur des citoyens dévoués sincèrement à la patrie; mais nous nous recommandons à la droiture du peuple souverain, à cette confiance rassurante d'où doivent découler la force, la paix et le bonheur; nous invoquons sa patience, son respect pour nos délicates et critiques opérations, son obéissance et surtout sa justice; cette justice éternelle qui ébranle l'ame de tous les individus, qui les invite à ne rien précipiter, crainte de ne pas traiter les autres comme nous voudrions être traités nous mêmes; nous l'invitons encore, ce peuple souverain, et dans son tout, et dans ses parties, à nous encourager, à

Digitized by Google

nous soutenir dans nos pénibles fonctions: nous sommes son ouvrage, il le maintiendra; il fera plus, nous le sentons par nous mêmes; malheur à celui qui traverserait les opérations des tribunaux populaires!.....

« Enfin, citoyens, donnez main forte à vos représentans, ils sont résolus à se sacrifier pour procurer à leurs concitoyens et à leur patrie la tranquillité et le salut. »

Le maire Mourraille installa alors les membres des tribunaux populaires, et leur dit: « Le peuple, aujourd'hui souverain, vous a chargé de la vindicte publique. Sous vos auspices, les personnes et les propriétés seront respectées, et le coupable subira la juste punition de ses crimes. Citoyens, au nom du peuple souverain, le conseil général de la commune vient d'installer les tribunaux populaires d'accusation et de jugement, et vous reconnaîtrez leurs membres comme revêtus de l'autorité légitime.» Puis il ajouta: «Au nom du peuple, je jure d'obéir à vos jugemens, et de vous donner main forte toutes les fois que vous la demanderez pour leur exécution. »

La justice et l'humanité eurent bientôt à se louer de l'existence de ces tribunaux populaires. Plusieurs malheureux, qui gémissaient depuis longtemps dans les prisons du palais, furent acquittés solennellement et rendus à la liberté, à leur fa-

Digitized by Google

mille. Les séances des tribunaux étaient publiques. L'instruction, la lecture des pièces, les interrogatoires étaient faits à haute voix, et lorsque le juge avait prononcé la sentence d'absolution, le peuple applaudissait avec enthousiasme, s'emparait des acquittés qu'il couronnait de laurier, les portait en triomphe à l'autel de la patrie et de là, à la société des amis de la liberté et de l'égalité, pour y recevoir le diplome de membre honoraire de la société. Dans la séance du 10 octobre, neuf acquittés se présentèrent au club, où le citoyen Amy, président, leur adressa ces mots, après leur avoir accordé l'accolade fraternelle : — « Citoyens, vous avez éprouvé dans votre dure captivité toutes les angoisses de la douleur et de la crainte; mais vous n'avez point senti les remords poignans du crime: vous étiez encore assez heureux. Vous voilà absous et libres parce que le peuple est juste, parce qu'autant il désire de se venger de ses ennemis, autant il brûle de reconnaître et chérir ses véritables amis. Tout ce que vous avez souffert, offrez-le en sacrifice au salut public, au maintien de la république; redoublez, s'il se peut, de civisme et de zèle; que cette couronne de l'innocence dont votre tête est ornée, vous fasse oublier à quel prix vous l'avez obtenue. Allez, retournez dans vos foyers rassurer vos familles allarmées, et dites à vos concitoyens que si vertu sévère et civisme brûlant sont l'apanage

Digitized by Google

des républicains marseillais, justice et loyauté sont aussi leur devise. »

Ce fut une époque bien terrible pour la France que celle qui commença au 10 août jusqu'après le 9 thermidor; les événemens se pressaient avec une telle rapidité, les émotions étaient si fortes, que la population tout entière était constamment debout, agitée, turbulente, effrayée ou joyeuse; je crois même qu'elle ne dormait pas.

Les six mille Marseillais étaient à peine partis pour aller se ranger sous les drapeaux du général Danselme, que la nouvelle d'une grande victoire à laquelle ils avaient contribué, arriva à Marseille. Il est vrai que cette grande victoire fut sans dangers pour eux, puisqu'ils n'eurent pas à répandre une goutte de sang, l'ennemi ayant le soin de se retirer toutes les fois que les Français l'approchaient de trop près, comme le constate la rapport des commissaires envoyés auprès du général Danselme, lu par Maillet jeune, le 5 octobre, dans le club des amis de la liberté et de l'égalité, et que je reproduis comme un document précieux pour l'histoire.

« Citoyens, députés par les trois administrations réunies, nous nous rendîmes, le 27 septembre, à Antibes, quartier général de l'armée; nous allâmes auprès Danselme, et lui fîmes part des libérations de nos commettans; il nous parla en homme libre,

Digitized by Google

et nous dit que sa position était cruelle ; qu'il avait reçu l'ordre d'attaquer le comté de Nice du 25 au 30, et qu'il n'avait que neuf bataillons à opposer à quatorze mille Piémontais; que dépourvu de provisions de toute espèce, et n'ayant pour toute artillerie que quatre pièces de huit, il s'était jeté entre les bras des Marseillais, dont il connaissait le zèle, le civisme et les ressources, et qui l'avaient honoré de leur amitié; il nous dit qu'il s'était vainement dressé à Montesquiou, qui, voulant le sacrifier, le berçait de promesses. « Je suis, nous ajouta-t-il, placé entre le déshonneur de désobéir aux ordres du conseil exécutif, ce qui serait indigne d'un général français, et la douleur de sacrifier le sang de mes braves citoyens ; le mien est peu de chose; je suis résolu à attaquer; en vrai soldat, j'enfoncerai mon chapeau et j'irai en avant. » Nous l'assurâmes que les secours qu'il avait demandé à Marseille lui seraient donnés; mais que le temps était insuffisant et qu'il devait demander au conseil exécutif de différer à quelques jours l'ordre de l'attaquer.

« Danselme, sans moyens d'attaque, trouva celui d'intimider l'ennemi ; il prit 24 canons des remparts d'Antibes et établit une batterie sur le Var pour soutenir le passage de ses troupes ; l'escadre, commandée par Truguet, louvoyait devant Nice, et se préparait à seconder les opérations du

Digitized by Google

général, qui, malgré sa fausse position, avait l'œil à tout, et ne se décourageait jamais. Cette situation changea dans la journée du 28: des émissaires viennent annoncer à Danselme que les troupes évacuaient Nice. Il ne pouvait le croire; il nous en fit part cependant, et nous expédiâmes un second courrier à Marseille pour faire part de ce changement de position. Le secrétaire de Lesurre, consul français à Nice, arrivé à Antibes, fait part au général que le consul est comme en charte privée dans sa maison et qu'on lui refuse de se retirer. Danselme ne perd pas un instant; il donne l'ordre au commandant de l'escadre de serrer Nice de plus près, et d'y envoyer un parlementaire pour réclamer le patriote Lesurre. Un capitaine de frégate met pied à terre, se rend chez le gouverneur, réclame le consul français; présente sa montre et dit: *Si dans une heure je n'ai pas le consul, la ville va être attaquée par mer et par terre.*

« Ce langage ferme étonna et effraya le gouverneur, qui assemble son conseil, et le consul est rendu; il s'embarqua et arriva à Antibes le samedi à la pointe du jour, se rend chez le général, confirme que les troupes ont évacué la ville; que les émigrés furieux avaient fait mine de vouloir la défendre, mais que le peuple leur ayant signifié que s'ils ne s'en allaient, ils seraient assommés, ils avaient pris la fuite. Ce récit rassura le général

Digitized by Google

qui dit au consul : Je vais tout disposer pour entrer dans Nice ce soir, et j'espère que vous m'y donnerez à souper ; je vous attends sur le Var à midi. Le bon Lesurre, attendri jusqu'aux larmes, répond qu'il s'y rendrait. Le général fait atteler sa voiture et la nôtre sur les neuf heures, et nous arrivâmes à Saint-Laurent, village situé sur le fleuve, à dix heures et demie. Là, nous vîmes arriver successivement toutes les troupes commandées pour l'entrée dans Nice; nous traversâmes le fleuve à midi, et fîmes une halte militaire sur le fleuve ennemi. Ah! qu'il est doux pour des patriotes de voir l'ardeur de nos troupes tant de ligne que nationales, pleurant de rage de ne pas trouver des ennemis à combattre !.... A quatre heures le passage est effectué ; l'armée est rangée en colonne, composée des dragons ci-devant Noailles, des chasseurs corses, d'un bataillon de volontaires des Bouches-du-Rhône, du régiment de Barrois, d'un bataillon de l'Hérault, et de quelques compagnies de grenadiers. La colonne était terminée par un escadron de dragons. Le général était à la tête avec son état-major, et notre voiture, placée au centre, suivait la marche de la troupe qui s'avance au son des tambours et des cris répétés de *vive la nation française! ça ira!* de la part des bons cultivateurs nissars, qui se pressaient sur notre passage décorés de rubans tricolores. Arrivée au faubourg, la troupe s'arrête ;

Digitized by Google

les consuls apportent au général français les clés de la ville, en protestant de la bonne disposition des citoyens à recevoir les Français. Danselme leur répond avec éloquence et dignité; l'évêque de Nice osa complimenter le général, qui lui répond qu'il ne peut croire à ce langage; qu'il lui conseille pour sa sûreté de se retirer. La troupe entre; les remparts sont bordés d'une foule de peuple, qui criait : *Vive la liberté!* Le général range sa troupe en haie, se met au centre, commande au citoyen Brunet, son maréchal de camp, de prendre la gauche avec la moitié de l'armée, tandis que lui prendrait la droite pour se réunir sur la place Victoire; ce qui fut exécuté avec précision. La troupe réunie sur la place, se forme en bataillon carré, le général va prendre possession du fort Montalban, dont chacun connaît la position heureuse sur le sommet d'une montagne qui domine et Nice et Villefranche; on n'y trouve que 26 hommes avec le commandant qui voulait capituler. Danselme lui répondit qu'on ne capitulait pas avec des lâches, et la petite garnison se rendit prisonnière de guerre. La troupe alors reçut ordre d'aller prendre son logement, et tout se passa avec calme et discipline. La nuit eût été tranquille, si, sur les onze heures et demie, comme nous cherchions notre logement sur la place Victoire, un coup de fusil à balle n'avait été tirée d'une fenêtre par quel-

Digitized by Google

scélérat, ce qui donna une alerte. Le canon fut pointé contre la maison, la générale battit, et en moins de 20 minutes toute la troupe fut sur la place, en armes, rangée en bataille et le général à la tête. Après une perquisition rigoureuse, sans découvrir le coupable, chacun retourna à son gîte.

« Le lendemain, le général fit publier à son de trompe, que tout citoyen, sans distinction, vînt déposer ses armes, ce qui s'exécuta à merveille et nous procura beaucoup d'armes, sans compter 800 fusils que la fuite précipitée de l'ennemi avait fait laisser dans un couvent. Sur les dix heures du matin, un officier de la garnison de Villefranche vint, avec un tambour, chez le général, pour demander à capituler; il reçut la même réponse que le commandant de Montalban. Le général s'y rendit avec une partie de sa troupe, prit possession du fort et de sa garnison; il fit encore arrêter et mettre aux fers les forçats que les fuyards avaient déchaînés, et trouva une centaine de bouches à feu. »

Ainsi le beau comté de Nice fut pris en moins de 24 heures par une poignée de Français, et l'invasion que l'on redoutait tant ne fut qu'une promenade militaire. Cette conquête fut précieuse, en ce sens, qu'elle ne fit point couler le sang humain et ne coûta pas une larme à la France. C'est ce qui faisait dire à Chompré, l'orateur par excellence du club marseillais, dans la séance du 5 octobre :

Digitized by Google

« Le succès inespéré du général Danselme, tint du « miracle. Je vous l'ai déjà dit, citoyens, *l'être su-* « *prême est républicain*. Lui seul a préparé les mer- « veilles de notre liberté..... Mais ce n'est pas « seulement le comté de Nice qu'il nous faut : ce « sont les magasins, les greniers de l'ancienne « Rome. La Sardaigne nous attend ; et si la sotte « insolence des cavaliers français du duc d'Anjou « nous a fait *chanter des vêpres* en Sicile, nous « pourrions à notre tour forcer les cavaliers sici- « liens *à chanter le salut*. Que les rois s'effacent « et disparaissent des continens et des îles ! le « chapeau seul de la liberté, monté sur la pique « française, ralliera tous les peuples. Citoyens, « que vos vœux, que vos voix pressent nos arme- « mens, félicitent, encouragent Danselme, et la « France est libre pour jamais !

« Montesquiou a eu des succès. Veillons-le avec « la convention nationale; et s'il ne réduit la Savoie « entière et le Fancigny, que les gorges des Alpes « soient le tombeau du traître, et signalent la « bravoure de nos frères, comme leur juste ven- « geance ! »

Dorfeuillle arriva à Marseille le 10 octobre, confirma la victoire des Français et remit quelques drapeaux enlevés à l'ennemi. Aussitôt les corps administratifs, suivis par plus de cent mille citoyens, se rendirent à l'autel de la patrie pour y

Digitized by Google

déposer les drapeaux et célébrer les premiers succès de nos armées. L'hymne des Marseillais fut entonné, et au couplet *liberté chérie*, cette foule mit le genou à terre, et se releva avec énergie à ces mots : *aux armes citoyens !* Les cris de *vive la liberté! vive Danselme! périssent les tyrans!* terminèrent cette cérémonie.

Le 22 octobre, le bataillon du 10 août devait faire sa rentrée à Marseille; il y était attendu avec une vive impatience; et la veille de ce grand jour, la citoyenne Gabrielle Estienne, qui assistait à la séance des amis de la *liberté* et de *l'égalité*, monta à la tribune et s'écria avec énergie : « A l'approche des braves et généreux Marseilllais qui « ont rempli si glorieusement la tâche que vous « leur aviez imposée, permettez à une personne « de mon sexe de vous rappeler que jadis il était « d'usage, chez les Romains, que les citoyennes « allaient avec des couronnes au devant de ceux « qui avaient bien mérité de la patrie... Je demanderai donc à l'assemblée qu'elle permette à quatre « citoyennes d'aller présenter des couronnes à ces « vertueux guerriers qui ont acquis des droits à « l'immortalité. » La proposition fut acceptée, et le lendemain, parmi les membres des corps administratifs qui attendaient, sous un arc de triomphe préparé à la porte d'Aix, le bataillon marseillais, se trouvaient quatre citoyennes qui tenaient à la main

Digitized by Google

des couronnes d'immortelles et de laurier qu'elles placèrent sur le drapeau des vainqueurs des Tuileries. Puis des fêtes eurent lieu en leur honneur: au club, au théâtre, on les reçut avec des cris d'allégresse et des bravos prolongés. Moisson y fut couronné en compagnie de Mourraille, qui était alors dans toute l'apogée de sa puissance.

Ce fut le 11 novembre que l'assemblée électorale du département des Bouches-du-Rhône se réunit à Marseille, dans l'église des ci-devant Dominicains. Le citoyen Granet aîné, administrateur du directoire du district de Marseille, fut élu prédent; Maurin, d'Arles, secrétaire; Duprat aîné, d'Avignon; Paris, d'Arles; Ricord fils, de Marseille, scrutateurs. Ce dernier fut chargé de rédiger une adresse à la convention; il improvisa aussitôt la suivante, qui fut adoptée à l'unanimité :

« REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇAIS,

« Les citoyens électeurs du département des Bouches-du-Rhône vont vous dire la vérité.

« Vos premiers pas excitèrent l'espérance des vrais républicains: vous vous montrâtes dignes de représenter des hommes libres; mais depuis cette époque vous avez oublié le peuple, et vous ne vous êtes occupé que de vous mêmes. Les intrigues et

Digitized by Google

les factions ont remplacé l'intérêt national que nous vous avions confié. Il vous reste un moyen pour obtenir notre estime et raffermir l'égalité: c'est de ne voir que la patrie. Donnez à l'univers l'exemple salutaire de la punition du tyran. La France entière met à l'ordre du jour cette condamnation solennelle et trop long-temps attendue. Alors tous les partis disparaîtront et les factieux mordront la poussière. Les Français vous béniront, votre gloire étonnera l'Europe, qui brisera ses fers et jugera ses despotes.

« Pensez que vous n'existez que par le vœu du peuple, que vous n'êtes forts que par lui, et que vous ne devez vous entourer que de sa confiance; pensez que nous nous sommes réservés le droit de rappeler et de punir les lâches et les traîtres; nous déclarons tels ceux qui s'opposent à l'unité et à l'indivisibilité de la république. »

Cette adresse fut imprimée à un très grand nombre d'exemplaires et fut envoyée à toutes les sections, aux 83 départemens et aux sociétés populaires. Puis l'assemblée électorale s'occupa d'élire les huit membres qui devaient composer le directoire du département. Ces citoyens furent: Millot aîné, de Marseille; Granet aîné, id; Jourdan Serane, id.; A Ricord fils, id; Martin, d'Orange; Mauche fils, de Tarascon; Morel, d'Aix; Henri Lazare, d'Apt. Il ne restait plus qu'à nommer les membres du dépar-

Digitized by Google

tement des Bouches-du-Rhône. Cette élection eut lieu le 24 novembre (1), on procéda ensuite à la nomination du président du tribunal criminel. Laugier, de Marseille, obtint la majorité absolue des suffrages, mais il n'accepta pas, et Maillet cadet lui succéda. Giraud de l'Oratoire fut proclamé accusateur public, et Chompré greffier.

C'était le moment où la convention nationale offrait le spectacle d'un véritable champ-clos, tant ses membres étaient acharnés à se lancer des injures et des menaces. Ces dissensions furent cause que le second bataillon des fédérés Marseillais, qui avait été remplacer celui du 10 août, fut annoncé à la convention comme composé de *Janissaires portant leurs vœux au bout de leurs bayon-*

(1) Voici les citoyens élus par les électeurs pour composer cette administration : Frégier, d'Orange; Jamet, de Courteson ; Savournin, d'Avignon ; Negrel Bruni, de Roquevaire ; Bertin, d'Orange ; Bonnaud, de Pertuis ; Martin cadet, de Martigues ; Perrin, d'Aix ; Paris, d'Arles; P. A. Perrin, de Marseille ; J. B. Jean, de Marseille ; J. B. Corail, de Marseille ; Cartier, de Saint-Cannat ; Condelier, d'Arles ; Lange, de Fontvielle ; Mérindole, de Pélissanne ; Minvielle aîné, d'Avignon ; Et. Bompart, de Marseille ; Fouque fils, d'Aix : Ducros, de Salon ; Mongendre, de Marseille ; Bazin, de Lambesc ; Veran, de Tarascon ; Sadoulet, de Marseille ; Barthélémy, de Marseille ; Moutin, de Menerles ; Secaty, de Marseille ; Cayol Richaud, de Marseille. — Les citoyens Perrin, Corail, Merindol, Fouque et Mongendre, ayant donné leur démission, ils furent remplacés par Louis Barthélémy, de Marseille ; Laurin, de Senas ; Moutin, de Gardy ; Goulin, de Lourmarin : Honoré Féraud, de Marseille. — Les citoyens Moutin et Veran n'ayant pas accepté, on les remplaça par Galibert cadet, de Marseille ; et Chape fils, d'Allauch.

Digitized by Google

nettes, et reçus dans Paris avec une sombre défiance. On accusa les Marseillais d'être allés dans la capitale, tantôt pour sauver le roi, tantôt pour le faire assassiner; mais l'opinion qui prévalut le plus et qui s'écartait le moins de la vérité, c'est qu'ils étaient accourus sur l'invitation du girondin Barbaroux pour appuyer le parti de la république fédérative. Le ministre de la guerre, désireux de faire cesser ces divisions, proposa le départ des Marseillais pour les frontières. Mais ceux-ci, jaloux de rester à leur poste, se présentèrent à la barre de la convention, le 21 octobre, et y lurent la pétition suivante qui leur valut la faveur de rester à Paris:
« Nous partions des bords de la Méditerranée pour « venir au secours de Paris. Nous avons appris que « nous n'avions plus d'ennemis que les agitateurs « et les hommes avides de tribunat et de dictature. « Vous appartenez aux 83 départemens; vous êtes « donc à nous; le service militaire auprès de vous « est un droit qui nous appartient. Nous savons « bien que quelques hommes disent aux Parisiens « que c'est une injure pour eux de nous recon- « naître pour leur frères! on dit encore que cette « garde qu'on vous propose peut devenir une « garde prétorienne; nons ne répondons qu'un « mot: nous y serons. »

Le 13 décembre, le club de Marseille reçut une lettre de celui des jacobins de Paris, qui conte-

Digitized by Google

nait des imputations défavorables au patriotisme de Barbaroux. L'assemblée s'indigna de ces accusations, qu'elle appela des calomnies; mais le moment était proche où elle devait porter un jugement tout contraire. Barbaroux, cet enfant chéri des Marseillais, qui avait accusé Robespierre, combattu la commune, touchait au terme fatal de sa puissance : encore quelques jours et, proscrit, abandonné, flétri même par les siens, il traînera son existence d'exil en exil, jusqu'à ce que sa tête, cette belle tête, que sa maîtresse, la citoyenne Roland, comparaît à celle d'Antinoüs, soit tranchée par la hache du bourreau (1).

Cependant les Marseillais ne voyaient pas avec indifférence les dissensions qui agitaient Paris et

(1) Il devient à propos, je crois, de citer ici l'opinion que le roi des romanciers, Walter-Scott, a portée sur le jeune conventionnel de Marseille : « Barbaroux, l'un des plus ardens admirateurs de la révolution, jeune homme, comme le Seïde du Mahomet de Voltaire, rempli d'enthousiasme pour une cause dont il ne soupçonna jamais le secret. Doué des qualités du corps et de l'esprit, plein de désintéressement, il sacrifia son bonheur domestique, sa fortune et sa vie, à son zèle irréfléchi, mais sincère, pour la liberté. Dès le commencement, Marseille l'avait vu l'un des plus plus chauds partisans de la révolution. Il admira d'abord les extravagans écrits de Marat et de Robespierre; mais ensuite il n'éprouva plus que dégoût pour la bassesse de leurs sentimens et la férocité de leur esprit. Il se réunit alors aux Girondins et offrit son culte à la liberté sous les auspices de l'aimable et belle citoyenne Roland, qui desservait parmi eux ses autels. (Walter-Scott, *Tableau de la Révolution Française*, t. 2, chap. 8, p. 251.)

Digitized by Google

la convention nationale. Ils voulurent connaître quels étaient les véritables amis de la patrie, et prirent à ce sujet les délibérations suivantes: 1° que députation serait faite à toutes les sections de Marseille, afin que le 6 janvier, jour de l'Epiphanie, tous les bataillons et tous les corps administratifs se réunissent, à dix heures du matin, autour de l'autel de la patrie, pour y renouveler le serment de vivre libres, de maintenir de toutes leurs forces physiques et morales, la république Française UNE ET INDIVISIBLE DANS TOUTES SES PARTIES, et de regarder comme ennemis tous ceux qui tenteraient de nous donner un gouvernement autre que la république sanctionnée par le peuple souverain; 2° que toutes les sections réunies feraient une adresse à la convention nationale, pour l'inviter à s'occuper un peu moins d'elle et un peu plus des besoins de la nation; 3o qu'il serait écrit aux jacobins de Paris de faire publiquement et littérament une profession de foi politique; et dans le cas où ils ne la feraient pas dans le terme de quinze jours après la réception de la lettre, ils renonceraient à toute correspondance avec eux. »

Cette délibération fut aussitôt envoyée à toutes les sociétés affiliées, que l'on invitait à agir dans le même sens. On s'occupa ensuite de la nomination des membres qui devaient composer le district de Marseille. Les noms de ses administrateurs doi-

Digitized by Google

vent être connus parce qu'ils entrèrent en fonction à un époque où la solidarité des actes qui s'accomplirent furent d'une telle importance, que chacun d'eux doit en porter sa part (1).

Le grand drame du 21 janvier se préparait. Les Marseillais, quoique loin de la capitale, y prenaient une part active. Ils envoyèrent à ce sujet, à la convention nationale plusieurs adresses pleines d'énergie et d'un patriotisme brûlant. « REPÉSENTANS « DU PEUPLE, leur disaient-ils dans celle du 27 décembre, mettre en question si Louis le dernier doit être jugé, est un crime de lèse-nation; oser soutenir qu'il ne peut l'être, c'est être traître à sa patrie.

« Enfin, d'après votre décision, vous allez juger ce grand coupable, déjà condamné par le peuple, dont vous devez être le fidèle organe. Vous avez été nommés pour punir le despote; avant de quitter vos foyers vous avez juré de remplir vos engagemens; si la tête du criminel CAPET ne tombe de suite sous le glaive de la loi, si vous donnez du temps aux rois coalisés, et surtout au cabinet de St-James, que l'on fait mouvoir pour que la vie

(1) Les membres qui obtinrent la pluralité des suffrages furent : Mongendre, Bosc, Amphoux. Venture, Veyrache cadet, Bec, Garrigue, Arnaud, Bremond, de Marseille; Roux, de Cassis; Camoin, d'Aubagne; Michel, d'Allauch; Moreri, de Marseille, fut nommé procureur-syndic; Bremond, président, et Doujou, secrétaire.

Digitized by Google

du *monstre* soit le gage de sa neutralité, vous deviendriez tous parjures, et vous seriez tous comptables au peuple des maux que vous lui prépareriez.

« Si des orateurs de mauvaise foi voulaient introduire l'ostracisme, c'est contre eux que vous devriez le prononcer.

« Armez nos vaisseaux pour la campagne prochaine; punissez les ministres qui laissent nos braves frères d'armes au dépourvu sur les frontières; punissez tous les chefs de parti, quels qu'ils puissent être. Si ces factions criminelles s'étaient malheureusement étendues jusque dans le sanctuaire des lois, et que sous le masque trop souvent trompeur du patriotisme, quelqu'une voulût régner, d'après le serment que nous avons fait, nous résisterions à l'oppression et nous nous opposerions à tout acte arbitraire.

« Le magistrat n'a, dans ces circonstances orageuses, que deux choses à attendre et à désirer : la liberté tout entière, consolidée par l'unité et l'indivisibilité de la république, ou la mort. »

Louis XVI parut à la barre de la convention nationale le 26 décembre. Il est inutile de raconter ici les détails de ce jugement mémorable, que tout le monde doit connaître. Je dirai seulement que la division qui avait éclaté au sein de la convention grandit dans ce moment d'une manière prodigieuse, les partis se choquaient avec vio-

Digitized by Google

lence, et l'on pu connaître alors les véritables opinions des représentaus du peuple et les juger facilement. La société de Marseille s'expliqua à ce sujet d'une manière franche et énergique, dans une lettre qu'elle adressa aux députés des Bouches-du-Rhône, et notamment de Marseille. Je la cite.

« Concitoyes, frères et amis, »

« Ce n'est pas tant une explication que nous voulons avoir avec vous dans ces circonstances, qu'un développement urgent de nos principes que nous avons à vous faire.

« Plusieurs lettres nous annoncent que vous êtes divisés entre vous, Marseillais, sur le compte du coupable *Louis*; eh bien! nous, invariables républicains, nous n'avons qu'une voix unanime pour le condamner à mort.

« On nous annonce encore qu'il y en a deux de vous qui veulent prolonger son jugement et le renvoyer aux assemblées primaires. Sont-ce bien des Marseillais qui voudraient une chose si scélérate, qui voudraient se parjurer, qui voudraient la guerre civile?

« Nous déclarons traîtres à la patrie quiconque émettra un tel vœu, parce que le peuple souverain vous a envoyés expressément pour juger *Louis*, et faire tomber sa tête, pour reviser la constitution, ou plutôt pour nous en donner une nouvelle.

Digitized by Google

« Les opinions des Lanjuinais, Salles, Buzot, Rabaud, etc., sont des opinions de mauvais citoyens; la tienne, Barbaroux, est une opinion dilatoire; tu n'as pas conclu comme ton serment et ton mandat te le prescrivaient.

« Notre indignation est à son comble contre les chefs de parti. Roland, Boissot et consorts sont les plus dangereux.

« Nous y voyons clair maintenant : cette faction veut la division de la république, parce que les ambitieux y trouveraient leur compte, et nous, nous ne voulons faire qu'un faisceau de toute la France.

« Ceux qui travaillent à engager les départemens à faire scission avec Paris, sont les désorganisateurs de l'union et de la force des patriotes ; la perte de cette union sera celle de la patrie.

« Les députés acharnés les uns contre les autres sont nos ennemis : on ne les a pas commis pour se faire la guerre entr'eux ; on atterre les ennemis de la nation par des œuvres profitables à la nation, et non par des sottises de furieux qui ne montrent que les passions de l'homme, qui, en se déshonorant, finît par perdre la chose publique.

« Nous reprocherons toujours aux députés de s'être plus occupés d'eux mêmes que de l'état, sans cela, nous ne nous plaindrions pas aujourd'hui : Louis serait mort depuis long-temps, et

Digitized by Google

l'Espagne et l'Angleterre ne nous imposeraient pas des conditions que les républicains repoussent, mais qui ont l'air de servir de prétexte aux scélérats et aux parjures pour entraîner les faibles.

« Députés des Bouches-du-Rhône, et vous particulièrement députés sortis du sein de Marseille, nous vous répétons que nous attendons de votre bouche la sentence de mort contre l'archicoupable Louis, que nous protestons contre l'appel qui en serait fait au peuple, et que nous vouons à l'infamie ceux qui auraient un autre sentiment, car vous n'êtes plus libres après le serment que vous avez prêté entre nos mains.

« Nous ne vous cachons pas que nous manifestons notre volonté à la convention et à tous les départemens, en leur déclarant que nous mourrons plutôt avant que d'en changer; car nous voulons vivre libres et unis avec tous nos frères d'une république indivisible, sans autre maître que la loi.

« Si Marseille, si la France entière vous est chère, vous donnerez connaissance de cette lettre à Roland, à Pétion et à d'autres; vous combattrez leur erreur, et vous empêcherez la guerre civile que leur opinion a déjà commencé à allumer.

« Nous vous saluons, en attendant de trouver toujours en vous des hommes et des frères républicains (1). »

(1) Cette lettre extraordinaire, votée et adhérée par tous les membres

Digitized by Google

Les élections municipales se firent à Marseille dans ce moment de fièvre politique qui travaillait toutes les têtes. Mourraille resta maire et Seytres procureur de la commune(1). Le peuple fit éclater sa joie à cette nouvelle; on les aimait beaucoup à cause de leur patriotisme ardent. Mais l'ovation qu'on leur fit fut souillée par un meurtre. Un prêtre, ayant nom Olive, porté sur la liste des émigrés, était rentré à Marseille, sur la promesse de Mourraille, qu'il ne lui serait rien fait. Le pauvre infortuné, confiant dans une aussi puissante protection, se rendit à l'hôtel de ville pour aller prendre une carte de sûreté qui devait lui être délivrée par le maire; mais il avait à peine franchi le seuil de la porte, que saisi et traîné par quatre misérables, il se vit conduire jusqu'au milieu du Cours, où, sans pitié pour ses cheveux blancs, on l'accrocha à une lanterne. Bien des personnes ont depuis accusé Mourraille de ce crime; mais il paraît qu'il fut plutôt l'œuvre de quelques forcenés. Le maire de Marseille en éprouva d'ailleurs une douleur si forte, qu'il en devint grièvement malade.

de la société de Marseille, était signée par P. Laugier, président; P. Trahan, vice-président de correspondance; P. Couédic, Maillet aîné, C. Guinot, J. F. Brogi, secrétaires.

(1) Le dépouillement du scrutin pour les élections municipales porta la majorité absolue des suffrages sur les citoyens Ant. Autran, Barbier, Dufour, Guiraud, Manent, Giraud, peseur; Lezard, Moisson aîné, Petre, Rosan et Servet fils.

Digitized by Google

Tandis que le procès de Louis XVI se poursuivait à Paris au milieu d'une anarchie toujours croissante, les Marseillais, quoique à plus de deux cents lieues de la capitale, s'agitaient eux aussi, et prenaient une part active à l'événement qui tenait en émoi et les peuples et les rois de l'Europe. Dans un moment aussi solennel, ils ne cessaient de manifester l'horreur profonde que la royauté leur inspirait; leur impatience de voir tomber la tête de *Louis* était si grande, qu'il délibérèrent, dans la séance du 7 décembre : 1° qu'il serait écrit aux députés une lettre dans laquelle on devait leur exposer les principes de l'assemblée, son mécontentement sur les opinions émises par des députés qui avaient usurpé la confiance de la nation, et la résolution irrévocable de regarder comme ennemis de la patrie tous ceux qui proposeraient ou appuieraient l'appel au peuple du jugement de Louis XVI; ceux même qui auraient la lâcheté de s'abstenir dans cette affaire, contre ceux encore qui oseraient s'absenter le jour où elle devait se terminer; 2° qu'une adresse dans le même sens serait présentée à la convention nationale. L'administration du département publia en même temps un arrêté portant l'organisation dans le département des Bouches-du-Rhône, d'une force armée appelée départementale, qui serait tenue de se rendre à Paris pour proclamer

Digitized by Google

l'unité et l'indivisibilité de la république française.

Cet arrêté, devant être présenté par deux députés extraordinaires, pris dans l'administration, Alexandre Ricord et Minvielle aîné, furent choisis pour le porter à la convention nationale et au conseil exécutif. Il furent chargés aussi de solliciter des secours indispensables au département, pour subvenir aux frais que nécessitaient les réparations des chemins. Ces députés partirent le 11 décembre. Voici l'adresse que le conseil général de la commune les chargea de présenter à la convention nationale :

« Citoyens, c'est pour la troisième fois que nous vous demandons la mort de l'assassin de nos frères. De concert avec toutes les sections de la république, nous avons réitéré cette demande, et jusqu'ici cette demande a été vaine.

« Vous craignez de manquer à la majesté de la nation en condamnant vous mêmes le coupable; mais la nation l'a déjà condamné; elle n'attend plus que son supplice; le traître périra.

« Craignez par vos lenteurs, par vos renvois, craignez d'allumer la guerre civile : ce fléau, que vous auriez attiré, pourrait vous envelopper avec ceux qui voudraient nous redonner un maître.

« Vous avez couvert l'Europe d'opinions absurdes, contradictoires et inutiles, qu'on ne vous demandait pas. Ce n'était ni l'Europe, ni l'Univers entier

Digitized by Google

que vous deviez craindre d'irriter par votre justice; c'était par la mort du coupable que vous deviez éclairer et venger la mort des nations ; c'était la France et vous-mêmes que vous deviez sauver ; c'étaient des ministres pervers que vous deviez punir après le premier criminel; c'était enfin la corruption de nos lois, l'assiette de notre constitution, le retour de la paix, et non de vaines disputes que nous attendions de nos représentans. »

La France entière partageait alors l'opinion des Marseillais pour le jugement de Louis XVI ; toutes les têtes fermentaient; aux clubs, dans les rues, sur les places publiques, on ne s'entretenait que de ce jugement d'où dépendait en effet le sort de la république. A cette fièvre du moment se joignit pour Marseille un malaise général. Cette ville s'était épuisée en sacrifices; et tandis que ses ressources diminuaient, chaque jour ses dépenses augmentaient d'uue manière prodigieuse. A peine avait-on pu parer pendant le mois de septembre aux subsistances de première nécessité. Les magistrats et le peuple accusaient le ministre Roland de ne rien faire pour une ville qui avait tant fait pour la république, et leur accusation était vraie, car Roland avait toujours franchement détesté les Marseillais ; en voici un exemple qui n'aura pas besoin de commentaire. Les magistrats de Marseille sollicitaient depuis long-temps de ce ministre

Digitized by Google

quelques secours pour faire travailler aux chemins qui se trouvaient impraticables, tellement ils étaient dégradés. Après quelques réponses évasives et insignifiantes, le ministre écrivit *de faire travailler tous les bons citoyens à la réparation des grandes routes, d'inviter les officiers municipaux et les autorités constituées d'aller encourager les travailleurs par leur présence et leurs harangues civiques; que, par ce moyen, on épargnerait dix millions à la nation, et que les chemins seraient réparés en six jours.*

Le grand drame touchait à sa fin. Marseille en attendait le résultat avec une impatience difficile à décrire. On avait craint d'abord, dans cette ville, que l'appel au peuple ne prévalût. Cette crainte inspira une lettre aux amis de la constitution, qu'ils envoyèrent à toutes les sociétés affiliées, et dans laquelle on remarquait les phrases suivantes : « Les conventionnels du parti Roland sappent « notre république jusque dans ses bases, puis- « qu'ils détruisent le gouvernement représentatif. « L'appel au peuple est un déchirement de notre « unité et indivisibilité.... Protestons contre cet « appel; et si notre volonté n'est exprimée qu'après « le décret, repoussons-le, et usons de notre sou- « veraineté pour condamner à la peine de mort « tous les représentans qui auront provoqué ce dé- « cret destructeur de notre république. Telle est la « dernière résolution bien exprimée des Marseillais.

Digitized by Google

Leurs craintes ne se réalisèrent pas. Le 23 janvier les membres du club de Marseille reçurent une lettre du citoyen Granet, qui leur annonça que la convention nationale avait écarté, à une grande majorité, l'appel au peuple du jugement du roi, et leur faisait espérer que ce décret salutaire n'était que le précurseur de la sentence de mort, si impatiemment attendue (1); et le 25, un courrier extraordinaire leur remit la lettre suivante :

« CITOYENS ET CHERS COLLÈGUES,

« Les rois sont morts, *vive la république!!!*

« CHERS RÉPUBLICAINS ! la première nouvelle que « nous vous annonçons, c'est la mort du tyran : « aujourd'hui, à dix heures et demie du matin, la « tête du plus grand ennemi de la liberté a été tran- « chée par la main du bourreau. Victoire! vic- « toire!!! Chers patriotes, les ennemis sont vaincus ; « les rois de l'Europe étonnés et chancelans, et les « hommes faibles abasourdis.

« Dès les cinq heures du matin, la générale a

(1) Le conventionnel Granet donnait ensuite le nom des députés des Bouches-du-Rhône qui avaient voté pour l'appel au peuple, *et qui avaient grossi cette minorité corrompue et pusillanime qui semble avoir sacrifié ses devoirs à la peur*. C'étaient Barbaroux, Rebecqui, Durand-Maillanne et Duperret.

Moïse Baille, Pierre Bayle, Gasparin, Granet, Rovère, Bernard Laurent et Pelyssier, votèrent dans le sens contraire.

Digitized by Google

« battu dans tout Paris. Le calme le plus profond « y régnait : environ cent mille hommes, munis « de plusieurs pièces de canon, étaient sous les « armes. L'ordre de la marche réglé, on a été « chercher le traître à huit heures du matin; à dix « heures il est arrivé sur la place ci-devant « Louis XV, aujourd'hui de la Liberté. A dix heures « et un quart, il est monté sur l'échafaud; il a « balbutié la leçon qu'on lui avait faite; mais l'at- « tente des conseillers a été trompée : personne « n'a été ému. A dix heures et demie sa tête est « tombée; le bourreau la prise par les cheveux, « il l'a montrée aux spectateurs qui étaient en « grand nombre : de suite tout le monde s'est « écrié unanimement : *Vive la nation! vive la « république!...* Quel exemple pour les intrigans « et les faux patriotes! Mais point de réflexions, « les patriotes sont sauvés, et répétez avec nous : « *Vive la république!*

« La séance de la convention a été intéressante : « Barrère et Robespierre ont demandé la réunion « de tous les partis faite sur le tombeau de Pelle- « tier Saint-Fargeau; peut-être elle aura lieu si « tout le monde est de bonne foi; mais du moins « il en est résulté un bon décret. Le brave Pelle- « tier Saint-Fargeau, qui est mort des coups de « poignard que lui a valu son patriotisme, sera « porté au Panthéon, à la place de Mirabeau, ac

Digitized by Google

n'en eût pas moins été utile, tandis qu'il présentait dans le fait des vues plus étendues, et dans ses résultats un acte aussi nécessaire que salutaire, s'empressa de lui répondre qu'il regardait en effet ce projet comme contraire aux décrets de l'assemblée nationale.

Ainsi donc, un projet qui devait procurer et assurer l'exécution des décrets de l'assemblée, un projet qui devait donner aux deux états un gouvernement, aux tribunaux des magistrats, aux lois une exécution, réunir les peuples, contenir les factieux, protéger les propriétés, assurer les libertés publiques et individuelles, procurer l'ordre et la tranquillité, fut jugé par le directoire de la Drôme contraire aux décrets de l'assemblée nationale et traité d'inconstitutionnel.

Ce ne fut pas ainsi que répondit à Carpentras le directoire du département des Bouches-du-Rhône, qui avait été également consulté. « Cessez, lui disait-il, nous vous en conjurons, de voir dans cette démarche autre chose que l'empressement franc et sincère d'être unis tous ensemble par les moyens les plus sûrs et les plus prompts. Si la ville de Carpentras eût eu la première cette belle idée d'une fédération générale, et qu'elle y eût invité Avignon dès le premier instant de la suppression, disons mieux, de l'expulsion entière d'une assemblée qui a causé tant de malheurs,

Digitized by Google

nous osons vous l'assurer et être les garans de la générosité de cette importante cité, tous ses habitans se fussent empressés de voler dans vos murs pour y contempler le spectacle touchant d'un peuple fondateur de la liberté sur les ruines du despotisme italien, et dont le premier acte libre eût été une proposition d'union et d'amitié avec des voisins qui auront toujours le mérite inappréciable pour des Français, de vous en avoir donné le premier exemple. »

D'aussi sages conseils ne devaient pas convenir aux habitans de Carpentras, et l'avis de la Drôme flattait trop leur passion pour qu'il fût rejeté; aussi l'adressa-t-on sur-le-champ et avec profusion dans toutes les communes, en y ajoutant des lettres circulaires comme pour arracher par la reconnaissance ce que la raison repoussait. Ce fut à l'aide de la mauvaise foi et de la séduction que des émissaires envoyés de toutes parts, joints aux mal intentionnés répandus en grand nombre dans certaines communes, parvinrent à égarer une partie du peuple du haut-comté que des communications plus intimes avec Carpentras, et surtout une ignorance profonde occasionnée par les obstacles que mettent aux communications les montagnes qu'il habite, rendaient plus docile aux insinuations, plus facile à abuser.

Cependant, malgré les efforts de tous ces enne-

Digitized by Google

mis de la liberté, l'assemblée eut lieu à Avignon le 7 février. La grande majorité du comté y comparut par députations. Le maire d'Avignon en fut nommé président, et le résultat des délibérations fut « que le ci-devant comté et la ville d'Avignon « seraient réunis sous le titre d'état d'Avignon et « Vénaissin, formant le département de Vaucluse, « séant à Avignon;

« Que tant que ledit département serait privé « d'être réuni au quatre-vingt-troisième départe- « ment de France par décret de l'assemblée natio- « nale, sanctionné par le roi, le susdit état d'Avi- « gnon et Vénaissin exercerait, dans toute sa pléni- « tude et dans toute l'étendue de son territoire, les « droits de souveraineté qui lui compètent, et « dont l'assemblée déclara qu'elle ne se départirait « jamais, que pour la confondre avec celle de « l'assemblée nationale;

« Que toutes les communes du ci-devant comté « formeraient des assemblées primaires à l'effet de « nommer des électeurs dans la proportion de leur « population;

« Que sitôt que les électeurs seraient nommés, « ils s'assembleraient à Avignon pour représenter « les deux états réunis;

« Qu'il serait choisi parmi les électeurs de nou- « veaux députés pour se rendre auprès de l'as- « semblée nationale et du roi, afin de solliciter

Digitized by Google

« une prompte réunion du département de Vau-
« cluse au quatre-vingt-troisième département de
« France ;

« Que les électeurs pourraient organiser la force
« publique et déterminer la contribution de cha-
« que commune, tant pour l'établissement de cette
« même force publique, que pour l'administration
« de la justice gratuite, etc., etc. »

En exécution de cette fédération, les communes qui y avaient concouru nommèrent des électeurs. Ils se rendirent successivement à Avignon, et s'y constituèrent en *assemblée électorale du département de Vaucluse*.

Cependant le directoire du département de la Drôme retira de Carpentras, d'après la lettre de M. Du Portail, les troupes qu'il y avait envoyées. Cet événement, ainsi que la défection que cette ville éprouva de toutes les communes, qui, à l'exception de Valréas et de Sarrians, s'étaient rendues à la fédération d'Avignon, la plongèrent dans la plus grande consternation. Elle prévit alors tout ce qu'elle avait à redouter, et de l'isolement dans lequel elle se trouvait, et des communes fédérées qui avaient la plupart tant d'injures à venger ; mais, loin de voir dans cet état d'abandon et de faiblesse auquel elle était réduite, un moyen facile de vengeance, les communes fédérées n'y virent, au contraire, qu'un motif de plus d'espérance pour

Digitized by Google

porter la persuasion chez leurs frères égarés et les ramener à de meilleurs sentimens.

« Les secours que vous avez reçus, lui écrivi-
« rent-elles, vont s'éloigner : cela ne doit pas vous
« alarmer, et nous sommes déterminées à épuiser
« tous les moyens de conciliation pour vous rame-
« ner à des principes de paix et d'union qui seuls
« peuvent faire de tous les Comtadins une famille
« heureuse. Notre fédération a pour objet une réu-
« nion sincère des Comtadins et des Avignonais,
« et de concerter les moyens d'opérer prompte-
« ment une organisation utile, d'après les décrets
« de l'assemblée nationale. Vous opposer plus
« long-temps à des vues aussi patriotiques, les
« contrarier encore ouvertement, ce serait nous
« donner à penser que le système désastreux de
« votre assemblée règne encore dans votre ville,
« et que vous sacrifiez à de petits intérêts, à de
« vains motifs d'orgueil et de ressentiment, l'inté-
« rêt général de la patrie. »

Cette lettre, qui respire la générosité et la plus pure franchise, ne produisit cependant aucun effet. Les Carpentrassiens ne virent dans ces ménagemens fraternels qu'un acte de faiblesse qui diminua le sentiment de la leur, et dans l'envoi des députés médiateurs par les sociétés des amis de la constitution d'Arles et de Valence, que l'expression d'un intérêt soutenu de la part des Français ; ce qui

Digitized by Google

augmenta leur orgueil et leurs espérances. Les machinations recommencèrent donc sous les yeux mêmes de ces députés, et les choses furent quelquefois poussées si loin, qu'ils désespéraient non seulement du succès, mais qu'ils redoutaient encore les suites désastreuses de bien d'outrages récens et d'insultes provocatrices.

Enfin, après une longue suite d'efforts dont le véritable patriotisme est seul capable, ces députés parvinrent à ouvrir un moment les yeux d'un peuple qu'ils ne croyaient qu'égaré; ils lui arrachèrent plutôt qu'ils n'obtinrent le seul acte vraiment capable de ramener la concorde et la paix : l'adhésion pure et simple au pacte fédératif du 7 février [1]. Enchantés d'une victoire long-temps douteuse et qui devait produire un bien immense, ils se plurent à ne voir dans les obstacles qu'ils avaient rencontrés, que le jeu des passions de quelques intrigans; l'obstination opiniâtre du peuple, tous ses excès multipliés, toutes ses variations ne leur parurent plus que le résultat d'une confiance mal-placée, qui l'avait bien poussé à un égarement momentané, mais qui n'avait pu dénaturer son caractère moral. C'est du moins sous l'influence de semblables

(1) Cette délibération de Carpentras est du 23 février; elle fut portée à Avignon par des députés le 24, et l'acte d'union y fut solennellement signé le même jour. — Voir ces actes aux *Pièces Justificatives*, n° 9.

Digitized by Google

considérations qu'ils dressèrent le rapport remarquable de leurs opérations, rapport que je regrette vivement de ne pouvoir donner à cause de son étendue. Ce document fut adressé à l'assemblée nationale : fait par des personnes impartiales, empreint d'un caractère de vérité, il servit à fixer l'opinion publique sur Avignon et Carpentras, en même temps qu'il faisait pressentir les mesures de prudence que l'état des choses nécessitait dans ces deux villes.

Mais, hélas! le triomphe de ces députés ne dura qu'un instant. A peine eurent-ils quitté Carpentras, que le peuple de cette ville, se livrant à sa frénésie habituelle, foulant aux pieds les sermens les plus solennels, renouvela ses perfides manœuvres et débuta dans la carrière des hostilités par un meurtre qui enfanta aussitôt des réactions et des vengeances. C'est dans le récit de ce drame sanglant qui doit avoir pour dénouement l'horrible et hideuse scène de la Glacière, que le rôle de l'historien devient pénible et difficile. Il faut avoir du courage pour raconter de telles horreurs.....

Ce fut dans le mois de mars que les débris de l'assemblée représentative de Carpentras, quelques prêtres fanatiques et des hommes imbus des principes de l'ancien régime, résolurent de former une association fédérative de quelques communes du haut-comté, et dont les séances devaient se tenir à

Digitized by Google

Sainte-Cécile, petit bourg vénaissin enclavé dans le département de la Drôme. C'est là que se cantonnèrent quelques hommes à l'ambition ridicule et criminelle, qui, trompant le peuple carpentrassien pour en rester maîtres, le poussèrent à des actes de violence, à des perfidies atroces, envenimèrent la haine de deux cités voisines, publièrent des manifestes à toutes les communes, organisèrent une coalition, préparèrent une guerre civile, et semèrent dans les esprits déjà trop aigris et trop divisés de nouveaux germes de trouble et de dissension. Ce rassemblement, qui s'était décoré pompeusement du nom d'*assemblée des communes fédérées du comté*, et dont les chefs se faisaient appeler *commissaires de l'union*, n'était composé que d'individus réunis sans pouvoir et sans délégation. Le but évident de cette assemblée, qui devint ensuite une espèce de camp, était de rétablir le gouvernement du pontife romain, dont les anti-patriotes avaient besoin pour tenter avec plus de chances la contre-révolution qui devait éclater dans le midi de la France. Aussi tous les mauvais sujets chassés des régimens français, quelques échappés du camp de Jalès, et cette horde d'hommes corrompus et vicieux qui, n'ayant rien à perdre, placent toutes leurs espérances dans le désordre et l'anarchie, allèrent se ranger sous les drapeaux de cette assemblée maudite. Elle débuta par un crime horrible,

Digitized by Google

et ce crime, que je ne saurais assez flétrir, fut la cause de tous les maux, de toutes les atrocités qui affligèrent et déshonorèrent depuis le comté et la ville d'Avignon.

Le maire de Vaison, M. de la Vilasse, soutenait dans le comté le parti avignonais et celui de l'assemblée électorale, dont il était membre. Les partisans de l'assemblée de Sainte-Cécile crurent qu'il leur serait plus aisé de dominer s'ils se défaisaient d'un homme qui jouissait du plus grand crédit et dont l'influence était immense dans le comté. Ce fut le 15 avril qu'une bande de gens armés, commandée par le fils aîné de M. de Sainte-Croix, MM. d'Hugues, colonel de la garde nationale de Malaucenne, Chapuis de Saint-Romain et le comte de Robins, tous quatre gentilshommes, arriva vers les quatre heures du matin devant les remparts de Vaison.

Cette ville n'avait que deux portes, l'une au nord et l'autre au midi : la dernière seulement était soigneusement gardée; quant à celle du nord, on comptait sur sa solidité pour la défendre, aussi restait-elle constamment fermée. Les assassins s'étaient procuré avec de la cire l'empreinte du trou de la serrure, et sur ce modèle une fausse clé avait été faite. Quatorze d'entre eux ouvrent silencieusement cette porte et marchent avec précaution vers celle du midi, où se trouvait le corps-de-garde;

Digitized by Google

ils y arrivaient presque, lorsqu'en passant devant des boîtes mises sur des affûts, ils furent découverts par le colonel de la garde nationale, qui s'empressa de crier : *aux armes!* mais, arrêté avant que son cri d'alarme eût été entendu, on le mit dans l'impossibilité de le pousser de nouveau.

Pendant que ceci se passait, un second détachement se présentait à la porte du midi, et un troisième fusillait d'un autre côté. Le corps-de-garde fut désarmé, la porte ouverte, et les postes principaux occupés par les brigands, qui, fiers de leur succès et impatiens de remplir leur mission de sang, s'empressèrent d'aller cerner la maison de M. de la Villasse, séparée de la ville et presque isolée. Le bruit des armes, celui que faisaient les portes qu'on abattait à coups de hache, et surtout les cris féroces que poussaient les assassins, éveillèrent le premier magistrat de Vaison, qui, montant sur les toits de sa maison, essaya quelque temps d'appeler à son secours, avec un porte-voix, les patriotes des environs; mais ses cris ne furent point entendus, ou la crainte empêcha ses amis d'aller le défendre. Atteint d'une balle à l'épaule, il descendit cependant dans la cour, et là il demanda grace et merci. On lui répondit par un rire féroce, et les chefs gentilshommes commandèrent son assassinat qui s'exécuta aussitôt d'une manière atroce : car on ne se contenta pas de le tuer, on l'insulta

Digitized by Google

avant, on le souilla de boue, on le mutila ; puis ces barbares dansèrent autour de son cadavre, se livrant à tous les excès d'une joie frénétique. Mais, hélas ! ces misérables n'eurent pas assez d'une seule victime : excités par la vue du sang, ils en voulurent verser encore. Une domestique de M. de la Vilasse, une femme jeune et belle, fut aussi impitoyablement fusillée (1) ; on pilla ensuite la maison, et cette bande, toujours furieuse et toujours ayant à sa tête les gentilshommes comtadins, se porta de là chez M. Anselme, notaire et l'ami de l'infortuné la Vilasse ; on enfonce aussi les portes de sa maison, on le trouve caché dans la cave, on le traîne jusque sur le seuil de sa porte, où son corps est aussitôt coupé par morceaux; puis, par un raffinement de cruauté dont il serait difficile de trouver un exemple même dans les annales du crime, quelques-uns des assassins vont se saisir de M. Thalet, curé de Vaison et intimement lié à M. Anselme, le conduisent auprès de ses restes sanglans, en lui disant : *Voilà ton ami, prêtre constitutionnel; tu vas le suivre aux enfers*. On se disposait en même temps à le fusiller, lorsque quelques voix demandèrent un

(1) La domestique ne mourut pas du coup de feu qu'elle avait reçu; elle eut encore la force et le courage de se jeter au milieu des assassins pour implorer leur pitié en faveur d'un des enfans de M. de la Vilasse que ces monstres allaient massacrer sur son cadavre. Portée ensuite à l'hôpital, elle guérit de ses blessures et n'est morte que depuis huit ans.

Digitized by Google

sursis afin de lui faire souffrir une mort plus douloureuse. Alors les outrages et les coups ne lui furent point épargnés ; tout son corps fut mutilé avec la pointe des sabres et des baïonnettes ; on le remit ensuite à un détachement qui reçut la mission de le conduire à Visan. Je terminerai ici le récit de toutes ces horreurs ; je dirai seulement que le nombre des victimes fut considérable à Vaison, et que cette ville, abandonnée par tous les patriotes qui cherchèrent leur salut dans la fuite, fut replongée sous le joug des papistes et des fédérés de Sainte-Cécile. Mais ce qu'on aura de la peine à croire aujourd'hui, c'est qu'il se soit trouvé à cette époque des hommes assez coupables pour faire l'apologie de ces meurtres, décerner des louanges et des couronnes aux assassins comme à des triomphateurs valeureux, et des prêtres assez pervers pour avoir chanté un *Te Deum* en actions de graces de ce grand événement. Oui, il faut le dire parce que le fait est vrai : tandis que les restes palpitans encore des la Vilasse, des Anselme et d'une foule d'autres victimes, étaient accrochés en horribles trophées aux portes de la ville de Vaison, ou épars dans les rues, un prêtre osa entonner, d'une voix forte et sonore, les hymnes saints que l'église a consacrés pour célébrer les victoires !

Cependant l'armée combinée de Sainte-Cécile et de Carpentras, après avoir rétabli l'ancien régime

Digitized by Google

à Vaison et à Malaucenne, se porta aussi dans Crestet et Roubion, où elle désarma tous les habitans; et dans l'attente prochaine d'une guerre que ses crimes lui faisaient craindre, elle jeta une garnison nombreuse à Sarrians, Mazan, Caromb, le Barroux et autres villes; elle mit ensuite sur pied une troupe nombreuse, prête à marcher contre les forces avignonaises.

Le 16 avril, les Avignonais fêtaient dans leur ville l'arrivée du maire d'Arles, M. Antonelle, ce patriote si chaud et si éloquent, et qui prenait à leur cause l'intérêt le plus vif et le plus sincère. Ce fut au milieu de la joie publique qu'arriva la nouvelle des horribles massacres de Vaison; aussitôt la consternation est à son comble dans toute la ville. Le peuple s'assemble en tumulte et se porte en foule dans le lieu des séances de l'assemblée électorale, où se trouvaient déjà réunis tous les membres de cette assemblée, qui avaient à déplorer la perte de deux de leurs confrères. Vengeance! vengeance! s'écria tout ce peuple en se présentant devant ses magistrats; et la vengeance fut unanimement décidée. Aussitôt on courut aux armes; une armée plus nombreuse que celle qui fut soumettre Cavaillon, s'organisa en quelques heures. Patrix en fut encore nommé général; mais on lui adjoignit Jourdan coupe-tête, l'homme au hideux souvenir que nous allons voir maintenant jouer le premier

Digitized by Google

rôle dans le drame de la révolution avignonaise, jusqu'à ce qu'enfin sa tête roule sur un échafaud en expiation de ses crimes.

Des avis sont aussitôt donnés dans les communes fédérées avec Avignon, pour quelles aient à fournir leur contingent, tant en hommes qu'en provisions de bouche et de guerre, en même temps que les électeurs du département de Vaucluse adressaient aux départemens voisins la lettre suivante : « Messieurs, nous nous sommes fait un « devoir de vous informer de notre existence et de « vous instruire de nos opérations. Nous touchions « déjà à l'achévement de notre organisation ; les « ennemis de la constitution voyaient avec douleur « qu'elle allait fleurir au milieu de nous ; vous « savez comme ils s'agitent depuis long-temps pour « en arrêter les progrès. Ils viennent de lui porter « les derniers coups en assassinant un de ses meil- « leurs amis.

« M. de la Vilasse, chevalier de Saint-Louis, « l'un de ses apôtres les plus zélés, vient d'être « massacré à Vaison. Quatre cents scélérats sortis « de Carpentras ou des environs sont entrés dans « cette ville, et nous ignorons encore le nombre des « patriotes qui ont péri dans cette malheureuse « affaire. Les infortunés qui ont échappé au car- « nage arrivent en foule dans nos murs et crient « vengeance.

Digitized by Google

« L'assemblée électorale ne pouvait pas rester « inactive dans une circonstance pareille. L'infor- « tuné la Vilasse était il y a deux jours au milieu de « nous; nous ne le reverrons plus.... Nous déposons « dans votre sein toute notre douleur ; mais nous « serions indignes de vous, Français, si nous lais- « sions cet attentat impuni. Armés pour une cause « légitime, nous allons combattre encore et verser, « s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre « sang, pour le salut de la constitution, qui est « en danger.

« Nous ne demandons aucun secours, mais « nous attendons de vous que vous ne vous mettrez « plus entre nous et nos ennemis.

« Nous vous prévenons, Messieurs, que nous « allons faire mouvoir toutes nos forces pour ané- « antir tous les contre-révolutionnaires dont le « comté est empesté, et dont nous vous avons « dénoncé tant de fois les abominables complots. « Le moindre retard de notre part pourrait com- « promettre la révolution : voilà les premiers fruits « du conciliabule de Sainte-Cécile. Aussi vous « demandons-nous avec instance, et pour la tran- « quilité des départemens voisins, de ne prendre « aucun parti dans la querelle que nous allons « vider, et d'être persuadés que les habitans du « département de Vaucluse se conduiront toujours « avec le patriotisme et la loyauté française. »

Digitized by Google

Aussitôt après l'envoi de cette lettre, on fait promptement les préparatifs de guerre. La municipalité est requise de la part de l'assemblée électorale de fournir ce dont on aura besoin; elle refuse d'abord, attendu l'état de détresse où se trouvait la commune ; mais la nécessité et l'exaltation des esprits la forcent d'accorder ce qu'on lui demande. L'armée avignonaise, forte de 3000 hommes, traînant à sa suite 20 pièces de canon et une haute cour nationale pour juger les assassins des la Vilasse et des Anselme, se mit en campagne le 18 avril et passa la nuit à Bédarrides; mais elle eut le soin d'envoyer quelques détachemens à Pernes et à Monteux pour empêcher que ses adversaires s'emparassent de ces lieux.

Le lendemain, 19, elle se porta en avant et était déjà parvenue au château de Tourreau, lorsque les partisans du haut-comté, à la tête d'une armée de 7,000 hommes dans laquelle Carpentras jouait le premier rôle, descendirent des montagnes pour s'opposer aux Avignonais; ceux-ci beaucoup moins nombreux, mais forts de l'avantage d'une grosse artillerie, s'avançaient vers Sarrians, à peine distant d'une lieue de Carpentras. Ces deux armées, si l'on peut appeler ainsi des rassemblemens d'hommes sans ordre, sans discipline et presque sans chefs, se heurtent dans la plaine de Sarrians. Le canon jette l'épouvante parmi ceux du haut-comté,

Digitized by Google

et tout fuit devant les Avignonais. Le détachement de la garde nationale de Carpentras fut le dernier qui battit en retraite, encouragé qu'il était par une amazone du haut-comté, qui, ayant épuisé tous ses efforts pour empêcher la fuite d'un bataillon qu'elle commandait, mit aussitôt son éloquence et la force de son bras au service des Carpentrassiens, qu'elle trouva plus dignes de sa protection [1].

(1) Divers papiers publics de cette époque parlent d'une dame Dalissac, que les uns comparent aux anciennes amazones, en lui prêtant des hauts-faits qui n'ont certainement pas eu lieu; d'autres niant ce que réellement elle fit, n'ont pas craint de la traiter d'aventurière. Afin de mettre mes lecteurs à portée de connaître la vérité, je vais tracer ici une notice historique de cette femme mystérieuse.

Elle était fille d'un gentilhomme dauphinois, nommée Dégruel : mariée d'abord au sieur Champrond, elle épousa en secondes noces le sieur Dallissac de Vauréas. Cette ville du haut-comté fut une de celles où les principes et les espérances des fédérés de Sainte-Cécile avaient fait leurs plus grands progrès, et où l'on se flattait le plus d'avoir un triomphe complet sur les Avignonais. Cette idée exalta tellement la dame Dalissac, que lorsqu'il fut question de faire partir un détachement de la garde nationale de Vauréas pour se joindre au corps d'armée qui se forma le 18 avril, elle voulut partir aussi.

En effet, le 19, on la vit dans la plaine de Sarrians, et sa voix se fit souvent entendre pour tâcher de rallier les troupes lorsqu'elles se débandaient. Elle ne quitta le champ de bataille qu'avec le détachement de Carpentras, et arriva dans cette ville sur un des chariots qui y rentrèrent avec l'artillerie, se plaignant beaucoup d'avoir été abandonnée de ses concitoyens. Depuis elle resta dans Carpentras, où on la vit quelquefois sur les remparts armée d'un fusil.

Si l'on en croit la chronique scandaleuse, la belle dame Dalissac abandonna encore les Carpentrassiens vers le milieu du mois de juin, pour aller se jeter dans les bras des chefs de l'armée de Vaucluse, qu'elle trouvait meilleurs guerriers que les papistes.

Digitized by Google

L'armée de Vaucluse, victorieuse, prit aussitôt possession du champ de bataille et marcha ensuite vers la ville de Sarrians qui n'en était pas éloignée. L'artillerie était au moment de faire une décharge sur cette ville, lorsque les habitans en ouvrirent les portes en signe de soumission. Jourdan coupe-tête, lieutenant-général d'artillerie, y pénétra aussitôt avec son détachement qu'il fit ranger en bataille sur la place principale. Duprat le jeune, président de l'assemblée électorale, y arriva un instant après. Les portes et fenêtres des maisons étaient fermées et le plus grand silence y régnait, lorsque tout-à-coup une détonation provoquée par une décharge de mousqueterie annonça aux vainqueurs une trahison insigne de la part des habitans de Sarrians. L'armée indignée et furieuse riposta vigoureusement à cette attaque imprévue, et un feu nourri dura de part et d'autre pendant plus de quinze minutes. Les habitans cédèrent enfin; alors la vengeance des soldats eut son tour; rien ne put les contenir : pillage, meurtre, incendie, et tous les excès que peuvent enfanter les réactions les plus violentes, s'accomplirent dans cette fatale journée avec un caractère épouvantable de cruauté. Puis cette armée, soutenue et dirigée par environ cent cinquante déserteurs français, va, non pas camper, mais cantonner dans la ville de Monteux, située à peu de distance de Carpentras; et là, maîtresse de

Digitized by Google

la campagne, elle établit une espèce de blocus autour de cette ville, afin de pouvoir effectuer des attaques journalières.

Malgré le succès de l'armée vauclusienne dans cette fameuse journée du 19 avril, le général Patrix fut accusé de trahison. On s'était aperçu qu'il avait d'abord conduit l'armée dans des embuscades pour la faire égorger, et que pendant le combat il avait donné des ordres tellement contraires qu'ils pouvaient en compromettre le succès : on l'accusait surtout de n'avoir pas fait avancer les batteries à propos et de ne s'être jamais placé à la tête de l'armée. Ce qui acheva de le perdre dans l'esprit de ses soldats, c'est qu'il fit évader à Monteux M. de Tourreau, qui avait été pris dans son château et fait prisonnier avant l'action de Sarrians ; il aurait reçu, dit-on, pour cette évasion une somme de dix mille francs. Cette accusation n'était pas dénuée de fondement, car Patrix était avant tout un homme d'argent. Le 20, l'armée entière étant sous les armes à Monteux, on lui demanda compte de sa conduite et de l'évasion de M. de Tourreau. Ses réponses ayant justifié les soupçons qu'on en avait conçus, il fut fusillé sur-le-champ.

Après cette exécution qui s'accomplit d'une manière horrible (1), on s'occupa de donner un

(1) Quelques contemporains prétendent que ce général fut fusillé

Digitized by Google

remplaçant au général qui venait d'être massacré. Le choix ne fut pas douteux : ce fut Jourdan coupe-tête qui fut promu à ce grade ; grossier, ivrogne et sans instruction, mais courageux et intrépide, d'un esprit facile à se laisser exalter, il convenait parfaitement aux principaux meneurs de la révolution avignonaise ; c'était bien là le général qu'il leur fallait. Aussi leur politique lui fit donner le commandement : ils voulaient un homme brave, docile à leurs conseils, qui les mît à couvert des événemens s'ils étaient dangereux, et qui, aux yeux de la loi, fût seul responsable de ce qu'ils ordonnaient eux-mêmes. Le général nommé, le siége de Carpentras fut résolu. Cette ville résista courageusement aux diverses attaques qui lui furent faites, et les succès se partagèrent ; mais, pendant les cin-

avant qu'on lui eût fait le jugement, et cela pendant qu'il se promenait entre Minvielle et Duprat. Dès l'instant qu'il se sentit blessé, il voulut porter la main aux pistolets qu'il avait à sa ceinture, mais il n'eut ni le temps ni la force de s'en servir, car il mourut aussitôt. Son cadavre fut, dit-on, mis en pièces, et le nommé Cibut, dit Rochetin, ancien gendarme, lui coupa la tête pour la porter à Avignon. La municipalité de cette ville ne lui permit pas de la présenter au public; elle consigna Cibut ainsi que son hideux trophée hors des murs de la ville, et la tête de Patrix fut enterrée dans les fossés de la porte Saint-Lazare. Le même auteur contemporain ajoute encore que Jourdan coupe-tête, ayant coupé le poignet de son général, se promena au milieu des rangs de l'armée, ayant cette main sanglante à la bouche. Je n'ai cité ces faits que parce qu'ils ont pris quelque crédit dans le département de Vaucluse, mais je n'en garantis pas l'authenticité.

Digitized by Google

quante jours que dura ce siége, les campagnes des environs, abandonnées par les cultivateurs, furent en grande partie ravagées et les fermes incendiées. Les Carpentrassiens, cernés de toutes parts, se virent obligés, afin d'effectuer quelques récoltes de blé dont ils avaient le plus grand besoin, d'établir de nombreuses patrouilles qui parcouraient leurs campagnes pour garantir quelques propriétés. Ils prirent aussi la résolution que la moisson se ferait quartier par quartier, qu'elle serait protégée par des détachemens nombreux et du canon, et que chaque moissonneur serait muni d'armes à feu pour s'en servir au besoin.

Cependant, par une suite inévitable des guerres civiles et de l'influence passagère que les succès partagés donnaient à chaque parti, ce pays offrit bientôt le tableau de toutes les misères, de tous les crimes, de toutes les désolations. Dévasté par différens corps de troupes, il ne resta bientôt plus sur pied la moindre apparence de récolte. Les subsistances devenant d'une rareté extrême, chaque soldat cherchait de quoi vivre à la pointe de son sabre, égorgeant sans pitié quiconque lui refusait des alimens. Mais ce qu'il y avait de plus affreux dans cette guerre, c'est que le parti dominant exigeait de chaque commune un détachement pour se renforcer, et la même commune se voyant obligé de fournir des hommes à chaque armée,

Digitized by Google

il arrivait souvent que le père servait contre son fils, et le frère contre son frère.

Je n'entrerai pas dans tous les détails d'un siége qui pendant près de deux mois désola une des plus belles contrées de la France. Je dois faire connaître maintenant la division qui se forma à Avignon entre la municipalité, d'une part, et les chefs de l'armée ainsi que plusieurs membres de l'assemblée électorale, de l'autre. Cette scission entre ces divers pouvoirs sera la source de tous les maux et de tous les crimes dont cette ville va devenir le théâtre.

L'armée de Vaucluse était partie d'Avignon d'après le consentement général; la guerre avait été plutôt l'effet d'un cri unanime que d'une délibération. Dans le moment d'indignation qu'avait soulevée les massacres de Vaison, on avait promis aux combattans une solde dont aucune puissance n'aurait pu soutenir la dépense; aussi, lorsque l'armée fut hors des murs, la municipalité, forte de son absence et renforcée par tous les modérés de l'époque que l'on pourrait comparer aux *juste-milieu* de nos jours, ne se contenta pas seulement de priver cette armée des munitions de bouche et de guerre qui lui étaient indispensables, mais elle la maudit, mais elle protesta de sa sortie de ses murs; et tandis que les soldats citoyens de Vaucluse combattaient dans les plaines de Sarrians et sous les murs de Carpentras les ennemis de la

Digitized by Google

constitution française, cette municipalité d'Avignon, que la révolution avait enfantée, au lieu de désirer le succès de ses frères, au lieu de les seconder dans leurs armes, mit au contraire en jeu tous les moyens qui pouvaient leur nuire, les peignant à la France comme des ennemis de l'ordre et des lois, comme des rebelles dangereux. Cette conduite était d'autant plus extraordinaire que ce corps avait donné jusque-là les preuves du plus pur patriotisme et du plus ardent amour pour la liberté : car c'est la municipalité qui avait défendu et protégé les patriotes que l'on persécutait dans le comté ; c'est elle qui organisa et fit partir l'armée qui marcha vers Cavaillon pour y réintégrer les 500 citoyens qui avaient été forcés d'abandonner leurs foyers pour se soustraire à la tyrannie ; c'est encore elle qui, dix jours après l'affaire de Cavaillon, dirigea une attaque contre Carpentras, et c'est elle enfin qui avait imaginé et effectué le 7 février le plan d'une fédération générale entre les communes du comté et d'Avignon, fédération qui élut une assemblée électorale, à qui tous les pouvoirs devaient être confiés jusqu'à ce que le département fût réuni à la France. Eh bien, ce fut précisément la création de cette assemblée électorale qui opéra le changement subit de la municipalité, comme nous allons en voir les preuves dans un écrit de cette époque ; les voici : « Plusieurs

Digitized by Google

membres de la municipalité furent nommés aux places distribuées par l'assemblée électorale; et c'étaient ceux qui avaient le mieux mérité de la patrie par leurs travaux dans la révolution, et qui avaient eu le moins de part à l'administration particulière des deniers de la commune. D'autres membres qui ne furent point honorés de la même confiance et qui l'avaient briguée, en furent jaloux. Quelques personnes prétendent qu'ils n'étaient avides de devenir administrateurs qu'afin d'être chargés de la révision des comptes qu'ils avaient à rendre de leur administration municipale. Quoi qu'il en soit, ce fut au moment où le scrutin exclut des places dans le département quelques officiers municipaux et leurs adhérens, que la conduite de la municipalité cessa d'avoir pour objet la réunion des esprits et des intérêts.

« Alors se forma contre l'assemblée une coalition entre tous les mécontens, les ambitieux et ceux qui regrettaient l'ancien régime; alors on vit les coalisés se former par l'abus de la parole un empire dans le club; on s'y permit la censure des décisions de l'assemblée électorale; on fut plus loin encore, on les dénatura, on les rendit suspectes. »

On conçoit maintenant pourquoi la municipalité avait tout-à-coup changé et ses allures et sa conduite : elle n'avait donc qu'un patriotisme

Digitized by Google

d'emprunt, qu'un dévouement intéressé pour la cause de la liberté; qu'elle soit donc maudite, comme je maudis tous les hommes qui, de nos jours, serviles valets du despotisme, ont vendu ou vendent leurs croyances, leur foi jurée aux agioteurs d'un système inique, qui paient leur déshonneur avec de l'or, et quel or encore, celui que l'on arrache par extorsion au pauvre peuple, à ce peuple qui produit tout et paie tout! Qu'elle soit maudite surtout, pour tout le mal que sa coupable résistance, ses vues d'intérêt privé, ses jalousies, ses spéculations ambitieuses produisirent dans Avignon; c'est à elle maintenant que cette ville devra tous ses malheurs et tous ses crimes. Pour dominer ses rivaux, elle s'associera avec les aristocrates, avec tous les ennemis de la révolution, et ne craindra pas d'allumer une guerre civile qui deviendra funeste à tous les partis. Malheureusement l'assemblée électorale, qui aurait pu, si elle avait joui de la prépondérance qui lui était due, paralyser les actes de la municipalité, n'était qu'un pouvoir nouveau repoussé par plusieurs communes et ne jouissant encore d'aucune confiance, d'aucun crédit sûr, tandis que la municipalité possédait l'amour du peuple, dont elle était l'ouvrage immédiat, et pouvait le diriger à sa volonté. Elle abusa donc de son influence, et voulut dominer l'assemblée électorale, qu'elle

Digitized by Google

força par ses prétentions absurdes et ses tracasseries à quitter la ville d'Avignon pour aller siéger à Sorgues, sous la protection de l'armée de Vaucluse. C'est alors que la municipalité, se trouvant sans contradicteurs et maîtresse absolue de ses volontés, s'abandonna à des mesures violentes et tyranniques contre les membres de l'assemblée électorale et les chefs de l'armée, qu'elle déclara traîtres à la patrie et qu'elle décréta de prise de corps. On se fit alors de part et d'autre une guerre de mauvais traitemens, de vexations et de calomnies; bientôt ces querelles mirent la division entre la garde nationale des murs et celle du camp. Des juges furent destitués sans forfaiture, jugés, et de nouveaux juges nommés par la municipalité; des officiers furent arbitrairement déplacés; des décrets rendus sans instruction par des juges incompétens compromirent la liberté de beaucoup de citoyens et surtout des chefs de l'assemblée et de l'armée; leurs maisons furent envahies, leurs effets mis sous les scellés, et ils n'osèrent plus paraître dans Avignon. On était allé trop loin pour ne pas chercher à se perdre réciproquement; aussi les mensonges et les calomnies se multiplièrent à l'infini, et les papiers publics devinrent l'arène où l'on cherchait à se déshonorer mutuellement.

Ce fut dans ces circonstances que le général et

Digitized by Google

le conseil de guerre de l'armée de Vaucluse envoyèrent au peuple d'Avignon l'adresse suivante, faite au camp de Monteux, le 16 mai 1791 :

« Braves Avignonais, nous apprenons de toutes « parts qu'on vous insinue que vos braves frères « qui ont quitté leurs foyers pour combattre l'aris- « tocratie, après l'avoir vaincue à Sarrians, et « lorsqu'ils l'auront réduite à Carpentras, ne ren- « treront dans vos murs que pour mettre la ville « au pillage. Comment pouvez-vous ajouter foi à « des propos aussi absurdes? Le général et le conseil « de guerre, tous les citoyens soldats qui compo- « sent l'armée, ne sont animés que du même « désir : celui de réduire Carpentras, de rétablir « la paix dans le département et de rendre au peu- « ple la tranquillité et le bonheur. Braves Avigno- « nais, ayez confiance en vos frères ; c'est pour « vous qu'ils combattent, qu'ils exposent leur « santé, leur vie. Regardez comme vos plus mor- « tels ennemis, et par conséquent comme les aris- « tocrates les plus dangereux, tous ceux qui cher- « cheront à altérer la confiance que vous devez « avoir au général et à l'armée. Les vrais patriotes « ont du courage et sont généreux ; les aristocrates « sont lâches, ils n'ont d'autres armes que la basse « intrigue et la calomnie pour tromper le peuple. « D'après cela, jugez vous-mêmes quels sont vos « vrais amis et vos défenseurs ; ouvrez enfin les

Digitized by Google

« yeux sur les seuls ennemis que vous ayez à « craindre, ceux qui vous trompent par de mau- « vais propos, et qui, n'osant pas se montrer con- « tre les ennemis de la patrie, ont la bassesse d'en « calomnier les généreux défenseurs. Le général et « tous les membres du conseil de guerre vous « déclarent qu'ils perdront plutôt la vie, que de « souffrir qu'il soit fait le moindre dommage au « peuple avignonais (1). »

La municipalité d'Avignon ne fit aucun cas de cette adresse, et continua ses manœuvres contre les membres de l'assemblée électorale et les chefs de l'armée de Monteux, qu'elle ne cessait de présenter dans les départemens voisins comme des brigands capables de tous les crimes, et qui nourrissaient l'atroce projet de détruire la ville d'Avignon. Le club, qui, depuis le départ des patriotes

(1) Cette adresse était accompagnée de la réquisition suivante :

« Le général et le conseil de guerre du département de Vaucluse, justement indignés des calomnies atroces que les ennemis de la tranquillité publique répandent contre l'armée, en insinuant depuis longtemps au peuple que son intention est de piller la ville à son retour, requièrent la municipalité d'Avignon de faire connaître au peuple de cette ville l'adresse ci-incluse, qui contient l'expression des vrais sentimens de l'armée et qui doit tranquilliser le peuple avignonais.

Fait au camp de Monteux, le 16 mai 1791.

Signé : JOURDAN, général.
Antoine BONNARD, lieutenant-général.
DUPRAT l'aîné.

Digitized by Google

les plus ardens, n'était composé que d'hommes modérés ou de contre-révolutionnaires qui, sous le masque du patriotisme, ne cherchaient qu'à jeter la division parmi les constitutionnels, s'unit d'efforts avec la municipalité et ne cessa de blasphémer contre ses frères absens. Il fut plus loin encore, il eut l'impudeur d'adresser à tous les clubs de France une lettre circulaire portant cette épigraphe : « *Les rues d'Avignon pleurent... et il ne se présente aucun de ses fédérés pour la consoler et la secourir.* » Cette lettre, toute pleine de fiel contre les membres de l'assemblée électorale et les chefs de l'armée de Vaucluse, mériterait d'être citée tout entière comme un document précieux de cette époque extraordinaire; je me bornerai cependant à n'en publier que quelques extraits :

« Amis et frères, la renommée, qui s'empresse de publier plutôt les mauvaises nouvelles que les bonnes, a déjà sans doute appris à toute la France, à l'Europe même, à tout l'univers enfin, les malheurs qui depuis quelque temps affligent le comté. Les gens de bien gémissent sur tout ce qui fait souffrir l'humanité, et les méchans y prennent secrètement plaisir, en faisant même jouer la calomnie. Or, comme les amis de la constitution, c'est-à-dire les vrais amis de la constitution de cette ville, sont bien aises de faire connaître à tous leurs frères leur façon de penser sur la guerre qui

Digitized by Google

règne entre Avignon et Carpentras, ils envoient des circulaires à tous les clubs du royaume.

« Non, certes; ce n'est point Rome qui combat contre Carthage. Nous n'avons ni Marcellus, ni Annibal; mais nous avons des Catilina, des Machiavel.....

« Sans entrer dans les détails des différentes attaques faites tant à Sarrians qu'à Carpentras et à d'autres villes et villages, nous vous retracerons, amis et frères, le cœur navré de la douleur la plus cuisante et la plus profonde, toutes les horreurs qui se sont commises. Hélas! pourrons-nous y penser sans frémir? Notre plume pourra-t-elle bien vous peindre l'état d'inquiétude et de souffrance dans lequel nous a plongés ce *fléau ambulant?*

« La guerre faite dans toutes les règles pouvait s'excuser; mais les suites funestes qu'elle a produites, et qui ont été suscitées et ordonnées même par les chefs, peuvent-elles s'excuser? Est-il dans la nature d'être assez cruels pour ne pas frissonner d'horreur en entendant faire le récit d'un pillage sans bornes, d'un incendie continuel et de meurtres les plus barbares? Eh bien! ce sont de pareilles abominations qui souillent le peuple avignonais, et qui le font confondre avec dix à douze scélérats à qui le crime ne coûte rien, et qui assouvissent leur rage et leur fureur dans le brigandage le plus effréné.....

Digitized by Google

« O Français! ô vrais amis de la constitution! connaissez-nous bien avant de nous juger. Le peuple avignonais est bon, crédule et généreux; mais il est facile à être égaré comme tous les autres peuples. Il ne fait d'ailleurs qu'une partie imperceptible de l'armée du département de Vaucluse, et cependant il n'est parlé que de lui : injustice criante!

« Mais quand on saura que mille bandits étrangers, recrutés par ces meneurs scélérats par excellence, ont été se jeter avec férocité dans tous ces excès horribles; mais quand on saura que ce bon peuple avignonais, renfermé dans ses murs sans provisions et sans ressource, est menacé des mêmes malheurs; mais quand on saura que notre société patriotique est décrétée par une prétendue haute cour nationale; mais quand on saura que plusieurs têtes, tant de la municipalité, du comité militaire, que de notre club, sont désignées; mais quand on saura que ces brigands infâmes sont parvenus par leurs menées criminelles à faire une scission parmi les électeurs; mais quand on saura enfin qu'il y a à présent deux assemblées électorales, dont l'une à Sorgues et l'autre à Avignon, peut-être alors on n'inculpera plus un peuple qui gémit et qui pleure sur les désastres de sa patrie (1). »

(1) Cette lettre était signée par Mauvans, prêtre de l'Oratoire, vice-président; Dupuy, secrétaire; Battalier, secrétaire.

Digitized by Google

A cette indécente lettre, tout empreinte de mauvaise foi, de colère et d'excitation à la guerre civile, dont le style est au moins aussi méchant que l'esprit, je n'opposerai que quelques lignes du général Jourdan, de ce coupe-tête qu'on faisait si méchant et si cruel, que son nom était devenu un épouvantail pour tout le monde; elles suffiront, j'espère, pour prouver qu'il y avait alors plus de décence, de bonne foi, de dignité et de patriotisme parmi les chefs de l'armée des brigands, que parmi les membres de la municipalité et le club patriotique de la ville d'Avignon.

A la municipalité d'Avignon et au club de cette ville.

« Messieurs,

« La franchise et la loyauté sont les qualités qui caractérisent le vrai patriote et le vrai militaire. J'ai donné des preuves de mon amour pour la nouvelle constitution ; mes sentimens sont connus. L'assemblée électorale et l'armée du département de Vaucluse m'ont honoré de leur confiance en me nommant général ; je manquerais à la reconnaissance, à mon inclination et à mes devoirs les plus sacrés, si je suspendais un moment de vous rappeler à des sentimens de paix, de modération et de justice.

Digitized by Google

« Tout ce que je vous ai manifesté dans mes précédentes lettres ne m'a point été suggéré ; c'est l'expression pure et franche de mon cœur. Les membres du conseil de guerre, et ceux qui en approchent, ne connaissent pour mobile de leurs actions que le patriotisme et l'amour de la constitution.

« Leur bravoure, les périls qu'ils ont courus, les calomnies atroces qu'on tâche de répandre contre eux, leur persévérance pour la bonne cause, malgré les dégoûts qu'on cherche à leur donner, doivent enfin fermer la bouche aux intrigans qui voudraient séduire le peuple pour maintenir une autorité usurpée.

« Nous venons, Messieurs, pour la dernière fois vous demander des boulets, de la poudre et des tentes, vous déclarant que nous vous rendons responsables de tous les malheurs que vos refus pourront occasionner dans le département de Vaucluse.

« Quant à M. Tournal (1), nous nous bornerons à vous observer que les voies arbitraires que vous avez employées contre lui, auraient été blâmables et répréhensibles même sous le joug despotique des Italiens, que les vrais patriotes abhorrent.

(1) M. Tournal, rédacteur du *Courrier d'Avignon* et membre de l'assemblée électorale, fut arrêté à la Palud et retenu dans les cachots de Bagnols par les ordres de la municipalité d'Avignon, qui se proposait de le faire pendre.

Digitized by Google

« Il nous serait d'ailleurs bien difficile, Messieurs, d'avoir une pleine confiance aux intentions pacifiques que vous manifestez, lorsque vous arrêtez les électeurs du département, les dragons de l'armée et l'argent pour la solde de votre légion.

« Je vous réponds du désir et de l'empressement de tous les électeurs de reprendre leurs séances à Avignon, lorsque l'arrêté que l'assemblée électorale a pris à Sorgues, et qui a été remis à MM. Coulet et Bernard, sera exécuté par votre municipalité; ses dispositions sont précisément conformes aux décrets de l'assemblée nationale de France, que nous avons juré d'observer et de maintenir. Si nous oublions nos sermens, la gloire que la ville d'Avignon s'est acquise va disparaître, et ce sera en vain que les patriotes auront exposé leurs jours et versé leur sang pour la défense de la plus belle et de la plus juste des causes.

« Je vous conjure, Messieurs, au nom de la patrie, de l'humanité et de la constitution, d'exécuter la loi; c'est le seul et unique moyen pour voir renaître le bonheur parmi nous. A ces conditions, Messieurs, je vous réponds sur mon honneur que l'assemblée électorale se fera un plaisir de retourner à Avignon, et de me donner par là un témoignage authentique de l'estime et de l'amitié dont ce corps respectable m'honore.

« Si les expressions de cette lettre, qui me sont

Digitized by Google

dictées par le cœur, vous conviennent, vous n'hésiterez pas à accepter la médiation que je vous propose, qui rétablira le calme et la paix. Je me flatte à porter les vrais amis de la constitution à un oubli général du passé. J'espère que vous me procurerez la douce satisfaction de voir qu'elle a été toujours écrite dans vos cœurs. »

Je n'ai cité cette lettre de Jourdan que parce qu'elle sert à prouver que la municipalité d'Avignon était à cette époque plus violente, plus arbitraire, plus ennemie de la paix que les chefs de l'armée qu'elle appelait brigands. Après avoir elle-même organisé l'insurrection, ameuté les Avignonais contre les Carpentrassiens, et provoqué l'organisation de l'assemblée électorale du département, elle voudrait maintenant, et dans le seul but de conserver ses places et son autorité, détruire en entier son propre ouvrage. L'imprudente! agir ainsi c'était vouloir obtenir l'impossible, c'était vouloir se perdre et perpétuer dans son pays toutes les horreurs d'une guerre civile. Dans tous les temps, dans tous les pays, les hommes qui se sont mis à la tête d'une révolution doivent toujours marcher progressivement avec elle sans jamais jeter des regards en arrière, sans s'arrêter un instant même pour respirer; car la machine révolutionnaire roule, roule toujours, et broie sur son passage tous ceux qui cherchent à l'entraver.

Digitized by Google

Les divisions d'Avignon eurent pour l'armée des effets bien terribles, et contribuèrent à la déshonorer aux yeux de toute la France. Le département des Bouches-du-Rhône, qui jusque-là avait secondé les patriotes avignonais, devint tout-à-coup leur ennemi le plus acharné, en même temps qu'il se déclara le protecteur des Carpentrassiens, auxquels il fit passer deux canons et des munitions, qui leur suffirent, grace aux remparts dont la ville de Carpentras était ceinte, pour résister, quelques fois même avec avantage, aux attaques des assiégeans. Ceux-ci ne pouvant pas les vaincre, parce qu'il leur manquait des munitions d'abord, des forces plus considérables et des chefs habiles pour les diriger, persistaient cependant à continuer le siége, soit qu'ils espérassent lasser par leur persévérance le courage de leurs ennemis, soit qu'une fausse honte les retînt sous les murs d'une ville qu'ils avaient juré de vaincre. Quoi qu'il en soit, cette armée sans fonds, sans moyens, sans discipline, et travaillée par les besoins les plus impérieux, chercha à les satisfaire par toutes sortes d'exactions : le pillage, les contributions forcées en argent et en nature, furent son unique moyen d'existence. Chaque commune devint forcément sa tributaire, et à mesure qu'une localité avait plus ou moins payé, plus ou moins souffert, elle lui portait une haine plus ou moins forte.

Digitized by Google

Cependant la ville de Carpentras, fatiguée de deux mois de blocus et sentant ses forces diminuer tous les jours, prit la résolution de tenter un dernier et énergique effort pour se délivrer d'un ennemi dont la persévérance lui donnait de vives inquiétudes.

A cet effet, elle s'adressa à Valréas et aux communes qui l'avoisinaient, quoiqu'elles eussent un système politique différent du sien. Carpentras et tout le bas-comté voulaient la constitution française, le haut-comté au contraire était fidèle à la cour de Rome; mais ils étaient réunis par les souvenirs de la bataille de Sarrians et par leur haine commune contre les Avignonais. Des rassemblemens se formèrent donc à Brantes, à la Tour de Sabran, à Lagne et sur la côte du Luberon. Le projet était de partir du nord et du sud pour, d'accord avec ceux de Carpentras, se porter, de trois côtés différens, sur Monteux, afin d'anéantir l'armée de Vaucluse et de s'emparer de l'assemblée électorale. Le rassemblement de Brantes s'était déjà répandu dans différentes villes où l'armée du département avait des garnisons. Au Barroux il avait saisi deux canons et fait neuf prisonniers qu'il massacra impitoyablement; puis cette horde, traînant après elle plus de 40 prisonniers, se dirigea vers Carpentras, qui s'empressa de lui ouvrir ses portes.

Digitized by Google

Tel était le sort déplorable des états d'Avignon, lorsqu'enfin l'assemblée, cédant à un sentiment de justice et d'humanité, décréta le 27 mai que trois commissaires médiateurs seraient envoyés à Avignon et dans le comté *pour interposer les bons offices de la France et faire leurs efforts pour amener ces deux états à la cessation de toutes hostilités avant de prendre aucun parti ultérieur relativement aux droits de la France sur ce pays*, etc. (1).

Les médiateurs arrivèrent à Orange le 9 juin et ils y ouvrirent aussitôt des conférences avec des députés de l'assemblée électorale, de l'armée du département de Vaucluse, de la municipalité d'Avignon et de celle de Carpentras. Ils entendirent tous les partis et témoignèrent leur étonnement de trouver la municipalité d'Avignon réfractaire au pacte fédératif conclu le 7 février sous sa propre provocation, et d'après lequel toutes les communes du comté Vénaissin et la ville d'Avignon avaient juré de ne faire qu'un seul corps social, sous le nom de *département de Vaucluse*. La municipalité de Carpentras fut blâmée, de son côté,

(1) Ces médiateurs étaient : M. Mulot, prêtre et officier municipal de Paris, qui avait rempli avec succès la mission de pacificateur dans le département du Gard, lors des troubles de Nîmes au mois de juin 1790, et de ceux d'Usez dans le mois de février 1791 ; M. Lescène des Maisons, juge de paix à Paris, et Verninhac de Saint-Maur, ancien magistrat.

Digitized by Google

d'avoir enfreint ce pacte fédératif après y avoir adhéré formellement.

Cependant comme le territoire de France venait d'être violé et des assassinats commis par des gens de l'armée du haut-comté, et que d'un autre côté les rassemblemens se continuant, il était à craindre qu'en licenciant tout de suite l'armée avignonaise, celle qui se formait dans le haut-comté, et qui paraissait considérable, ne causât de plus grands désordres encore, puisque déjà ses chefs exigeaient à l'instar de ceux d'Avignon des contributions forcées, trouvant très bon pour eux ce qu'ils condamnaient en autrui, il fut décidé que l'armée de Monteux resterait à ses postes jusqu'à ce que les rassemblemens fussent dissipés, les préliminaires de paix signés par les partis et la tranquillité publique assurée.

Les médiateurs ayant à concilier tant de prétentions différentes, prirent le sage parti de consulter les lois et les principes; ils virent l'assemblée électorale formée de députés de toutes les communes, et ils la reconnurent comme un corps véritablement représentatif, quoique repoussée par quelques hommes et assez généralement haïe depuis qu'ayant fait pacte avec l'armée, elle assumait tout l'odieux de ses actions. Mais cette assemblée diminua elle-même ses pouvoirs, afin de satisfaire toutes les exigences et d'éteindre des rivalités

Digitized by Google

funestes pour le pays. Elle se contenta donc de la fonction de recevoir, recueillir et constater les vœux des communes sur leur sort politique; car ces peuples sentaient fort bien que poser seulement les armes n'était pas bannir l'anarchie d'un pays où chaque commune formait une espèce de république, où il n'existait aucun gouvernement, aucun ordre judiciaire; ils sentaient fort bien qu'il était important pour eux de presser le moment qui devait déterminer leur sort politique, et que tous les moyens qui pouvaient y concourir devaient être saisis par eux avec avidité : la chose la plus importante devait donc être d'employer les premiers instans d'une paix garantie par la France, à émettre de nouveau, et à l'abri de toute influence, un vœu duquel devait dépendre leur bonheur.

Malgré toutes les accusations portées contre l'armée de Vaucluse, les médiateurs, après toutefois un mûr examen et des renseignemens exacts, eurent la certitude que cette armée était beaucoup moins coupable qu'on avait bien voulu le dire, puisque loin d'imiter l'exemple des Comtadins qui massacraient impitoyablement leurs prisonniers de guerre, elle conserva non seulement la vie à ceux qu'elle avait faits, mais elle les traitait encore avec beaucoup d'humanité (1). Ils considérèrent donc

(1) Lorsque la paix fut conclue, elle rendit la liberté à deux cents

Digitized by Google

l'armée de Monteux comme un rassemblement de patriotes qui avaient abandonné leurs foyers et versé leur sang pour se rendre le boulevart de la constitution attaquée par l'armée de Sainte-Cécile.

Les premiers résultats de ces conférences furent des préliminaires de paix et de conciliation signés par tous les partis le 14 juin. Il y fut convenu « que « les armes seront déposées de part et d'autre, et « les armées licenciées ; que l'assemblée électorale « se réunira dans un lieu qui ne soit soupçonné « d'aucune influence de parti, et qui soit choisi par « les médiateurs ; que tous les corps administratifs « seront circonscrits dans les droits qui sont de « leur essence, et ne s'attribueront aucun de ceux « qui appartiennent exclusivement au corps repré- « sentatif de la nation ; que le licenciement des « troupes sera précédé d'un placement des troupes « françaises dans Avignon, Carpentras et les autres « villes où il en serait besoin, afin de mettre les « médiateurs à portée de garantir l'exécution de la « paix convenue. » Enfin, par un dernier article, il fut convenu que tous les prisonniers de guerre

prisonniers, parmi lesquels se trouvaient les deux fils de M. de Sainte-Croix, dont l'un avait trempé dans les horribles assassinats de Vaison : ce seul fait prouve combien était faux le bruit que faisaient courir à cette époque les ennemis des Avignonais, lorsqu'ils disaient, par la bouche de l'abbé Maury, *que cette armée de cannibales ne se contentait pas d'égorger tous ses prisonniers, mais qu'elle se nourrissait encore de leur chair.*

Digitized by Google

seraient rendus respectivement et sans rançon (1).

Le licenciement de l'armée de Monteux était en effet très urgent, soit pour faire cesser les dépenses qu'elle occasionnait, soit pour rendre à la terre ses cultivateurs. Sur un arrêté de l'assemblée électorale, les médiateurs firent entrer le 28 juin, dans le département de Vaucluse, des troupes de ligne françaises aux ordres de M. Ferrières, maréchal-de-camp, qui s'établit le jour même à Avignon avec un bataillon du régiment suisse de Sonnemberg, le régiment entier de la Fère, quelques hussards du 5e régiment et une compagnie d'artilleurs.

Les villes de Carpentras et de Cavaillon reçurent des détachemens du régiment de Soissonnais aux ordres de M. Desperon, lieutenant-colonel. Carpentras eut de plus une compagnie de dragons de Penthièvre ; d'autres dragons du même régiment

(1) Les signataires de ce traité furent : MM. Duprat le jeune, président de l'assemblée électorale ; Waton ; Lescuyer ; Rovère, prêtre ; Laugier ; Rovère aîné, député de l'assemblée électorale ; Minvielle aîné, Sabin Tournal, députés de l'armée ; Richard, Guillaume, députés de la municipalité d'Avignon ; Eydoux, Barjavel le jeune, Escoffier oncle, députés de la municipalité de Carpentras.

Ces préliminaires furent ratifiés par l'assemblée électorale et les municipalités d'Avignon et de Carpentras ; à la vérité, ces deux dernières y apportèrent quelque hésitation : elles auraient voulu ne pas reconnaître aussi formellement le corps électoral, et ne pas se restreindre à leur compétence. Cependant la constitution française leur en faisant une loi, elles finirent par s'y soumettre.

Digitized by Google

furent répartis dans les villes de l'Isle et du Thor; Caromb eut une compagnie d'artilleurs.

Ces dispositions terminées, les médiateurs se transportèrent à Monteux et licencièrent l'armée de Vaucluse. Ce fut le 29 juin que cette armée à laquelle les calamités peut-être inévitables qu'elle avait produites, les haines de la municipalité et les calomnies qui en avaient été la suite, avaient attaché la désignation de *brigands*, fit son entrée dans la ville d'Avignon. Elle était composée de la garde soldée avignonaise, d'un fort détachement de la garde nationale, des détachemens de 60 communes, et de 180 déserteurs français; elle montait à peu près à 3,000 hommes. Le peuple la reçut en général avec des cris de joie et des applaudissemens réitérés. Elle passa avec ses drapeaux, ses armes, son artillerie et sa musique, au milieu d'une haie formée par le régiment de la Fère, le bataillon de Sonnemberg et l'escadron de hussards. Arrivée sur la place du Palais, elle se forma en bataillon carré, et Duprat le jeune, président de l'assemblée électorale, lui adressa un discours dont je transcrirai seulement les quelques phrases suivantes : « La liberté était en péril, vous vous êtes « armés, et la cause de l'humanité et de la cons- « titution l'a emporté sur toutes les machinations « des conspirateurs. J'ai partagé vos dangers, j'ai « été affligé de toutes vos peines comme vous; le

Digitized by Google

« corps représentatif de la nation, dont je suis l'or-
« gane, a été exposé à la haine, en butte à la calom-
« nie, livré aux persécutions. La victoire est à
« nous; que notre justice et notre modération
« ajoutent encore à notre triomphe !

« Que peuvent contre la gloire que vous avez
« acquise les vaines paroles de quelques mécon-
« tens, les déclamations insensées des ennemis de
« votre bonheur, les jactances et les ridicules me-
« naces de nos lâches détracteurs ? Ils ne sont pas
« dignes de nos ressentimens; notre mépris suffit
« pour les accabler. Si quelques-uns d'entre eux
« n'ont été que trompés, le remords amènera le
« repentir dans leurs cœurs; ils redeviendront nos
« frères. »

Après ces paroles qui furent vivement applaudies, les canons au nombre de vingt environ furent déposés dans l'arsenal, les médiateurs proclamèrent l'amnistie, et la plupart des détachemens se retirèrent tranquillement dans leurs communes. Jusque-là tout allait à merveille, car les chefs de l'armée et de l'assemblée électorale se conformèrent si bien à la loi, que l'ordre le plus parfait régnait dans Avignon. Aussi la joie était grande parmi les habitans de cette ville : ils avaient enfin obtenu cette paix qu'ils imploraient depuis si long-temps, et ils croyaient toucher au moment d'une prospérité parfaite que tout semblait leur garantir. Les mé-

Digitized by Google

diateurs n'étaient-ils pas garans de la paix signée entre leurs mains par tous les partis, et les principales villes du comté n'étaient-elles pas garnies de troupes, afin de prévenir de nouveaux désordres ? Chacun espérait donc que les scènes d'horreur qui avaient si souvent désolé ce malheureux pays ne se renouvelleraient plus, que chaque citoyen pourrait retourner paisiblement dans ses foyers abandonnés sans craindre de nouvelles persécutions ; on croyait enfin que tous les ressentimens et les désirs de vengeance allaient être étouffés ; et en supposant même que les haines ne fussent pas tout-à-fait éteintes, on espérait du moins que le respect pour les troupes françaises, pour les médiateurs d'un grand empire qui venaient de se rendre garans d'un traité général de paix, rendrait les malveillans réservés. Mais, hélas ! les haines étaient encore trop fraîches, les ressentimens trop actifs pour obtenir une tranquillité absolue. Caromb, dans le haut-comté, à une lieue de Carpentras, était une de ces villes malheureuses qui, flottant dans ses opinions, avait fourni des soldats aux deux armées ennemies. Un de ses détachemens qui avait servi la cause des Avignonais, ayant sans doute quelques motifs de crainte pour sa rentrée dans son pays, demanda une escorte de 60 hommes, que devait lui fournir M. Desperon, commandant les troupes françaises. Ses craintes ne furent malheureusement

Digitized by Google

que trop bien fondées; car, en arrivant sous les murs de Carpentras, et avant que le détachement qui avait été promis se fût joint à lui, cette petite troupe se vit tout-à-coup assaillie par une populace égarée, et les secours qu'on lui envoya arrivèrent trop tard pour empêcher un meurtre. M. Desperon sauva le reste de ces malheureux qu'il fit conduire à Caromb par deux bataillons de troupes françaises; mais, à leur arrivée dans cette ville, ils trouvèrent presque autant d'ennemis qu'il y avait d'habitans. Le peuple, excité par un nommé Clément, déserteur français et commandant des insurgés de Brantes, s'arme à la hâte, se précipite furieux au devant de cette escorte, s'empare violemment de ses concitoyens, qu'il précipite dans la maison commune, d'où il les retire bientôt pour les enfermer dans le château. Le lendemain, le peuple, toujours conduit par le même Clément, s'émeut de nouveau et demande à grands cris les prisonniers. Sur un refus, il se transporte au château, qui n'était défendu que par un faible détachement de canonniers ci-devant de Grenoble; ceux-ci, voyant l'insuffisance de leur nombre, requièrent de la municipalité la proclamation de la loi martiale; mais la municipalité la refuse et reste dans une coupable inaction. La porte du château est aussitôt enfoncée; le détachement de canonniers qui n'a pas reçu d'ordre pour faire feu, présente en vain la

Digitized by Google

baïonnette, on lui oppose des femmes et des enfans qu'il n'ose pas frapper, et les prisonniers, arrachés du château, traînés hors des murs, sont tous fusillés après avoir essuyé des outrages inouïs. On dit même, et mes lecteurs auront peine à le croire, mais, à la honte de l'humanité, le fait n'est que trop certain, je l'ai vérifié, on voulut faire confesser ces malheureux avant de les assassiner, et l'atroce Clément, bien digne de servir la cause d'un pape, força les pères et mères de ces malheureuses victimes à assister à cette horrible exécution (1).

Voilà de ces crimes réfléchis et atroces dont les guerres civiles seules peuvent offrir des exemples. Au moment où les armes étaient déposées de part et d'autre, la foi des traites est violée, et par qui? par l'armée des *brigands*, sans doute? non; mais par des *papistes*, par des hommes qui se qualifiaient d'*honnêtes gens!* Je l'ai dit et je le répète encore, parce que la vérité ne saurait être assez répétée : les patriotes du département de Vaucluse, qu'on a constamment accusés de toutes sortes de crimes et

(1) Peu de temps après ces massacres, des gardes nationales de Marseille et d'Aix ayant été envoyées à Caromb pour protéger la liberté des suffrages pour une nouvelle émission de vœu de réunion à la France, s'emparèrent de quelques-uns de ces assassins qu'ils conduisirent sur le lieu de leurs crimes : là ils les forcent d'exhumer les cadavres qu'ils y avaient enfouis, de leur demander pardon à genoux et de les embrasser. Cette noble vengeance, toute grande qu'elle était, ne fit pas au moins répandre du sang.

Digitized by Google

d'horreurs, n'ont jamais, dans le cours de cette révolution, commis de meurtres; ils n'ont fait que les venger. La boucherie de la Glacière, tout atroce qu'elle est, sera l'œuvre encore d'une réaction, d'une vengeance.

Caromb ne fut pas la seule ville du comté où les patriotes eurent à souffrir de la barbarie de leurs ennemis. A Piolenc ils allaient être encore massacrés, si les médiateurs ne s'étaient empressés de voler à leur secours avec des forces considérables. A l'Isle, le désordre était plus grand encore : des émigrans rentrés en masse dans cette ville s'étaient armés contre les patriotes ; le maire lui-même leur avait fourni des fusils et des munitions. Les patriotes, en trop petit nombre pour résister à leurs adversaires, se retranchèrent dans une auberge sous l'enseigne de la Tour-d'Argent, montèrent au haut de cette tour, y arborèrent le drapeau rouge, et s'y défendirent avec courage, en attendant des secours. L'abbé Mulot se rendit dans cette ville avec 50 hussards; mais en ayant trouvé les portes fermées, il fit sonner de la trompette, manda auprès de lui le maire et les officiers municipaux, leur ordonna de faire cesser le feu qui continuait dans la ville, et fit lui-même proclamer cet ordre par un trompette. Le lendemain, ayant convoqué une assemblée de tous les habitans, sans distinction d'âge ni de sexe, il les haran-

Digitized by Google

gua, blâma leur conduite ainsi que celle de la municipalité, et se fit ensuite représenter les registres de la commune. Il y trouva trois délibérations postérieures à celle qui avait ratifié les préliminaires de paix du 14 juin; délibérations qui en contrariaient non seulement les dispositions, mais qui étaient encore injurieuses pour les patriotes, et n'accordaient de faveur qu'aux émigrans; il les cassa, et ramena par ses discours le peuple à de meilleures intentions. Les armes et les munitions qui avaient été distribuées par le maire, furent rapportées à la maison commune.

Cependant la ville d'Avignon, paisible en apparence, était sourdement travaillée par l'intrigue et l'esprit de parti. Les membres de la municipalité et ceux de l'assemblée électorale n'avaient pas oublié leurs vieilles rancunes et cherchaient à se nuire, non pas d'une manière ostensible, mais dans l'ombre, comme le font les lâches. D'un autre côté, les chefs de l'armée de Vaucluse se rendirent en masse au club dont ils avaient été les fondateurs, et qui cependant avait biffé leurs noms de sur les registres, lorsqu'ils étaient à combattre les ennemis de la constitution. Ils voulurent réhabiliter leur honneur outragé et faire pâlir leurs accusateurs. Duprat le jeune porta la parole, et d'une voix forte il interpella publiquement, au nom des calomniés et des proscrits, leurs détracteurs

Digitized by Google

et accusateurs; il les somma de se montrer, d'articuler leurs griefs, afin qu'il y fût répondu. « Je « déclare hautement, s'écria-t-il, que les noms de « mes détracteurs n'ont fait que passer dans ma « mémoire, et si dans ce moment ils ne s'élèvent « contre moi, je serai réduit à ne combattre que « les accusations; mais les inculpations dont on « m'a chargé, tout ce qu'on s'est permis contre une « armée de patriotes dont la bravoure et la cons- « tance ont sauvé la constitution, sont profondé- « ment gravés dans mon cœur. Je demande que « toutes les accusations portées contre moi, contre « mes collègues en patriotisme et en persécution, « me soient communiquées publiquement et en « présence des généreux médiateurs de la France.» Personne ne se leva, personne n'osa soutenir des accusations, soit qu'il n'en existât pas de réelles, soit que la crainte empêchât de les reproduire; car une fois l'armée rentrée dans Avignon, ses chefs pouvaient se regarder comme tout-puissans. Quoi qu'il en soit, le président et le secrétaire de la société qui avaient eux-mêmes signé et répandu dans tous les clubs et corps administratifs de France des libelles injurieux à l'armée du département de Vaucluse et aux chefs de la révolution, s'empressèrent de faire l'aveu de leur erreur et invitèrent humblement les patriotes offensés à l'oubli du passé.

Digitized by Google

C'est dans cette même séance que M. Verninhac, l'un des médiateurs, vivement affligé de ces luttes de vanité, de ces combats d'intérêt et de rivalité qui travaillaient toutes les têtes au moment où il aurait fallu, pour rendre leur mission fructueuse, le plus grand calme, l'union la plus parfaite et le désintéressement le plus généreux, prononça un discours que je regrette vivement de ne pouvoir donner en entier. Après avoir retracé la situation déplorable du département de Vaucluse, il ajouta ces phrases remarquables qu'on pourrait appliquer avec autant de vérité à quelques hommes de nos jours qu'aux Avignonais de 1791 : « Où est une « autorité qui ne soit disputée, un droit qui ne soit « méconnu, un principe qui ne soit violé?..... « Au nom de la justice, des mœurs, de l'humanité, « ajournez à d'autres temps ces inimitiés qui vous « tourmentent; réprimez cette ambition de places « et d'autorité qui vous travaille. Voudriez-vous, « semblables à ce mauvais ange dont parle Milton, « qui, écartant ses regards de dessus l'Eternel, ne « contemplait que l'or et les diamans du trône sur « lequel il était assis; voudriez-vous, dis-je, ne voir « dans cet état de révolution que les places que « vous briguez? Et deviendrez-vous l'ennemi de « votre pays si vous ne pouvez en obtenir la préfé- « rence? »

Au milieu de cet état permanent d'intrigues et

Digitized by Google

de luttes arriva le 14 juillet, cette époque mémorable de la France dont l'histoire des révolutions n'offre pas d'exemple. Les Avignonais la choisirent pour émettre une dernière fois leur vœu pour la réunion des états d'Avignon et du comté Vénaissin à l'empire français. Les assemblées primaires se réunirent pour ce grand acte, sous les yeux des trois médiateurs, et cette fois encore ce vœu fut non seulement unanime, mais il fut prononcé avec le plus grand enthousiasme.

Peu de jours après cette cérémonie arrivèrent à Avignon des gardes nationales de Nîmes et de Marseille, d'après la demande qu'en avaient faite les médiateurs; ces différentes troupes unies à celles de ligne furent distribuées dans plusieurs localités du comté, pour protéger la liberté des suffrages au sujet du vœu de réunion à la France. L'assemblée électorale du département de Vaucluse se transporta ensuite à Bédarrides, où elle tint ses séances, tandis que les médiateurs eux-mêmes quittèrent Avignon pour établir leur résidence à Sorgues. Peu de temps après, le bataillon suisse de Sonnemberg, les hussards du 5e régiment, ainsi qu'une compagnie d'artilleurs, quittèrent Avignon pour se rendre à Orange; à partir du 4 août, cette ville ne conserva plus dans ses murs que des gardes nationales des départemens voisins. C'est alors que les hommes qui avaient fait partie de l'armée de

Digitized by Google

Vaucluse restèrent maîtres d'une ville dont la municipalité les avait si long-temps abreuvés de calomnies et d'injures; ils profitèrent de cette circonstance pour se venger, ou plutôt pour exiger une réparation, qui, quoique juste, ne fut pas moins un acte d'insubordination; car on ne doit user de la force ou de la violence que lorsque les voies légales ne peuvent être employées.

Lorsque l'armée de Vaucluse s'était mise en campagne, il avait été promis une solde de 40 sous à chacun des soldats qui en faisaient partie; on l'avait ensuite réduite à 15, et malgré ce rabais la municipalité d'Avignon éludait constamment l'acquittement d'une dette aussi sacrée. Le 10 août un rassemblement se forma sur la place de la maison commune, et quelques citoyens soldats réclamèrent leur solde les armes à la main; la municipalité, tremblante, eut recours à la protection des médiateurs pour se soustraire à la fureur de semblables pétitionnaires, et promit tout ce que l'on voulut. Cette première concession, qui n'eût été qu'un acte de justice si elle avait été volontaire, rendit plus exigeans encore ceux qui l'avaient provoquée : ils réclamèrent de plus une indemnité de cent francs qu'ils obtinrent facilement; puis, comme la municipalité avait prononcé, pendant sa souveraineté, deux arrêtés de prise de corps contre Sabin Tournal et Mende, ceux-ci et leurs amis trouvèrent le

Digitized by Google

moment favorable pour réclamer la restitution de cette procédure criminelle. Ce fut le 21 août 1791, à midi, que ces accusés, accompagnés d'une foule immense, se transportent à la maison commune, en parcourent les salles tenant les propos les plus audacieux et les plus menaçans. Le sieur Minvielle aîné ouvre avec fracas la porte du bureau de correspondance, où étaient assemblés les sieurs Mouvans, prêtre, Coulet et Descours, officiers municipaux, et le sieur Ayme, juge national, et Vernet, secrétaire. L'apparition subite de cette troupe furieuse et menaçante épouvante ces quelques hommes, qui prennent aussitôt la fuite : on arrête seulement le municipal Coulet, qui est aussitôt constitué prisonnier dans la maison commune. Puis les chefs de cette émeute enlevèrent tous les papiers et registres de la municipalité et les transportèrent au palais. L'alarme était dans la ville; les rues se remplissent de gens armés, parce qu'on faisait courir le bruit qu'un grand événement devait avoir lieu. Jourdan, le terrible Jourdan, court à la tête de deux cents hommes s'emparer du palais; pendant cette expédition le tocsin sonne; la foule, qui grossit toujours, se précipite vers l'arsenal, brise les scellés qui avaient été mis sur les portes, s'empare de cinq quintaux de poudre, traîne des canons, les charge et les braque à toutes les ouvertures du palais.

Digitized by Google

En présence de ces mouvemens hostiles, la terreur est à son comble parmi les habitans d'Avignon : plusieurs s'enferment dans leurs maisons, d'autres cherchent leur salut dans la fuite. M. Verninhac, l'un des médiateurs, se transporte au palais, harangue les émeutiers ; mais ses efforts sont vains, il n'est pas même écouté. Ses confrères essaient aussi vainement de rétablir l'ordre : le peuple, qui les croit depuis quelque temps vendus à l'aristocratie et partisans de la municipalité, les repousse, les poursuit de ses insultes et les force au silence. Verninhac est retenu de force au palais, mais on ne lui fait aucun mal, parce qu'on le juge meilleur que ses confrères. Sur les quatre heures du soir, des patrouilles sillonnent la ville, arrêtent plusieurs citoyens au nombre desquels se trouvaient des officiers municipaux (1), et désarment tous ceux qui s'étaient montrés les partisans de la cour de Rome ou de la municipalité. Toute la nuit se passa à faire ces arrestations au milieu du plus grand tumulte. Les emprisonnemens se succédèrent dans la journée du lundi et jours suivans ; plus de cent citoyens furent jetés dans les fers. Le maire et quelques officiers municipaux durent leur salut aux deux médiateurs Lescène des Maisons et Mulot, qui, après les avoir retirés dans leur hôtel, les firent évader

(1) Coulet, Paysans, Mouvans et Gérard.

Digitized by Google

ensuite au milieu d'un détachement de hussards dont ils avaient endossé le costume. Ils se rendirent à Orange, où les médiateurs s'empressèrent d'aller les joindre pour se rendre avec eux à Paris, afin de presser l'assemblée nationale de mettre un terme aux dissensions qui agitaient Avignon, en réunissant ce pays à l'empire français.

Depuis l'affaire du 21 août, les médiateurs, à part Verninhac qui resta constamment dévoué au parti patriote, changèrent tout-à-coup et de système et de rôle. Mulot surtout, qui avait vu son autorité méconnue et qui pensa devenir le prisonnier de Jourdan coupe-tête (1), ne lui pardonna pas, ainsi qu'aux autres Avignonais, une injure que son caractère de prêtre rendait plus sanglante. A partir de cette époque, il s'entoura de tous les partisans de

(1) L'on prétend que le projet des insurgés du 21 août était d'attirer les trois médiateurs dans le palais, et de les y retenir sous prétexte qu'il n'y avait pas de sûreté pour eux dans la ville, pour en finir ensuite avec la municipalité et ses partisans. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'abbé Mulot, qui était sorti de son hôtel pour haranguer le peuple, fut accosté devant le palais par le général Jourdan, qui, en conversant avec lui, le conduisit dans le fort. L'abbé Mulot, sans s'en apercevoir, avait déjà passé la grille, et un triple rang de fusiliers, placés à l'entrée, l'empêchait de retourner sur ses pas. Jourdan lui dit alors que M. Verninhac, son confrère, étant dans une des salles du palais, il ferait bien d'aller le joindre pour se concerter avec lui. L'abbé Mulot, craignant un piége, usa de ruse à son tour, et dit qu'il convenait avant tout qu'il fût chercher son autre confrère, afin de prendre tous ensemble le parti que les circonstances exigeaient. Jourdan le laissa sortir, et Mulot ne revint pas.

Digitized by Google

la municipalité, de tous les ennemis de la révolution et d'une foule d'officiers des troupes de ligne, auxquels il ne dissimulait ni sa haine, ni ses projets de vengeance contre les patriotes avignonais.

Cependant, une partie de la municipalité ayant pris la fuite, et l'autre se trouvant dans les fers, les notables d'Avignon, comprenant que cette ville ne pouvait pas rester, dans un moment aussi critique, sans magistrats, se réunirent en assemblée, et nommèrent parmi eux six administrateurs provisoires, auxquels ils adjoignirent Lescuyer comme secrétaire. Ils firent ensuite diverses proclamations pour engager les citoyens qui avaient quitté la ville depuis le dimanche, à rentrer dans leurs foyers, leur assurant que tout était tranquille, et qu'ils auraient protection et secours. Le 26 août, les notables, administrateurs provisoires, s'étaient réunis en conseil, lorsque M. Barbe, prêtre, président d'âge, remit sur le bureau la dénonciation suivante, qu'avaient signée plus de deux cents citoyens actifs : « Les citoyens actifs de la ville d'Avignon, soussignés, dénoncent à MM. les administrateurs provisoires de la commune d'Avignon, que la majeure partie des officiers municipaux et autres citoyens de cette ville avaient formé l'affreux complot de détruire l'assemblée électorale, corps représentatif des ci-devant état d'Avignon et comté Vénaissin, unis sous le titre de département de Vaucluse, etc.;

Digitized by Google

« Que les officiers municipaux, de même que plusieurs citoyens de cette ville, leurs complices, n'ont rien oublié pour faire réussir ce complot; qu'ils ont, à cet effet, provoqué des insurrections, et se sont mis à la tête d'une révolte ouverte contre l'autorité légitime de ladite assemblée électorale, suscité des émeutes populaires dirigées avec affectation contre plusieurs membres de cette assemblée et les principaux chefs de l'armée; que, non contens de les avoir attaqués personnellement et collectivement par leurs délibérations, par des calomnies répandues dans toute la France; non contens d'avoir tenté de les perdre par des procédures injustes et illégales, faites par des juges avec lesquels ils connivaient, qu'eux-mêmes avaient nommés et installés au mépris de toutes les formes et de toutes les lois, ils ont encore osé attenter à leur fortune, à leur liberté et à leur honneur, etc.....

« Qu'ils ont joint à ces délits celui de vouloir en rendre la France entière complice, en dénonçant ceux de leurs concitoyens qui s'étaient rendus le plus recommandables, soit dans l'assemblée électorale, soit dans l'armée; en dénonçant l'armée elle-même à l'assemblée nationale, aux ministres et à MM. les médiateurs de la France, comme une horde de brigands et de factieux; en demandant des troupes de ligne pour les employer contre cette armée et ces prétendus factieux; en

Digitized by Google

portant la fureur et la démence au point de noircir par des procès-verbaux infidèles, et leurs concitoyens, et ceux des médiateurs qui refusaient le plus ouvertement de se prêter à ces infâmes projets; enfin, en délibérant d'abandonner cette ville confiée à leurs soins et de transporter les séances de la municipalité dans une ville de France, pour de là dresser des procès-verbaux et des plaintes contre ces mêmes médiateurs qu'ils avaient déjà eu l'audace de calomnier.

« Et comme la ville d'Avignon manque actuellement de tribunal compétent pour juger les coupables de ce délit, que le seul juge criminel qui existe (1) ne peut, d'après les bornes prescrites par sa nomination, s'en constituer juge, et que, d'ailleurs, le défaut d'assesseurs irrécusables de part et d'autre et sa propre délicatesse pourraient l'empêcher de procéder à des jugemens si graves, que néanmoins il est de l'honneur et de l'intérêt des citoyens de cette ville d'être forcés à s'exposer au blâme de leurs frères les Français en se faisant justice eux-mêmes, et celui de laisser des délits aussi condamnables impunis, lesdits citoyens actifs soussignés se rendent, sous leur responsabilité individuelle et collective, accusateurs des délits ci-dessus énoncés, tant contre la majeure partie

(1) C'était Raphel.

Digitized by Google

des officiers municipaux de cette commune, que contre leurs complices, et notamment contre les sieurs Richard, maire; Lamy, Gérard, Coulet, Niel, Ferrier père, Mouvans, Cluchier, Guillaume, Guigues, Descours, Sauvan, Bernard et Paysan, officiers municipaux; Vinay le jeune, substitut du procureur de la commune; Bernard, prêtre et notable; Audiffret l'aîné, négociant; Tournel, marbrier; la nommée Ratapiole; le sieur Ayme, juge; Costaing-Pusignan; Ravet, greffier; Pierrugues; Aubary; Faulcon, notaire; Blaise Ferrier aîné et cadet; Arnaud, fileur de soie, notable; Paul, avocat; Vernet, ex-commissaire ordonnateur; Niel fils, imprimeur, etc., etc. Requérant, lesdits citoyens actifs soussignés, que, pour la sûreté de la vindicte publique, des réparations dues aux particuliers qui ont souffert des susdits délits, et de la responsabilité de ceux des officiers municipaux et autres qui sont comptables envers la commune, les susnommés soient détenus ou mis en état d'arrestation dans les prisons royaux de cette ville, et qu'ils y soient retenus jusqu'à ce qu'il ait été créé et établi en cette ville un tribunal compétent pour leur faire leur procès, ou que l'assemblée nationale en réunissant ce département à l'empire français, en ait indiqué un pour procéder à l'instruction et jugement dudit procès; et cependant qu'il soit continué à prendre des informations et à faire tous

Digitized by Google

les actes préparatoires indispensables, et pour lesquels il y aurait péril en la demeure, pour y avoir, le tribunal qui sera chargé du jugement, tel égard qu'il trouvera à propos. Fait à Avignon, le 25 août 1791. — Suivent environ 200 signatures. »

Cette dénonciation acheva de mettre la terreur dans la ville d'Avignon; l'émigration continua avec plus de force que jamais. Les médiateurs ne pouvaient plus rien, puisqu'ils n'avaient, à cette époque, que 200 chevaux et 40 gardes nationaux, qui n'auraient pas pu résister à 1,200 hommes environ, munis de plusieurs pièces de canon et d'un poste extrêmement avantageux. Ils crurent cependant devoir se prononcer contre des arrestations arbitraires et tant de violations du droit des gens (1). Le 27 août, ils firent parvenir à l'administration provisoire, par une vingtaine d'officiers, tant de hussards que des gardes nationales de Bagnols et de Roquemaure, la réquisition suivante : « Nous, « médiateurs de la France entre les peuples d'Avi- « gnon et du comté Vénaissin, députés par le roi, « chargés de la garantie que la France a accordée

(1) Il faut convenir que la municipalité d'Avignon avait donné la première l'exemple de la violation des lois et de l'arbitraire, lorsque après avoir ourdi une procédure et prononcé un décret de prise de corps contre plusieurs citoyens, elle se permit d'enlever elle-même cette procédure du greffe criminel et refusa de l'y rétablir, attendant un moment plus opportun pour la faire exécuter.

Digitized by Google

« aux personnes et aux propriétés par la loi du 4
« juillet dernier, réclamons tous les citoyens rete-
« nus arbitrairement dans les prisons d'Avignon
« et qui y ont été conduits d'une manière non con-
« forme aux lois ; requérons qu'ils soient mis en
« liberté dans le jour, et rendons responsables les
« administrateurs provisoires de la commune d'A-
« vignon qui n'ordonneraient pas leur sortie, et
« le chef de la garde nationale ou tous autres qui y
« opposeraient ou y laisseraient opposer de la rés-
« istance; nous réservant de rendre compte à l'as-
« semblée nationale et au roi des Français de la
« réponse ultérieure et des atteintes portées à la
« garantie accordée par la France à ce pays. »

Mulot, qui s'intéressait vivement au jeune Niel, qui se trouvait au nombre des personnes arrêtées, ne se contenta pas de cette réquisition ; il voulut y ajouter une lettre particulière où l'on voit percer les sentimens de haine qu'il portait aux nouveaux administrateurs d'Avignon : « Quoi! Messieurs,
« s'écriait-il, nous verrons sous nos yeux se com-
« mettre toute espèce d'injustices, et les médiateurs
« de la France ne pourraient pas obtenir que ces
« injustices finissent! Ils se seraient portés à des
« demandes, et leurs demandes auraient été inu-
« tiles! Moi-même je n'aurais eu qu'un ami en
« venant à Avignon, et je le verrais dans les fers,
« sans qu'il soit coupable, sans qu'il soit décrété!

Digitized by Google

« Mais, Messieurs, pouvons-nous être spectateurs « muets de ces attentats aux droits de l'homme et « de l'humanité? M. de Verninhac et moi vous « adressons une réquisition formelle ; ayez assez « de force, Messieurs, pour y faire droit. Pour « moi, je suis décidé à ne rentrer dans Avignon « que lorsque satisfaction sera faite à la loi et à la « France qui la réclame. »

A la lecture de ces deux réquisitions, le conseil général de la commune délibéra unanimement, en présence des officiers qui les avaient apportées, que MM. les médiateurs n'étaient pas fondés à traiter d'injustice les emprisonnemens qui avaient été faits par le peuple d'Avignon, d'autant qu'ils ne pouvaient pas ignorer que ces prisonniers, la plupart officiers municipaux, étaient accusés de crimes très graves et surtout d'abus de pouvoirs, d'avoir occasionné tous les troubles qui agitaient la ville depuis si long-temps, et surtout d'être les chefs d'une révolte contre l'autorité légitime confiée à l'assemblée électorale ; que des Français, et moins encore les médiateurs, ne devaient pas reprocher des défauts de forme à un peuple que l'assemblée nationale elle-même laissait privé de tribunaux et d'administration publique depuis quinze mois, à un peuple que MM. les médiateurs avaient trouvé les armes à la main contre des perturbateurs du repos public qui s'opposaient à toute orga-

Digitized by Google

nisation; qu'il était illusoire d'alléguer sans cesse contre lui la loi, tandis qu'on le mettait dans l'impossibilité de recourir à cette loi, qu'il chérissait et qu'il ne cessait de réclamer, puisque son plus ardent désir était d'être réuni à l'empire français; que, dans cette cruelle position, on ne pouvait blâmer ce peuple de s'être assuré, dans un moment où la patrie était en danger, des personnes désignées par la voix publique comme ayant conspiré contre cette même patrie, et profité de l'état d'anarchie où elle se trouvait pour achever de la plonger dans le trouble et le désordre le plus affreux; que les administrateurs provisoires pouvaient d'autant moins obtempérer à la réquisition de MM. les administrateurs, que les citoyens s'étaient rapprochés, autant qu'ils l'avaient pu, des formes prescrites par la loi, en demandant, sous leur propre responsabilité, que les prévenus fussent mis en état d'arrestation jusqu'à l'établissement des tribunaux, et qu'en cela même on pourrait citer l'exemple de l'assemblée nationale qui, dans les premiers jours de la révolution, avait autorisé plusieurs arrestations provisoires; qu'au surplus, eux administrateurs avaient déjà soumis cette affaire à la décision d'un conseil général qui devait se tenir le même jour. Mais les officiers insistant fortement, malgré ces raisons, pour obtenir l'élargissement des prisonniers, les administrateurs, inaccessibles à la

Digitized by Google

crainte, leur répondirent qu'ils ne pouvaient s'imaginer que leur intention fût de leur en imposer par le nombre et les forces armées qui étaient à leur disposition, ni que M. Mulot voulût s'écarter des règles de la justice, uniquement parce que l'un des accusés était son ami (1); qu'ils présumaient trop de la loyauté et de la générosité de la nation française, de MM. les médiateurs et des officiers, pour penser qu'ils voulussent rien obtenir par force des administrateurs d'une commune qui était prête à recevoir les lois de la France, lorsque l'assemblée nationale voudra bien l'aggréger à la nation qu'elle représente; mais que jusqu'alors les Français ne devaient se mêler de leur gouvernement intérieur que pour le protéger; et que si les administrateurs provisoires pouvaient penser d'être gênés dans leur opinion, ils assembleraient sur-le-champ les citoyens pour leur donner connaissance de ce défaut de liberté, et préféreraient de leur remettre l'administration plutôt que de faire par crainte des actes qui ne seraient pas avoués par l'équité et leur conscience.

(1) Malheureusement pour le jeune Niel, le conseil-général le considéra comme un des principaux chefs des troubles qui avaient bouleversé la ville, et persista à le comprendre dans l'accusation. Alors l'abbé Mulot, ne pouvant plus contenir sa colère, quitta la ville d'Avignon en lançant contre ses habitans des anathêmes et des menaces, qui portèrent en effet des fruits bien amers.

Digitized by Google

Après de longs débats, les officiers se bornèrent à demander l'élargissement de tous les prisonniers contre lesquels il n'y avait pas encore d'accusation formelle; les administrateurs répondirent que tel était leur désir, et qu'ils l'accorderaient sur-le-champ si le conseil-général ne s'était pas réservé de prononcer sur ce sujet.

Le même soir s'assembla le conseil-général de la commune, qui prit la délibération suivante : « L'an « mil sept cent quatre-vingt-onze, et le vingt-sep- « tième jour du mois d'août, l'heure de la réassi- « gnation du conseil-général public de la commune « de cette ville d'Avignon étant advenue en suite « de la nouvelle convocation qui a été faite ce ma- « tin, tant par billets qu'au son de la cloche de la « maison commune, qui a encore été sonnée à « midi, ledit conseil-général a été tenu publique- « ment par les notables soussignés; et après une « longue discussion et avoir fait faire lecture d'une « lettre de MM. les médiateurs, du jour d'hier, « dont la teneur suit :

Avignon, le 26 août 1791.

« MM. les administrateurs provisoires et notables, vous allez tenir, à ce qui vient de nous être dit, un conseil général dans lequel doit se lire l'accusation que des citoyens actifs dirigent contre

Digitized by Google

plusieurs membres de la municipalité, dont vous remplissez les fonctions.

« Ne pouvant approuver les résultats de cette opération qu'autant qu'ils seraient conformes aux lois, nous nous empressons, avant qu'ils soient fixés, de vous engager à ne vous éloigner en rien de ce qu'elles prescrivent. Pensez, Messieurs, que la France, à laquelle vous avez juré d'être réunis ou de mourir, a les yeux ouverts sur vos moindres démarches, et que c'est plus spécialement dans votre soumission aux lois que dans votre langage, qu'elle cherche l'expression de vos vœux. Rappelez-vous que la prison est une des peines les plus graves pour l'homme, et que l'assemblée nationale n'a voulu qu'elle fût employée que pour des prévenus de crimes, et après des formalités qui bannissent l'arbitraire. Rappelez-vous, surtout, que vous vous rendriez coupables contre les lois, contre l'humanité, si vous reteniez dans les fers des hommes qui ne seraient pas accusés. Vous avez la confiance du peuple, vous en exercez la magistrature; montrez à ce peuple la loi, et nous sommes convaincus qu'il lui obéira, qu'il lui sacrifiera tout, parce qu'il ne veut plus être conduit que par elle.

« *Les médiateurs de la France*,

« *Signé*, VERNINHAC DE SAINT-MAUR, MULOT. »

Digitized by Google

« M. Bergin, un des notables, faisant fonction « de substitut du procureur de la commune, ouï, « il a été délibéré, sur la réquisition de MM. les « médiateurs, d'élargir tous les prisonniers contre « lesquels il n'existe point d'accusation, et d'en « faire part auxdits sieurs médiateurs, comme « aussi de ce que MM. les administrateurs provi- « soires donneront des ordres pour retenir ou faire « mettre en état d'arrestation ceux qui se trouvent « compris dans l'accusation formée par environ « deux cents citoyens actifs de cette ville le 25 du « courant. »

En vertu de cette délibération, sur dix-huit prisonniers, douze furent élargis; les six autres, parmi lesquels se trouvaient les quatre officiers municipaux que j'ai nommés plus haut, demeurèrent en état d'arrestation.

Telle était la situation des choses dans cette ville d'Avignon, lorsque les deux médiateurs Lescène et Verninhac en partirent pour aller rendre compte à l'assemblée nationale, laissant tous leurs pouvoirs entre les mains de leur collègue Mulot, qui en fit un bien triste usage (1).

(1) L'assemblée électorale de Vaucluse envoya aussi à Paris trois députés, qui y arrivèrent aussitôt que les médiateurs et le maire Richard qui les avait accompagnés : c'étaient Duprat le jeune, Rovère aîné et Ayme, prêtre. Ces députés étaient chargés de présenter à l'assemblée nationale le vœu des habitans du département pour être

Digitized by Google

Je marcherai maintenant aussi rapidement que les événemens que j'ai à raconter. C'est avec du sang que je devrais écrire les quelques pages qui vont clore, pour l'histoire d'Avignon, cette terrible année de 1791 : des crimes et des perfidies, voilà tout ce qu'il me reste à retracer. Je me trompe, je dois, avant, faire connaître la joie que causa dans Avignon la nouvelle du décret de réunion rendu par l'assemblée nationale dans sa séance du 14 septembre (1). Elle fut si grande, cette joie, qu'elle eut le pouvoir de faire taire pendant trois jours les haines et les ressentimens qui travaillaient depuis si long-temps la population de cette malheureuse ville. Les fêtes commencèrent le 17; jamais elles n'avaient été aussi brillantes : les rues et les places publiques étaient remplies d'une foule immense; chacun s'embrassait, chacun se félicitait sur cet événement, mais sans pousser des cris, car leur jouissance était celle du cœur et de la raison. Mais, hélas! ce bonheur devait être de courte durée : on aurait dit qu'une fatalité s'était attachée sur ce pauvre peuple et le retenait dans un abîme qui s'agrandissait devant lui au moment où il espérait le plus en sortir.

réunis à l'empire français; mais là ne se borna pas toute leur mission, car ils portèrent encore une accusation contre le médiateur Mulot.

(1) Voir ce décret aux *Pièces Justificatives*, n° 10.

Digitized by Google

La journée du 20 septembre était destinée à rallier les citoyens de tous les partis, de toutes les opinions, et à ensevelir tout esprit de faction dans les embrassemens les plus sincères. Le matin de ce grand jour la ville paraissait animée d'un nouvel aspect; on aurait dit que chaque citoyen ne s'occupait qu'à jouir paisiblement de la gloire de porter le nom français, lorsque tout-à-coup une foule de patriotes de Sorgues se présentent aux Avignonais, couverts de poussière et de sang, et poussant des cris de vengeance. On les entoure, on les interroge, et l'on apprend que dans la nuit du 19, à dix heures du soir, une compagnie du 5me régiment de hussards et un détachement du régiment de Boulonnais, qui était cantonné à Orange, arrivèrent à Sorgues. La sentinelle auprès du pont situé à l'entrée de la ville les laissa passer sans difficulté. Aussitôt l'épouvante est à son comble : les habitans, surpris, effrayés, prennent la fuite; on les poursuit le sabre dans les reins. Deux aristocrates désignent ensuite à cette troupe furieuse les maisons de tous les patriotes; on arrête tous ceux qui n'avaient pas eu le bonheur de se sauver, et on les traîne plutôt qu'on ne les conduit à la maison commune. Un officier municipal connu par son patriotisme est grièvement blessé sur le toit de sa maison au moment où il cherchait à s'échapper, et, chose atroce! on le laissa là pendant cinq

Digitized by Google

heures sans lui porter aucun secours, sans avoir pitié de ses cris déchirans; puis enfin, lorsque son silence vint apprendre à ses assassins que la mort avait mis un terme à ses douleurs, on descendit son cadavre, qui fut exposé pendant deux jours et demi devant la porte de sa maison, où des misérables allaient l'insulter, le mutiler, lui cracher à la face. Lorsque les troupes se furent ainsi emparées de tous les postes, le sieur Barbier, capitaine de hussards, s'empressa d'envoyer à l'abbé Mulot un courrier extraordinaire pour lui faire part de la réussite de son expédition. La lettre qu'il lui écrivit était pleine de faussetés; c'était l'œuvre de la plus insigne perfidie; elle avait été préparée entre lui et le médiateur, qui avait voué une haine à mort à tous les patriotes du département de Vaucluse; en un mot, c'était le premier acte d'une contre-révolution que, d'accord avec les papistes et les aristocrates, il voulait faire éclater dans ce malheureux pays. Voici cette lettre :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'il « est de la plus grande nécessité que vous arriviez « le plus tôt possible. Mon avant-garde a reçu plu- « sieurs coups de fusil; nous avons saisi quatre de « ces mauvais sujets, qui sont à la maison com- « mune. Au moment que la troupe devait entrer « dans les logemens, le lieutenant-colonel des « gardes nationales a tiré sur elle un coup de

Digitized by Google

« fusil; elle a riposté par plusieurs. J'ai fait envi-
« ronner sa maison, je l'ai arrêté, ainsi que plu-
« sieurs des siens, et nous sommes sous les armes
« pour les surveiller. Je vous attends. »

D'après le contenu de cette lettre, le médiateur Mulot requit sur-le-champ M. Ferrière, commandant des troupes, de s'avancer sur Sorgues avec des forces considérables; ce général s'y rendit en effet avec le régiment de Boulonais, deux compagnies d'artillerie, quatre canons, le reste du régiment de hussards et deux compagnies de dragons ci-devant Penthièvre, ce qui formait environ 1600 hommes. Cette force considérable fut aussitôt mise à la disposition de l'abbé Mulot, qui s'était déjà rendu à Sorgues, et qui se permit toute sorte d'actes arbitraires et tyranniques contre une foule de citoyens qu'on lui désigna comme patriotes. Il est impossible de se faire une idée de toutes les persécutions qu'ils eurent à souffrir de la part d'un homme qui, oubliant son rôle de pacificateur pour celui de persécuteur, se fit l'instrument des vengeances d'une faction et de ses haines particulières. Vainement il voulut justifier sa conduite lâche et cruelle aux yeux de la nation française; la déclaration suivante, faite devant les juges criminels d'Avignon par le maire, les officiers municipaux, l'état-major de la garde nationale et plusieurs autres citoyens de la ville de Sorgues, donne un effrayant démenti à toutes ses assertions :

Digitized by Google

« L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le dixième jour du mois d'octobre, par devant nous Alexis-Louis Raphel, juge national civil et criminel de cette ville d'Avignon, sont comparus les sieurs maire, officiers municipaux et colonel, lieutenant-colonel, major, aide-major, capitaines, officiers de la garde nationale, membres de la société des amis de la constitution, et citoyens de la ville du Pont-de-Sorgues.... lesquels nous ont déclaré, comme juge de secours et moyennant serment prêté en nos mains, et pour rendre hommage à la vérité, que c'est sans aucune *réquisition ni annonce préalables*, et sans aucune nécessité, que des troupes de ligne françaises sont arrivées à Sorgues le 19 septembre, à dix heures du soir, en exécution des ordres de M. Mulot, l'un des médiateurs de la France, qui était alors à Courtezon ; que néanmoins il n'est pas venu à leur connaissance qu'aucun citoyen ait tiré sur ces troupes entrées sans battre du tambour ni sonner de la trompette, qui ont en entrant désarmé des citoyens en faction ; que M. Pochy, officier municipal, qui fut tué à cette occasion sur le toit de sa maison, malade depuis un mois et demi, n'avait pas tiré ni fait mine de tirer sur les troupes de ligne ; qu'il resta pendant cinq heures luttant avec la mort et poussant des cris lamentables ; que son corps est demeuré sur les toits jusqu'au lendemain, qu'il fut descendu avec des cordes et

Digitized by Google

placé devant la porte de la maison commune, où il demeura dix-huit heures et où il a été outragé et mutilé indignement; qu'il a été inhumé sans prêtre et sans cérémonies religieuses, ayant été porté au cimetière sur un brancard qui sert à transporter du fumier; que le fils de cet infortuné, lieutenant-colonel de la garde nationale, a été obligé de se tenir caché pendant quarante-huit heures derrière des tonneaux; que les quatorze citoyens de Sorgues qui furent faits prisonniers dans cette circonstance, ont été détenus sans accusation préalable et sans le concours de la municipalité, qui les reconnaît pour gens pleins de probité et de civisme (1); que le récit des mauvais traitemens qu'ils ont éprouvés fait horreur; que quelques-uns furent traînés par les cheveux; d'autres furent assommés de coups de pied et de soufflets, d'autres conspués; que plusieurs n'évitèrent de pareils traitemens qu'en se cachant ou en fuyant à travers les champs, après avoir franchi les remparts, parce que les portes de la ville furent dans l'instant occupées par des troupes de ligne, jusqu'à la pointe du jour, ayant pour indicateurs les aristocrates du pays; que les patriotes sont exposés à Sorgues, depuis la

(1) Parmi ces prisonniers se trouvait l'abbé Pochy, ex-bénédictin, cousin de l'officier municipal tué, prêtre constitutionnel, président de la société des amis de la constitution de Sorgues et jouissant d'une grande estime dans le pays.

Digitized by Google

présence de l'abbé Mulot, environné d'une force armée redoutable, à toutes sortes de dangers et de vexations ; que le plus grand nombre, pour s'y soustraire, ont pris le parti de quitter leurs foyers au moment où ils allaient faire leur récolte de vin ; que toutes leurs vignes ont été entièrement vendangées et foulées aux pieds par les aristocrates, et que la plupart ont cherché un asile à Avignon, où ils apprennent chaque jour que leurs concitoyens patriotes, leurs femmes, leurs filles et leurs enfans sont insultés, vexés et contraints à la fuite ; que cette douloureuse situation affecte d'autant plus leurs cœurs, qu'après avoir pris les armes pour le maintien de la constitution française, après avoir combattu pour elle, ils ne devaient pas s'attendre à être persécutés par un médiateur en qui la France et eux avaient placé leur confiance, et qui n'a été envoyé que pour maintenir la tranquillité publique et faire respecter les personnes et les propriétés au nom de la loi, tandis que les ennemis de la constitution éprouvent de sa part toutes sortes de complaisances et de faveurs, et qu'eux seuls peuvent parvenir jusqu'à lui et ne cessent de le circonvenir ; et ledit sieur maire nous a fait particulièrement la déclaration suivante :

« Nous maire dudit Sorgues déclarons, en outre, « que nous désavouons tout ce qui pourrait se « trouver dans les écrits de M. Mulot, de contraire

Digitized by Google

« à la déclaration ci-dessus, quoique signés par « nous, et notamment une attestation par nous « signée en date du 21 septembre dernier, et une « autre du 28, ayant pour titre : *Réponse de l'abbé « Mulot, l'un des médiateurs*, à un écrit intitulé : « *Dénonciation d'un complot de l'abbé Mulot*, etc., « etc. ; cette signature nous ayant été extorquée « par ledit sieur Mulot, ainsi que bien d'autres « qui se trouvent au bas des nombreux écrits que « ledit Mulot nous a fait signer sans que nous eus- « sions même la liberté de les lire, jusqu'au 4 de « ce mois, époque à laquelle ne pouvant plus rés- « ister aux insultes et aux menaces des mauvais « citoyens, nous nous sommes retiré à Avignon « avec les autres patriotes qui s'y trouvent actuel- « lement.

« De laquelle déclaration nousdit maire et offi- « ciers de la garde nationale avons requis acte, « pour servir et valoir ce que de raison, qui leur « a été concédé ; et tous lesdits sieurs déclarans « signés avec nous, à l'exception des illettrés (1). »

(1) Les signataires étaient : Raphel, juge; Pierre André, maire; Pochy, colonel et notaire; Pierre Iste; Pochy, lieutenant-colonel; Jean Barthélemy, major; Jean Carle; Laurent Moureau; Etienne Perrin, lieutenant; Bertet; Feren; David; Merle; Arnoudet, capitaine; Darbesson; Cloupet; J.-B. Candi; André Carle; François Vénitien; François Perrin; J.-B. Raymond, etc., etc., etc. Plus bas, signé Gleize, greffier criminel, ainsi à l'original.

Digitized by Google

En même temps qu'ils signaient cette déclaration, les maire et officiers de la garde nationale de Sorgues adressaient à toutes les députations du département, à l'assemblée nationale, aux clubs, aux municipalités et aux directoires des districts, la circulaire que je transcris :

« Messieurs, des patriotes opprimés par un « ministre de paix, par un ministre du Seigneur, « par un dépositaire de la confiance de la nation « française, vous adressent l'exposé succinct, mais « fidèle de leurs maux ; vous n'y serez pas insensi- « bles. Vous y trouverez un exemple douloureux « des dangers du pouvoir absolu remis dans une « seule main. M. Mulot est, à l'égard des patriotes « comtadins qui se sont réunis spontanément à « l'empire français pour jouir de son admirable « constitution, ce qu'étaient autrefois ces préteurs « insolens qui appesantissaient le joug sur les ha- « bitans des provinces romaines nouvellement con- « quises. L'insulte, le carnage, la dévastation mar- « chent sur ses pas ; ce n'est pas un médiateur, « c'est un tyran d'autant plus dangereux qu'il sé- « duit les troupes françaises, qu'il abuse de son « ascendant sur elles pour leur donner le change « sur les véritables patriotes, pour les leur présen- « ter sous la dénomination de *brigands*, pour leur « faire partager les vexations que les aristocrates « se permettent sous ses yeux ; en sorte que ce sont

Digitized by Google

« ceux-là même qui se sont montrés ennemis de la « constitution, qui ont contrarié ses véritables « amis, qui les ont trahis tant de fois, qui les « voyaient combattre à Sarrians avec le désir secret « de les voir succomber dans les piéges que 7,500 « contre-révolutionnaires embusqués avaient ten- « dus à 2,500 patriotes armés pour venger les « meurtres de la Villasse et d'Anselme, et pour « délivrer leurs frères de Vaison, de Malaucenne, « etc., asservis par la force; ce sont ceux-là, disons- « nous, qui éprouvent la protection de M. Mulot, « qui, sous ses auspices, vexent, outragent, rui- « nent, emprisonnent et tuent les patriotes. Nous « nous occupons d'un relevé de toutes ces atroci- « tés; nous vous l'adresserons, il vous fera frémir. « Veuillez bien, en attendant, ajouter créance aux « témoignages abrégés qui vous sont présentés; ils « peuvent servir à fixer votre opinion. »

L'opinion générale ne fut pas en effet douteuse contre l'oppresseur des Vauclusiens, et Robespierre, qui se montrait constamment l'ami des patriotes et l'accusateur des aristocrates et des traîtres, le flétrit par ces paroles remarquables qu'il prononça dans l'assemblée des Jacobins : « Je « n'ai jamais connu l'abbé Mulot, je ne connais ni « aucun de ses amis, ni aucun de ses ennemis; « mais je le comprends dans la classe des hommes « qui, avec le masque de la perfidie et de l'hypo-

Digitized by Google

« crisie, ont porté les plus grands coups aux droits « des peuples. »

Les Avignonais ne se méprirent pas du tout sur les intentions de l'abbé Mulot; car toute sa conduite prouvait évidemment qu'il voulait surprendre leur ville, les traiter comme il avait fait des patriotes de Sorgues, et accomplir enfin la contre-révolution qui avait échoué le 21 août. L'armée qui l'accompagnait, forte d'environ 1800 hommes et munie de quatre pièces d'artillerie, ne pouvait certainement être regardée comme nécessaire à Sorgues, dont la totalité des habitans était moindre que celle de l'armée; on savait d'avance que c'était contre la ville d'Avignon que devait se diriger cette levée de boucliers. Les partisans de l'ancien régime se réjouissaient déjà d'un complot qui flattait trop leurs coupables espérances, pour qu'ils pussent le tenir secret; d'ailleurs, des lettres interceptées entre la femme Niel et Mulot achevèrent de confirmer tous les soupçons. Les Avignonais, bien prévenus, firent de tels préparatifs de défense qu'ils imposèrent à leur ennemi, qui n'osa pas les attaquer; mais les conspirateurs, voyant qu'il leur était impossible d'introduire une force armée dans Avignon, et voulant à tout prix la destruction de cette ville, ourdirent un complot atroce.

Ce complot, annoncé d'avance par des lettres anonymes, par des propos menaçans, et dont la

Digitized by Google

nouvelle s'était répandue dans tous les environs, devait faire son explosion le 16 octobre; et, chose étonnante! le secret avait été si bien gardé par les conspirateurs d'Avignon, que l'administration provisoire de cette ville n'en eut pas le moindre indice. Il fut prouvé cependant que, depuis le commencement d'octobre, un bruit qui avait couru à Paris annonçait que les brigands, c'est-à-dire les patriotes avignonais, ayant pillé le mont-de-piété et rempli plusieurs malles des objets qui s'y trouvaient, les avaient ensuite embarquées sur le Rhône et se préparaient à fuir. Cette atroce calomnie, inventée pour soulever le peuple, ne se répandit à Avignon que le 16 au matin; elle fut consignée dans des placards séditieux, placés en grand nombre dans les quartiers populeux et près de l'église des Cordeliers; elle avait principalement pour objet de provoquer une insurrection contre les administrateurs. M. Bergin, l'un d'eux, arrache une de ces affiches; mais, poursuivi par la foule qui l'accable d'injures et de menaces, il est forcé de l'abandonner et n'échappe au danger qui l'environne que par une espèce de miracle. M. Salette aîné, plus heureux que lui, parvint à s'en procurer une, qu'il s'empressa de porter à l'assemblée provisoire, afin qu'elle pût délibérer sur cette affaire.

L'émeute ne faisait alors que préluder à un horrible drame. Rien n'était encore dessiné; une agi-

Digitized by Google

royalisme ? mais elle a bravé ces crainte en considérant que sa profession de foi formera un bouclier impénétrable à tous les traits ennemis.

« Les Marseillais veulent la république une et indivisible. Fiers de leur origine, héritiers de la haine de leurs ancêtres pour toute espèce de tyrannie, ils ne respirèrent que pour la liberté et l'égalité avec la loi et par les lois; ils en ont prêté le serment solennel ; il ne sera pas vain.

« Vos commissaires, à leur arrivée à Marseille, ne s'entourèrent que de factieux et de désorganisateurs ; faut-il s'étonner qu'égarés par de tels guides, ils n'aient été que les apôtres de l'anarchie et de la discorde ?

« En visitant la plupart de nos sections, ils ont dit dans quelques-unes, *que le dépôt de la famille des Bourbons dans nos murs était le triomphe le plus complet que la montagne ait pu remporter sur la plaine et qu'il était, pour les Marseillais, le témoignage de confiance le plus glorieux; dans d'autres, ils ont assuré que ce dépôt n'était qu'une pomme de discorde jetée parmi nous, et que ce funeste lot ne nous avait été départi que par le couroux de la plaine.* Que conclure de ces étranges contradictions ? Si on les rapproche de l'éloge pompeux qu'ils auraient fait de la famille Égalité, le 30 mars dernier, à la tribune de la société républicaine, époque à laquelle votre décret contre cette fa-

mille n'était point encore rendu dans toutes les sections, ils ont essayé d'élever un mur de séparation qui, en divisant les citoyens, ne pouvait produire d'autre effet que de fomenter les haines, d'alimenter les rivalités.

« Ils ont souffert que Paris, président du département, qui les accompagnait dans cette ville, prêchât en leur présence, et dans plusieurs sections, une croisade contre les propriétés.

« Marseille ne doit qu'à la sagesse de ses citoyens, à leurs respects pour les autorités, à leur défiance contre les insinuations perfides dont ils ont été trop souvent les dupes, d'avoir étouffé dans son sein les germes de discorde que les discours incendiaires de vos commissaires tendaient à y faire naître. Que n'ont-ils pas fait pour la provoquer dans la ville d'Aix, où, après avoir défendu aux citoyens la réunion dans les sections, ils ont ordonné le désarmement et l'arrestation de tous les citoyens d'une section, avec injonction, en cas de résistance, de les conduire à Marseille. Dans notre ville, un grand nombre de patriotes, victimes d'animosités personnelles, avaient été confondus avec les citoyens suspects et désarmés arbitrairement. Par un abus plus inconcevable encore, ils avaient été autorisés à désarmer, aux conditions d'une contribution aussi injuste que vexatoire.

Digitized by Google

« Tandis que vos commissaires ordonnaient dans le département des Bouches-du-Rhône une levée de six mille hommes pour les placer sur les frontières des deux départemens voisins, sous prétexte de nous préserver de la contagion d'une guerre civile, ils faisaient avancer du département de la Drôme des volontaires nationaux pour la défense de nos côtes. Si cette substitution de la force armée d'un département à l'autre ne cache pas des intentions perfides, au moins elle est une preuve évidente de la plus complète incapacité, et d'une prodigalité inouïe et sans objet des finances de la république.

« Représentans, les commissaires partis de votre sein, avec des pouvoirs illimités, doivent être responsables de toutes leurs actions, et les Marseillais ne font aucune différence entre les traîtres et les mandataires infidèles. Nous vous demandons justice contre eux; nous la demandons aussi contre les ministres provocateurs qui ont dilapidé le trésor national, qui, par une ineptie coupable, ont laissé au dépourvu nos armées et nos arsenaux. Que la responsabilité ne soit plus un vain mot, et les républicains français seront satisfaits.

« Que n'aurions-nous pas encore à ajouter à ce tableau, ou plutôt, n'en n'avons-nous pas déjà trop dit contre les hommes qui ont désillé nos yeux?

Digitized by Google

« Représentans, le bon peuple de Marseille, éclairé par ses vrais intérêts, ne compose plus qu'une famille de frères; il ne reconnaît plus dans la convention ni montagne ni plaine, ni côté droit ni côté gauche.

« Ceux-là seuls recueilleront les bénédictions du peuple souverain, qui lui donneront une constitution républicaine fondée sur les bases immuables de la justice, de la liberté et de l'égalité; c'est de vous que nous l'attendons : occupez-vous sans relâche du grand édifice de leur bonheur; jurons, mais jurons ensemble, de confondre tous les intrigans et les traîtres. Comptez que nous exterminerons sans miséricorde quiconque serait assez audacieux pour porter des mains parricides sur nos législateurs, ou pour attenter à la représentation nationale. Depuis quatre ans nous combattons pour la liberté, nous saurons mourir pour elle.

« Qui d'entre nous n'a pas été pénétré de la plus vive indignation en lisant ces extraits perfides consignés dans les papiers publics, qui font circuler dans tous les départemens les poisons de la calomnie, en insinuant que la levée de six mille hommes, ordonnée par vos commissaires, n'a d'autre objet que de marcher sur Paris pour dissoudre la convention ?

« Nous vous avons mis à portée, représentans, d'apprécier ces imputations atroces. Quels que

Digitized by Google

soient les événemens, les Marseillais seront inébranlables dans leurs principes; le sang républicain qui coule dans leurs veines ne permettra jamais de pactiser avec la tyrannie : l'unité, l'indivisibilité de la république, la liberté, l'égalité, seront leur unique idole; sans cesse électrisés au foyer du plus pur civisme, ils ne cesseront d'opposer aux fureurs des Catilina modernes le zèle ardent de Cicéron; à l'ambition de César, le courage et la fermeté de Brutus; à la coalition armée des ennemis de la république, le dévouement de Décius, l'héroïsme de Scévola; et, pour punir la perfidie des traîtres, ils seront tous des Libertat.

« Représentans, vous venez d'entendre les justes plaintes des Marseillais : les calomnies répandues contre eux les forceraient-ils à prouver leur patriotisme? Ces lieux, théâtre de leur valeur et de leur gloire, ces lieux teints encore du sang de nos concitoyens, nous verraient forcés de nous abaisser à une justification! Non, représentans, les faits seuls vont vous prouver l'audace du crime et combien les sections de Marseille, fermes dans les vrais principes républicains, après avoir jeté les premiers fondemens de la révolution, s'appliquent aujourd'hui à en perfectionner l'édifice. Le désarmement le plus injuste, le plus arbitraire, s'était opéré; un tribunal de sang venait de se former à l'ombre du mystère; nos concitoyens, sous de faux

Digitized by Google

prétextes, avaient été éloignés de leurs foyers. On les avait remplacés par des gens armés plus aisés à se prêter aux vues que l'on avait sur eux. Les méchans voyaient leurs complots réussir sur tous les points; ils n'attendaient plus que l'arrivée de vos commissaires pour les mettre à exécution. Ils arrivent..... et le ciel se rit de leurs projets. Marseille, par un mouvement spontané, se lève tout entière.

« Vos commissaires avaient suspendu le maire et le procureur de la commune; les sections demandèrent que le tribunal populaire, établissement sage auquel tant d'innocens doivent le jour, connaisse des délits qui leur sont imputés. Elles forment un comité central, où doivent se réunir toutes les plaintes contre ces magistrats, pour qu'ils obtiennent le triomphe le plus complet, s'ils sont innocens, ou qu'ils subissent la peine due à à leurs forfaits s'ils sont coupables.

« Vos commissaires, que le respect dû à leur caractère environna sans cesse dans leur séjour à Marseille, malgré les voies obliques dans lesquelles nous les voyions marcher, ces lâches fuient, et du fond de leur retraite lancent un arrêté contre-révolutionnaire, bientôt suivi d'un autre, et que nous déposons sur le bureau. Ils accusent les sections de s'arroger la souveraineté, lorqu'elles professent solennellement l'unité, l'indivisibilité de la république, et jurent de mourir pour la défendre.

Digitized by Google

« Ils cassent le tribunal populaire qu'ils avaient autorisé, parce qu'ils sentent qu'il ne se prêtera pas à leur vue criminelle : ils supprimeront le comité central des sections, parce qu'il doit éclairer leurs démarches ; et aussi ineptes que méchans, par une contradiction qui n'est pas difficile à saisir, ils laissent se former un comité central à Salon, composé de divers individus du département, qui devait être le foyer de la guerre civile. Ils affectent de dire que nos sections s'assemblent tous les soirs, depuis l'arrivée des Bourbons à Marseille, pour insinuer qu'elles travaillent à établir les d'Orléans sur le trône. Grand-Dieu ! les Marseillais réduis à se laver de cette tache ! Quoi ! nous, républicains quand les Français erraient encore dans les forêts de la Germanie, qui supportions en frémissant le joug du despotisme, auquel nous portâmes les premiers coups, nous demanderions un maître ? Et quel maître encore ! Il existerait des points de contact entre l'honneur et l'infamie, entre la scélératesse et la vertu ? .. Oui, nous n'eûmes aucun égard à cet arrêté ; notre tribunal populaire avait obéi ; mais opposant la résistance à l'oppression, seul remède aux maux dont on voulait nous accabler, connaissant combien il importait à l'existence de Marseillle, au salut public, que les informations prises par les membres de ce tribunal fussent continuées, les citoyens de Mar-

Digitized by Google

seille, la municipalité et le district à leur côté, vinrent les réinstaller dans leurs fonctions sur l'autel de la patrie, et là leur jurèrent appui et protection jusqu'à la mort.

« Cependant les intrigans s'agitaient dans tous les sens : le président de notre députation, Paris, l'infâme Paris, qui, lors de la visite des commissaires à nos sections, y prêchait le meurtre et le pillage, parcourait tous les points du département pour animer nos voisins contre nous, et les faire marcher sur Marseille, qui ne faisant qu'un peuple de frères, surveillait calme et tranquille, quelques agitateurs qui régnaient encore dans son sein.

« Vengeance, législateurs ! vengeance ! nous réclamons contre vos commissaires. Les deux arrêts qu'ils ont pris et que nous déposons sur vos bureaux, mettent au plus grand jour et leur ineptie et leur scélératesse.

« Vengeance contre ce traître Paris ! président de notre département, qui eût amené la guerre civile, si nos frères, si nos voisins, plus sages, ne fussent venus dans notre cité y reconnaître la fausseté de ses allégations.

« Représentans, écoutez les dernières instructions de nos commettans :

« Dites aux législateurs que les Marseillais ont

Digitized by Google

« juré de maintenir la république une et indivi-
« sible, et de la défendre jusqu'à la mort.

« Dites-leur que prêts à poignarder le premier
« audacieux qui, sous un nom quelconque, vou-
« drait s'asseoir sur les débris du trône, ils ont
« juré :

« L'appui le plus ferme à la représentation na-
« tionale, et voleraient exterminer ceux qui
« oseraient attenter à la liberté ou aux jours de ses
« membres.

« Dites-leur que nous avons juré un combat à
« mort contre les intrigans, les factieux et les
« scélérats qui les conduisent.

« Dites-leur que le tribunal populaire établi
« déjà dans notre cité a mérité, par la sagesse de
« ses mesures et l'intégrité de ses jugemens, toute
« notre confiance, est que nous demandons qu'il y
« soit conservé. Dites-leur que les habitans de la
« commune de Marseille, offrant à l'univers l'exem-
« ple de la plus grande soumission aux lois, fussent
« tous venus dans leur sanctuaire y demander jus-
« tice, si la patrie en danger ne les retenait dans
« leurs foyers, et que c'est de cet emploi honorable
« et sacré qu'ils vous ont revêtus.

« Dites-leur qu'ennemis de l'intrigue, et nous
« rappelant la dignité de votre caractère, ce n'est
« qu'à l'équité de nos réclamations que nous vou-
« lons devoir le succès de nos démarches.

Digitized by Google

« Dites-leur enfin qu'il est temps que le règne « des brigands finisse, et que la statue de la loi « s'élève triomphante à côté de la statue de la li- « berté. Marseille le veut ainsi. »

Le moment était venu où la gironde devait être vaincue par la montagne. Les séances des derniers jours du mois de mai et celles qui les suivirent décidèrent du sort du parti qui possédait bien des hommes de talent, mais non pas des hommes énergiques. Les girondins avaient perdu leur popularité du jour où ils s'étaient ralliés à l'aristocratie de la fortune, et ils se rendirent en horreur aux républicains le jour où, s'unissant de vue et d'intérêt avec le traître Dumouriez, il l'appelaient à Paris pour détruire les jacobins et fédéraliser ensuite la France (1). Tous leurs efforts échouèrent

(1) Quelques auteurs prétendent, et cette assertion ne paraît pas dénuée de fondement, que Dumouriez, d'accord avec les girondins, devait pla er un des d'Orléans, Égalité ou son fils aîné, sur le trône de France. Cette accusation fut de quelque importance, puisque Dumouriez crut devoir répondre par la déclaration suivante, qu'il fit lors de son passage à Francfort, et que je transcris ici, parce qu'elle est d'une grande importance politique.

Francfort, le 20 avril.

« Ayant appris qu'on avait élevé quelques soupçons contre mes intentions, d'après une prétendue liaison qu'on suppose exister entre moi et Philippe d'Orléans, prince français, connu sous le nom d'Égalité, jaloux de conserver l'estime dont je reçois journellement les preuves les plus honorables, je m'empresse de déclarer que j'ignore s'il existe réellement une faction d'Orléans ; que je n'ai jamais

Digitized by Google

contre le colosse qu'ils voulaient renverser. Leur modérantisme ne fut que de la faiblesse, et comme *Louis XVI, ils ne surent que mourir avec résignation.*

Dans la séance du 2 juin la convention nationale rendit le décret suivant qui mettait en arrestation 31 députés et 2 ministres.

Sur la motion d'un membre, relative aux dé-

eu aucune liaison avec le prince qu'on en suppose le chef, ou qui en est le prétexte, que je n'ai jamais estimé, et que, depuis l'époque funeste où il a déchiré les liens du sang et manqué à toutes les lois connues, en votant criminellement la mort de l'infortuné Louis XVI, sur lequel il a prononcé son opinion avec une impudeur atroce (*); mon mépris pour lui s'est changé en une aversion légitime, qui ne me laisse que le désir de le savoir livré à la souveraineté des lois.

« Quand à ses enfans, je les crois doués d'autant de vertus qu'il a de vices; ils ont parfaitement servi leur patrie dans les armées que je commandais, sans jamais montrer d'ambition. J'ai une grande amitié pour l'aîné, fondée sur l'estime la mieux méritée. Je crois être sûr que bien loin d'aspirer jamais à monter sur le trône de France, il fuirait au bout de l'univers, plutôt que de s'y voir forcé. Au reste, si l'ambition l'aveuglait au point d'aspirer jamais à la couronne, je lui vouerais une haine éternelle, et j'aurais pour lui le même mépris que je porte à son père.

«Signé DUMOURIEZ.»

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaires. Il est à regretter seulement que Dumouriez n'ait pas vécu jusqu'à nos jours.

(*) Voici en quels termes s'exprima Égalité lorsqu'il énonça son opinion sur le sort de Louis XVI :

« Convaincu que ceux qui ont attenté ou qui attenteraient à la souveraineté du peuple méritent la mort, JE PRONONCE LA MORT. »

Digitized by Google

nonciations portées contre un nombre de députés de la convention nationale, elle a décrété que ceux dont les noms suivent, seront *mis en état d'arrestation chez eux*, et qu'ils y seront sous la sauve-garde du peuple français et de la convention nationale, ainsi que de la loyauté des citoyens de Paris. Les noms de ces députés mis ainsi en état d'arrestation sont : Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salle, Barbaroux, Chambon, Buzot, Biroteau, Lydon, Rabaud, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardi, Lesage, Louvet, Valazé, Clavière, ministre des contributions publique, et Lebrun, ministre des affaires étrangères, auxquels noms il faut joindre ceux des membres de la commission des douze, à l'exception de ceux d'entre eux qui ont été dans cette commission d'un avis contraire aux mandats d'arrêt lancés par elle. Les noms des premiers sont : Kervelegan, Gardien, Rabaud-Saint-Étienne, Boileau, Bertrand, Vigée, Molleveaux, Henri Larivière, Gomaire, Bergoing. Les deux autres exceptés sont : Fonfrède, Saint-Martin.

Lorsque ces nouvelles furent connues des Marseillais, les sections s'assemblèrent à la hâte et délibérèrent de regarder comme non avenus les décrets de la convention depuis le 29 mai, par la raison que la convention n'était ni libre ni complète, et que c'était par un pouvoir tyrannique

Digitized by Google

que la liberté avait été ravie à plusieurs de ses membres contre l'esprit et la lettre des décrets, contre le droit des gens. L'administration du département des Bouches-du-Rhône, expédia aussitôt à la convention nationale l'adresse suivante :

« Représentans,

« Lorsque dans un corps politique la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée, lorsqu'il n'existe aucun pacte social qui garantisse les droits imprescriptibles de l'homme, le peuple est debout et la résistance à l'oppression est le plus saint des devoirs.

« Une conspiration sourdement ourdie par une poignée de scélérats, devait éclater dans le sein de la république; les lumières de l'éternelle raison devaient s'éteindre dans le chaos de l'anarchie, et sur les débris de la fortune publique, une affreuse tyrannie était prête à s'élever. Les sections de la fière cité de Marseille ont bien mérité de la patrie, législateurs; elles ont désagonisé l'esprit public, septembrisé par une faction liberticide; et s'armant de la pique redoutable, elles ont terrassé les insolens conspirateurs qui étaient dans leur sein. Législateurs, imitez ces vertueux descendans des Phocéens, et la république est sauvée. Frappez du glaive exterminateur le réprouvé des nations, l'in-

Digitized by Google

fâme MARAT! oui, Marat, cet enfant perdu de l'assassinat, qui sue le crime et le sang pour rompre l'unité et l'indivisibilité de la république, et qui médite, dans le silence des tombeaux, des projets sinistres qui couvriraient la nature entière d'un crêpe funèbre. Il est temps que ce génie malfaisant qui paralyse la volonté générale, s'enveloppe de ses crimes et s'ensevelisse dans une nuit éternelle.

« Et vous qui composez la majorité de la convention nationale, vous donc le cœur est le code des vertus républicaines, illustres proscrits! donnez-nous une constitution et des lois dignes d'un peuple libre, qui abhorre l'anarchie et les tyrans; que les propriétés et les personnes soient respectées et que la vertu si long-temps persécutée, soit la divinité que l'on honore sur le sol de la république. Rappelez ces duumvirs plénipotentiaires que les tribunes pitiennes firent sortir de votre sein. La représentation nationale est une et indivisible et ne se délègue pas. Tels sont les principes invariables sur lesquels repose la fidélité de nos sermens. Punissez les monstres destructeurs qui ont défié le crime dans les départemens, et dont la présence est une calamité publique. »

On délibéra que chaque département insurgé contre la convention enverrait deux députés à Bourges, pour y prendre telles mesures que nécessiteraient les circonstances, avec un bataillon pour

Digitized by Google

soutenir ces députés; que les bataillons du côté de Bordeaux, Limoges, Clermont, se rassembleraient à Périgueux, ceux de Marseille à Nîmes, Montpellier, les Basses et les Hautes-Alpes et autres environnans, à Lyon, où l'on en trouverait grand nombre d'autres départemens qui entraient chaque jour dans la ligue, pour arriver tous, de ces divers points, le même jour à Bourges, sous les ordres des généraux qui seraient nommés. A cet effet, on rédigea un manifeste dont voici les principaux paragraphes :

« Marseille déclare solennellement qu'elle est « dans un état légal de résistance à l'oppression et « qu'elle s'autorise, par l'effet de la loi de salut pu- « blic, à faire la guerre aux factieux.

« Républicains, le signal est donné, les momens « sont précieux et les mesures décisives. Marchons! « que la loi entre avec nous dans Paris. Et si vous « en ignorez les chemins, suivez la trace du sang « de vos frères. Elle vous conduira jusqu'aux pieds « de ces murs d'où sont sortis les fléaux homicides, « les complots sanguinaires, et l'agiotage dévorant, « source de notre misère.

« Là, vous rendrez la liberté aux bons citoyens, « la dignité à la représentation nationale.... Les « scélérats disparaîtront et la république sera « sauvée. »

Ces mesures ne furent pas les seules que prirent

Digitized by Google

les sections de Marseille : elles nommèrent encore des commissaires pris au nombre de deux dans chaque section, pour remplir provisoirement les fonctions municipales (1), et ce fut le 12 juin que les sections réunies et le comité général se rendirent en corps à la maison commune pour procéder à l'installation de ces officiers municipaux.

Le conseil de la commune était assemblé, lorsque le cortège arriva, accompagné d'un nombre considérable de citoyens. Lecture fut faite au conseil général assemblé de la délibération du comité général, par laquelle ce comité déclara, au nom des sections, au corps municipal et au conseil général, *qu'ils avaient perdu la confiance de la cité, et que le comité général venait, dans la salle commune, pour procéder à l'installation des officiers municipaux provisoires élus par les sections.*

Lecture fut faite ensuite du procès-verbal relatant les opérations préliminaires; après quoi le président prononça le discours qui suit :

« Organe des 32 sections de Marseille, je remplis dans ce moment un ministère pénible, mais je suis obligé de vous présenter le vœux de mes commettans et des vôtres.

« Tous les bons citoyens en déclarant que la

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 3, les noms de ces officiers municipaux provisoires.

Digitized by Google

municipalité avait perdu leur confiance, regrettaient de ne pouvoir distinguer ceux d'entre vous qui n'ont cessé de la mériter. Les services importans qu'ils ont rendus à la patrie restent profondément gravés dans leur cœur, et les Marseillais se rappelleront toujours avec attendrissement le nom des magistrats qui ont repoussé avec indignation ce complot terrible et barbare qui devait couvrir d'un crêpe funèbre cette vaste cité.

« Mais je m'aperçois que ma sensibilité m'égare; j'oubliais que le peuple a parlé et que je ne suis ici que l'exécuteur de ces volontés suprêmes.

« Magistrats, cédez-vos places à ceux que le souverain vient d'investir de sa confiance; il dépose provisoirement ses pouvoirs en leurs mains, et vous citoyens, en montant sur ces siéges, n'oubliez jamais la sublimité des fonctions dont je vous investis au nom du peuple. »

Après ce discours, les officiers municipaux provisoires prêtèrent entre les mains du président du comité général le serment *de remplir fidèlement les fonctions que le peuple venait de leur déléguer, de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la république, et de faire respecter les personnes et les propriétés.* Le président requit ensuite le citoyen Meifrédy, juge de paix du cinquième arrondissement, de procéder à la mise des scéllés sur les papiers de l'ancienne municipalité, et de parapher les regis-

tres courans que les officiers municipaux provisoires jugeront nécessaires de parapher et mettre sous les scellés.

Cependant la convention nationale lança, dans sa séance du 19 juin, le décret suivant contre la ville de Marseille :

« Que le prétendu tribunal de Marseille n'a jamais été et n'est point une autorité constituée ; que les individus dont il a été composé sont autant d'assassins en état de rebellion contre les décrets de la convention ; que tous les actes qu'ils ont faits, les jugemens qu'ils ont rendus et fait exécuter, sont autant d'assassinats et d'actes arbitraires et tyraniques ; que d'après le serment prêté par tous les Français de ne reconnaître aucune autorité tyrannique, sous quelque dénomination et quelque forme qu'elle se présente, il est du devoir des bons citoyens de courir sur les membres de ce prétendu tribunal populaire, qui sont, par le présent, déclarés mis hors la loi.

« 2° Casse le comité central des sections établi à Marseille ; décrète que les citoyens Castelanet et Peloux, membres de ce comité, seront traduits à la barre dans le plus bref délai.

« 3° A compter du jour de la publication du présent, seront réputés complices des assassins composant le prétendu tribunal populaire de Marseille,

Digitized by Google

et poursuivis comme tels, tous les citoyens indistinctement qui, de quelque manière que ce puisse être, prêteront leur ministère, même comme témoins, aux actes et jugemens de ce prétendu tribunal.

« 4° Le ministre de l'intérieur est chargé d'envoyer le présent décret par un courrier extraordinaire aux autorités constituées du département des Bouches-du-Rhône. »

Marseille répondit à ce décret de la convention par le décret suivant, que l'administration du département fit paraître à la date du 19 juin :

« L'administration arrête que tous ses membres qui se trouvent actuellement à Marseille, seront invités à prêter demain matin, dans la séance publique, le serment prêté le 16 de ce mois dans l'assemblée générale des autorités constituées de Marseille, *de ne plus reconnaître les décrets de la convention nationale, depuis le* 31 *mai dernier, jusqu'au jour où la liberté sera rétablie dans toute son intégralité*, et de reconnaître le tribunal populaire de Marseille, de maintenir la république une et indivisible, la liberté et l'égalité, de faire respecter les personnes et les propriétés, et d'adhérer au manifeste imprimé au nom de Marseille.

« Tous les corps constitués du département sont invités à prêter le même serment (1). »

(1) Cet arrêté est signé par Laurin, Millot, James, Feraud, Lazare, Scoty, administrateurs; Maurin, procureur-général-syndic.

Digitized by Google

Marseille et Nîmes levreènt promptement leurs bataillons : ils devaient se joindre à Avignon. C'est ici l'origine de l'armée départementale; les petits incidens particuliers auxquels on s'arrêta, retardèrent la marche de celui de Marseille.

La ville d'Arles avait gémi plus que tout autre sous la cruelle anarchie. Le club de Marseille avait entraîné dans sa chute celui de cette ville. Des députés du comité général d'Arles étaient allés à Marseille presser le comité général de faire passer le bataillon par Arles, pour dissiper le parti jacobin. On se rendit à ces sollicitations, et le bataillon de Marseille, au lieu de marcher droit à Avignon, se rendit à Arles, où il séjourna quelques jours.

La convention, qui avait connaissance de tout ces mouvemens, détacha de l'armée des Alpes quinze cents hommes, sous le commandement du général Cartaux, pour arrêter les bataillons de Marseille et de Nîmes.

Le départ du bataillon de Marseille avait électrisé tous les esprits. Toute la ci-devant Provence et le Languedoc étaient levés. On se rendait à Avignon de toutes parts. Lyon, qui était dans la ligue, menacé par un autre détachement de l'armée des Alpes, pressait vivement la marche du bataillon marseillais et des autres qu'on supposait rassemblés à Avignon depuis plusieurs jours ; et le bataillon de Marseille était à Arles! On murmurait à

Digitized by Google

Avignon de ce long séjour, et Cartaux s'avançait.

Enfin, le bataillon de Marseille quitta Arles, mais il fut trop tard. Le département du Gard, menacé par Cartaux, effrayé ou perfide, abandonna le Pont-Saint-Esprit et rappela ses troupes. Cette défection amena celle de tout le ci-devant Languedoc.

Avignon, se voyant délivré des troupes, se déclara pour Cartaux, qui était encore à Pierrelate.

Les Avignonais, en l'attendant, crurent pouvoir barrer le passage de la Durance au bataillon de Marseille, qui venait d'Arles. Ils le tentèrent inutilement. Tandis que les Marseillais forçaient le passage à coups de canon au lac de Noves, les citoyens de l'Isle, restés fidèles aux Marseillais, attaquaient les Avignonais vers la chartreuse de Bonpas. Ceux-ci, se voyant pressés de tous côtés, laissèrent le passage libre, et coururent se réfugier dans leurs murs.

Le commandant général du bataillon des trente-deux sections de Marseille, nommé Rousselet, adressa de Tarascon, au peuple avignonais, la proclamation suivante :

« Citoyens, le comité général des 32 sections de Marseille, faisant force avec tout le département des Bouches-du-Rhône et celui du Gard, a bien voulu me charger d'une mission, et pour la remplir, m'a mis à la tête d'une force armée, pour

Digitized by Google

parvenir à ma destination; je dois passer par votre ville. J'apprends avec surprise qu'au lieu de recevoir de nos frères d'Avignon l'accueil qu'avaient droit d'attendre leurs braves frères de Marseille, on fait des dispositions hostiles pour refuser aux généreux défenseurs de la république l'assistance et les secours qu'ils méritent.

« Je rends justice aux principes que professe le peuple avignonais, qui s'est montré l'ennemi déclaré de tout pouvoir despotique, et le zélé partisan de la liberté républicaine. Les efforts qui sont dirigés contre vos amis de Marseille, ne sont que le fruit de l'erreur et de l'intrigue. Je sais qu'un petit nombre d'hommes égarés s'opiniâtrent à ne pas reconnaître dans les braves camarades que je commande des frères et des amis. Nous allons vers vous avec franchise et confiance, citoyens d'Avignon, pour vous détromper, et vous développer les principes sacrés de liberté et d'égalité que nous professons ; mais si malgré la pureté de nos intentions, des hommes pervers, intéressés à perpétuer l'anarchie, s'obstinaient à nous traiter en ennemis, devant toute la république, au nom de tous mes commettans, au nom de tous les Français, que le saint amour de la liberté et de la loi anime, au nom du généreux bataillon de Marseille, je déclare que je déploierai toutes les forces qui sont à ma disposition pour résister aux efforts des malveil-

Digitized by Google

lans. J'aurais désiré que, plus justes envers les généreux soutiens de la république, les habitans d'Avignon ne m'eussent pas forcé à cette mesure extrême; mais s'ils oublient les sermens qui les lient aux Marseillais, si par une ingratitude coupable, ils effacent de leurs cœurs la reconnaissance due à ceux de qui ils tiennent la liberté dont ils jouissent, je ne vois plus en eux que des factieux et des traîtres, dont je tirerai une vengeance qui effrayera les perfides qui oseraient ne pas reconnaître dans les enfans de Marseille les plus fiers défenseurs de l'unité et de l'indivisibilité de la république française. »

Ce fut le 7 juillet, jour de dimanche, à sept heures du matin, que la colonne marseillaise, à laquelle était joint un détachement de 300 hommes de la garde nationale de Nîmes, et qui s'était grossie encore par des détachemens des villes et villages voisins, tels que l'Isle, Novès, Tarascon, parut sous les murs d'Avignon et somma les habitans de lui en ouvrir les portes. Presque toute la journée se passa en pourparlers; on finit par une capitulation; les portes furent ouvertes, et la colonne marseillaise entra à six heures du soir, sans qu'il y ait eu dans toute la journée aucune démonstration hostile. Les administrateurs du district et les officiers municipaux allèrent au-devant des Marseillals; ils reçurent l'accolade fraternelle des com-

Digitized by Google

missaires civils du département des Bouches-du-Rhône à la disposition desquels était la force armée, ainsi que du général, qui exigea que toutes les portes de la ville, celles par lesquelles entrait sa troupe exceptées, fussent fermées à l'instant.

Le même soir et le lendemain, il se fit beaucoup d'arrestations : on cherchait principalement tous ceux qui avaient contribué à la détermination instantanée de ne pas admettre les Marseillais dans la ville. Ces emprisonnemens furent tellement multipliés, et se firent avec tant d'arbitraire, que le général se vit forcé à faire une proclamation tendant à les prohiber, et bientôt après les commissaires civils ordonnèrent l'élargissement de plusieurs détenus réclamés par leurs concitoyens; le sort des autres fut soumis à la décision des sections. Il y eut un désarmement général.

L'expédition d'Avignon fut annoncée aux Marseillais par les commissaires civils du département dans une lettre pleine de forfanterie et de morgue, et qui finissait par cette phrase, qui devait avoir bientôt un terrible démenti : *soyez assurés que nous vaincrons, où que nous mourrons*. Ils ne vainquirent ni ne moururent, car ils fuirent comme des lâches à l'approche de l'armée de la convention. Leur

(1) Ces commissaires étaient : Barban fils, Harniette, Staffort et Jullien.

Digitized by Google

ardeur au reste ne tarda pas à diminuer, car, dans une seconde lettre écrite le lendemain de la première, au comité général de Marseille, ils tenaient un langage beaucoup plus humble : « L'armée n'est pas du tout organisée, disaient-ils; le citoyen Rousselet, avec la meilleure volonté, n'est pas parvenu encore à établir la discipline: nous ne le croyons pas en état de diriger la force armée ; il n'a pas un plan décidé ; il change de résolution du matin au soir, et cela refroidit la troupe. Nous l'avions requis de faire marcher quatre cents hommes au Pont-St.-Esprit, d'après la demande que nous en avaient fait les commissaires du Gard ; il y consentit le matin, et le soir il changea d'avis, ce qui indisposa les commissaires du Gard.

« Nous pensons que vous ne pouvez vous dispenser d'envoyer de suite des commissaires instruits pour organiser parfaitement la force armée; le moindre retard tout est perdu. »

Lorsque le comité général des trente deux sections de Marseille reçut cette lettre, il venait de lancer un appel aux armées de la république française, dont il espérait le plus grand succès. Je le trancris :

« Soldats français, vous avez juré de mourir libres et nous aussi. La liberté prit naissance dans nos murs ; les premiers nous avons versé notre sang pour elle ; des dangers sans nombre, des

Digitized by Google

sacrifices immenses, ont signalé de notre part toutes les époques de la révolution, et l'on nous accuse aujourd'hui; mais ÉCOUTEZ:

« Nous avons essayé des mouvemens convulsifs, des orages politiques qui nous menaçaient d'un bouleversement universel; nous avons vu la convention consumer en discussions inutiles un temps qu'elle devait employer à nous donner des lois; abandonner l'ensemble de l'administration, pour ne s'occuper que de futiles détails; accumuler tous les pouvoirs et les confondre; oublier les ennemis du dehors, pour ne s'occuper que de haines et de vengeances particulières; se diviser en factions, au lieu de se réunir pour l'intérêt général; consumer en un mois au-delà des revenus d'une année; créer deux milliards d'assignats, sans considérer que c'était anéantir la fortune publique; augmenter le prix des denrées, et ruiner ce peuple dont le bonheur était le prétexte imaginaire de leurs folles opérations; nous avons vu s'agrandir le gouffre qui engloutissait les richesses nationales, et multiplier les harpies qui s'en engraissaient; nous avons vu disparaître les trésors des églises, sans voir augmenter notre numéraire; les biens des émigrés réunis à ceux du clergé, sans voir augmenter notre crédit. Marseille a fait des dons immenses pour secourir nos armées, et elles ont manqué de tout; elle a donné des

Digitized by Google

armes et nos frères n'ont point été armés; elle a donné des habits et ils n'ont point été habillés; nous avons vu nos soldats faire des prodiges de valeur et abandonner leurs conquêtes; nous avons vu l'anarchie renversant les lois, égarant l'esprit public, semant par tout des maximes atroces, déchirer la république naissante, pour la livrer à nos ennemis; nous avons interrogé les événemens, ils nous ont montré la faction liberticide qui, sous le masque du patriotisme, voulait s'élever de crime en crime à la hauteur du trône que nous avons renversé pour y placer un misérable qui légitimât ou amnistiât ses forfaits. Des complots horribles se sont dévoilés à nos yeux; de nouvelles vêpres siciliennes se préparaient. — Mais le pleuple s'est levé en masse; il arrête la hache homicide, et, terrassant les factieux, il les a fait rentrer dans la boue.

« Nous avons vu, par le plus grand des crimes, nos députés les plus chers arrachés du sein de la représentation nationale, et nous avons dit : nous avons abattu l'ancien despotisme, et nous ne souffrirons pas celui de la municipalité de Paris; nous voulons une constitution qui soit le résultat du vœu libre de nos députés, et non pas des complots anarchistes de Marat et des tribunaires; nous voulons des lois et non pas les ordres arbitraires de ces dictateurs insolens, qui, descendus de la mon-

Digitized by Google

tagne, se précipitaient dans les départemens, et les ravageaient comme autant de torrens destructeurs. Nous avons juré de maintenir la liberté, et nous déjouerons les manœvres qui tendraient à nous donner des maîtres; nous avons juré l'égalité, et nous ne souffrirons pas qu'une minorité coupable s'élève au-dessus de tous; nous avons juré de maintenir l'unité de la république, et nous périrons, s'il le faut, sur ses débris.

« Nous avons dit encore : la chose publique est en péril, il faut la sauver, la convention asservie, il faut la rendre libre; et nous avons marché. Soixante et quinze départemens se sont déjà prononcés. Bientôt le peuple français se lèvera tout entier et ses ennemis seront dissipés. Soldats français, d'après cette conduite et ces principes, jugez nous, et nommons vos vrais ennemis. Sont-ce les protecteurs de l'ordre et des lois, qui veulent prévenir le meurtre et le pillage, conserver vos familles et vos propriétés? sont-ce les Marseillais, les Lyonnais, les Bordelais, les Nîmois, armés pour la liberté, ou ceux qui voudraient la noyer dans les flots de sang, et qui, prodiguant la vie de tant de braves guerriers, préparaient des fers pour en charger leurs mains triomphantes? Et cependant, la calomnie nous poursuit et nous accuse. Disposant de toutes les bouches de la renommée, à force de fraudes, de vexations et de

Digitized by Google

mensonges, la faction anarchiste défigure les événemens, dénature les principes, étouffe le cri de la vérité, et nous ôte les moyens de la faire entendre. Elle nous menace aujourd'hui, nous, défenseurs de la liberté, des armes que vous avez prises pour en combattre les ennemis. Elle a pu croire que servant ses coupables projets, vous viendriez en assassins frapper vos frères, vos amis, les sauveurs de la patrie et les conservateurs de vos droits! Mais nous ne l'avons pas cru; non, braves soldats, les Marseillais n'ont pas cru que vos fières phalanges, abandonnant le poste d'honneur où les plaça la confiance de leurs concitoyens, vinsent porter la mort et la désolation dans leurs paisibles foyers. Mais si jamais, à force d'erreurs et de séductions, les méchans vous engageaient à marcher contre nous, ce moment serait celui de leur perte; nous volerions au-devant de vous; nous ferions parler le sentiment et la vérité; vous verriez l'abîme affreux où nos ennemis voulaient nous précipiter les uns après les autres; et pénétrés de la plus juste indignation, vous frapperiez vous-mêmes les monstres qui vous auraient égarés. Soldats français, aidez-nous à sauver la patrie, notre mère commune, repoussez les ennemis du dehors, et nous vous répondons sur nos têtes, de la liberté, de l'égalité, de l'unité de la république, et du règne des lois qui doit en assurer le triomphe et la durée. »

Digitized by Google

« *Le comité général des trente-deux sections de Marseille, ce juillet* 1793, *l'an* 2 *de la république française.*

« Signés Pelloux, président, Castellanet et Pinatel, secrétaires.

Ce fut dans cette circonstance que les Marseillais reçurent, de leur représentant Barbaroux, alors réfugié à Caen, une proclamation brûlante, qu'ils s'empressèrent de rendre publique. Ce jeune Marseillais réunissait alors toutes les sympathies des sectionnaires de Marseille; sa proclamation fut aussi très-bien reçue; la voici :

« Marseillais, au milieu des nouvelles persécutions dont je m'honore d'être la victime, je n'ai pu répondre aux témoignages d'estime que vous m'avez donnés. Ma réponse est dans mes actions : c'est en combattant la nouvelle tyrannie qui s'est élevée à Paris; c'est en portant dans les départemens où j'ai pu pénétrer, la statue brisée de la liberté; c'est en la couvrant de mon corps, et en mourant pour elle, que je suis, que je serai digne de vous!....

« Levez-vous et marchez sur Paris!...

« Marchez à Paris, non pour combattre les Parisiens, qui vous tendent les bras, mais pour fraterniser avec eux, mais pour les délivrer de l'oppression de leurs tyrans; mais pour jurer avec

Digitized by Google

eux, avec les hommes du nord, l'unité et l'indivisibilité de la république.

« Marchez à Paris, non pour dissoudre la convention nationale, mais pour assurer sa liberté; mais pour la rendre respectable comme le peuple qu'elle représente.

« Marchez à Paris, non pour soustraire les députés proscrits au glaive de la loi, mais pour exiger, au contraire, qu'ils soient jugés par un tribunal national, mais pour faire juger aussi tous les représentans du peuple, tous les ministres, tous les administrateurs de Paris. Il faut que tous les hommes, dont la fortune s'est accrue dans les fonctions publiques, restituent ce qu'ils ont volé. Il faut que les assassins soient punis, et les dictateurs précipités de la roche Tarpéïenne.

« Pardon pour les hommes égarés, justice pour les brigands!

« Marseillais, la racine du mal est à Paris; quand la représentation sera vengée des attentats d'un conseil général contre-révolutionnaire, les maux de la patrie finiront, parce que les traîtres n'existeront plus. Voyez les gouffres qu'ils ont ouverts, les hommes et les choses qu'ils ont dévorés!... Marseillais, le rendez-vous est à Paris.

« On m'accusera de vouloir vous soulever: oui, je vous soulève, et je soulèverai la France entière contre les brigands. Rappelez-vous les jours mé-

Digitized by Google

morables de notre première insurrection, en 1789, quatre mois avant la prise de la Bastille? Tel je fus alors, tel vous me verrez encore au poste de l'honneur. Décrets d'accusation, poignards, échafauds, je braverai tout. Deux sentimens seuls embrasent et consument mon ame : c'est l'amour de la liberté et la haine de la tyrannie; j'y joins un sentiment plus doux, c'est la reconnaissance; je vous la dois, parce que vous m'avez mis au poste du péril; je la dois aux habitans de Caen, parce qu'ils m'ont reçu sur la terre hospitalière, et qu'ils servent bien la patrie. Marseillais, sauvez-là, et que celui-là périsse, maudit du ciel avec toute sa race, qui parlera, écrira, pensera contre la république une et indivisible ! »

Caen, le 18 juin 1793.

(Barbaroux, de Marseille, député par le département des Bouches-du-Rhône à la convention nationale, expulsé par la force du poste où l'avait placé la volonté du peuple.)

Puisque j'en suis sur le compte de Barbaroux, je ne puis m'empêcher de parler d'un événement qui se rattache à ce jeune Marseillais, et que nos lecteurs liront peut-être avec quelque intérêt.

La ville de Caen, à l'exemple de Marseille, se déclara en état d'insurrection contre la ville de Paris; les sections s'organisèrent, des bataillons se mirent sous les armes, et jurèrent de partir pour

Digitized by Google

la capitale. Plusieurs députés proscrits de la convention parvinrent à s'échapper de Paris, et se rendirent dans le Calvados, où ils furent reçus par la petite armée d'insurgés avec la plus vive satisfaction. Au nombre de ces députés se trouvaient : Henri, Larivière, Gorsas, Lesage, Salle, Buzot, Valady, Duval, Lahaie et Barbaroux. Ces divers conventionnels se réunirent à Caen, et y formèrent une assemblée révolutionnaire, dont les efforts devaient tendre à établir la convention nationale sur le pied où elle était avant le 31 mai. Cette assemblée obtint de nombreux sectateurs, au nombre desquels se faisait remarquer, comme le plus zélé, je dirai même le plus fanatique, une femme jeune, belle, et qui s'attachait de préférence à Barbaroux, comme le plus beau des proscrits, ou du moins le plus intéressant par sa jeunesse et l'exaltation de ses opinions ; quelques personnes prétendent même qu'elle l'aimait d'amour, mais le fait n'est pas encore prouvé. Quoi qu'il en soit, à force d'entendre dire du mal contre les Marat, les Robespierre et les autres chefs de la montagne, elle leur voua une haine à mort, et prit la résolution de délivrer la France de ces hommes qu'elle appelait : *buveurs de sang, cannibales*, etc. Il faut dire aussi que cette femme, qui n'était autre que Charlotte Corday, ne comptait pas beaucoup sur la petite armée du Calvados pour

Digitized by Google

détruire les montagnards, et elle avait raison, puisqu'il suffit d'un seul escadron de gendarmerie pour la mettre en déroute. Elle partit donc seule pour Paris afin d'effectuer son plan de vengeance. Tout le monde sait qu'elle fit choix, pour sa première victime, de Marat (1), et que, lorsqu'elle parut devant ses juges pour y recevoir sa condamnation de mort, elle remit deux lettres au président, dont l'une pour son père et l'autre pour Barbaroux. Un heureux hasard a fait tomber cette dernière entre mes mains, et comme c'est un document historique très précieux de l'époque, je la transcris ici, sans même me permettre de changer l'orthographe.

A Barbaroux,

Prison de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le deuxième jour de la préparation à la paix.

« Vous avez désiré, citoyen, le détail de mon « voyage; je vous férai point grace de la moindre « anecdote. J'étois avec de bons montagnards, que « je laissé parler tout leur content, et leurs pro- « pos, aussi sots que leurs personnes étoient désa-

(1) Assassiné le 13 juillet 1793.

Digitized by Google

« gréables, ne servirent pas peu à m'endormir:
« je ne me réveillé pour ainsi dire qu'à Paris.

« Un de nos voyageurs, qui aime sans doute les
« femmes dormante, me prit pour la fille d'un de
« ses anciens amis, me supposa une fortune que je
« n'ai pas, me donna un nom que je n'avois jamais
« entendu, et enfin m'offrit sa fortune et sa main.

« Quand je fus ennuyée de ses propos, — nous
« jouons parfaitement la comédie, lui dis-je, il est
« malheureux avec tant de talent de n'avoir pas
« de spectateurs; je vais chercher nos compagnons
« de voyage pour qu'ils prennent leur part de di-
« vertissement. Je le laissé de bien mauvaise hu-
« meur; la nuit il chanta de chansons plaintives
« propres à exciter le sommeil. Je le quittai enfin
« à Paris, refusant de lui donner mon adresse, ni
« celle de mon père à qui il voulait me demander;
« il me quitta de bien mauvaise humeur. J'ignorois
« que ces messieurs eussent interrogé les voya-
« geurs, et je soutins de ne les connoître aucuns,
« pour ne point leur donner le désagrément de
« s'expliquer; je suivais en cela mon oracle *Raynal*,
« qui dit que l'on ne doit pas la vérité à ses tyrans.
« C'est par la voyageuse qui était avec moi qu'ils
« ont su que je vous connoissez et que j'avois parlé
« à Duperret, il leur a répondu l'exacte vérité,
« j'ai confirmé sa déposition par la mienne; il n'y
« a rien contre lui, mais sa fermeté est un crime

Digitized by Google

« Je craignois, je l'avoue, qu'on ne découvrit « que je lui avais parlé; je m'en repentis trop « tard. Je voulus le réparer en l'engageant à vous « aller retrouver. Il est trop décidé pour se laisser « engage. Sur de son innocence et de celle de tout « le monde, je me décidai à l'exécution de mon « projet. Le croiriez-vous? Fauchet est en prison « comme mon complice, lui, qui ignoroit mon « existence. Mais on n'est guère content de n'avoir « qu'une femme sans conséquence à offrir aux mâ- « nes de ce grand homme. Pardon, ô humains! « ce mot déshonore votre espèce; c'étoit une bête « féroce qui alloit dévorer le reste de la France « par le feu de la guerre civile; maintenant vive « la paix! Grace au ciel il n'étoit pas né François. « Quatre membres se trouvèrent à mon premier, « Chabot avait l'air d'un fou, Legendre voulait « m'avoir vu le matin chez lui, moi qui n'ai ja- « mais songé à cet homme; je ne lui crois pas « d'assez grands moyens pour être le tyran de son « pays; je ne prétendois pas punir tant de monde, « tous ceux qui me voyoient pour la première fois « prétendoient me connoître dès longtemps. Je « crois que l'on a imprimé les dernières paroles « de Marat; je doute qu'il en ait proféré; mais « voilà les dernières paroles qu'il m'a dites. Après « avoir écrit vos noms à tous et ceux des admi- « nistrateurs du Calvados qui sont à Évreux, il me

Digitized by Google

« dit, pour me consoler, que dans un peu de jours « il vous feroit tous guillotiner à Paris. Ces derniers « mots décidèrent de son sort.

« Si le département met sa figure en face de celle « de St.-Fargeau, il pourra faire graver ces paro- « les en lettres d'or. Je ne vous feroi aucun détail « sur ce grand événement, les journaux vous en « parleront. J'avoue que ce qui m'a décidé tout à « fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires « se sont enrôlés dimanche, 7 juillet. Vous vous « souvenez comme j'en étois charmée, et je me « promettois bien de faire répentir Pétion des « soupçons qu'ils manifesta sur mes sentimens. « Est-ce que vous seriez fâchée s'ils ne partoient « pas, me dit-il?

« Enfin, j'ai considéré que tant de braves gens « venant pour avoir la tête d'un seul homme, qu'ils « auroient manqué, ou qui auroit entraîné dans « sa perte beaucoup de bons citoyens, il ne méri- « toit pas tant d'honneur, il suffisoit de la main d'une « femme. J'avoue que j'ai employé un artifice per- « fide pour l'attirer à me recevoir. Tous les moyens « sont bons dans une telle circonstance.

« Je comptois, en partant de Caen, le sacrifier « sur la cime de la montagne; mais il n'alloit plus « à la convention. Je voudrois avoir conservé votre « lettre, on auroit mieux connu que je n'avois pas « de complices; enfin cela s'éclaircira. Nous som-

Digitized by Google

« mes si bons républicains à Paris, que l'on ne « conçoit pas comment une femme inutile, dont « la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut « se sacrifier de sang froid pour sauver tout son « pays.

« Je m'attendois bien à mourir dans l'instant, « des hommes courageux et vraiment au-dessus de « tout éloge, m'ont préservée de la fureur bien ex- « cusable des malheureux que j'avois faits. Comme « j'étais vrayment de sang-froid, je souffris des « cris de quelques femmes; mais qui sauve la pa- « trie ne s'apperçoit pas de ce qu'il en coûte. « Puisse la paix s'établir aussitôt que je le désire ! « Voilà un grand préliminaire; sans cela nous ne « l'aurions jamais eue.

« Je jouis délicieusement de la paix depuis deux « jours; le bonheur de mon pays fait le mien : il « n'est point de dévouement dont on ne retire « plus de jouissances, qu'ils n'en coûte à s'y déci- « der. Je ne doute pas que l'on ne tourmente un « peu mon père qui a déjà bien assez de ma perte « pour l'affliger. Si l'on y trouve mes lettres la « plupart sont vos portraits, s'il s'y trouvoit quel- « que plaisanterie sur votre compte, je vous prie « de me la passer; je suivois la légèreté de mon « caractère. Dans ma dernière lettre, je lui faisois « croire que, redoutant les horreurs de la guerre « civile, je me retirois en Angleterre, alors mon

Digitized by Google

« projet étoit de garder l'incognito, de tuer Marat « publiquement; et mourant aussitôt; laisser les « Parisiens chercher inutilement mon nom.

« Je prie, citoyen, vous et vos collègues de « prendre la défense de mes parens et amis, si on « les inquiétoit; je ne dis rien à mes chers amis « aristocrates, je conserve leur souvenir dans mon « cœur. Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai « fait voir avec quelle violence; mais il en est « mille que j'aime encore plus que je ne le haissois. « Une imagination vive, un cœur sensible pro- « mettant une vie bien orageuse, je prie ceux qui « me regretteroient de le considérer, et ils se ré- « jouiront de me voir jouir du repos dans les « Champs-Elisées avec Brutus et quelques anciens; « pour les modernes, il est peu de vrais patriotes « qui sachent mourir pour leur pays; presque « tout est égoïsme. Quel triste peuple pour former « une république! Il faut du moins fonder la paix, « et le gouvernement viendra comme il pourra, « du moins, ce ne sera pas la montagne qui rè- « gnera, si l'on m'en croit.

« Je suis on ne peut mieux dans ma prison; les « concierges sont les meilleures gens possibles; on « m'a donné des gendarmes pour me préserver de « l'ennui. J'ai trouvé cela fort bien pour le jour et « fort mal pour la nuit. Je me suis plainte de cette « indécence; le comité n'a pas jugé à propos d'y

Digitized by Google

« faire atttention : je crois que c'est de l'invention « de Chabot. Il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir « ces idées. Je passe mon temps à écrire des chan- « sons : je donne le dernier couplet de celle de « Valady à tous ceux qui le veulent. Je promets à « tous les Parisiens que nous ne prenons les armes « que contre l'anarchie, ce qui est exactement « vrai. »

NOTA. Cette lettre paraît avoir été écrite jusqu'au 15. Corday d'Armans continua les autres pages lorsqu'elle fut à la Conciergerie.

« Ici on m'a transférée à la conciergerie, et ces « messieurs m'ont promis de vous envoyer ma « lettre; je continue donc. J'ai prêté un long in- « terrogatoire, je vous prie de vous le procurer, « s'il est rendu public; j'avais une adresse sur « moi, lors de mon arrestation, aux amis de la « paix; je ne puis vous l'envoyer; j'en demanderoi « la publication, je crois bien envain. J'avois eu « une idée hier soir de faire hommage de mon por- « trait au département du Calvados; mais le co- « mité de salut public, à qui je l'avois demandé, « ne m'a point répondu, et maintenant il est trop « tard.

« Je vous prie, citoyen, de faire part de ma « lettre au citoyen Bougon, procureur général « syndic du département; je ne l'a lui adresse pas

Digitized by Google

« pour plusieurs raisons, d'abord je ne suis pas « sure que dans ce moment il soit à Evreux, je « crains de plus qu'étant naturellement sensible, « il ne soit affligé de ma mort, je le crois cependant « assez bon citoyen pour se consoler par l'espoir « de la paix; je sais combien il la désire, et j'espère « qu'en la solicitant, j'ai rempli ses vœux. Si quel- « ques uns demandoient communication de cette « lettre, je vous prie de ne la refuser à personne. « Il faut un défenseur : c'est la règle; j'ai pris le « mien sur la montagne, c'est Gustave Doulcet; « j'imagine qu'il refusera cet honneur; cela ne lui « donneroit cependant guère d'ouvrage; j'ai pensé « demander Robespierre ou Chabot.

« Je demanderoi à disposer du reste de mon « argent, et alors je l'offre aux femmes et enfans « des braves habitans de Caen, partis pour délivrer « Paris.

« Il est bien étonnant que le peuple m'ait laissée « conduire de l'Abbaye à la Conciergerie; c'est une « preuve nouvelle de sa modération, dites-le aux « bons habitans de Caen, ils se permettent quel- « quefois de petites insurrections que l'on ne con- « tient pas si facilement. C'est demain à huit heures « que l'on me juge; probablement à midi j'auroi « vécu pour parler le langage romain. On doit à « la valeur des habitans du Calvados, puisque les « femmes même de ce pays sont capables de fer-

Digitized by Google

« meté ; au reste, j'ignore comment se passeront « les derniers momens, et c'est la fin qui couronne « l'œuvre. Je n'ai point besoin d'affecter de l'in- « sensibilité sur mon sort, car jusqu'à cet instant « je n'ai pas la moindre crainte de la mort. Je « n'estimoi jamais la vie que par l'unité dont elle « devait être ; j'espère que demain Duperret et « Fauchet seront mis en liberté.

« On prétend que ce dernier m'a conduit à la « convention dans une tribune. De quoi se mêle- « t-il d'y conduire des femmes ? Comme député « il ne devoit point être aux tribunes, et comme « évêque il ne devoit point être avec des femmes ; « ainsi c'est une petite correction. Mais Duperret « n'a aucun reproche à se faire. Marat n'ira point « au Panthéon, il le méritoit pourtant bien. Je « vous charge de recueillir les pièces propres à faire « son oraison funèbre. J'espère que vous n'aban- « donnerez pas l'affaire de Mme Forbin ; voici son « adresse, s'il est besoin de lui écrire : Alexandrine « Forbin, à Mandresie, par Zurich, en Suisse. Je « vous prie de lui dire que je l'aime de tout mon « cœur.

« Je vais écrire un mot à papa. Je ne dis « rien à mes autres amis, je ne leur demande « qu'un prompt oubli : leur affliction déshо- « noreroit ma mémoire. Dites au général Nimp- « feu, que je crois lui avoir aidé à gagner plus

Digitized by Google

« d'une bataille, en facilitant la paix. Les prison-
« niers de la conciergerie, loin de m'injurier
« comme ceux des rues, avoient l'air de me plain-
« dre. Le malheur rend toujours compatisant; c'est
« ma dernière réflexion. »

(Plus bas est écrit et signé comme il suit.)

« *Mardi* 16, *à huit heures du soir.*

« Au citoyen Barbaroux, député à la convention
« nationale, refugié à Caen, rue des Carmes,
« hôtel de l'Intendance. »

CORDAY.

Je laisse le soin à mes lecteurs de faire des réflexions sur cette lettre, et je vais reprendre le récit de l'armée départementale un moment suspendu.

L'armée de Cartaux occupait le Pont-St.-Esprit et la Palud; les volontaires du Gard n'avaient pas osé lui résister; à cette nouvelle les Marseillais qui allaient joindre les Nîmois rétrogadèrent d'Orange et évacuèrent Avignon le lundi, 15 juillet. Doppet, commandant les Allobroges, somme cette ville, à la tête seulement de cinquante dragons, de se rendre à la république. Les patriotes emprisonnés sortent de leurs cachots et les invitent à entrer dans Avignon; mais Doppet craignant que ce fut une ruse de la part des traîtres s'éloigne de la ville

Digitized by Google

pour ne pas exposer sa petite troupe. L'aristocratie avignonaise rappelle aussitôt les bataillons de l'armée départementale ; ils rentrent dans la ville, et cette fois les patriotes qui avaient brisé leurs fers furent saisis et égorgés avant d'arriver au fort Sabournin; Dibon, Ravenot, Descours, Tartiveau, dit l'Amoureux, Michel Cohen, Pierre Sauvan, Pierre Isnard et plusieurs autres moururent sous les coups de leurs assassins, sur les places publiques, dans les rues et jusque dans les cours de la maison commune.

Cependant, la défection du Gard et conséquemment de tout le Languedoc, la marche de Cartaux, et le défaut de confiance envers Rousselet amenèrent le mécontentement dans l'armée ; Marseille qui se voyait menacée, commence à craindre. Elle invita aussitôt toutes les communes à envoyer des gardes nationales à Avignon. Plusieurs se rendirent à cette invitation ; mais il n'y avait pas encore de général. Le commandement était toujours entre les mains de Rousselet, commandant le bataillon originairement destiné pour Bourges.

De fortes escadres ennemies croisaient dans la Méditerranée, et arrêtaient les navires qui apportaient du blé. On parla pour la première fois, dans le comité secret du comité général de Marseille, d'inviter ces escadres à ne pas intercepter les blés destinés pour Marseille; mais cette proposition

Digitized by Google

n'eut pas de suite, et parce que la disette ne se faisait pas sentir encore d'une manière sensible, et parce qu'on se méfiait trop des Anglais. On prit le parti de presser le départ des nouvelles troupes pour Avignon. On envoya des commissaires civils et des officiers, mais on n'envoya pas de général, il n'était pas encore nommé. Rousselet qui avait reconnu son incapacité, s'était démis de son commandement et était entré dans son bataillon comme volontaire. Le commandement resta alors à un conseil, qui fut formé des officiers et des commissaires civils nouvellement arrivés.

Ce fut à cette époque, c'est à dire le 25 juillet 1793, que l'on changea l'administration générale du département des Bouches-du-Rhône, comme en font foi les registres de cette époque (1). Deux jours après, le 27 juillet, Cartaux attaqua Avignon à la pointe du jour. Il fut repoussé malgré la confusion qui régnait dans la ville pour l'exécution des ordres.

(1) Voici le nom des nouveaux administrateurs : président, Jérôme Blanc, de Marseille. — Administrateurs membres du directoire, Pierre Augo, de Marseille; Guillaume Bampal, idem; Simian, idem; Jean-François Audon, des Martigues; Antoine-Esprit-Xavier Thibaud, de l'Isle; Honoré-Xavier Bessons, d'Arles; Solier, de Saignon; Goutard aîné, d'Orange; Louis-Joseph Germain, de Saint-Remy; Jean-Joseph-Esprit Raymond, de Marseille. — Administrateurs du conseil, Gaspard-Allois Giraud, de Marseille; Martin, d'Audoule, idem; Signoret Dezmartin, idem; Antoine-Béranger, père, idem; Grégoire, Joursin,

Digitized by Google

Ce succès était bien fait sans doute pour encourager; mais le conseil s'assemble pour discuter les moyens à prendre. Ce conseil aurait dû n'être composé que des officiers, naturellement présumés instruits dans l'art de la guerre; il fut formé des officiers, des commissaires civils, du conseil général de la commune d'Avignon et du comité général des sections de cette ville. Quel mélange étonnant pour délibérer sur des opérations militaires !

On insinua que les vivres pourraient manquer; on n'osa pas cependant avancer hautement cette absurdité; car il était à présumer qu'une ville qui avait sur ses derrières Tarascon, Arles et Marseille, ne manquerait pas de vivres. Le conseil divaguait, quand tout-à-coup on annonce un courrier extraordinaire venant de Marseille.

Il était porteur d'instructions du comité général

idem; Emmanuel Lieutard, d'Aubagne; Joseph Crozes, de Pertuis; Louis Rostand, d'Orgon; Paul Jaubert, de Gardane; Antoine Lombard, de Sainte-Marie d'Arles; Martin Boutard, de Barbantane; Negrel Bruni, de Roquevaire; Jourdan, d'Orange; Ruffi, d'Aix; Clementis, du Cucuron; Jean-François Bertel, d'Aix; Jean-Pierre-Valentin Boyer, de Marignane; Honoré-Marie Trotebas, d'Allauch; Jean-François Vincenti, de Mornas; Etienne-Louis Buesch, d'Istres; Guigues, de Barbantane; Antoine Bruireau, de Cavaillon; Jean Lacroix, de Tarascon; Etienne Sarrasset, d'Avignon; Jean-Baptiste Etienne, d'Éguilles; Charles Tamisien, de Saint-Saturnin; Xavier Troncodoles, de Salon.— Procureur-général-syndic, Joseph Siméon, d'Aix, aujourd'hui pair de France; secrétaire-général, Joseph Descène.

Digitized by Google

de Marseille pour l'armée. Quand ce courrier partit Avignon n'était pas encore attaqué ; c'est dans le temps qu'il faisait route que l'attaque eu lieu.

Dans les instructions dont ce courrier était porteur, on trouve entr'autres celle-ci : *Dans le cas où vous seriez forcés d'abandonner Avignon, ce qui ne nous paraît pas présumable, vous vous replieriez sur la rive gauche de la Durance, et prendriez les positions propres à empêcher l'ennemi de la passer.* A la lecture de cette partie des instructions, le commissaire qui les lisait dit : *voilà que le comité général de Marseille nous ordonne de nous replier sur la Durance.* Ce cri d'alarme se répandit aussitôt ; tout le monde courut comme si l'ennemi eût pénétré dans la ville. Une terreur panique s'empare des esprits ; on s'attroupe, on se presse vers les portes du côté de la Durance ; on sort dans une confusion inexprimable ; on se précipite au bac de Barbantane. Les imaginations étaient tellement égarées, la frayeur, le désordre étaient si grands, que si l'ennemi, qui n'était campé qu'à une lieue, fût accouru, il eût enlevé toute l'armée.

Il s'emble qu'après avoir abandonné Avignon, et passé le bac de Barbantane, on devait se rallier et prendre des positions avantageuses pour défendre le passage de la Durance ; point du tout : les commissaires s'enfuirent à toutes jambes. La frayeur qui les poursuivait se communiqua aux

Digitized by Google

troupes. Elles se débandèrent, s'éparpillèrent, et tous les chemins qui vont de la Durance à Marseille furent couverts de soldats courant avec une précipitation dont on ne peut pas se faire une idée.

Cette nouvelle fut rapportée à Marseille par les commissaires civils, qui y arrivèrent le 21 juillet, à six heures du matin.

Tout de suite l'administration du département des Bouches-du-Rhône, le district et la municipalité de Marseille, qui avaient été renouvelés peu de jours auparavant, le comité général et le président des sections, furent convoqués dans la salle du département. L'un des commissaires fit le rapport de ce qui venait de se passer à Avignon. On fut consterné quand on apprit que même contre la teneur expresse des instructions, les bords de la Durance étaient abandonnés.

Néanmoins rien n'était encore désespéré, l'ennemi n'avait que deux mille hommes environ, dont cinq cents de cavalerie. Il restait à Marseille de grandes ressources, beaucoup de monde, une nombreuse artillerie, des sommes immenses en assignats, et quatre millions trois cent mille livres en numéraire. Les sections de Toulon s'étaient levées; elles avaient anéanti le club, le seul qui restait encore dans le midi. Elles avaient formé, comme à Marseille, un comité général qui dirigeait les opé-

Digitized by Google

rations au-dedans et au-dehors, un tribunal populaire qui justiciait les anarchistes.

Le comité général de Toulon était entré dans la ligue. Il venait de promettre des troupes pour les joindre à celles que Marseille levait contre la convention.

La connaissance de ces moyens rassura les esprits. Il se relevèrent de l'abattement où les avait jetés le rapport sur l'affaire d'Avignon. L'assemblée nomma général en chef de l'armée départementale le chevalier Villeneuve Tourrete, ancien lieutenant-colonel du régiment d'Artois infanterie. Elle révoqua les commissaires civils précédemment envoyés, et nomma pour les remplacer Pierre Laugier, citoyen de Marseille, president au tribunal populaire; Rampal fils, président de l'assemblée électorale qui venait de changer les autorités constituées; Jean-Baptiste Vence, administrateur du département des Bouches-du-Rhône, député à Bourges, et Joseph-Etienne Michel d'Eyguières, membre du comité général des trente-deux sections de Marseille.

On leur adjoignit ensuite Ricord pour les subsistances.

Cela fait, tous ces administrateurs réunis le même jour, 28 juillet, à 6 heures du soir, dans l'une des salles de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, y prirent des mesures re-

Digitized by Google

latives à la section de l'armée départementale et à celle de Cartaux. Puis sur la demande du tribunal populaire, cette assemblée ordonna que les jugemens à mort prononcés en dernier lieu par ledit tribunal, seraient exécutés sur la place de la Liberté (1). Le même jour, les commissaires civils près l'armée départementale adressèrent aux citoyens du département des Bouches-du-Rhône la proclamation suivante, qui ne put les sauver du déshonneur de leur défaite :

« Citoyens,

« Un attentat liberticide a violé l'intégralité de la convention. A cette nouvelle, les fiers républicains du midi se sont levés, et une armée départementale a été formée pour aller rendre la liberté aux législateurs. Elle était en marche, elle s'avançait vers Paris, lorsqu'elle a rencontré une armée portant comme nous des drapeaux tricolores.

« A ce doux aspect, nos frères croyaient trouver

(1) Il y fut exécuté Jean Poulet, accusé d'avoir levé des contributions arbitraires, et Barthélemy, fabricant de savon, qui avait osé blâmer les sections. Ce dernier, avant de livrer sa tête aux bourreaux, fit trois fois le tour de l'échafaud et salua les assistans en leur disant: *Je vais mourir pour la patrie!* Il reçut le coup de la mort en baisant une cocarde tricolore. Ceux-ci ne firent que précéder la dernière heure de six autres individus.

Digitized by Google

des frères, et ne songeaient qu'à se mêler parmi eux, pour se communiquer mutuellement leurs craintes et leurs espérances; mais, ô perfidie! nos amis sont attaqués lorsqu'ils ne pensaient qu'à la paix, et cédant aux circonstances, ils sont obligés de se replier sur la rive gauche de la Durance, et d'abandonner Avignon, cette ville malheureuse à laquelle ils venaient de rendre la liberté.

« La retraite se faisait en bon ordre, lorsque des intrigans, des scélérats payés par nos ennemis, abandonnèrent lâchement leurs drapeaux, et jettant l'alarme parmi nos troupes, ils en entraînent une partie, qui les suit par un mouvement involontaire.

« Rassurez-vous, citoyens, l'armée est ralliée; Marseille s'est levée en masse et accourt pour nous renforcer; les braves guerriers vont retourner à l'ennemi; tout le département du Var s'ébranle; Toulon nous envoie d'excellens artilleurs, des troupes.

« Tout enfin va se réunir pour repousser cette horde de brigands qu'un moment nous avons cru Français, mais qui se sont rendus indignes de l'être par les pillages et les meurtres dont ils se sont souillés.

« Ils se disent républicains! ils se disent les amis des personnes et des propriétés, eux qui, dans toutes les malheureuses villes tombées en leur pouvoir, n'ont épargné ni les vrais républicains ni les

Digitized by Google

anarchistes, qui, comme eux, ne travaillent que pour élever un trône à ce monstre couvert de crimes, que Marseille retient dans ses murs; eux qui n'ont eu pitié d'aucun sexe, qui ont massacré impitoyablement les femmes et les enfans.

« Eh! que voulons-nous donc? armés pour abattre l'anarchie, nous qui avons proclamé hautement que nous ne voulions que la république une et indivisible, qui ne demandons que le respect des personnes et des propriétés, et qui n'avons nulle part violé nos sermens. Levez-vous, citoyens, levez-vous, ou craignez le sort des infortunés habitans de l'Isle; les maisons y ont été saccagées, les moissons incendiées, au milieu du carnage; bientôt apprendrez-vous qu'Avignon a subi le même sort.

« Venez vous ranger sous nos drapeaux; un général, aussi recommandable par son civisme que par ses talens, dirige l'armée; des officiers expérimentés marchent sous ses ordres. Nous sommes dans l'abondance des munitions de guerre et de bouche. Venez, hommes du midi, ou craignez pour tout ce que la nature vous a donné de plus cher.... Accourez pour nous aider à remettre dans leurs foyers les pauvres habitans du comté, qui à notre retraite ont déserté leurs habitations pour éviter la mort Si vous accourez, si nous sommes aidés de vos armes, bientôt nous triompherons,

Digitized by Google

les brigands et les dévastateurs seront exterminés.

« Quelques communes, cédant à la force ou à la terreur, ont failli sous la fatalité des circonstances; les corps administratifs, nommés par les sections, y ont été remplacés par les mêmes autorités qui avaient perdu la confiance du peuple. Elles se permettent même, dit-on, des actes vexatoires. Qu'ils tremblent! le jour des vengeances s'approche, et en attendant qu'il arrive, nous rendons personnellement responsables sur leur tête, tous les membres de ces municipalités qui auraient commis quelques actes arbitraires.

«Fait au quartier général de l'armée départementale, le 28 juillet 1793, l'an 2 de la république une et indivisible.

« Signés Joseph-Étienne MICHEL, Pierre LAUGIER, Jean-Baptiste VENCE, RAMPAL fils, commissaires. »

Cependant les nouveaux commissaires nommés, ainsi que le général en chef, se rendirent à Aix la même nuit. En y arrivant, ils apprirent que l'ennemi avaient dépassé la Durance, qu'il était dans les districts de Tarascon et d'Arles, et qu'il y avait renversé tout ce qui avait été élevé depuis trois mois.

Digitized by Google

Ils s'occupèrent d'abord à rallier tout ce qui s'était enfui d'Avignon : on trouva les bataillons de Marseille presque entièrement désertés ; celui d'Aix réduit à peu de chose ; les compagnies entières d'Arles, d'Avignon, de l'Isle. Cette dernière était de plus de 160 hommes ; elle avait conservé son drapeau. C'était cette même compagnie qui avait favorisé avec tant de bravoure et de succès le passage de la Durance à Noves, au bataillon de Marseille.

Tous ces débris, joints à plusieurs compagnies de Marseille, parties la même nuit avec le général et les commissaires, à des détachemens d'Aubagne, de Roquevaire, de La Ciotat, formaient déjà un corps de deux mille hommes, et il en arrivait à tous les instans.

Ce premier aperçu fini, on tint un conseil pour tracer une ligne de démarcation entre les différens pouvoirs. On ne profita pas de l'expérience du passé, où le civil avait eu malheureusement trop d'influence sur le militaire. On régla que le général en chef serait seul chargé des opérations militaires, et que les commissaires, spécialement occupés de la haute police et de l'entretien de l'armée, se tiendraient renfermés dans les bornes de leur commission. Il fut encore déclaré que n'ayant pas reconnu la constitution de Robespierre, le but de la guerre était la destruction d'un régime

Digitized by Google

de sang, et la réintégration des députés proscrits dans la convention nationale.

Tous les autres départemens ne pensaient pas, à cet égard, comme le département des Bouches-du-Rhône. Celui des Pyrénées-Orientales écrivit aux Marseillais la lettre suivante, qui ne manquait ni de logique, ni de bon sens, et qui, par cela seul, ne fut pas prise en considération :

« Citoyens,

« Vous marchez contre les parisiens ; on vous a « trompé quand on vous a dit qu'ils étaient vos « ennemis. Vous ne trouverez à Paris que des frères. « Vos ennemis et les nôtres sont ici ; ils ont envahi « le territoire français; ils ont rétabli l'ancien ré- « gime presque dans tout le département des Pyré- « nées-Orientales; et les Marseillais, les premiers « enfans de la liberté, semblent les fuir pour aller « étouffer la république dans son berceau! Aban- « donnez vos projets; venez renforcer l'armée des « Pyrénées ; vous y verrez les Marseillais qui ont « renversé le trône au 10 août ; ils vous attendent « pour repousser les Espagnols ; et lorsque vous en « aurez purgé le sol de la liberté, s'il existe dans « la république des *royalistes* ou des *fédéralistes*, « nous marcherons contre eux ensemble ; ils seront « anéantis. »

Digitized by Google

Tandis que le général Villeneuve s'occupait à Aix d'organiser ses bataillons, les commissaires faisaient circuler des instructions imprimées, haranguaient les troupes et leur expliquaient la bonté de la cause qu'elles allaient défendre.

Toulon envoya sur ces entrefaites une compagnie de gardes nationales de Rians, et cinq cents hommes de troupes de ligne. Ce premier envoi fut bientôt suivi d'un second composé de trois cents hommes, qui formaient le premier bataillon des grenadiers du département des Bouches-du-Rhône.

L'armée commença à se remettre en mouvement le 3 août, sur la nouvelle que l'armée de Cartaux s'était emparée de Lambesc. Le même soir, Villeneuve ayant appris que les ennemis évacuaient les postes de Lambesc et de Rogne pour se présenter en force sur Salon, il fit marcher ce qui restait de troupes de ligne, deux bataillons marseillais et quatre pièces de bataille, pour aller se réunir à à Saint-Canat, avec les bataillons qui s'étaient retirés de Lambesc et de Rogne. Cette armée bivouaqua toute la nuit et le lendemain elle alla occuper toutes les hauteurs qui se trouvaient entre Lambesc et Saint-Canat. A onze heures les hostilités commencèrent. Le général Villeneuve donna l'ordre à la compagnie *franche*, et aux détachemens des troupes de ligne d'attaquer la droite de l'armée ennemie, et de se répandre ensuite dans les terrains occu-

Digitized by Google

pés par des vignes, des ravins pour arriver sur la ligne opposée, à l'abri du canon, et y prendre position ; le troisième bataillon, commandé par Buret, était chargé d'attaquer l'aile gauche de l'ennemi sous le commandement du chef de brigade Canonge, et d'aller occuper ensuite une hauteur parallèle à celle des troupes opposées, et où l'artillerie aurait dominé celle de l'ennemi. Le premier bataillon de Marseille et le quatrième, commandés par Roux et Verdier, formaient les colonnes du centre, et devaient protéger l'artillerie sur le grand chemin de Saint-Canat à Lambesc : ils devaient encore se tenir en mesure pour former l'attaque du centre, lorsque les colonnes de droite et de gauche auraient agi. Deux pièces de canon étaient placées en arrière sur une hauteur afin d'assurer la retraite, que le restant de la troupe de ligne, aux ordres du commandant Hurtin, capitaine du 41e régiment, devait protéger ; le second bataillon de Marseille, commandé par Martin, fut placé sur le chemin de Saint-Canat à Rognes, pour s'opposer aux troupes si Cartaux avait tenté de tourner l'armée départementale. Telles étaient les dispositions prises par le général Villeneuve, lorsque l'armée ennemie, ne se croyant pas assez forte pour résister, battit en retraite et se replia sur Salon.

Le 5, Villeneuve écrivit au général en second de partir d'Aix le même jour avec deux bataillons

Digitized by Google

et trois pièces de canon, pour se trouver le 6, à trois heures de matin, à Saint-Canat. Le général s'y rendit de Lambesc, et à cinq heures, il ordonna la marche vers Salon.

Cette colonne, formant l'aîle gauche de l'armée, composée ainsi de quatre bataillons et de six pièces de canon, marcha droit vers Salon, où elle arriva à onze heures du matin. L'ennemi s'en était retiré la veille, pour se replier sur Orgon, afin d'être à portée de repasser la Durance, si le cas l'exigeait.

L'armée départementale fut alors répartie à Lambesc, Salon, Lançon et Saint-Canat. Quelques troupes étaient encore à Aix, mais on les envoya à Lambesc, d'où on les répartit à Rognes et à Venelles, sur l'avis que des partis ennemis étaient répandus à Mérindole, Cadenet et Pertuis, sur la rive droite de la Durance.

Le général, voulant chasser ces partis et opérer une diversion, envoya à Apt, par la combe de Lourmarin, des troupes qui devaient contourner le Luberon, et se renforcer par les auxilliaires qu'auraient pu leur fournir Apt, Bonnieu, Gardes, Menerbes, Roubion, l'Isle et Cavaillon.

Ce détachement passa la Durance et s'empara de Cadenet. Mais il fut attaqué à son tour par environ deux cents hommes ; et quoiqu'il fût quatre fois plus nombreux, il fit une courte résis-

Digitized by Google

tance, se débanda avec effroi et courut se réfugier vers Rognes. Le commandant de ce détachement si peu guerrier, fut blessé mortellement; il se nommait Darbaud. Il y eut de plus vingt-deux volontaires de tués et autant de blessés.

Le général, mécontent de cet échec, dirigea ses forces vers Salon, et laissa les trois cents hommes que Toulon avait envoyés à Lambesc.

Cependant les commissaires de la convention près l'armée de Cartaux faisaient circuler des écrits pour vanter la constitution de 1793. Les commissaires de l'armée départamentale ne restaient pas en arrière. Il existait ainsi une petite guerre de plume, qu'il ne serait pas sans quelque intérêt de reproduire, si le cadre de cet ouvrage me le permettait.

Cependant on était inquiet à Marseille sur les événemens. Les fuites d'Avignon et de Cadenet étaient bien propres à justifier ces craintes, et ce qui les augmentait encore, c'était la nouvelle d'un ordre donné à Brunet, général de l'armée d'Italie, de faire avancer un corps de troupes pour mettre l'armée départementale entre deux feux.

Dans ce moment critique, les sections de Marseille se réunirent extraordinairement vers la fin du mois d'août et délibérèrent d'établir un comité de sûreté générale, composé de cinq membres, avec des pouvoirs illimités pour le salut commun. Ces cinq membres, qui traitèrent un peu plus tard avec

Digitized by Google

les escadres espagnoles et anglaises, étaient Pelloux, Castellanet, J. Abeille, Raymond fils aîné et Pierre Laugier. Je cite leur noms afin que l'histoire les conserve pour les flétrir et les maudire; ce furent des traîtres à leurs pays.

Ce comité de sûreté générale procéda à ses pouvoirs par la proclamation que l'on va lire.

« Citoyens, il n'est plus possible de se dissimuler les dangers qui menacent notre patrie et les efforts qu'il nous faut faire pour résister à la malvaillance qui nous entoure.

« Ne montrons point de faiblesse à l'ennemi qui nous poursuit, et qu'il apprenne enfin ce que peuvent faire des hommes qui abhorrent le crime et ne se sont levés que pour le terrasser.

« Marseillais, éveillons-nous! l'ennemi est à nos portes : il n'est plus temps de calculer les dangers; il faut les braver. Que chacun de nous se lève et se porte en masse contre les scélérats qui veulent égorger nos femmes, nos enfans, piller nos maisons, dévaster nos propriétés et renouveler ici les scènes sanglantes de l'Isle et de Salon. Que les plus vigoureux marchent contre Cartaux; leur présence enhardira les lâches que l'audace de nos adversaires à découragés, et fera trembler les factieux qui travaillent à désorganiser l'armée.

« Que l'exmple de Lyon et de Toulon nous inspire de l'énergie et de la confiance; jugeons

Digitized by Google

de nos forces par les moyens que nous avons et nous serons sûrs de triompher.

« Le comité de sûreté générale, fort de votre union, désirant répondre à votre confiance,

« Considérant que dans l'état de guerre et de crise où se trouve la ville de Marseille, il n'est plus permis à un bon citoyen de rester tranquille dans ses foyers, d'y suivre avec sang froid ses spéculations de commerce et de négliger ce qu'il doit à la patrie ;

« Considérant que lorsque les bons citoyens se reposent sur la justice de leur cause pour espérer du succès, ils sont souvent trompés dans leur attente ;

« Considérant que celui qui a le plus d'intérêt à la défense de la patrie, doit faire les plus grands efforts et les plus grands sacrifices ;

« Considérant que les anarchistes et les satellites qu'ils soudoient ne veulent régner que par le crime et la terreur qu'ils inspirent, et qu'il importe d'arrêter les effets que les ennemis des lois attendent de leurs coupables manœuvres ;

« Considérant que les mesures arrêtées par les autorités constituées ne remplissent pas toutes les mesures que les circonstances nécessitent ;

« Usant du droit que vous nous avez donné pour la sûreté générale,

Digitized by Google

« Arrêtons ce qui suit :

« Art. 1er. Toute personne qui ne partagera pas les opinions des Marseillais sera libre de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures, à dater de ce jour; après ce temps, ceux qui tiendront des propos contre l'opinion des Marseillais, seront arrêtés comme suspects et jugés par le tribunal militaire, comme pertubateurs de l'ordre public et ennemis de la patrie.

« Art. 2. Les sections seront jour et nuit en permanence, et tant que les dangers menaceront la patrie.

« Art. 3. Tout citoyen qui ne se réunira point à sa compagnie, celui qui abandonnera son poste, ou qui s'en abstiendra sans la permission par écrit du chef, sera jugé et puni militairement dans les vingt quatre heures.

« Art. 4. Tout rassemblement au-dessus de six personnes sera regardé comme suspect et dispersé par la force armée. En cas de résistance, les auteurs seront saisis, jugés et punis militairement dans les vingt-quatre heures.

« Art. 5. Tout étranger qui arrivera dans la ville sera conduit à la municipalité pour y être entendu ; il sera obligé d'être cautionné par un citoyen,

Digitized by Google

et, à défaut, il sera renvoyé si la municipalité le juge nécessaire.

« Art. 6. Les citoyens qui sont actuellement dans la ville et qui voudraient en sortir ou y rester, seront obligés de venir, dans les vingt-quatre heures, faire la déclaration à la section de leur domicile, pour qu'il leur soit délivré un permis de rester ou de sortir, par les présidens ou secrétaires des sections, d'après lequel il leur sera délivré un passeport, s'il y a lieu.

« Art. 7. Il est défendu à toute personne de sortir des armes de la ville sans une permission par écrit de la municipalité, expédiée d'après l'avis de la section. Les contrevenans seront saisis, désarmés et jugés comme suspects.

« Art. 8. La municipalité veillera à l'exécution du présent arrêté.

« Délibéré à Marseille, le 20 août 1793, an 2 de la république française. — Signés les membres du comité de sûreté générale. »

Dès les premiers jours de son existence ce comité, sous prétexte qu'il fallait assurer l'existence du peuple, désira traiter avec les chefs des escadres ennemies; il députa même auprès de celui de Toulon, pour s'entendre avec lui sur le grand objet des subsistances.

A cette époque le bruit se répandit dans Mar-

Digitized by Google

seille que l'ennemi venait d'attaquer Salon; que des hauteurs d'Eyguières on le voyait défiler dans la Crau. A l'instant on bat la générale; on s'assemble; la moitié de la colonne se porte en avant de la ville, sur le chemin d'Avignon, l'autre moitié sur la route d'Arles. Dans le courant de la nuit, le général reçoit un courrier extraordinaire du commandant Canonge, à Lambesc, il lui mandait que ses espions venaient de voir défiler, sur la route de Senas, à Lamanon, un corps d'environ 1,500 hommes, qu'il présumait aller attaquer Salon. Le général avait reçu le même bruit d'attaque de la part de plusieurs personnes.

Effectivement, le 19, un instant avant le lever du soleil, les deux colones du chemin d'Arles, et de celui d'Avignon furent attaquées. La canonnade se soutenait bien de part et d'autre, quand, vers les huits heures, le général qui était à celle du chemin d'Arles, reçoit l'avis que celle du chemin d'Avignon venait de se débander. Ce fut un grenadier de la section 7, dite de Saint-Martin, de Marseille, qui occasiona le désordre en criant : *sauve qui peut!* Le général craignit alors que l'ennemi entrât dans Salon, par la porte dite d'Avignon, et qu'il vînt par celle dite d'Arles, mettre sa colonne entre deux feux. Il ordonna la retraite sur Lanson. Cette retraite ne s'exécuta pas très-bien. La colonne du chemin d'Avignon, en se débandant, avait pris

Digitized by Google

en partie le chemin de Pélissanne; le reste se joignit avec celle du chemin d'Arles, qui se replia en ordre sur Lanson. On remarqua une compagnie de jeunes gens de Marseille, dite des *Sarata*, parce que chaque homme de cette compagnie était revêtu d'un saraut de toile grise; elle était commandée par Puget, et formait l'arrière-garde. Seule, elle protégea la retraite que l'ennemi tenta d'inquiéter, avec un courage, un sang-froid, une tactique qui lui attirèrent l'admiration de l'armée.

Toute l'artillerie fut sauvée, mais l'armée départementale perdit trente hommes. Cette affaire n'aurait pas eu de suites funestes, si on se fût arrêté à Lanson. Le général le voulait ainsi. Toujours maître de Lambesc, il proposa d'envoyer un corps de troupes, s'emparer des hauteurs de Labarben; mais le conseil détermina de se retirer aux Pennes.

L'armée départementale prit donc le chemin des Pennes, après s'être rafraîchi à Lanson. L'ordre fut donné au commandant de Lambesc de se retirer sur Aix et de là sur Septèmes. Cet ordre arrivé à Lambesc, le lecteur croit qu'on se disposa à faire une retraite calme et en règle, l'ennemi étant encore à Salon : point du tout, on courut avec la même débandade, la même précipitation, le même désordre qu'on avait précédemment remarqué à Avignon et à Cadenet. Tous les efforts du commandant, pour mettre de l'ordre dans la marche furent inutiles.

Digitized by Google

Ce fut dans ces circonstances que le conseil de guerre de l'armée départementale du midi « étant « assemblé pour aviser aux moyens les plus avan- « tageux, pour veiller à la sûreté de Marseille, a « cru qu'il était plus utile de raprocher ses points « de défense de la ville de Marseille, que d'occu- « per un trop grand développement, ce qui affai- « blirait sa force. Il a donc délibéré de se borner « à tenir les postes de la Gavotte, Septèmes, Allauch « et la ville de Roquevaire, comme les plus essen- « tiels et les plus sûrs pour s'opposer à une invasion.

« Aux Pennes, le 20 avril 1793. »

On me dispensera de dire combien la terreur fut grande à Marseille à la nouvelle des désastres de Salon et de Lambesc. Les fuyards n'étaient pas les derniers à augmenter la frayeur, en grossissant l'armée ennemie qu'ils n'avaient pas vue. C'est alors que les autorités de Marseille, sentant le besoin de concentrer l'autorité jusqu'alors trop partagée, formèrent le comité général dont j'ai déjà parlé. Son existence fut courte, car il mourut quatre jours après sa naissance.

Il ne restait plus alors, dans les magasins de Marseille, que très peu de grains. Ainsi, d'une part, cette ville était menacée de la famine, et, de l'autre, par une armée ennemie. Ce fut dans ces circonstances que l'on délibéra d'envoyer une députation

Digitized by Google

aux armées coalisées, pour leur demander le passage des blés qu'on attendait de Gênes, espérant qu'une fois qu'on aurait pourvu aux subsistances, la défense ne serait pas difficile.

Outre ces dispositions, Villeneuve prévint les autorités de lui tenir quatre bataillons prêts pour le secourir en cas d'attaque.

Voilà donc l'armée départementale aux passages de la Gavotte, de Fabregoules, de Septèmes et de Roquevaire; de la fermentation dans la ville; un comité de salut public qui, quoique revêtu de tous les pouvoirs, se trouvait cependant entravé par le comité général du département.

Je ne dois pas passer sous silence la frégate anglaise qui arriva dans le port de Marseille, sous pavillon parlementaire, amenant, disait-elle, de Gibraltar, des matelots marseillais, prisonniers de guerre; mais plutôt pour sonder l'esprit de la population de cette ville, et savoir s'il était d'accord avec celui du commissaire Abeille, qui avait supplié l'amiral Hood de prendre sous sa protection les habitans de Marseille et de Toulon, et de faire aussitôt proclamer Louis XVII dans ce pays. C'est d'après ces instigations que cet amiral avait fait la proclamation suivante :

« Français, vous êtes depuis quatre ans travaillés par une révolution qui a successivement amené

Digitized by Google

sur vous tous les malheurs. Après avoir détruit le gouvernement, foulé aux pieds toutes les lois, assassiné la vertu, préconisé le crime, des factieux parlant de liberté pour vous la ravir, de souveraineté du peuple, pour dominer eux-mêmes, de propriétés pour les violer toutes, ont établi leur odieuse tyrannie sur les débris d'un trône où fume encore le sang de votre légitime souverain.... Le tableau de vos maux est horrible; il a dû affliger les puissances coalisées : elles n'ont vu de remède que dans le rétablissement de la monarchie.

« Je viens vous offrir les forces qui me sont confiées, pour épargner l'effusion du sang, pour écraser les factieux, rétablir l'harmonie et la tranquillité que leur détestable système menace de troubler dans toute l'Europe.

« Comptez sur la fidélité d'une nation franche. Je viens de donner une preuve éclatante de sa loyauté. Plusieurs vaisseaux chargés de blés, venant de Gênes, arrivent dans vos ports, escortés par des vaisseaux anglais.

« Prononcez-vous donc, et je vais faire succéder des années de bonheur à quatre ans de servitude et de calamité. »

Tous les aristocrates de Marseille, les fédéralistes, les royalistes, etc., voulaient qu'on désarmât les jacobins. Mais les autorités qui commençaient à

Digitized by Google

craindre ce parti, préférèrent d'entrer en négociation avec lui. Le point de réunion de ce parti était à la section II, dans l'église des Prêcheurs; encouragé par l'approche de l'armée de la convention, il commença ses hostiités le 23.

Ces jacobins, réunis au nombre de quatre à cinq cents tout au plus, dans l'église des Prêcheurs, avec deux pièces de canon, y furent attaqués à force ouverte vers midi. On établit des postes à toutes les avenues des Prêcheurs. Des canons placés à l'ouverture des rues des Nobles, de Saint-Jaumes, de Saint-Victoret, des Consuls, de la Croix d'Or, les tenaient bloqués dans l'église des Prêcheurs. On ne pouvait pas en placer en face de la porte; la position des lieux s'y opposait.

Le comité général avait quitté Saint-Jaumes, où il tenait précédemment ses séances. Il alla les tenir dans une maison à la place Monthion, où était le parc d'artillerie.

Cependant, un détachement d'insurgés profita de l'obscurité de la nuit pour aller s'emparer de la Porte d'Aix.

Sur le bruit des coups de canon qu'on tirait dans la journée pour les tenir renfermés, on répandit dans l'armée départementale qu'elle serait bientôt entre deux feux. Dans la nuit, tous les lâches qui la désertaient, ignorant que les jacobins étaient maîtres de la Porte d'Aix, y furent arrêtés

Digitized by Google

et conduits prisonniers aux Prêcheurs. Tous les commissaires civils, excepté ceux de l'aîle gauche, qui n'abandonnèrent jamais leurs postes, furent pris à cette porte et conduits dans l'église des Prêcheurs, où leur vie fut toute la nuit en danger.

Dans la matinée du 24, les insurgés voyant qu'ils ne pourraient pas tenir à la Porte d'Aix, l'abandonnèrent vers la pointe du jour pour retourner à leur poste.

Comme les canons ne pouvaient pas, par la position des lieux, tirer sur l'église, on essaya de la bombarder pour en débusquer les jacobins. Des mortiers furent placés dans la rue de la Cannebière. L'une des bombes tirées ayant détaché des pierres de l'église et blessé quelques insurgés, ceux-ci en sortirent vers les onze heures du matin, et quittèrent la ville en passant par les rues de l'Oratoire, de l'Observance et de la Porte de la Joliette. Huit ou dix morts de part et d'autre furent le résultat de cet affaire, dont le bruit du canon semblait avoir englouti la moitié de la ville.

Le lecteur restera étonné que quatre ou cinq cents hommes aient pu tenir, pendant vingt-quatre heures, contre tout le reste de Marseille; que, bloqués dans l'église des Prêcheurs, où un coup hardi les aurait désarmés et enlevés, un de leurs détachemens se soit emparé de la Porte d'Aix, et s'y soit maintenu toute la nuit; que ces quel-

Digitized by Google

ques hommes soient sortis ensuite de la ville sans être inquiétés, n'ayant ni chefs, ni munitions, tandis qu'il était si facile de les tourner par la rue de l'Oratoire et la Grand'rue.

Tous les bataillons de la ville avaient d'abord pris les armes contre ces rebelles, et ils furent bientôt resserrés dans l'église des Prêcheurs; mais insensiblement ces bataillons se réduisirent à *zéro*, par la désertion honteuse des citoyens. Les uns allèrent s'enfermer à leurs *bastides*, ce fut le plus grand nombre; les autres firent les malades ou mirent en avant des affaires pressantes pour ne pas quitter leurs maisons. D'autres abandonnaient le bataillon de dépit, en disant: qu'ils ne voulaient pas se battre pour les autres. Et si ce n'eût été quelques marins qui avaient pris les armes, et un petit nombre d'autres citoyens, quatre ou cinq cents hommes se fussent rendus maîtres de la ville.

Les jacobins, en se retirant, abandonnèrent un de leurs canons près la Porte de la Joliette, et prirent le chemin d'Allauch: c'était le moment où Cartaux attaquait l'armée départementale à Fabregoule; s'ils eussent pris le chemin d'Aix, ils eussent mis l'armée ennemie entre deux feux, et par cetre manœuvre, sa retraite sur Marseille fut devenue difficile et dangereuse.

Ce fut le 24, à midi, que l'armée de la convention attaqua l'armée départementale sur les hau-

Digitized by Google

teurs de Fabregoule. Le général Villeneuve avait été instruit de l'attaque. Il avait dépêché, à six heures, un courrier extraordinaire à Marseille, pour faire venir à son secours immédiatement les quatre bataillons qu'il avait précédemment demandés. Hélas ! il n'y avait plus de bataillons dans Marseille; tout était épars. Les esprits étaient égarés par la frayeur. Le comité général crut apparemment remplacer ce vide par une proclamation rassurante. Il fit publier, à midi et demi, qu'on ne s'effravât pas; qu'on demeurât tranquille; que l'armée départementale venait de battre celle de la convention; et cette proclamation se faisait au moment où l'attaque venait de commencer à deux lieues de Marseille.

A peine Cartaux eut attaqué, qu'une partie des canonniers de l'armée départementale précipita ses canons de la hauteur où elle était placée et s'enfuit. L'armée, au lieu de sabrer ces lâches canonniers, ne tarda pas à suivre cet exemple, et tout le monde fuit et se précipita vers Marseille.

Qu'on se figure la position de cette malheureuse ville : à midi et demi, elle entend publier officiellement que l'ennemi est repoussé, et à trois heures, elle voit entrer son armée dans une confusion inexprimable: des chariots, des charrettes, des canons sauvés, des hommes à cheval, des hommes à pied enveloppés d'un nuage de poussière que le

Digitized by Google

vent grossissait, se précipitent pêle-mêle dans ses murs.

Les portes des maisons, les fenêtres se fermèrent. Les rues étaient pleines de gens qui couraient sans savoir où ils allaient, ni ce qu'ils voulaient. On eût dit que cinq cent mille barbares allaient détruire et jeter cette ville dans les flots, et l'armée ennemie n'était que de trois mille hommes.

L'armée départementale s'arrêta un moment sur le Cours, mais il s'y trouva alors peu de monde. Les lâches étaient allés se cacher dans le fond de leurs maisons. Les jacobins étaient allés se réjouir du triomphe de leurs camarades. Il ne resta que cinq cents hommes, environ, parmi lesquels la brave compagnie de l'Isle, toujours avec son drapeau, et deux ou trois cents hommes de troupe de ligne venus précédemment de *Toulon*.

La situation déplorable où se trouvait Marseille, et la dispersion presque totale de l'armée, ne permirent pas au général Villeneuve de songer à défendre la ville. Toutes les autorités civiles constituées avaient déjà pris la fuite. La ville comme je l'ai déjà observé, était déserte. Il ordonna la retraite sur Toulon. Les débris de l'armée départementale, accompagnés et suivis de plusieurs citoyens de l'un et de l'autre sexe, allèrent coucher à Cassis et à la Ciotat, et entrèrent

Digitized by Google

le lendemain 25, à six heures du soir, dans Toulon.

Cartaux fut étonné de son triomphe. Il ne voulait pas y croire. Il pouvait entrer le soir même dans Marseille, rien ne s'y opposait. Il n'osa pas, tant il était surpris de voir une pareille déroute.

Le soir, les jacobins qui étaient détenus dans les prisons en sortirent, et remplirent les rues en poussant des cris de joie. Ils coururent au-devant de leurs libérateurs, qui entrèrent dans Marseille le 25, à neuf heures du matin. Les représentans du peuple Albitte, Saliceti, Gasparin, Escudier et Nioche, étaient à la tête de l'armée de la convention. Aussitôt le club reprit ses fonctions, la municipalité suspendue fut rétablie, et le comité général réinstallé. Puis parut, le 26, la proclamation suivante :

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

« *Les représentans du peuple députés par la convention nationale dans les départemens méridionaux,*

« *Aux membres composant le directoire du département des Bouches-du-Rhône.*

« La Convention nationale, citoyens, pour réprimer les mouvemens des contre-révolutionnaires de Marseille, et punir les rebelles des for-

Digitized by Google

faits qu'ils avaient commis, a rendu deux décrets: par un, elle à mis hors la loi les membres du comité général des 32 sections, et du tribunal populaire, ainsi que toutes les personnes qui ont participé ou concouru à l'exécution des jugemens sanguinaires de ce prétendu tribunal et de toutes les mesures que les rebelles ont prises contre la sûreté de la répuplique; par l'autre, elle a déclaré acquis à la nation les biens des personnes mises hors la loi.

« Vous sentez, citoyens, que l'exécution de ces décrets est d'autant plus pressante, qu'elle doit servir d'exemple aux malveillans qui seraient tentés de les imiter.

« Nous nous reposons sur votre zèle, sur votre attachement à la république, dont vous nous avez donné tant de preuves, et sur l'activité que vous mettrez à remplir les intentions de la convention nationale.

«*Marseille, le 26 août, l'an 2 de la république française.*

« Signés SALICETI, ALBITTE, GASPARIN, ESCUDIER. »

Le même jour les administrateurs du département des Bouches-du-Rhône qui étaient restés fidèles à la loi et à la convention nationale, en-

Digitized by Google

voyaient l'adresse suivante aux représentans du peuple.

«Représentans, Marseille vient de secouer le joug des fédéralistes, elle vient de rentrer sous les lois françaises, et de reprendre son ancienne énergie. Représentans, nous bravons les fers et la mort pour soutenir notre serment et la convention nationale ; nous jurons que nous nous exposerons aux mêmes dangers pour l'exécution de vos décrets, et pour l'affermissement de la république une et indivisible (1). »

Je vais laisser maintenant le récit des événemens de Marseille, pour m'occuper exclusivement du siége de Toulon ; je relaterai plus tard les faits qui se sont passés pendant cette intervalle dans le département des Bouches-du-Rhône.

Le bruit de l'entrée de Cartaux à Marseille jeta l'indignation parmi les sections toulonnaises : elles se livrèrent à toutes les extrémités ; les représentans Fréron, Barras et le général Lapoype prirent la fuite et cherchèrent un refuge à Nice, quartier

(1) Avaient signé cette adresse : L. Granet aîné, président en l'absence de Manche fils, Ducros-Aubert, Bompard, Alexandre Ricord fils, procureur-général-syndic en remplacement, et Guinot, secrétaire-général.

Digitized by Google

général de l'armée de l'Italie. Tous les fonctionnaires publics, tous les agens du pouvoir, avaient trempé dans la révolte; la commune, le directoire du département, l'ordonnation de la marine, les employés de l'arsenal et du port, le vice-amiral Trogoff, presque tous les officiers, tout le monde enfin se sentait coupable. L'idée de grandes vengeances que la convention tenait en réserve pour punir cette sorte de crime, effraya tellement les autorités de Toulon, qu'elles se vouèrent à la trahison comme leur seul moyen de salut. L'escadre du traître Trogoff, le port, la ville, les arsenaux, les forts, tout fut livré à l'amiral anglais Hood et à l'amiral espagnol Langara. Le pavillon blanc fut arboré et la ville occupée au nom des Bourbons par cinq mille hommes détachés des équipages anglais et espagnols. — Tout cela eut lieu le 24 août. Après l'arrivée des renforts venus d'Espagne, de Naples, du Piémont et de Gilbraltar, l'armée ennemie se trouva forte de 14 ou 15 mille hommes; cette force était échelonnée d'un côté jusqu'aux gorges d'Ollioules, et de l'autre jusqu'à Hyères. Les amiraux désarmèrent la garde nationale de Toulon, licencièrent les équipages de l'escadre française, firent construire des fortifications sur les deux caps Brun et du Caire, pour garantir les deux rades des batteries de la cale de Brun, de l'Eguillette et de Balaguier.

Digitized by Google

Cartaux, instruit de l'occupation de Toulon, transporta aussitôt son quartier général à Cujes, et disposa son avant-garde au Beausset. Il n'avait avec lui que 8,000 hommes, en ayant laissé 4,000 à Marseille et sur la côte. C'était trop peu de forces pour tenter ce passage des gorges d'Ollioules, il se contenta donc de les observer. Bientôt le général Lapoype amena 6,000 hommes, que Fréron et Barras avaient détachés de l'armée d'Italie, commandée par Brunet. Lapoype assit son quartier général à Soliés; mais il ne put établir des communications avec Cartaux, séparé de lui par les montagnes du Faron. Cependant Cartaux profita du voisinage de la division Lapoype; il se rendit maître des défilés d'Ollioules, le 8 septembre, avança son quartier général au Beausset, et prit quelques dispositions de sûreté : sa gauche bloqua le fort de Ponsets; son centre, les redoutes Rouge et Blanche, et sa droite le fort Malbousquet; sa réserve occupa Ollioules, et un détachement, les Six-Fours; il fit réarmer les batteries de Saint-Nazaire et de Bandol. D'un autre côté, Lapoype, avec sa droite, observait le fort et la montagne du Faron, avec son centre, couvrait la chaussée de la Calette, et avec sa gauche, observait les hauteurs du cap Brun; il réarma le fort de Brégançon et les batteries de la rade d'Hyères. L'ennemi resta maître de toute la montagne du Faron, de la presqu'île

Digitized by Google

des Sablettes et du promontoire du Caire jusqu'au village de la Seyne.

Paris et la convention furent consternés de la trahison qui venait de livrer le port, l'arsenal et la flotte de Toulon aux Anglais. Elle lança, le 9 septembre, le décret suivant :

« La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète :

« Art. 1er. Trogoff, contre-amiral, commandant l'escadre de Toulon, Chassegros, capitaine des armes et Penissan, ordonnateur de la marine du même port, sont déclarés traîtres à la patrie, et mis hors la loi; il est ordonné à tous les bons citoyens de leur courir sus; leurs biens sont acquis à la nation; les corps administratifs des lieux où ils sont situés les feront sur le champ mettre en sequestre.

« Art. 2. Le ministre de la marine dressera, sans délai, et remettra au comité de salut public, le tableau des officiers civils et militaires de la marine de Toulon restés fidèles à leur devoir, et de ceux qui, par lâcheté ou perfidie, ont contribué à livrer aux Anglais le port et l'escadre de Toulon, afin que, sur le rapport qui lui en sera fait, la convention nationale statue ce qui sera jugé convenable.

Digitized by Google

«Art. 3. Les biens, meubles et immeubles des contre-révolutionnaires de Toulon, composant le comité central des sections de cette ville et de leurs complices et adhérens, seront sequestrés par l'administration des lieux où ils sont situés et affectés spécialement aux indemnités dues aux patriotes assassinés, incarcérés ou persécutés dans cette ville et dans le département du Var, ou à leurs enfans.

«Art. 4. Les Anglais qui sur le territoire de la république ont été en état de détention, conformément à la loi du 6 de ce mois, où qui le seraient en vertu de la même loi, seront soigneusement réservées sur la responsabilité individuelle des corps administratifs. Ils seront regardés comme ôtages, et répondront sur leur tête de la conduite que l'amiral Hood, et les sections de Toulon tiendront à l'égard des représentans du peuple, Baille et Beauvais, de la femme et de l'enfant du général Lapoype, et des autres patriotes opprimés et incarcérés à Toulon.

«Art. 5. La convention nationale décrète qu'il sera fait mention honorable dans son procès-verbal de la conduite du contre-amiral Saint-Julien, des marins et des ouvriers du port de Toulon qui se sont opposés à la trahison des rebelles, et se sont réunis sous les drapeaux de la république. Elle décrète aussi la mention honorable du courage et du civisme du général Lapoype, des citoyens Lassalle et Montmesor, dragons du 15e régiment, du maire

Digitized by Google

et de l'officier municipal de Saint-Tropez, qui ont servi la représentation nationale dans la personne des représentans Fréron et Barras.

« Art. 6. Le ministre de la guerre est chargé de donner de l'avancement aux citoyens Lassalle et Monmesor, mentionnés dans l'article précédent.

« Art. 7. Les membres composant la municipalité de Pignan, département du Var, et le maître de poste de la même ville, seront mis en état d'arrestation et traduits au tribunal criminel extraordinaire à Paris, pour être jugés sur l'outrage fait par eux à la représentation nationale dans la personne des représentans Fréron et Barras. Les représentans du peuple près les armées des Alpes et d'Italie, pourvoiront au remplacement provisoire de cette municipalié, et veilleront à ce que le service de la poste ne soit point interrompu.

« Art. 8. Les représentans du peuple, auprès des armées des Alpes et d'Italie, et ceux qui ont été envoyés dans les départemens du Var, des Bouches-du-Rhône et autres départemens voisins, se concerteront avec les généraux sur les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour réduire les révoltés de Toulon, et ils s'emploieront et veilleront à ce qu'il soit déployé la plus grande vigueur dans le développement de ces mesures.

«Art. 9. Le ministre de la marine rendra incessamment compte à la convention nationale des motifs

Digitized by Google

qui ont déterminé le choix des officiers employés dans le port et l'escadre de Toulon.

« Art. 10. La déclaration préliminaire et la proclamation de l'amiral Hood, les lettres interceptées par les représentans du peuple, le rapport du comité de salut public, et toutes les autres pièces relatives à la trahison de Toulon, seront imprimés et envoyés aux départemens et aux armées, etc.»

Le général Cartaux fut, immédiatement après l'apparition de cet arrêté, investi du commandement général de l'armée de siége. Dans l'espace de trois mois l'inhabile Cartaux avait passé du grade de colonel à celui de général en chef. Quant aux travaux de l'artillerie formant la partie essentielle des opérations du siége, le comité de salut public proposa d'envoyer à l'armée un officier d'artillerie capable de diriger cet arme. On ne sait point par quelle considération cette mission ne fut pas confiée à un général, et pourquoi on se contenta, dans cette circonstance critique, de chercher parmi les officiers secondaires. Napoléon n'avait alors que vingt-quatre ans, et n'était que chef de bataillon au 4e régiment d'artillerie à pied; il fut désigné et accepté par la convention. Il venait alors d'une petite expédition contre la Sardaigne, et s'était honorablement acquitté d'une mission fort délicate que le général Dugua lui avait donnée à Nice.

Napoléon arriva le 12 septembre au Beausset.

Digitized by Google

Il reconnut les forces de l'artillerie; elles consistaient en deux batteries de campagne, sous les ordres du capitaine Sugny, trois batteries d'artillerie à cheval, dirigées par d'anciens sergens, le chef de bataillon Dommartin étant retenu à l'ambulance par ses blessures, et en huit pièces de 24 tirées de l'arsenal de Marseille. Le lendemain de son arrivée il accompagna Cartaux à une batterie de huit pièces, que celui-ci avait fait établir sur une petite éminence à deux mille toises de la mer, dans le but de brûler l'escadre ennemie qui se trouvait à plus d'une lieue de la batterie, par conséquent hors de la portée de ses feux. On chauffait des boulets avec des soufflets de cuisine, et il n'y avait aucune direction dans les travaux; les grenadiers de Bourgogne servaient les pièces, et disséminés dans les *bastides*, ils agissaient au hasard et à leur fantaisie.

Napoléon trouva cette situation fort ridicule, et condamna tout au premier coup-d'œil. Il donna d'abord l'ordre de faire parquer les huit pièces de la batterie de Cartaux; puis il s'occupa sans relâche de l'organisation de l'artillerie et des ateliers; il fit rappeler de vieux officiers sortis de l'armée par suite des événemens de la révolution. L'armée de siége n'avait pas un seul officier de génie; en sorte que Napoléon fut obligé de veiller au service de ces deux spécialités. Malgré ce désordre et cette

Digitized by Google

double occupation, six semaines ne s'étaient pas écoulées, qu'il y avait à l'armée de Toulon cent pièces de gros calibre, des mortiers à grande portée, des pièces de 24 et une abondante provision de projectiles, un matériel complet enfin, capable d'attaquer sérieusement la place.

Napoléon commença ses opérations par l'établissement de deux batteries sur le rivage; il leur donna le nom de *Montagne* et de *Sans-Culotte*, préoccupation singulière des idées révolutionnaires chez celui qui devait fermer la révolution. La canonnade de ces batteries força l'escadre à évacuer la petite rade; mais les généraux ennemis cherchèrent à s'emparer de ces travaux. Le 14 octobre, ils hasardèrent une sortie. Cette expédition, forte de 400 hommes, surprit, pour ainsi dire, l'armée nationale. Napoléon accourut aussitôt, et une acclamation générale des soldats le salua comme le véritable chef de l'armée. Sa présence répandit une confiance subite et extraordinaire dans tous les rangs; la sortie fut d'abord contenue, puis repoussée et les batteries sauvées.

Le lendemain de cette affaire, le général Lapoype, qui n'avait encore eu que des escarmouches avec l'ennemi campé sur le Faron, attaqua et emporta la hauteur du cap Bréga.

On en était là, lorsqu'il arriva de Paris un plan de conduite de siége : le général Darcon l'avait ré-

Digitized by Google

digé, et le comité du génie y avait apposé son approbation.

Ce plan fut soumis à un conseil de guerre tenu à Ollioules. Ses dispositions demandaient d'abord qu'on s'emparât de la montagne et du fort Faron, des forts Rouge et Blanc, de celui de Sainte-Catherine; qu'on ouvrit la tranchée sur le milieu de l'enceinte de la ville, et qu'on abandonnât toute tentative contre les forts Lamalgue et Malbousquet. Le comité de Paris supposait d'ailleurs l'armée forte de 60,000 hommes, disposant d'un matériel considérable et largement pourvue de subsistances et de provisions de toutes sortes. Lapoype et Cartaux paraissaient résolus à mettre en œuvre les instructions arrivées de Paris, mais Napoléon démontra vivement l'inutilité et le danger du plan proposé; il demanda qu'on bloquât Toulon par mer, comme il l'était par terre, au moyen de deux batteries de trente pièces qui forceraient l'escadre anglaise d'évacuer les deux rades. Il désigna pour ces constructions l'extrémité du promontoire de l'Éguillette et l'extrémité du promontoire Balaguier. Marescot, depuis, général du génie, et alors capitaine, adopta les idées de Napoléon, sans toutefois partager ses espérances. Mais les Anglais avaient déjà compris l'importance qu'on pouvait donner à la jointe des deux promontoires : ils travaillaient sans relâche au fort Murgrave, destiné à

Digitized by Google

commander les positions de l'Éguillette et de Balaguier; tout avait été prodigué pour les rendre formidables; rien n'y manquait; c'était en effet un petit *Gibraltar*.

Cependant Napoléon rencontrait d'immenses difficultés pour la réalisation de son plan d'attaque, tantôt dans la résistance du conseil de guerre, tantôt dans l'ignorance de son état-major qui demandait qu'on employât l'artillerie contre les forts qui protégeaient Toulon, ou pour jeter des projectiles dans la ville et incendier quelques quartiers. Un jour Cartaux conduisit Napoléon sur une hauteur entre les forts Malbousquet et les forts Rouge et Blanc, et lui proposa d'établir une batterie qui les battrait à la fois. Ce plan était inexécutable, car les assiégeans ne pouvaient avoir d'avantage contre les assiégés qu'en plaçant trois ou quatre batteries contre un fort, de manière que les feux couvergeassent; or, Cartaux proposait précisément tout le contraire. Napoléon objecta que cette batterie, construite entre trois forts, serait rasée en un quart-d'heure, et qu'il ne resterait pas un seul canonnier. Le général en chef insista; Napoléon désobéit. Il désobéit une seconde fois, en refusant de construire une batterie inutile et dangereuse sur la terrasse d'une bastide, et une troisième enfin, en contremandant l'évacuation que Cartaux avait ordonnée des batteries de la *Montagne* et des *Sans-*

Digitized by Google

Culottes. Cartaux avait profité de l'absence de Napoléon, parti pour l'arsenal de Marseille; le commandant d'artillerie arriva au moment même où l'évacuation commençait.

Fatigué et tourmenté de tant de contrariétés, Napoléon écrivit au général en chef, pour lui demander qu'il lui fît connaître ses idées générales, et qu'il lui en laissât l'exécution pour les détails de son arme. Cartaux répondit que le plan auquel il s'attachait définitivement était que l'artillerie chauffât Toulon pendant trois jours, après quoi, il le ferait attaquer par trois colonnes. A côté de cette singulière réponse, ce qu'il fallait faire pour prendre Toulon, en répétant ce qu'il avait déjà dit au conseil de guerre. Il remit ce mémoire au représentant Gasparin, homme de beaucoup d'esprit, et qui seul avait compris la portée des idées du jeune commandant. Ce plan fut porté à Paris par un courrier extraordinaire, qui rapporta l'ordre à Cartaux de quitter sur le champ l'armée de siége, et de se rendre à celle des Alpes. Le général Lapoype, comme le plus ancien général, prit le commandement par *interim*, et établit son conseil général à Ollioules.

Napoléon fit immédiatement construire neuf batteries de canons et de mortiers; la canonnade, partie de ces différens points, avait pour but de retarder les travaux que l'ennemi faisait pour aug-

Digitized by Google

menter l'importance et la force du petit Gibraltar. Les assiégés, écrasés par le feu de ces batteries, tentèrent, le 8 novembre, une sortie pour la détruire. Repoussés de la batterie des Moulins, ils finirent par s'emparer de celle des Sablettes; mais l'adjudant-général Victor, depuis maréchal et duc de Bellune, la reprit quelques jours après.

Le rappel de Cartaux avait laissé Napoléon libre des dispositions de l'artillerie; cela dura peu. A cet officier si médiocre et si présomptueux, succéda un médecin savoyard, Doppet, plus intelligent que Cartaux, il est vrai, mais aussi ignorant de l'art de la guerre. C'était un jacobin outré. Peu de jours après son arrivée, une bombe ennemie mit le feu au magasin de poudre de la batterie de la *Montagne*; plusieurs canonniers furent tués, et Napoléon, qui s'y trouvait courut de grands dangers; le même soir, Napoléon alla chez Doppet pour lui rendre compte de l'événement; il le trouva en train de verbaliser, et cherchant à prouver que ce malheur était le fait des aristocrates. Le lendemain, un bataillon de la Côte-d'Or, de tranchée au fort Murgrave, indigné des mauvais traitemens que des Espagnols faisaient endurer à un volontaire qu'ils avaient fait prisonnier, courut aux armes et marcha au fort. Le régiment de Bourgogne le suivit; toute la division du général Brulé fut entraînée; une épouvantable canonnade et

Digitized by Google

une fusillade meurtrière s'engagèrent. Napoléon, qui se trouvait au quartier général, se rendit près du général en chef; mais celui-ci ignorant la raison de cet événement, ils y coururent. L'opinion du commandant fut que *puisque le vin était tiré, il fallait le boire*; qu'il en coûterait moins pour pousser l'attaque à fond que pour battre en retraite. Le général l'autorisa à se porter à la tête de l'attaque pour la diriger. Nos voltigeurs couvraient tout le promontoire et avaient enveloppé le fort; Napoléon formait deux compagnies de grenadiers en colonne pour pénétrer par la gorge, lorsque Doppet ayant eu un de ses aides-de-camp tué près de lui, quoique loin du feu, fit battre la retraite. Les tirailleurs apercevant ce mouvement rétrograde et entendant battre la retraite, se découragèrent; l'attaque fut manquée. Napoléon arriva près du général en chef, le visage couvert de sang d'une légère blessure qu'il avait reçue au front et qui n'était pas encore pensée, il dit: « *le j.... f.... qui a fait battre la retraite, nous fait manquer Toulon.* » Huit jours après, Doppet fut envoyé à l'armée des Pyrénées, où il signala son arrivée en faisant guillotiner grand nombre de généraux.

Doppet avait eu l'intention de renvoyer Napoléon de l'armée de Toulon, et de le remplacer par Duteil, bon homme, mais fort incapable; mais

Digitized by Google

Napoléon avait une mission expresse du gouvernement; il fut maintenu.

Dugommier fut désigné pour remplacer Doppet; l'armée accueillit ce choix avec grand plaisir; car il avait toutes les qualités d'un vieux militaire, brave, et aimé des soldats.

A la dissolution de l'armée de Lyon, celle de Toulon reçut quelques renforts, qui portèrent son total à 30,000 hommes. O'Hara, le général en chef des coalisés, attendait aussi un renfort de 14,000 hommes et espérait alors faire lever le siége, opérer sa jonction avec l'armée piémontaise et s'emparer de toute la Provence. Cette province manquait de vivres, et n'espérait de salut que dans la prompte réddition de Toulon. Le plan de Napoléon, qui agissait sur les forts, et principalement contre le Petit-Gibraltar, était l'objet d'une désaprobation générale et excitait les plus vives plaintes, car on ne comprenait pas pourquoi on n'attaquait pas directement Toulon. Les autorités de Marseille, alarmées de la disette qui allait toujours croissant, proposèrent à la convention de lever le siége, d'évacuer la Provence et de repasser la Durance, sauf à se remettre en campagne au printemps. Tout était prêt cependant pour une attaque décisive au fort Murgrave; mais Napoléon la retarda de quelques jours et renforça ses moyens d'action par une nouvelle batterie armée de huit

Digitized by Google

pièces de 24 et de quatre mortiers, destinés à maintenir le fort Malbousquet. La maladresse et la présomption des représentans du peuple compromirent l'effet que l'artillerie en attendait; s'étant rendu près de cette batterie, surnommée *la Convention*, ils donnèrent l'ordre aux canonniers de tirer. Le commandant d'artillerie, qui se trouvait au quartier général, étonné d'entendre le feu, ce qui était contraire à ses projets, courut chez le général en chef pour se plaindre; mais le mal était fait, il était sans remède. Le lendemain O'Hara sortit de la place à la tête de 1,000 hommes, passa le ruisseau de l'As, culbuta tous les postes qui défendaient la batterie de *la Convention*, s'en empara et l'encloua. Dugommier et Napoléon arrivèrent en toute hâte, firent quelques dispositions, repoussèrent l'ennemi et le poursuivirent jusqu'aux portes de Toulon. Cette sortie lui coûta beaucoup de monde; le général en chef O'Hara fut fait prisonnier, et remit son épée à Napoléon. Cette journée coûta deux blessures à Dugommier et procura à Napoléon le grade de colonel. Suchet, depuis maréchal de France, alors chef de bataillon des volontaires de l'Ardèche, se fit aussi remarquer.

Dugommier ayant obtenu un corps d'élite de 2,500 chasseurs et grenadiers, se résolut à donner l'assaut au Petit-Gibraltar. Le 14 décembre les batteries françaises commencèrent à faire un feu

Digitized by Google

roulant de bombes et de boulets avec quinze mortiers et trente pièces de canon de gros calibre ; il continua jour et nuit jusqu'au 17, jour de l'assaut et eut les plus heureux effets. La grande quantité de bombes qui tombaient dans la redoute avait forcé la garnison à en sortir. Le général en chef ordonna de marcher sur la redoute, à une heure du matin; mais la pluie sembla contrarier ce plan ; et ce ne fut que par les remontrances des représentans et les conseils de Napoléon, qu'il se décida à y donner suite. Dugommier divisa ses troupes en quatre colonnes : deux furent chargées d'observer les redoutes de l'Éguillette et de Balaguier, la troisième, toute de troupes d'élite, aux ordres du brave général Laborde, marcha droit au Petit-Gibraltar ; la quatrième resta en réserve.

Une première tentative faite par Dugommier en personne avait échoué ; désespéré, il se porta à la colonne de réserve commandée par Napoléon; il se fit précéder par un bataillon qu'il confia au capitaine d'artillerie Muiron. A trois heures du matin Muiron escalada le fort à une embrasure par laquelle entrèrent Napoléon et Dugommier ; Laborde et Guillon entrèrent par un autre côté. Les canonniers anglais se firent tous tuer sur leurs pièces. La garnison se rallia à la réserve, sur un mamelon à une portée de fusil du fort, contre l'ennemi. Au milieu de l'obscurité, de la pluie,

Digitized by Google

d'un vent affreux et du désordre des cadavres et des cris des blessés et des mourans, on eut beaucoup de peine à organiser six pièces : aussitôt elles commencèrent le feu ; l'ennemi renonça à ces attaques et battit en retraite. Peu de momens après, le jour parut ; l'armée victorieuse se rallia ; à dix heures on descendit sur l'ennemi, qui s'embarqua avec précipitation. A midi, il était entièrement chassé du promontoire. Cet assaut coûta mille hommes à l'armée républicaine et 2,500 à l'armée coalisée ; Napoléon eut un cheval tué sous lui et fut blessé d'un coup de lance ; Laborde et Muiron le furent plus grièvement.

Après cette victoire, Napoléon pensa à attaquer le fort Malbousquet, et dit aux généraux : *Demain ou après, au plus tard, vous souperez dans Toulon.*

L'amiral anglais, à la nouvelle de la prise du Petit-Gibraltar, envoya l'ordre aux troupes des batteries de l'Éguillette et de Balaguier de tenir contre les forces républicaines ; mais ce fut envain, et dans la crainte qu'elle ne finît par se trouver enfermée, il ordonna à son escadre de lever l'ancre, d'appareiller, de sortir des rades et de croiser hors de la portée du canon des côtes.

Les habitans de Toulon ne s'étaient point aperçus de la prise du Petit-Gibraltar ; l'alarme et la surprise furent extrêmes quand ils apprirent que le conseil de guerre anglais avait décidé l'évacua-

Digitized by Google

tion de la ville. Le fort Pommet sauta dans la nuit du 17 au 18. Les forts du Faron, de Malbousquet, de la redoute Rouge, et de la redoute Blanche, de Sainte-Catherine, furent évacués dans la même nuit. Le 18, tous ces forts furent occupés.

L'escadre anglo-espagnole était parvenue à sortir et croisait hors des rades ; plusieurs bâtimens et bon nombre de chaloupes qui rejoignaient l'escadre furent coulés bas par l'artillerie républicaine. Dans la soirée du 18, une épouvantable explosion annonça la destruction du magasin général ; au même moment le feu se manifesta à quatre ou cinq endroits, à l'arsenal, et une demi-heure après, la rade se couvrit de flammes ; c'était l'incendie de neuf vaisseaux de haut bord et de quatre frégates françaises ; l'horizon, à plusieurs lieues, en était embrasé ; on attendait l'explosion du fort Lamalgue, mais la garnison ne trouva pas le temps de charger les mines, et dans la nuit les Français y entrèrent. La terreur était dans Toulon ; la plus grande partie des habitans s'était embarquée ; le reste s'était barricadé dans les maisons ; l'armée républicaine était rangée en bataille sur les glacis.

Le 18, à dix heures du soir, le colonel Cervoni enfonça une porte et entra avec une patrouille de deux cents hommes ; tout était silencieux ; mais bientôt il courut un bruit que les mèches étaient allumées pour faire sauter les poudrières ; les trou-

Digitized by Google

pes destinées à la garde de la ville, entrèrent immédiatement. L'arsenal de la marine était dans une confusion horrible : l'incendie avait déjà commencé et faisait de grands progrès, malgré les efforts des galériens pour l'éteindre. Napoléon y arriva avec tout ce qu'il avait de canonniers et d'ouvriers disponibles, et réussit, après plusieurs jours, à éteindre le feu et à conserver l'arsenal. L'officier anglais, Sidney-Smith, chargé de brûler les vaisseaux de l'arsenal, s'était mollement acquitté de sa tâche, car les Français purent sauver tous les magasins, et des trente-un vaisseaux qui se trouvaient à Toulon, lors de la trahison, les Anglais n'en détruisirent ou n'en emmenèrent que 18. L'armée républicaine fit son entrée le 19 décembre. Elle avait passé soixante et dix heures sous les armes, dans la boue et la pluie ; elle se livra dans la ville à des désordres que semblaient autoriser les promesses faites aux soldats pendant le siége. Toutes les propriétés de Toulon furent déclarées propriétés de l'armée, et la république se substitua à *ses droits* moyennant une année de solde en gratification.

Je parlerai plus tard des suites du siége de Toulon et des vengeances du tribunal révolutionnaire qui y fut établi. Je me bornerai à dire pour le moment que la prise de cette place importante fut comme le prélude des grands succès de 1794. Du-

Digitized by Google

gommier passa à l'armée des Pyrénées-Orientales, et Napoléon fut chargé de réarmer les côtes de la Méditerranée, surtout Toulon, et de se rendre ensuite à l'armée d'Italie, pour y prendre le commandant de l'artillerie.

La réputation de Napoléon a commencé au siége de Toulon. Le brave Dugommier avait été tellement frappé de l'étendue de la portée de son génie militaire et de la portée de ses idées politiques, qu'il écrivit à la convention en demandant pour lui une brigade: *Avancez ce jeune homme, car si on était ingrat envers lui, il s'avancerait tout seul.* L'histoire du consulat et de l'empire a vérifié cette prophétie.

Je reviens à Marseille.

Les assemblées primaires de cette ville acceptèrent la constitution de 1793 à l'unanimité. Le tribunal révolutionnaire fut rétabli sous la présidence de Maillet jeune; Giraud y exerça le redoutable ministère d'accusateur public, et la terreur commença son règne. Les membres du comité général de la commission des sept, du tribunal populaire et de la municipalité provisoire, les présidens et les secrétaires des sections, les officiers de l'armée départementale, tous ceux qui avaient occupé des emplois publics pendant le mouvement contre-révolutionnaire, furent impitoyablement poursuivis; mais les plus compromis se retirèrent à Tou-

Digitized by Google

lon, avec Peloux et Castellanet, à la suite de Villeneuve et de son état-major. Pierre Laugier et Jean-Baptiste Vence, eurent moins de bonheur : traduits devant le tribunal de Maillet, ils furent condamnés à la peine de mort et subirent leur sort. Le dernier n'était âgé que de 23 ans et possédait tous les dons de la nature et de la fortune. Il s'était d'abord réfugié à bord d'un vaisseau gênois; mais ce vaisseau ayant été pris par un corsaire français, le jeune proscrit fut ramené à Marseille.

Barras, Fréron, Robespierre jeune, Ricord, Saliceti, gouvernaient alors dans le midi. Leurs actes ne furent pas toujours purs : ils se ressentaient de l'irritation que leur avait causée la résistance des sections de Marseille. Le 19 octobre, Barras et Fréron firent paraître l'arrêté suivant, qui reçut aussitôt une terrible exécution :

« Au nom de la République française,

« Les représentans du peuple près l'armée d'Italie et dans les départemens du Var, des Alpes maritimes et des Bouches-du-Rhône,

« Considérant qu'une faction liberticide avait plongé dans le deuil et la désolation les départemens des Bouches-du-Rhône et du Var;

« Considérant que cette faction scélérate avait méconnu la convention nationale et les lois de la république;

Digitized by Google

« Considérant que des autorités constituées avaient eu la lâcheté d'adhérer aux ordres donnés par cette horde de brigands sectionnaires ;

« Considérant que ces mêmes autorités ont poussé l'infamie jusqu'à prêter des sermens contre-révolutionnaires ;

« Considérant enfin qu'il importe de faire arrêter et remplacer sur le champ les fonctionnaires publics et tous les administrateurs municipaux, et autres qui auraient prêté ces abominables sermens,

ARRÊTENT :

« Que l'administration des départemens des Bouches-du-Rhône et du Var feront mettre sur le champ en état d'arrestation tous fonctionnaires ou administrateurs des départemens, districts ou municipalités, prévenus d'avoir méconnu la convention, les lois de la république, et prêté des sermens contre-révolutionnaires. Les administrations des départemens du Var et des Bouches-du-Rhône feront sur le champ remplacer les autorités constituées et tous ceux qui, conformément aux présentes dispositions, auront été mises en état d'arrestation. Ce remplacement aura lieu d'après la loi.

« Les scellés et les sequestres seront mis provi-

Digitized by Google

soirement sur les biens, meubles et immeubles desdits prévenus, lesquels seront dénoncés à l'accusateur public, pour être poursuivis criminellement.

« Tous les administrateurs, municipaux, juges et hommes, qui n'auront point exécuté les arrêtés des représentans du peuple, ou qui se seraient écartés des principes révolutionnaires de liberté, d'unité, d'égalité, seront destitués et mis en état d'arrestation.

« Il sera publié dans chaque commune des départemens du Var et des Bouches-du-Rhône que toute personne absente qui ne justifiera pas, dans la huitaine, d'un certificat de résidence dans la république, postérieurement au 30 août dernier, sera déclaré suspect, les scellés et sequestres seront mis sur tous ses biens meubles et immeubles, et si dans quinzaine il ne justifie pas de ladite résidence, il sera déclaré émigré. Les personnes absentes par commission, et qui sont dans l'intérieur de la république, justifieront de leur résidence dans le mois. Ne sont point comprises dans ledit arrêté celles qui seront dans les bataillons de la république.

« Les adminstrateurs des départemens du Var et des Bouches-du-Rhône sont spécialement chargés, sous leur responsabilité, de faire exécuter les dispositions mentionnées dans le présent arrêté.

Digitized by Google

Ils en ordonneront l'impression, l'envoi et les publications dans toutes les communes de leur district, avec ordre aux municipalités, aux comités de surveillance, aux officiers de police, et à tout bon citoyen, d'avoir à s'y conformer. »

Signés PAUL BARRAS, FRÉRON.

C'est à cette époque que les représentans du peuple supprimèrent le nom de Marseille, et lui donnèrent celui de *ville Sans Nom* (voir l'arrêté); puis ils firent détruire, dans leur rage insensée qui se portait sur les monumens comme sur les hommes, l'antique basilique des Accoules, l'église Saint-Ferréol, la salle des concerts, et tous les édifices enfin où les sections s'étaient assemblées. L'Hôtel-de-Ville était aussi promis à la destruction : déjà le balcon s'écroulait, et l'ouvrage de Puget était attaqué, lorsque Micoulin, président de la commission municipale et Lejourdan, agent national à la commune, se rendirent auprès de Robespierre jeune, de Ricord et de Saliceti, les supplièrent d'épargner ce monument, et la démolition fut suspendue. Fréron avait aussi proposé de combler le port de Marseille; heureusement les autres représentans s'y opposèrent. Le comité leur écrivit que si cette ville était aussi rigoureusement punie, il faudrait que Bordeaux disparut du sol français. *Hé bien!* répondit Fréron, *Bordeaux*,

Digitized by Google

comme Marseille, a eu ses Barbaroux, Bordeaux est criminel; si Bordeaux s'est rendu coupable d'aussi grands attentats. Il faut raser Toulon, il faut raser Marseille. Cette disposition fut repoussée; mais le sang n'en coula qu'avec plus d'abondance.

Le 23 octobre, trois commissaires arrivés de Paris, emmenèrent avec eux le duc d'Orléans, qui avait montré constamment, dans sa prison, une insouciance qui ressemblait à de la philosophie. Il fut conduit à Paris, où on l'exécuta le 6 novembre. Le 31 octobre, Duprat et Duperret, députés des Bouches-du-Rhône, montèrent sur l'échafaud avec Vergnaud, Brissot, Gensonné, Boyer-Fonfrède et quelques autres chefs de la Gironde. Le même jour, il parut à Marseille un arrêté qui mérite d'être cité. Voici ce document remarquable.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

« Les représentans du peuple, délégués par la convention nationale dans les départemens méridionaux,

« Considérant que le gouvernement républicain ne peut s'affermir solidement qu'avec des mœurs épurées; qu'une république, où le peuple est sans vertu, et où les vices dominent, ne peut exister long-temps;

Digitized by Google

« Considérant que les femmes publiques corrompent la jeunesse, frayent aux jeunes gens sans expérience tous les chemins du vice, qui conduisent toujours au sentier des crimes ;

« Considérant que la santé des défenseurs de la patrie est sans cesse exposée avec les femmes dangereuses, dont le sang infecté d'un poison subtil et mortel, communique aux hommes les plus sains les maladies les plus terribles ;

« Considérant que la ville de Marseille est trop voisine des camps établis sous les murs de Toulon, pour y souffrir plus long-temps et sans danger une quantité innombrable de ces femmes corruptrices, qui attirent les soldats des armées, lesquels, entraînés dans des plaisirs aussi pernicieux au moral qu'au physique, oublient, dans les bras de ces syrènes perfides, les uns de retourner à leur poste qu'ils ont lâchement abandonné, les autres de se rendre à l'ombre des drapeaux qu'ils ont choisis, et où les lois et l'honneur les appellent ;

« Considérant que les soldats de la patrie finissent tous par altérer leur santé ; qu'ils sont presque tous forcés, après un long séjour à Marseille, d'aller dans les hôpitaux où, en proie aux douleurs les plus aiguës et les plus honteuses, ils rendent leurs bataillons incomplets, et sont à charge à la république, au lieu de la défendre ;

« Considérant enfin que la seule mesure qui

Digitized by Google

puisse détruire tous ces inconvéniens, prévenir tous ces désordres, arrêter tous les maux de la corruption, rendre à la patrie ses défenseurs, est de retenir, dans les maisons d'arrêt, jusqu'à la reddition de la ville infâme de Toulon, toutes les femmes qui, dans Marseille, sont reconnues publiques,

ARRÊTENT CE QUI SUIT :

« Art. 1er. Toutes les femmes publiques de Marseille seront arrêtées et conduites dans des maisons d'arrêt.

« Art. 2. Sont réputées publiques, toutes les femmes non mariées, logeant en chambre garnie, recevant le jour comme la nuit, et indistinctement les hommes de quelque état qu'ils soient.

« Art. 3. Sont néanmoins exceptées de cette mesure de salut public les femmes qui, quoique logées en chambre garnie et non mariées, vivent sans scandale et sans bruit, et dont un citoyen connu se rendra caution par écrit dans les registres de la municipalité. Un citoyen ne pourra se rendre caution que d'une seule femme, et sera, par ce fait seul, chargé de pourvoir à sa subsistance et à tous ses besoins.

« Art. 4. Sont aussi exceptées d'arrestation toutes les femmes qui, quoique non mariées et logées

Digitized by Google

en chambre garnie, ont un magasin ou font un commerce quelconque depuis trois mois.

« Art. 5. La municipalité est chargée, sous sa responsabilité, de ne pas outre-passer les mesures du présent arrêté pour les arrestations : elle commettra, à cet effet, des citoyens d'un patriotisme et d'une probité reconnus, qui, avec le secours de la force armée, exécuteront, le plus promptement possible, cette mesure de salut public.

« Art. 6. La municipalité recommandera à ses commissaires d'apporter à cette opération de la décence, de l'humanité, de l'impartialité, et surtout point d'arbitraire.

« Art. 7. Le département des Bouches-du-Rhône indiquera à la municipalité deux maisons nationales propres à recevoir, avec commodité et aisance, toutes les femmes qui seront arrêtées ; dans l'une, seront logées celles dont la santé n'est pas altérée, et dans l'autre, toutes celles qui seront affectées de maux vénériens.

« Art. 8. On distribuera de l'ouvrage destiné pour les armées aux femmes saines, et il sera nommé des officiers de santé qui seront chargés de guérir les femmes malades ; et à mesure qu'il y en aura de guéries, on les fera transférer dans la maison des femmes saines, où elles travailleront comme les autres.

« Art. 9. Le département des Bouches-du-

Digitized by Google

Rhône pourvoiera à la subsistance et à l'entretien des femmes enfermées, en exécution du présent arrêté, et présentera incessamment, aux représentans du peuple, un projet d'organisation desdits établissemens.

« Art. 10. Le présent arrêté sera adressé au département des Bouches-du-Rhône, avec l'injonction de les faire mettre à exécution dans le plus bref délai.

« *Fait à Marseille, le dixième du deuxième mois « de l'an second de la république.*

« Signés CHARBONNIER, POMME. »

Cet arrêté reçut son entière exécution : on enferma une foule immense de femmes publiques, qui furent cependant remises en liberté peu de temps après la prise de Toulon.

Plusieurs ecclésiastiques déposèrent à cette époque, entre les mains de la municipalité, leurs lettres de prêtrises, en déclarant qu'ils n'avaient jamais cru à la religion catholique, qu'ils ne connaissaient plus d'autres culte que la liberté et l'égalité, qu'ils objuraient toutes leurs jongleries. Plusieurs se marièrent, et parmi eux le chanoine du Beausset, dont la femme fut portée en triomphe. Cette révolution, si terrible dans son enfantement, mais si salutaire dans ses résultats, employa sa-

Digitized by Google

vamment tout ce qui frappait les sens du peuple, et toujours elle se montra prodigue de chants, de fêtes et de cérémonies. Elles avaient un éblouissant prestige, ces solennités républicaines qui apparaissaient avec de colosales proportions au milieu des orages et des foudres. Par ordre des commissaires conventionnels, les premières décades, belles de tout l'attrait de la nouveauté, furent célébrées à Marseille avec magnificence: c'étaient des promenades civiques qui partaient de la maison commune, se rendaient au temple de la Raison (1) et parcouraient les principales rues. Mais la pompe de toutes ces fêtes fut bientôt éclipsée par une fête plus brillante. Dugommier avait succédé à Cartaux. Napoléon révélait son beau génie, et les troupes de la convention étaient entrées dans Toulon le 19 décembre. Les patriotes marseillais en éprouvèrent une joie bien vive, et ils voulurent que des réjouissances publiques en manifestassent l'expression. On fit une procession triomphale digne d'être décrite ; elle partit de l'Hôtel-de-Ville. Un corps de cavalerie d'élite ouvrait la marche, précédé de ces trompêtes retentissantes; un héraut d'armes, richement décoré, faisait flotter la bannière du département, sur laquelle on lisait en caractères d'or les droits de l'homme et du citoyen; il était suivi

(1) Eglise des Prêcheurs.

Digitized by Google

par un bataillon de la garde nationale, suivi lui-même d'une troupe de jeunes vierges, tenant chacune à la main une branche de laurier et une enseigne déployée; douze volontaires portaient un élégant faisceau surmonté d'une pique et d'un bonnet rouge, symbole de l'union de tous les départemens français; ensuite, on voyait une urne funéraire avec cette inscription : *ici repose la cendre des martyrs de l'indépendance*.. Sur un char somptueux se trouvait Apollon, jouant de la lyre et entouré des Muses avec leurs divers attributs. Une autre divinité de l'Olympe foulait aux pieds des sceptres et des couronnes; puis s'avançait un petit corps d'armée, comme prêt à partir pour terrasser les ennemis du peuple; venaient les quatre Saisons et la déesse de l'Abondance. Le bataillon du 10 août et celui du 21 janvier marchaient tambour battant; suivaient quelques compagnies de gardes nationaux qui faisaient rouler divers instrumens de guerre ornés de guirlandes; après eux, l'image de la Bastille détruite. Un char surmonté d'un trône sur lequel se montrait Hercule, sa massue à la main; la déesse de la Liberté, aussi dans un char précédé de plusieurs lévites couronnés de fleurs; encore un char qui portait une forge et qu'entouraient d'ouvriers avec des marques distinctives des métiers et des arts. Des bœufs traînant une charrue, suivis de laboureurs, des grou-

Digitized by Google

pes de vieillards, des vétérans et d'invalides; les membres du club se présentant en colonnes serrées, liés les uns aux autres avec des rubans tricolores; une troupe de comédiens dans des costumes différens; un arbre de la liberté entouré de bandelettes aux trois couleurs que tenaient vingt jeunes filles resplandissantes de parure. Alors paraissaient Dugommier et son brillant état-major; derrrière eux, un détachement traînant dans la poussière des drapeaux blancs et des canons brisés; ensuite, un chariot chargé de blessés et sur lequel se trouvait aussi un guerrier armé de pied en cap dans l'attitude d'un triomphateur; les bustes de Brutus, de Marat, de Lepelletier; deux hommes condamnés aux galères par le tribunal populaire, vêtus de la livrée du crime et courbés sous le poids des fers; de nombreux corps de musique, mêlant des sons harmonieux aux champs patriotiques qui retentissaient de toutes parts; des trépieds, des cassolettes, des licteurs, le vaisseau de la république; les représentans du peuple, les membres de la commune, tous les corps administratifs et judiciaires, tous les officiers de la marine et de la garnison. La marche était fermée par plusieurs bataillons de la garde nationale et quelques pièces d'artillerie; au centre de ces bataillon, des enfans forgeaient des armes sur des enclumes. Ce fut ainsi que l'imposant cortége s'avança vers l'autel de la patrie; ainsi il

Digitized by Google

parcourut la ville aux sons des canons et des cloches, et passa devant le club. Là s'élevait un arc de triomphe. Isnard, président de la société, harangua Dugommier et lui présenta une couronne de laurier; le général la prit en disant qu'elle n'était due qu'aux sans culottes de l'armée victorieuse. Ensuite on enleva aux deux captifs leurs vêtemens ignominieux et leurs chaînes pesantes.

Cependant les exécutions allaient toujours leur train. A Toulon, la guillotine moissonna des femmes et des vieillards. On porta dans une chaise à bras, jusque sur l'échafaud, Baussier, citoyen vénérable, âgé de quatre-vingt-quatorze ans; une femme qui sortait de l'enfantement fut arrachée du lit et conduite au supplice. Barras et Fréron firent publier dans cette ville que les bons citoyens allassent au Champ-de-Mars, sous peine de mort, et trois mille s'y rendirent. Fréron était à cheval, entouré de troupes, de canons et d'une centaine de jacobins forcenés. *Entrez dans la foule,* dit-il à ces derniers, *séparez-en ceux que vous voudrez, et rassemblez-les le long de ce mur.* Les jacobins s'élancent dans les rangs et choisissent les victimes au gré de leurs passions ou du hasard. Au signal donné par Fréron, la mousqueterie tonne de toutes parts; les malheureux Toulonnais se meuvent pêle-mêle et tombent les uns sur les autres. Tout-à-coup, par ordre du proconsul, une voix s'écria : *que tous*

Digitized by Google

ceux qui ne sont pas morts se lèvent! Les blessés croient que l'on veut les secourir ; ils se dressent, on les foudroie de nouveau, et puis le fer moissonne tous ceux que le feu avait épargnés.

A Marseille, le tribunal révolutionnaire avait envoyé au supplice deux cents personnes, et la convention nationale, en décrétant, sur la demande de Bourdon de l'Oise, que la section n° 11 avait bien mérité de la patrie, avait aussi décrété que les biens des condamnés serviraient à indemniser les patriotes marseillais des malheurs et des pertes qu'ils avaient éprouvés en combattant pour la cause républicaine. Cependant le tribunal n'allait pas assez vite au gré des représentans, qui le suspendirent par un arrêté du 7 janvier 1794. Le considérant porta *que les plus acharnés sectionnaires, les négocians infâmes échappaient à la mort.* Fréron et ses confrères ordonnèrent aussi l'arrestation de Maillet et de Giraud, accusés d'avoir reçu des sommes immenses pour faire grace à des fédéralistes. Ils nommèrent cette commission militaire dont les fureurs ont acquis une exécrable célébrité. Cinq Parisiens la composaient : Leroy, surnommé Brutus, Lefebvre, Thiberge, Lespine et Vaucher. Jugeant sans accusateur public et sans formes judiciaires, ils adressaient aux accusés quelques questions sommaires et les faisaient rentrer dans les prisons; ensuite ils en soumettaient la liste à des sans culottes, qui mar-

Digitized by Google

quait avec de l'encre rouge les noms de ceux qu'ils destinaient à la mort. Brutus prononçait la sentence en présence des condamnés (1), et on les plaçait aussitôt sur des charrêtes qui les attendaient de-

(1) Voici le premier jugement qui fut rendu par ce tribunal, le 24 janvier 1794, et qui donnera une idée de tous ceux qui le suivirent :

Jugement prononcé en présence du peuple par la commission militaire, dans la salle de justice.

« Les membres de la commission militaire établie à Sans Nom, ci-devant Marseille, par ordre des représentans du peuple dans les départemens méridionaux,

« Convaincus qu'il importe à la sûreté de l'assemblée nationale et au salut de la république, d'arracher de son sein les enfans ingrats envers leur patrie, qui ont osé la déchirer ;

« Convaincus que ces hommes perfides, connus sous le nom d'aristocrates, de traîtres, de royalistes, de rebelles, de conspirateurs, de fédéralistes, sont les auteurs des maux qui ont déjà affligé la patrie ;

« Considérant que ceux-là sont vraiment coupables qui ont osé former des projets liberticides contre l'égalité des Français républicains, ainsi que contre l'unité et l'indivisibilité de la république ;

« Considérant encore que dans la ci-devant ville de Marseille des complots affreux furent formés pour anéantir la représentation nationale, et pour persécuter les patriotes opprimés ;

« Considérant enfin qu'il est temps que le glaive vengeur des lois pèse sur la tête des auteurs, fauteurs, instigateurs et adhérans aux forfaits commis contre la chose publique, persuadés que ces scélérats doivent, pour le bien général et le bonheur commun, disparaître du sol de la république qu'ils ont infecté ;

« Interrogatoires subis, réponses des accusés entendues et vérifications faites des pièces originales produites contre les citoyens ci-après nommés,

Digitized by Google

vant la porte du Palais de justice. Le cortège lugubre se mettait en marche au bruit des tambours et s'arrêtait à la Cannebière, où l'échafaud était en permanence. Toutes les fois qu'une tête tombait, un roulement se faisait entendre, et des misérables, principalement des femmes furieuses de jacobinisme, criaient : *vive la république! vive la montagne!* La commission militaire, quelques

« La commission militaire, conformément à la loi du 19 mars 1793, art. 4, et conformément au décret rendu par la convention nationale, du 27 du même mois, qui déclare, sur la proposition d'un de ses membres « de ne faire ni paix ni trève aux aristocrates et à tous les « ennemis de la révolution, et qu'elle les met hors la loi, »

« Nous condamnons les nommés Joseph Bau, Honoré Boisson, Antoine Aillaud, Jean Payant, Basile Samatan, Bernard Mège, Lazare Rencurel, Pascal Blanc, Pierre Deidier, Pierre Bonhomme, François-Sébastien Chaulan, François Lanry, Victor-Alphonse Arbaud, Hugues Billard père, tous prévenus et convaincus d'avoir été les auteurs, fauteurs, instigateurs et complices des mouvemens contre révolutionnaires opérés dans le département des Bouches-du-Rhône, et principalement dans la commune ci-devant appelée Marseille ;

« D'après les opinions prononcées à haute voix par Jean Lefebvre, Jean-François Lespine, Charles Thiberge, François Faucher, membres de la commission, et Brutus, président la commission militaire, prononce la peine de mort contre les dénommés ci-dessus, et déclare leurs biens acquis et confisqués à la république, conformément à l'art. 8 de la loi du 19 mars dernier.

« En conséquence, le commandant de la place est chargé de faire mettre sur le champ le présent jugement à exécution, ainsi qu'il a été prononcé par les membres de la commission militaire.

« Fait à Sans nom, le 4 pluviose, l'an 2 de la république française une et indivisible, impérissable et démocratique. »

Suivent les noms des juges.

Digitized by Google

jours après son installation, écrivit à la commune de Paris, en lui adressant dix exemplaires de ses jugemens : « Vous *verrez* que nous n'a-vons « pas perdu un instant. La vengeance nationale « est ici à l'ordre du jour; la terreur est dans « l'ame des lâches, des aristocrates et des modérés. « Le glaive de la loi nous est confié; il frappe journel- « lement de têtes coupables. Il n'en échappera pas « un, nous vous l'assurons; plus la guillotine joue, « plus la république s'affermit. Le sang des scélé- « rats, des ennemis de la patrie arrose les sillons du « midi; leurs corps fertilisent les champs; la terre a » soif de ces monstres. Nous travaillons sans relâ- « che à faire disparaître des départemens méridio- « naux tous ceux qui ne veulent pas la liberté, qui « méprisent l'égalité, qui rejettent l'unité et l'in- « divisibilité de la république, qui n'aiment pas la « convention nationale, qui craignent les jacobins « et tous les sans culottes, nos frères. Ça va bien; « ça ira mieux avant peu de temps.»

Ce fut le 6 janvier 1794, que parut le fameux arrêté qui enlevait à Marseille son nom. C'est un document trop précieux, trop extraordinaire pour que je le passe sous silence.

Digitized by Google

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

Les représentans du peuple près les armées et les départemens du midi,

« Considérant que la commune de Marseille a la première sonné le tocsin de la rebellion dans le midi; qu'une foule de commissaires envoyés par elle dans tous les départemens circonvoisins ont soulevé les paisibles habitans des campagnes; qu'accompagnés de nombreux satellites, ils ont entraîné par la terreur ceux qu'ils n'avaient pu séduire par leurs discours;

« Considérant que cette commune a attenté à la représentation nationale en arrêtant des députés envoyés dans les départemens méridionaux par la convention; que ses nombreux bataillons ont marché, enseignes déployées, contre les armées nationales, leur ont livré des batailles, ont assiégé, pris et saccagé des villes qui étaient restées fidèles à la république;

« Considérant que tant de forfaits sont restés impunis; que Marseille au lieu de les faire oublier par une conduite républicaine, s'est encore dernièrement rendue coupable d'une nouvelle révolte; que sa municipalité s'est opposée formellement à l'exécution des ordres du comité de salut public, de la convention nationale et à ceux des représentans du

Digitized by Google

peuple ; qu'elle a tenté de soutenir cette désobéissance par la force armée, en convoquant les bataillons dans leurs arrondissemens respectifs ;

« Considérant que par l'examen des papiers trouvés dans les greffes de l'infâme Toulon, on voit que Marseille et Toulon n'avaient qu'un même esprit, qu'une même idée, qu'une même intention, qu'un même but; que des commissaires communs furent envoyés aux flottes ennemies; que l'arrivée seule des armées républicaines dans les murs de Marseille a empêché les Anglais d'entrer dans les ports ; que cette intimité, cette coalition est démontrée par la stupeur dans laquelle la réduction de sa fidèle alliée l'a plongée et la retient, au milieu des chants d'allégresse qui retentissent dans toutes les communes des départemens environnans,

ARRÊTENT :

« Art. 1er Le nom de Marseille que porte cette commune criminelle sera changé; la convention nationale sera invitée de lui en donner un autre ; provisoirement elle restera *Sans Nom* et portera cette dénomination.

« Art. 2. Les repaires où se tenaient les assemblées des sections et du comité général, seront rasés, et un poteau, qui rappellera leur révolte, sera dressé sur le terrain qu'ils occupaient;

Digitized by Google

« Art. 3. Est excepté de cette mesure le lieu de l'assemblée de la section n° 11, qui seule a donné tant de preuves de son attachement pour l'unité et l'indivisibilité de la république.

« Art. 4. Il sera fait un inventaire des meubles et effets garnissant les lieux à démolir. Ces meubles et effets seront préalablement enlevés pour être vendus conformément à la loi sur la vente des biens des rebelles ; les matières d'or et d'argent seront portées à la Monnaie. L'administration du district désignera les lieux où seront portés les titres et papiers. L'administration des poudres et salpêtres aura auprès de chaque édifice à démolir un préposé pour y recueillir et faire valoir les terres salpétrées.

« Art. 5. Le commandant militaire de la commune de *Sans Nom*, est chargé, sous sa responsabilité, de faire exécuter le présent arrêté au moment de sa réception; il charge en outre la commission municipale provisoire d'exécuter sur le champ les dispositions relatives aux démolitions des lieux où se tenaient les sections.

« Art. 6. Le présent arrêté sera proclamé, publié, imprimé et affiché dans la commune de *Sans Nom*, et dans tous les départemens méridionaux.

« *Fait au port de la Montagne (Toulon), le 17 pluviose, l'an 2 de la république.*

« Signés Fréron, Paul Barras, Saliceti, Ricord »

Digitized by Google

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE.

«Nous général de division, commandant la place de *Sans Nom*, en état de siége, ordonnons que l'arrêté des représentans du peuple ci-dessus sera exécuté en tout son contenu, et qu'il sera proclamé, publié et affiché dans l'étendue de la commune de *Sans Nom*, de son territoire et dans tous les départemens méridionaux.

«*Sans Nom, le* 29 *nivose, l'an* 2 *de la république.*

« *Le général de division, commandant la place,*

«Signé LAPOYPE.»

Le comité de salut public n'approuva pas l'arrêté du 7 janvier; il cassa la commission militaire et forma un nouveau tribunal révolutionnaire, présidé par Bompard, ancien suisse de l'abbaye de Saint-Victor. Les fonctions d'accusateur public furent confiées à Riquier, maître d'école.

Plusieurs proscrits, au nombre desquels était l'avocat Lavabre, se réfugièrent sur un bâtiment gênois; mais ce navire se vit forcé de les débarquer à Mont-Redon. Lavabre montrant qu'une ame courageuse et libre est toujours maîtresse d'elle-même et sait échapper aux tyrans, se précipita dans les flots; les autres fugitifs furent guillotinés

Digitized by Google

avec Roux, évêque constitutionnel des Bouches-du-Rhône.

Maillet et Giraud avait été traduits devant le tribunal révolutionnaire de Paris, mais ils furent acquittés. Le président en les rendant à la liberté, leur dit : *républicains, le tribunal reconnaît non seulement votre innocence, mais vous accorde encore une couronne civique et le baiser fraternel.* Ces deux magistrats allèrent ensuite reprendre leurs fonctions à Marseille. Les sans culottes de cette ville les accueillirent avec enthousiasme et les portèrent en triomphe à la tribune du club, et de jeunes républicaines les couronnèrent de laurier en chantant des couplets en leur honneur.

Les circonstances devenaient tous les jours plus affreuses ; la disette se faisait sentir, une détresse poignante comprinait tous les cœurs ; il eut fallu donner à des hommes sages la mission de calmer tant de maux et de sécher tant de larmes par des mesures conciliatrices. Le croira-t-on ? la convention envoya Maignet ; Maignet qui surpassa en attentats les œuvres de ses prédécesseurs ! Les cendres de Bédouin accuseront toujours sa mémoire. A peine ce représentant du peuple fut arrivé à Marseille, qu'il adressa aux administrateurs de cette ville la lettre suivante :

Digitized by Google

« Envoyé dans ce département pour remplir une mission aussi importante que délicate, j'ai besoin, citoyens, de connaître parfaitement, avant d'agir, l'esprit qui l'anime et le caractère de ses habitans. L'art de gouverner les hommes est si difficile, et demande tant de connaissances, qu'on ne saurait prendre trop de soin à interroger ceux qui ont été à portée de les étudier. De grands événemens se sont passés particulièrement dans cette commune; la république entière attend avec impatience les remèdes qu'on emploiera pour cicatriser les plaies qui ont été faites ici à la patrie. C'est à vous, citoyens, que s'adresse le représentant du peuple chargé de peser, dans la balance de la justice, et le bien et le mal qui s'est fait dans cette commune, pour connaître quelles sont les causes qui ont perverti l'opinion publique, dans un pays qui, jadis, avait rendu de grands services à la patrie. Quelle est sa situation actuelle, et quel est l'esprit qui y règnè? Vous sentirez, sans doute, ce que demande de vous une pareille marque de confiance. Vous répondrez à la république entière de la véracité des renseignemens que vous allez donner à celui qui ne vous interroge que pour pouvoir agir d'une manière qui remplisse son attente. Vous oublierez que vous êtes citoyens du département des Bouches-du-Rhône, pour vous rappeler que vous faites partie de la grande famille, et qu'il s'agit ici de

Digitized by Google

l'intérêt de tous, et non pas d'une simple section. Ce premier acte de notre correspondance, en me donnant la mesure de votre caractère public, me servira à connaître ce que la patrie peut attendre de chacun de vous, dans un temps où l'on doit absolument lui sacrifier tout intérêt particulier. Je demande de vous, citoyens, dans la journée de demain, un rapport écrit qui, rapproché des renseignemens que j'ai déjà reçus, me mettra en état d'agir de suite. Tout retard serait un véritable délit, parce qu'il suspendrait les mesures dont le succès dépend de la célérité qu'on apportera à les prendre.

« *Le représentant du peuple envoyé dans les départemens des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse,*

MAIGNET.

Ce représentant, trouvant sans doute que la commission militaire n'allait pas assez vite dans ces jugemens de sang, fit paraître le 10 l'arrêté suivant, qui est un véritable monument de cruauté et de vengeance :

« Considérant que sous un gouvernement révolutionnaire, dans un temps où la masse entière des amis de la république est en guerre ouverte avec ceux qui conspirent contre elle, la justice qui punit les attentats commis contre la souveraineté du peuple, doit avoir une prompte exécution. Instruit que

Digitized by Google

la commission militaire se voit, avec douleur, sans cesse arrêtée dans ses jugemens, pour n'avoir pas reçu les premiers renseignemens qui doivent lui signaler chaque détenu, en lui indiquant la nature du délit dont chacun d'eux est prévenu; voulant seconder le zèle de la commission, assurer à la nation la vengeance qui lui est due, et rendre sur le champ à la liberté les patriotes que l'erreur ou la malveillance auraient plongés dans ces demeures du crime,

« Ordonne que le comité de surveillance qui doit être saisi des différentes dénonciations qui existent contre les détenus, sera tenu de les communiquer de suite à la commission militaire, ainsi que les notes et renseignemens qui pourraient lui être parvenus sur le compte de chacun de ces individus;

« Qu'il sera formé, par le comité, des listes dans lesquelles, après la lecture de ces différentes pièces, chacun des détenus sera classé suivant la nature du délit qu'on lui impute;

« Que la commission militaire consultera ces différentes listes, qui ne seront, néanmoins, qu'indicatives, et qu'elle appliquera, par un seul et même jugement, à tous ceux qui se seront rendus coupables d'un même délit, dans l'exercice de quelques fonctions civiles, ou qui ont pris les armes contre les troupes de la république, ou les pa-

Digitized by Google

triotes armés pour sa défense, ou qui auront embauché pour l'armée des rebelles, ou commis quelque autre délit, seront tous à la fois conduits devant la commission, pour y subir l'interrogatoire sommaire que la loi détermine, et y être condamnés en présence du peuple, qui pourra assister à toute cette instruction, et subir, dans le même jour, la peine attachée à leur délit;

« Ordonne que la commission militaire donnera les ordres nécessaires pour conduire, sous bonne et sûre garde, dans un même lieu, tous les prévenus d'un même délit; — charge, en conséquence, le commandant de la place de fournir, pour la garde desdits détenus, soit lors de cette translation et pendant la détention, soit pendant le jugement et l'exécution, une force imposante, et de prendre toutes les mesures qui seront nécessaires pour maintenir la tranquillité publique, et prévenir l'évasion des prévenus;

« Ordonne également qu'il sera présenté, dans le plus court délai, par le comité révolutionnaire et par le département, une liste de tous ceux qui ont occupé pendant toute la contre-révolution des places, soit dans cette commune, soit dans l'étendue du département des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, qui ont reconnu les autorités contre-révolutionnaires, qui ont prêté le serment de ne plus reconnaître les décrets de la convention,

Digitized by Google

ainsi que ceux qui ont provoqué, concouru ou à la levée des hommes de l'armée des rebelles, ou fourni à la nourriture et au paiement du prêt de l'armée départementale; qui ont concouru au désarmement des patriotes, fait feu ou provoqué à se porter contre la section n° 2, et les patriotes des autres sections qui s'y étaient réunis; qui ont occupé des places dans les sections, de quelque nature que ce soit, pendant la contre-révolution; poursuivi, dénoncé les patriotes, ou qui sont venus déposer contre eux, devant le tribunal soi-disant populaire, et qui ont eu la scélérate audace de porter des mains sacriléges sur les arbres de la liberté qui étaient devant les maisons des patriotes, pour être dénoncés à la commission militaire;

« Ordonne que sur cette liste seront compris ceux qui, prévenus de quelques-uns de ces délits ou de tout autre contre la liberté, se seraient soustraits par la fuite, ou seraient décédés par maladie ou dans les combats qu'ils ont livrés aux troupes de la république; charge la commission de prononcer, par contumace, sur la nature du délit qui leur sera imputé;

« En conséquence, le présent arrêté sera envoyé au commandant de la place, à la commission militaire, à l'administration du département et au comité révolutionnaire, pour chacun le

Digitized by Google

mettre à exécution dans la partie qui le concerne.

« *Ce 22 pluviose, l'an 2 de la république.*

« Signé MAIGNET. »

Ce représentant trouva ensuite que la commission municipale, que Micoulin présidait, manquait d'énergie : il en créa une autre *placée à la hauteur des circonstances*. La convention nationale ne crut pas devoir obtempérer aux pressantes sollicitations des représentans du peuple qui voulaient à toutes forces que la ville de Marseille changeât de nom; elle lui conserva celui qu'elle portait depuis tant de siècles, comme un nom cher à tous les amis de la république, et pour donner aussi aux bons citoyens qu'elle renfermait une preuve de bienveillance nationale, elle ajouta : « que ce témoi-« gnage de ses vrais sentimens sur Marseille dé-« chire, d'une manière bien honorable, le crêpe « dont on avait couvert, dans un moment d'erreur, « les services qu'elle avait rendus à la patrie; que « cependant cette tache, dont on allait la flétrir, « subsisterait en partie, si la maison commune « demeurait frappée du même anathême sous le-« quel périssent tous les lieux où les sections ont « ourdi leurs projets liberticides; que si l'une de « ces sections a tenu ses séances dans un des ap-

Digitized by Google

« partemens de cette maison commune, il suffira « de prendre les mesures pour que ce lieu, en « rappelant aux bons citoyens les crimes qui y « ont été commis, retrace en même temps les « devoirs que cette faute, qu'ils n'ont point parta- « gée, impose à tous ceux qui s'intéressent à la « gloire de MARSEILLE; mais que cette circonstance « n'a jamais pu autoriser la destruction de la mai- « son du peuple; que cette démolition a bien été « arrêtée, mais que les coups qui y avaient déjà « été portés ont été si prompts et si terribles, qu'ils « nécessitent les plus grandes réparations; que la « république doit s'empresser de réparer les suites « d'une erreur commise en son nom, et faire, « au frais du trésor national, les dépenses que « l'état actuel des choses exige, pour que la muni- « cipalité puisse y tenir ses séances avec dignité; « que jusqu'à ce que les réparations soient faites, « il importe néanmoins que les magistrats du peu- « ple viennent y exercer de suite leurs fonctions, « afin que rien ne retrace plus des souvenirs fâ- « cheux; mais qu'il faut aussi qu'il n'y ait que les « hommes que le gouvernement révolutionnaire « avoue, qui en approchent; que parmi ceux qui « composent actuellement la commission munici- « pale, il en est beaucoup que les administrations « du département et du district, et le comité ré- « volutionnaire par nous consultés, ont signalés

Digitized by Google

« comme n'ayant pas le degré d'énergie qui est « nécessaire dans les momens de crise. »

C'est ainsi que Maignet exprima, le 3 mars, à Marseille, les intentions de la convention nationale; puis il arrêta sur ces considérations ce qui suit :

« Art. 1er. Sur la présentation qui nous a été faite par les corps administratifs, le comité révolutionnaire et la société populaire, le citoyen Isnard, Parian, Amphoux aîné, Galibert cadet, Frichet, capitaine, Vernet cadet, Bertrand, Fortuné Richard, Roch Jourdan, Lalliod, Goudar, Ange Ganivet, Montbrion, Garouette, Auguste Chaboud, Tardieu aîné, Caillot, fils de Joseph, Remuzat, Ancelly, Jean-Joseph Coulet, Ravanas cadet, sont nommés pour former la municipalité de cette commune.

« Art. 2. Le citoyen Pierre Trahan remplira les fonctions d'agent national de la commune de Marseille.

« Art. 3. Les officiers municipaux choisiront alternativement, tous les quinze jours, un d'eux pour remplir les fonctions de président.

« Art. 4. Nul ne pourra être réélu qu'après un intervalle de quinze jours.

Digitized by Google

« Art. 5. La municipalité choisira son secrétaire greffier.

« Art. 6. Demain, à 9 heures du matin, la municipalité sera installée solennellement dans la maison commune.

« Art. 7. En conséquence, les membres qui composent cette municipalité seront convoqués, ainsi que deux membres de l'administration du département, deux de l'administration du district, deux membres du comité révolutionnaire, et deux de la société populaire, pour se trouver à huit heures chez le représentant du peuple.

« Art. 8. Tous se rendront à la maison commune, et dans la salle qui été préparée à cet effet, pour y faire l'installation de la municipalité.

« Art. 9. Les nouveaux officiers municipaux y tiendront leurs séances comme par le passé.

« Art. 10. Il sera fait dans le plus court délai un devis estimatif de toutes les réparations devenues indispensables par l'effet de la démolition qui a eu lieu.

« Art. 11. Ce devis sera arrêté par la municipalité, et présenté aux représentant du peuple, qui ordonnera l'exécution des ouvrages proposés, et indiquera la caisse qui fournira les fonds.

« Art. 12. Défenses les plus expresses sont faites aux citoyens de s'assembler pour prendre quelque délibération, ou même traiter d'affaires de com-

Digitized by Google

merce dans la salle où l'infâme section 18 a tenu ses séances, et qui est connue sous la dénomination de la bourse.

« Art. 13. Les quatre portes qui conduisent à cette salle seront murées de manière à ne plus en permettre l'entrée.

« Art. 14. Sur la principale porte donnant sur le port, il sera placé une inscription en gros caractères, conçue en ces termes : « Ici s'agitèrent les fédéralistes de la section dix-huit, pour opérer la contre-révolution; ils ne sont plus; patriotes, fuyez ces lieux que le crime habita ! »

« Art. 15 La municipalité est chargée de faire exécuter, dans la décade, ces dernières dispositions.

« Art. 16. Aucun citoyen nommé ne pourra refuser les fonctions qui lui sont confiées par le présent arrêté sans se rendre suspect, et être mis en état d'arrestation jusqu'à la paix.

« Art. 17. Le présent arrêté sera imprimé, lu, publié et affiché dans l'étendue des deux départemens.

« *Fait à Marseille, le* 13 *ventose, l'an* 2 *de la république française une et indivisible.*

« Signé MAIGNET, à l'original. »

Je ne suivrai pas ce représentant du peuple dans tous ses actes pendant tout le temps de sa

Digitized by Google

représentation dans les départemens des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, parce qu'il furent trop multipliés. Il rendit dans l'espace de quelques mois plus d'arrêtés, que les trois volumes de mon histoire ne pourraient en contenir. J'arrive aux faits principaux.

Pour obtenir de Robespierre, de Couthon et de Collot-d'Herbois l'établissement à Orange d'un tribunal révolutionnaire extraordinaire, il allégua que le département de Vaucluse renfermait 10,000 aristocrates, dont il fallait purger la France, et qu'il serait trop coûteux de transférer à Paris. Par arrêté du 10 mai, le comité de salut public créa cette commission fameuse, composée de cinq membres, pour juger les contre-révolutionnaires de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône; il nomma pour juges Fauvetti, Ragot, Meilleret, Fernex et Fonrosa. Les négocians et les propriétaires de Marseille furent conduits en nombreux troupeaux à une horrible boucherie, et leur sang inonda la place publique d'Orange. Juge, satellite de Maignet, écrivait à Payan, agent national de la commune de Paris : *Ami, la sainte guillotine va toujours; suivant les apparences il tombera plus de trois mille têtes. Ragot, Fernex et moi, nous sommes au pas ; Fonrosa est un excellent sujet, mais formaliste enragé. Meilleret ne vaut rien; il est quelquefois d'avis de sauver des prtêres contre-révolutionnaires;*

il lui faut des preuves comme aux tribunaux de l'ancien régime.

Les têtes les plus obscures ne pouvaient se soustraire à cette persécution sans pitié, sans honte et sans remords. Comme les grands, comme les riches, les artisans et les cultivateurs tombent sous la hache fatale.

Robespierre venait d'instituer la fête à l'Être Suprême. Les jacobins marseillais célébrèrent pour la première fois cette fête au mois de juin 1794, avec une grande pompe. Maignet, debout sur un autel de forme ronde, élevé à la place Castellane, parla des charmes de la vertu, des merveilles de la création, et de l'immortalité de l'ame. Un héraut d'armes conduisit à ses pieds quatre taureaux domptés; les nourrices y portèrent les enfans nés dans la décade; de jeunes volontaires jurèrent de vivre libres ou mourir; des vierges couronnées de fleurs promirent de ne recevoir pour époux que des défenseurs de la patrie; un char entraîna dans la poussière les attributs de la royauté renversée; les artistes dramatiques chantèrent des hymnes, et des nuages d'encens montèrent dans les cieux.

Maignet avait aussi voulu que les Marseillais resserrassent les nœuds de la fraternité, dans un banquet patriotique, aux frais de la commune. Les tables furent placées aux Allées de Meilhan, qu'on appelait *le Champ du* 10 *août*. Plusieurs mil-

Digitized by Google

liers de citoyens réunis aux soldats de la garnison vinrent s'y asseoir, après avoir fait une promenade civique. La ville présentait un aspect de guerre ; on fondait les cloches, on en faisait des canons ; les ouvriers requis de travailler pour la nation, confectionnaient des objets d'équipement ; les monastères étaient convertis en manufactures ; on fabriquait des armes sur les places publiques, et notamment à la Cannebière, occupée par les ateliers appelés révolutionnaires, qui furent ensuite transférés à Avignon.

Rebecqui était rentré à Marseille et y avait trouvé une retraite ignorée ; mais les mesures sévères de la convention contre ceux qui donnaient asile aux proscrits répandaient un effroi général, et Rebecqui se vit sans refuge. Le désespoir s'empara de cet homme qui avait joué un si grand rôle à Marseille, et plutôt que de livrer sa tête au bourreau, il préféra se donner la mort. Dans la nuit du 3 mai, il se jetta dans le bassin du port, où il fut retiré mort le lendemain. Et Barbaroux ? lui aussi va mourir plus misérablement encore, à l'âge de 27 ans. J'ai dit qu'il avait organisé dans le Calvados, avec Buzot et Salles, une petite armée ; cette armée fut détruite par les conventionnels à Vernon. Les proscrits furent alors réduits à chercher une autre retraite ; ils parvinrent à s'embarquer à Quimper et se réfugièrent à Bordeaux, où ils espéraient

Digitized by Google

trouver des défenseurs. Barbaroux, Guadet, Salles, Buzot et Pétion, forcés de quitter cette ville, errèrent pendant quelque temps et se cachèrent dans les grottes de Saint-Emélion. Barbaroux, ne pouvant plus supporter le fardeau de cette misérable existence, se tira un coup de pistolet à la tête, et la balle fut un peu détournée par les efforts de Pétion et de Buzot, qui retinrent son bras. Le coup le blessa grièvement et attira plusieurs personnes à Castillon, près de Bordeaux. Presque expirant, il y fut traîné au supplice, avec Guadet et Salles, le 25 juin 1794. Bientôt après, Pétion et Buzot, réduits aux dernières extrémités, se donnèrent aussi la mort, et leurs cadavres furent trouvés dans un champ, à moitié dévorés par des loups. Funeste effet des discordes civiles ! la force décide de tout, la puissance implacable abuse de ses droits et ne sait que tuer.

Robespierre, ce géant de la révolution, venait d'être attaqué; des représentans du peuple osèrent l'accuser, non point parce qu'ils se sentirent du courage, mais bien parce qu'ils eurent peur : ce fut le 9 thermidor (27 juillet 1794). Bientôt après le grand démolisseur Fréron, qui, en changeant de cause n'avait pas changé de caractère, osa demander à la convention nationale le rasement de l'Hôtel-de-Ville de Paris, *ce Louvre du tyran Robespierre.* Alors une voix éclatante fit entendre ces mots sur

Digitized by Google

la crête de la montagne : *punissez les coupables et ne démolissez rien; les pierres de Paris ne sont pas plus criminelles que celles de Marseille.* C'était la voix de Granet, ordinairement silencieux. Fréron fut terrassé par cette foudroyante apostrophe, et l'assemblée passa à l'ordre du jour.

Un courrier extraordinaire vint arrêter à Orange l'exécution de vingt-deux condamnés, au moment où ils marchaient au supplice. Quelques jours auparavant, dix-huit religieuses, formant ensemble un monastère, avaient été guillotinées, et la supérieure, avant de recevoir elle-même le coup mortel, leur avait fait du haut de l'échafaud une exhortation touchante. A Marseille, on ne s'aperçut pas d'abord de la révolution du 9 thermidor, et les jacobins de cette ville ne surent point en comprendre le sens. Le club, loin de voir sa chute prochaine dans celle de Robespierre, manifesta une joie bruyante lorsqu'il apprit la mort de celui qu'on lui présentait comme un tyran; il fit une adresse à la convention pour la féliciter sur son énergie; il en fit un autre au peuple de Paris. Maignet était encore en mission à Marseille; par ses ordres, les corps administratifs et la garde nationale se rendirent à l'autel de la patrie, et y prêtèrent le serment de faire une guerre d'extermination aux aristocrates, aux fédéralistes, aux traîtres et aux modérés; ils jurèrent aussi de défendre *la*

Digitized by Google

sainte montagne. Les nobles, les prêtres, les suspects furent poursuivis avec le même acharnement; on les accusait encore de conspirer dans les prisons et de correspondre avec les émigrés. Bientôt la société populaire de Marseille, dans une adresse au club des jacobins de Paris, se plaignit de ce que le modérantisme relevait la tête. Cette adresse se terminait ainsi : *Montagne, épure-toi; tonne, frappe, écrase, et la république est sauvée!*

Digitized by Google

CHAPITRE III.

—

Maignet fut bientôt rappelé; Auguis et Serres, qui le remplacèrent, voulurent substituer un régime de justice et de modération au règne de l'anarchie et de la terreur: ils firent arrêter le nommé Reynier, qui avait dit dans une lettre écrite à l'agent national de la commune de Chabeuil: *une grande masse de patriotes intacts, ne formant qu'un avec la société populaire, n'attendent qu'un signal pour consolider la république, en faisant disparaître par un et trois septembre, tout ce qu'il y a d'impur dans Marseille.* Les représentans ordonnèrent qu'il serait conduit au comité de sûreté générale. Lorsque ce détachement du bataillon de Gravilliers, qui devait former l'escorte, se présenta à la maison d'arrêt, le concierge Maugenot, avant

Digitized by Google

de livrer ce prisonnier, l'embrassa et lui dit : *sois tranquille, tu es un bon patriote, il n'y a pas de danger*. On le fit monter dans une voiture, qui prit aussitôt la route de Paris. Au lieu dit les *Petites Crottes*, cent cinquante jacobins cachés dans les fossés se montrèrent tout-à-coup armés de fusils, de sabres et de pistolets, fondirent sur l'escorte et lui arrachèrent Reynier. Auguis et Serres firent venir de Toulon un renfort de mille hommes. Quelques sans culottes allèrent au-devant de ces troupes pour les corrompre, et le club d'Aubagne s'efforça aussi de les séduire; mais elles furent inébranlables dans l'accomplissement de leur devoir, et entrèrent à Marseille en manifestant le désir de comprimer les agitateurs. Ceux-ci voyant que le pouvoir allait leur échapper, s'y cramponnaient pour le retenir un peu plus long-temps, et leur exaspération était à son comble. Ils ne cessaient de dire que les représentans n'étaient venus que pour opprimer les patriotes. On entendait des menaces horribles à la société populaire, qui accueillit avec des applaudissemens frénétiques une adresse incendiaire du club de Cuges. Ces cris de rage d'une faction expirante n'intimidèrent pas Auguis et Serres, qui continuèrent de prêcher la tolérance et la concorde. Ils emprisonnèrent plusieurs anarchistes et mirent la ville en état de siége; le général Villemalet en eut le commandement.

Digitized by Google

Alors les jacobins en appelèrent à l'insurrection et à la force : le 26 septembre 1794, un rassemblement se forma à la plaine Saint-Michel ; les troupes de ligne le dissipèrent ; mais douze cents rebelles armés vinrent bientôt se réunir au Cours, en menaçant de fondre sur les représentans, logés à l'hôtel Beauvau. André Maxion, tourneur, s'avança à la tête des séditieux, parmi lesquels étaient plusieurs gendarmes, entra seul dans les appartemens d'Auguis et Serres et leur dit : *voici le peuple souverain qui vous ordonne de relâcher les prisonniers*. Auguis lui arracha ses armes et l'arrêta. Les rebelles exaspérés voulurent forcer la garde ; les représentans descendirent dans la rue, les sommèrent de se retirer, et leur dirent que s'ils avaient de réclamations à faire, ils députassent deux commissaires qui seraient écoutés; mais qu'il fallait qu'avant tout le calme fut rétabli. Ce langage, loin de les appaiser, les enflamma d'une fureur nouvelle. Samat et Gaston, gendarmes, Mayol et Rimbaud, portefaix, se précipitèrent sur Auguis, le prirent au collet, lui déchirèrent sa chemise et pointèrent des pistolets sur sa poitrine. Jacomin, capitaine au bataillon de Nyons, courut à son secours, et le tira de ce danger pressant. Serres monta à l'hôtel Beauvau, parut à la fenêtre et fit une harangue qui n'eut aucun succès. Villemalet, à cheval, se jette au milieu de l'attroupement, et

Digitized by Google

lui ordonna, au nom de la loi, de se dissiper; sa voix fut également méconnue. Alors Auguis et Serres, voyant que le seul parti qui restait à prendre était de recourir à des mesures rigoureuses, commandèrent à ce général de repousser les insurgés par la force. Les bataillons de Gravilliers et de Nyons chargèrent le rassemblement, s'emparèrent de quarante rebelles, et mirent les autres en fuite. Les représentans nommèrent ensuite une commission militaire pour juger les principaux coupables, et envoyèrent un courrier extraordinaire à la convention nationale pour lui faire part de ce qui venait de se passer (1). La convention approuva leur conduite; les invita à persévérer; chargea le comité de salut public de diriger sur Marseille des forces suffisantes; licencia le corps de gendarmerie, et déclara que les troupes de ligne avaient bien mérité de la patrie.

La commission militaire, siégeant à la citadelle Saint-Nicolas, condamna à la peine de mort Maxion,

(1) Les administrateurs du département des Bouches-du-Rhône adressèrent, eux aussi, à la convention l'adresse suivante :

« Représentans,

« Des événemens semblables à ceux du 9 thermidor viennent de se passer à Marseille le 5 vendémiaire : même système de rage, de destruction, de pillage et de domination; mais aussi, même courage et même justice de la part des représentans Auguis et Serres et de la garnison, qui les a secondés.

Digitized by Google

Samat, Gaston, Mayol et Raimbaud. Le jour de leur exécution on craignit un nouveau soulèvement; toute la garnison prit les armes; elle vint occuper la Cannebière, où l'échafaud était dressé, et les principales rues adjacentes. Plusieurs canons mèche allumée, furent placés à la rue Beauvau pour garantir le logement des deux représentans du peuple. Les jacobins n'osèrent pas remuer, et les condamnés allèrent au supplice en chantant la marseillaise et en faisant des gambades.

Auguis et Serres firent encore arrêter vingt-huit terroristes, que l'on conduisit à Paris. Ils révoquèrent un grand nombre de fonctionnaires publics,

« Depuis la mort du fédéralisme, deux sortes de patriotes se sont constamment heurtés, non pour punir les traîtres, tous n'ont qu'une voix, qu'un désir pour les anéantir; mais le choc venait de l'abus que des ambitieux faisaient des décrets. A mesure que la convention témoignait la nécessité de fermer peu à peu les plaies de l'état, on a vu les intrigans, les dominateurs s'agiter, crier au modérantisme, à l'oppression, prêter à la montagne les mêmes passions et la même fureur qui les possédaient. Pour mieux diviser, leurs cris de ralliement n'étaient plus que *vive la montagne et les jacobins!* Marseille allait se trouver une seconde fois dans les horreurs de la guerre civile, lorsque les représentans Auguis et Serres y sont arrivés. La calomnie les y avait précédés; les meneurs les diffamaient d'avance, pour rendre leur mission odieuse et rester dans le désordre; ils craignaient l'épuration. Les représentans voient qu'ils n'ont à faire qu'à une poignée de désorganisateurs; l'épuration a lieu, et les mutins sont arrêtés après l'épuration de la loi qui devait sauver le midi..... De ces rebelles à la convention, les uns se précipitent, d'autres se noient, plusieurs prennent la fuite; ils avaient trop de comptes à

Digitized by Google

remarquables par leur ineptie, proscrits insolens qui n'avaient eu d'autres titres pour parvenir aux emplois que l'audace de leur opinion anarchique. Carles, président du club, avait juré de se donner la mort plutôt que de voir le triomphe d'un système équitable et modéré qui, à ces yeux, n'était que la cause de l'aristocratie conspiratrice dont le nom seul le faisait frémir d'horreur; aussi il tint son serment et se précipita dans la rue du haut de

rendre à la justice. Quelques-uns, plus hardiment scélérats, se sont portés chez les représentans ; ils étaient armés de pistolets et de poignards. Auguis se jette sur le plus forcené, l'arrête lui-même ; les autres sont saisis. Ils pouvaient être fusillés à l'instant. Une commission militaire s'organise, et venge par un prompt exemple la représentation nationale.

« Représentans, ce mal ne vient que d'un très-petit nombre d'hommes. Le remède est dans les mains d'Auguis et Serres ; ils sont dignes de votre confiance ; comptez qu'ils sauveront le département. Cependant l'attentat commis contre la représentation du peuple ne peut rester impunie : le jour où la représentation serait avilie, serait le dernier jour de la liberté.

« L'administration épurée du département des Bouches-du-Rhône fait serment qu'elle ne reconnaît que la convention pour centre de l'autorité que le peuple souverain lui a confiée ; que son cri sera toujours : *vive la république une et indivisible ! vivent les sociétés populaires ! paix aux chaumières et guerre à mort aux aristocrates voleurs et couronnés ! ! !*

« Fait à Marseille, en séance publique de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, le 8 vendémiaire, l'an 3 de la république.

« Signés MERCURIN jeune, président, BERNARD, Joseph FERAUD, CHAPPE, AUDIBERT et C. GUINOT, secrétaire-général. »

Digitized by Google

sa maison. La société populaire, purgée de tout ce qui la souillait, prit le nom de club régénéré, et la municipalité, dans une adresse à la convention, lui déclara qu'elle la reconnaissait comme point central du pouvoir suprême.

La face des choses changea : les citoyens honnêtes et paisibles, les vrais amis de la patrie, purent enfin respirer. Ils croyaient jouir d'un repos durable sous l'égide des lois; ils attendaient des jours de calme et de sécurité après tant de bouleversemens et d'orages ; mais le malheur ne devait pas de sitôt les quitter. Encore des crimes, encore du sang ! Ce sol, déjà si fatigué des réactions horribles, va se remuer encore ; la vengeance se levera terrible, insatiable ; elle dira qu'elle veut appaiser les mânes des victimes en immolant d'autres victimes sur leurs tombeaux ; une nouvelle terreur régnera, mais sans force et sans gloire, et le royalisme, assis sur des monceaux de cadavres, entouré de torches et de poignards, laissera échapper son cri de rage.

Auguis et Serres voulaient régénérer en entier la ville de Marseille ; ils firent tout ce qui purent pour empêcher de nouvelles luttes, de nouveaux malheurs dans un pays qui n'avait déjà que trop souffert ; ils ne réussirent pas dans leurs projets; l'on doit néanmoins les louer de leurs bonnes intentions et de leurs généreux dévoûment. Après que l'é-

Digitized by Google

meute qui les avait reçus à Marseille fut entièrement comprimée, c'est-à-dire le 26 novembre, ils firent paraître l'arrêté suivant, concernant la garde nationale :

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« *Les représentans du peuple,*

« Envoyés dans les départemens des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche,

« Considérant que les anciens troubles et les événemens malheureux arrivés à Marseille avaient nécessité différentes mesures; que celle du désarmement général avait été pratiquée; qu'une autre avait été également cru utile, en faisant un désarmement partiel; que dans le moment actuel, où tout citoyen doit servir sa patrie également, qu'il appartient à la société qu'il doit défendre et protéger; qu'il ne peut être présumé coupable avant que d'être jugé;

« Considérant en outre que le service de la garde nationale à Marseille est extrêmement négligé; que des assassinats et des vols nocturnes se commettent journellement dans l'enceinte de cette commune et de son territoire; que la garnison ne peut suffire à fournir aux différens postes et à faire les patrouilles multipliées que la sûreté générale né-

Digitized by Google

cessite ; qu'il est de l'intérêt de tous les citoyens de Marseille de concourir à la maintenir; que les principes d'égalité, de liberté et de fraternité ne connaissent aucune ligne de démarcation dans un gouvernement républicain, et que ce serait perpétuer les haines, les passions et l'esprit de parti qu'il faut absolument détruire,

ARRÊTENT :

« Art. 1er La distinction des citoyens armés et désarmés est abolie à Marseille.

« Art. 2. La garde nationale actuelle de Marseille est dissoute.

« Art. 3. La garde nationale de Marseille sera organisée conformément aux lois décrétées pour l'organisation de la garde nationale, dans l'étendue de la république.

« Art. 4. Tout citoyon Français, domicilié à Marseille, de l'âge de seize ans jusqu'à soixante, est tenu de faire son service de garde national en personne.

« Art. 5. Les citoyens âgés de soixante ans, les malades et infirmes, pourront se faire remplacer, en payant d'après la taxe réglée par les corps administratifs.

« Art. 6. La municipalité de Marseille est char-

Digitized by Google

gée de s'occuper, dans le plus bref délai, de l'organisation de la garde nationale.

« Art. 7. Attendu que Marseille est en état de siége, la garde nationale sera sous les ordres du commandant de la force armée dans cette commune.

« Art. 8. L'agent national de la commune de Marseille est chargé de faire imprimer, publier et afficher le présent arrêté dans toute l'étendue de la commune et partout où besoin sera. »

Esprit et Cadroy remplacèrent Auguis et Serres vers les premiers jours de janvier 1795. L'arrivée de ces deux proconsuls, qu'aucun talent ne recommandait, devint, dans le midi, et surtout à Marseille, le signal des réactions. Cadroy surpassa son collègue par sa partialité, ses injustices et sa haine aveugle contre tout ce qui était sonpçonné de terrorisme. Alors les ennemis de la révolution marchaient tête levée, et il y eut une autre classe de suspects. Les représentans armèrent une bande de sicaires, formés en compagnie de chasseurs, sous le nom du *Soleil*. Cette compagnie porta dans la ville le trouble et l'épouvante; elle se souilla de crimes. Des agitateurs élégans, des jeunes gens surnommés *muscadins*, la plupart fils d'émigrés ou de proscrits, parcouraient les rues, armés de bâtons et de sabres, en chantant le *réveil du peu-*

Digitized by Google

ple, et poussant des clameurs provocatrices. Des rixes sanglantes et d'affreuses voies de fait s'en suivirent. On alla à la chasse des républicains, partout poursuivis comme des bêtes féroces; plusieurs assassinats furent commis en plein jour et restèrent impunis.

A Paris, les thermidoriens signalaient aussi leurs triomphes; mais on ne pouvait leur reprocher aucune barbarie inutile. Les députés montagnards ne cessaient de s'agiter. Du pain et la constitution de 1793 devint le cri de la populace ameutée, que ces députés secondèrent, et qu'ils ne surent pas diriger. Les insurgés furent vaincus dans l'émeute du 12 germinal (1er avril 1795).

Fréron et Barras reprochèrent à Omer Granet et à Moïse Bayle de fomenter les troubles du midi; et le 16 la convention nationale décréta d'accusation les deux députés de Marseille, toujours fidèles au vieux drapeau de la montagne. Une amnistie vint bientôt les rendre à la liberté. Peu après Poultier, représentant du peuple près l'armée d'Italie et l'escadre de la Méditerranée, écrivit à l'assemblée: « Granet est tellement en horreur à Marseille, « qu'il n'est pas un seul citoyen qui veuille corres- « pondre avec lui; il n'a jamais eu de relations qu'a- « vec les voleurs et les assassins. A l'instant où vous « l'avez fait arrêter, il redoublait d'efforts pour ral- « lumer des troubles. » Cette accusation était fausse;

car, dans le département des Bouches-du-Rhône, les seuls fauteurs de discordes, les seuls conspirateurs, étaient alors les partisans de la royauté, les ennemis de la cause populaire, dont le 9 thermidor avait enflé le cœur et ramené les espérances.

Il y avait un grand nombre de Marseillais dans les prisons d'Aix. Les uns étaient accusés d'avoir pris part à l'émeute du 5 vendémiaire; d'autres étaient seulement suspects de jabobinisme. Le tribunal criminel du département s'occupait de l'affaire des premiers.

Le 10 mai, Alevon, Deleuze, Piston, Maurel, surnommé le berger, Paillet, dit le dragon, Lafond, Feraud et plusieurs autres sabreurs commandés par Auguste Garnier, partirent le lendemain pensant que les détenus seraient conduits de la maison de justice au lieu des séances du tribunal. Rien n'arrêta la marche de ces forcenés, qui arrivèrent sans obstacles à Aix. Aussitôt la commission municipale s'assembla extraordinairement et délibéra d'employer, pour la sûreté des prisonniers, toute la force armée disponible; en même temps elle chargea deux de ses membres de veiller à l'exécution de son arrêté, et la tranquillité publique parut assurée. Le lendemain, les prévenus, escortés par la troupe de ligne, furent amenés sans danger à l'audience du tribunal criminel, et rien ne troubla les débats. A dix heures, un rassemblement

Digitized by Google

considérable se forma sur le Cours, et fit naître de vives inquiétudes. Le président leva l'audience, et les accusés furent ramenés dans les prisons, sous une forte escorte de cavalerie, précédée de deux commissaires municipaux; sur les deux heures, des groupes armés montrèrent des dispositions menaçantes, et l'autorité municipale, redoublant de sollicitude et d'activité, instruisit l'administration du département de la crise qui se préparait; elle expédia un courrier extraordinaire au représentant Chambon, et lui demanda un renfort de troupes. A quatre heures, Garnier et ses Marseillais, dirigeant une multitude furieuse, s'emparèrent de deux canons placés dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, et désarmèrent la garde du poste. Le beffroi sonna aussitôt l'alarme, et les membres de la commission municipale prirent, à la hâte, quelques mesures commandées par les circonstances. Cependant le rassemblement, toujours conduit par les sabreurs marseillais, renversa tous les obstacles, se porta aux prisons, mit en fuite les dragons et les hussards qui en gardaient les portes, massacra Lefèvre, ancien collègue de Brutus à la commission militaire, et vingt-huit autres prisonniers, parmi lesquels se touvaient les femmes Boude, Fassy et Gaud, dite la Cavale. Cette dernière avait une terrible réputation dans les fastes de la révolution marseillaise. La malheureuse Fassy reçut la

Digitized by Google

mort au moment où elle serrait dans ses bras son fils, âgé de trois mois, qu'elle allaitait. Quelques détenus profitèrent du désordre pour se sauver, et les Marseillais allèrent laver aux fontaines du Cours leurs mains ensanglantées.

Il paraît que ces scènes de sang se renouvelèrent souvent à Aix, comme le constate le procès verbal suivant, adressé par la municipalité d'Aix aux administrateurs du département des Bouches-du-Rhône.

« Citoyens Administrateurs,

« C'est avec le cœur navré de la douleur la plus profonde, que nous croyons devoir vous rendre compte des excès et des crimes dont notre ville est souillée, et qui viennent de se renouveler aujourd'hui même, malgré tous les efforts que nous avons faits pour en arrêter le cours.

« Dans l'espace d'un mois, nos prisons, malheureusement placées hors de la ville, ont été forcées cinq fois dans la nuit, et huit personnes accusées, ou déjà condamnées à des peines afflictives, ont été les victimes de la méchanceté de quelques agitateurs qui cherchent à répandre la terreur dans tous les esprits, et d'un plus grand nombre d'autres qu'elles ont égarées, en leur persuadant, d'un côté, que la justice criminelle est tout à la fois trop lente

Digitized by Google

dans sa marche, et trop douce dans ses peines; et de l'autre, que le peuple étant souverain, avait le droit de se faire justice lui-même, et de punir ceux qu'il croit être coupables. Ces pernicieuses et coupables erreurs, ont si fort germé dans les têtes d'une multitude ignorante, qu'aujourd'hui même, six accusés devant le tribunal de police correctionnelle étaient ramenés aux prisons, sous une escorte de la garde nationale; un très-grand nombre de femmes attroupées dans une rue de traverse, s'est subitement jeté sur la garde nationale et a enlevé un des prisonniers accusé de viol, et d'avoir communiqué à deux filles violées une maladie vénérienne, devenue très-dangereuse; et à l'aide de plusieurs hommes qui étaient parmi elles, l'ont suspendu à un reverbère.

« Plusieurs de nous s'occupaient dans ce moment des affaires de la commune, dans la salle des séances du conseil général; on est venu lui donner l'avis de ce nouveau crime; ils sont partis sur le champ revêtus de leurs écharpes, pour dissiper cet attroupement et sauver la vie à ce misérable, s'il en était encore temps; mais ils n'ont pu donner que des secours inutiles; il n'était déjà plus.

« Voilà, citoyens, la vérité des faits, etc., etc.

Les lois étaient aussi sans vigueur à Marseille. Trois nouveaux commissaires conventionnels, Is-

Digitized by Google

nard, Chambon et Guérin, y enflammaient toutes les haines, toutes les passions. Isnard, surtout, déclamateur fougueux, ne savait mettre aucune mesure dans ses emportemens contre les sans culottes vaincus. Proscrit naguère avec les Girondins (1), il trouvait du plaisir à proscrire à son tour, et l'on eût dit qu'il s'efforçait de justifier, par ses propres excès, les violences dont ses amis avaient été victimes. Peu après son arrivée, l'épouse de Maillet jeune, fut lâchement assassinée à la rue Longue des Capucins, par un soldat du *soleil*, qui lui fendit le crâne d'un coup de sabre. Gay, dégraisseur d'habits, Rocheguel et Pierre Blanc, cordonniers, tombèrent aussi sous les coups de ces terroristes.

Les cachots du fort Saint-Jean se remplirent d'infortunés que leurs geôliers traitèrent avec une barbarie révoltante. Pagez, commandant du fort, Vavasseur, son adjudant, et Magnoly, son secrétaire, jeune homme exalté dans ses opinions monarchiques, accablèrent les détenus d'insultes, de menaces et de réactions. Jaubert et Reymond, prêtres réfractaires, vinrent solliciter Emmanuel de Beausset, qui était en prison, de se rétracter

(1) Isnard, quoique non compromis dans la conspiration du 31 mai, n'en fut pas moins arrêté. Il parvint à s'évader, fut mis hors la loi, et après s'être dérobé pendant quatorze mois aux recherches des montagnards, il rentra à la convention au mois de décembre 1794.

Digitized by Google

de son serment civique, et d'abandonner sa femme; l'ancien chanoine de Saint-Victor, inébranlable dans ses principes, repoussa leurs instances.

Escudier et Charbonnier, députés du Var, étaient venus en congé à Toulon pour y tramer des complots anarchiques, et les sans culottes de cette ville égorgèrent onze malheureux prévenus d'émigration et arrêtés dans le port. Quelques patriotes marseillais, fuyant les persécutions, se glissèrent parmi les ouvriers de l'arsenal qui manifestaient depuis quelques temps des principes insurrectionnels; ils exaltèrent ces hommes simples par l'image des périls que les républicains couraient à Marseille, et par le tableau des souffrances auxquelles les prisonniers étaient exposés. Les jacobins toulonnais se joignirent à eux pour préparer un soulèvement. On y voyait Portal, Peillon, Vidal, et tous ceux qui, en 1792, massacrèrent les administrateurs du département du Var. Les ouvriers, se levant d'un mouvement spontané, pillèrent le magasin des armes, et six milles furieux forcèrent Brunel, représentant du peuple, de signer un arrêté pour la mise en liberté de plusieurs détenus. Brunel, après de vains efforts pour rétablir le calme, se retira plongé dans le plus sombre désespoir, s'enferma seul chez lui, et se brûla la cervelle. Son collègue Nion, traîné par les cheveux dans les rues, réussit à s'embarquer et se sauva

Digitized by Google

sur l'escadre. Guérin Poultier et Chioppe, accourant pour comprimer la révolte, furent retenus prisonniers; mais ce dernier, suivi de quatre amis courageux, mit le sabre à la main, culbuta une garde nombreuse qui s'opposait à son passage et sortit de la ville.

Au premier bruit de cette insurrection, Marseille s'agita, et Chambon fit paraître l'arrêté suivant, à la date du 1er prairial an 3 (20 mai 1795):

« Considérant qu'il paraît certain que les ennemis de la patrie réfugiés à Toulon, de diverses parties de la république, sont en révolte contre les autorités légitimes, ont attenté aux propriétés nationales, en s'emparant des armures qui étaient dans l'arsenal; qu'ils travaillent à égarer les citoyens, à les provoquer contre la représentation nationale; qu'ils menacent de se porter sur les communes voisines et jusque sur Marseille pour égorger les citoyens rentrés dans leurs communes, en vertu des dernières lois bienfaisantes de la convention nationale, et tous ceux qui ne manifesteraient pas des *principes montagnards;* considérant qu'il est instant de prendre les mesures propres à empêcher les malveillans de ce département d'aller augmenter le nombre des révoltés à Toulon,

Digitized by Google

ARRÊTE :

« Art. 1er. Tous individus non munis de passeports revêtus des formes prescrites par la loi ou qui ne justifieraient pas des motifs de leur arrivée dans les communes où ils se trouveraient, seront arrêtés et conduits dans les prisons, pour y rester jusqu'à ce que, sur les renseignemens qui auront été pris, il puisse être statué à leur égard. A cet effet, il sera fait des visites domiciliaires, par les municipalités, dans toutes les maisons des particuliers qu'ils croiront suspects.

« Art. 2. Tous ceux que les autorités constituées connaîtront ennemis du gouvernement républicain, ou qui se sont rendus coupables de vol, pillage, assassinat et de toute espèce d'oppression, seront aussi mis en état d'arrestation et dénoncés aux tribunaux criminels, pour être punis conformément à la loi. Toutes les municipalités des Bouches-du-Rhône et du Var, sont autorisées à s'assurer également de toutes les personnes qui depuis le 9 thermidor auraient manifesté le désir de voir renaître le système de terreur et de sang justement proscrit et abhorré.

« Art. 3. Les individus arrêtés pour les motifs ci-dessus, seront désarmés; il sera fait un inventaire de leurs armes, qui seront remises provisoi-

Digitized by Google

rement aux bons citoyens appelés à assurer l'exécution des lois.

« Art. 4. Tous les citoyens sont requis de seconder de tous leurs efforts les autorités constituées, dans l'exécution de cet arrêté; il en sera adressé par des courriers extraordinaires des extraits aux représentans du peuple en mission dans les départemens voisins, avec invitation d'adopter des mesures propres à en assurer l'exécution; il en sera pareillement adressé des extraits aux procureurs-généraux-syndics des deux départemens, et à tous les procureurs-syndics des districts pour être exécuté sous leur responsabilité, et qu'expédition en sera envoyée à la convention nationale. »

Cet arrêté fut un appel aux passions et aux vengeances. Les soldats du *soleil*, tous les royalistes, en un mot, s'agitèrent. Ils ameutèrent la populace en lui peignant les ouvriers toulonnais comme traînant à leur suite la dévastation et la mort. L'effervescence est générale: on sonne l'alarme, on convoque le club régénéré, on massacre plusieurs militaires égarés dont le seul crime est de servir sous les drapeaux de la république. Chambon envoi un courrier à Isnard qui se trouvait à Tarascon; Cadroy reçoit à Avignon le même message. Ils se rencontrèrent sur la route d'Aix et arrivèrent ensemble dans cette ville. Le peuple leur demande des

Digitized by Google

armes, égaré qu'il est par des terreurs imaginaires; Isnard paraît au balcon de son hôtellerie et s'écrie d'un ton d'énergumène : *si les armes vous manquent, déterrez les ossemens de vos pères et servez-vous-en pour en exterminer les brigands!*

Les insurgés toulonnais se disposaient à marcher sur Marseille; mais ils ne pouvaient pas inspirer des craintes bien sérieuses, car ils étaient sans ressources, sans discipline et sans chef. Cependant Chambon, Cadroy et Isnard firent de grands préparatifs militaires et rendirent un arrêté par lequel le général Pacthod, commandant la place de Marseille, en état de siége, fut chargé d'y organiser une armée dite de la république. Pacthod la composa de deux régimens de cavalerie, le régiment de hussards de Berching et le 9e régiment de grosse cavalerie, ci-devant Royal-Pologne, de plusieurs compagnies d'artillerie, de deux bataillons de la garde nationale de Marseille, commandés, le premier, par Chaillan et le second par Gilly. Aix envoya un bataillon remarquable par sa bonne tenue et sa discipline; plusieurs communes voisines fournirent aussi des compagnies. Cependant l'insurrection du 1er prairial (20 mai 1795) éclata à Paris. Des milliers de femmes et de sans culottes armés envahirent la salle de la convention, délibérèrent pêle-mêle avec quelques députés montagnards, touchés des plaintes de cette

Digitized by Google

populace et lui offrant un dévouement sans prudence. Le représentant Ferraud tomba sous les coups des furieux; l'un d'entre eux lui coupa la tête, la plaça au bout d'une pique et la présenta au président Boissy-d'Anglas, qui, sans paraître s'apercevoir que vingt bras républicains le couchaient en joue et que des balles sifflaient à ses oreilles, s'inclina devant cette horrible trophée, comme pour rendre hommage à son infortuné collègue, et étonna les assassins par son courage héroïque. Le lendemain Pacthod et les trois représentans du peuple partirent de Marseille à la tête de leurs troupes et prirent la route de Toulon. Ils rencontrèrent à Cuges et au Beausset une foule de marins, de paysans et d'ouvriers mal armés; marchant en désordre et vociférant des chansons républicaines ; tels étaient les ennemis que l'on avait à combattre. Ces insurgés voulurent envoyer un parlementaire pour mettre bas les armes, et Briançon, chirurgien de l'hôpital de la Marine, se chargea de cette mission. Accompagné d'un trompette, il s'avança vers les représentans et fut aussitôt massacré; son malheureux compagnon subit le même sort. Pacthod commanda ensuite la charge, et l'engagement eut lieu à l'endroit dit le Brûlat. La troupe de ligne seulement donna et mit les Toulonnais dans une déroute complète. Des détachemens de cavalerie, envoyés en éclaireurs en avant de l'aîle droite et de

Digitized by Google

l'aîle gauche de l'armée des représantans, coupèrent la retraite aux fuyards et en firent un grand carnage. Le général Perrin, placé sous les ordres de Pacthod, reçut à la tête un coup de feu qui le blessa grièvement. Enfin les insurgés furent poursuivis, la bayonnette dans les reins, jusqu'au-delà du Beausset où ils avaient placé une pièce d'artillerie chargée à mitraille, qu'on leur enleva avant même qu'elle eût fait feu.

Sur ces entrefaites, les royalistes de Tarascon, dignes émules de ceux de Marseille, se souillèrent par des atrocités qui révoltent la nature: ils égorgèrent dans le château vingt-quatre prisonniers, tous pères de famille, les traînèrent par les pieds jusqu'à la plate-forme et les précipitèrent dans le Rhône, qui baigne ses murs. C'était dans la nuit du 5 au 6 prairial (24 et 25 mai). Le 3 messidor suivant (21 juin), vingt-trois prisonniers, parmi lesquels deux femmes, furent encore égorgés dans le château de Tarascon, et leurs cadavres précipités dans le Rhône, comme accusés de terrorisme.

L'armée séjourna trois jours dans le territoire du Bausset. L'armée traînant trois cents prisonniers, entra ensuite à Toulon sans éprouver la moindre résistance. Fière d'une victoire acquise à si bon marché, elle se livra à quelques désordres. Le premier bataillon, sourd à la voix de son commandant, montra tant d'exaltation et d'indisci-

Digitized by Google

pline, que Pacthod fut obligé de le faire bivouaquer au champ de Mars. Cadroy retourna en toute hâte à Marseille. On y voyait toujours des spectacles d'horreurs: les royalistes s'y livraient à tous les forfaits. Ils égorgèrent dans les rues F. Ripert, cribleur, Julien, garçon cafetier et une foule de malheureux dont les noms nous sont inconnus. Les troupes de Pacthod, rentrèrent à Marseille le 17 prairial (5 juin), avec Isnard Chambon et Guerrin; Cadroy vint à cheval à leur rencontre, et ont les accueillit comme des libérateurs. Lemée, président de l'administration municipale, reçut Pacthod à la porte de Rome, lui fit une harangue et lui présenta une branche de laurier.

Le même jour, vers cinq heures après midi, une bande d'assassins armés de pistolets, de sabres et de gros bâtons, chantant *le Réveil du Peuple*, et ayant la plupart leurs manches retroussées jusqu'au dessus des coudes, vint s'emparer du fort St.-Jean: c'était la compagnie du *Soleil*, composée de ce que Marseille avait de plus impur, et commandée par Robin, fils du restaurateur qui tenait l'hôtel Beauvau. Plusieurs gardes nationaux revenus de Toulon se joignirent à lui. Dans les rangs de ses forcenés on remarquait Aly, Durand, Roche, Lesellier, Desting, Raison, Vernet, Deleuze, Piston, Pèbre, Rolland, Bénit, Guieu et Husse. Ils maltraitèrent d'abord le concierge Bro-

Digitized by Google

card et l'enfermèrent dans la geôle; ensuite ils désarmèrent l'adjudant Vavasseur et le jetèrent pâle et tremblant dans la chambre des deux jeunes princes d'Orléans, qui, après s'être barricadés, ouvrirent lorsqu'on leur eut donné l'assurance que loin d'attenter à leur vie, ils la défendraient si elle courait des dangers. Robin plaça des factionnaires à la porte de cette chambre et fit acheter des bouteilles d'eau-de-vie, qui furent distribuées pour animer ceux qui pourraient hésiter dans le crime qu'ils allaient commettre ; puis il donna le signal du massacre. Les bourreaux, auxquels vinrent se joindre Manoly et l'un des guichetiers, nommé Joseph, attaquèrent d'abord un des cachots de la seconde cour ; sous leurs coups redoublés la porte se brisa en éclats, et Aly entra le premier. Michel Jules, d'Allauch, armé de son courage et de son désespoir, se battit quelques temps avec ses assassins, mais il tomba couvert de sang et de blessures, et on l'acheva à coups de sabre ; on fit main basse sur vingt-cinq autres prisonniers. Il n'échappa de ce cachot que Xavier Etienne, cultivateur au Castelet, et Roux d'Allauch, qu'on poursuivit sous le lit de camp à coups de pistolets, et qui ne se sauvèrent qu'en feignant d'être morts. L'horrible troupe vint ensuite assaillir le cachot n° 1 ; elle travailla inutilement pendant plus d'un quart-d'heure à enfoncer

Digitized by Google

la porte fortement barricadée, et, voyant que tous ses efforts seraient vains, elle se contenta de tirer quelques coups de pistolets à travers les barreaux.

Pagez, commandant du fort, en était sorti avant l'arrivée de Robin et de ses sicaires. A six heures il se présenta au pont levis, qu'il trouva levé, et ne pouvant parvenir à le faire baisser, il prit le parti d'escalader par le fossé et entra dans la forteresse. Il s'efforça de s'opposer à la fureur des soldats du *Soleil*, sa voix fut méconnue ; on le désarma et on le conduisit dans la chambre des princes, où Vavasseur était toujours consigné.

Le massacre continuait. Robin, Aly, Durand et leurs camarades avaient attaqué les cachots n° 4 et 5, et les portes qui s'ouvrirent en dehors laissèrent au pouvoir de ces monstres de malheureux républicains, exténués par de longues souffrances. Ils furent tous égorgés, à l'exception d'Etienne fils et de Sicard jeune, qui se cachèrent dans la paille. Les meurtriers montèrent ensuite sous la voûte éclairée par la lueur pâle de quelques lampions, et ne purent entrer dans le cachot n° 7. Les détenus du n° 6 opposèrent une longue résistance. Reinaud, cordonnier, ne succomba qu'après une lutte héroïque, et Baud jeune, son gendre, blessé dangereusement, vendit chèrement ses forces et sa vie. Carry arrache une hache des

Digitized by Google

mains de ses bourreaux, s'en sert avec adresse et se défend avec vigueur : résistance inutile ! Bientôt il tombe accablé par le nombre sur les cadavres multipliés de ses compagnons d'infortune. La compagnie de Rabin, que le sang de tant de victimes n'a pas encore désaltéré, assiége les cachots n°s 8 et 9. Les prisonniers du n° 8 sont surpris sans défense, et pas un n'échappe. Les assassins font de vains efforts pour briser la porte n° 9, qui contient trente prisonniers ; on charge alors un canon à mitraille, on l'avance contre cette porte, on le tire à bout portant, et le guichetier Joseph, qui y met le feu, est blessé à la jambe par le reculement de la pièce. On jette aussi dans les cachots et par les soupiraux de la paille mouillée et des paquets de soufre enflammés ; les prisonniers étouffent dans les noirs tourbillons d'une fumée épaisse. Mauron fils, volontaire, venu la veille de l'armée pour voir son père, est poignardé sur ce père expirant. Des sanglots entrecoupés, des gémissemens lamentables, des cris de désespoir, des hurlemens féroces se font entendre ; dans les cours, sous la voûte, on voit ça et là d'affreuses marres de sang, et des cervelles fumantes sont empreintes sur les murailles ; partout des lambeaux horribles, des corps brûlés et des chairs palpitantes.

Le général Pacthod et Lecesne, capitaine de la compagnie des grenadiers du 1er bataillon de Loir-

Digitized by Google

et-Cher, soupaient ensemble chez un restaurateur, lorsque plusieurs citoyens vinrent les avertir du massacre des prisonniers. Ils se transportèrent chez les représentans du peuple, et, comme il était impossible de réunir sans bruit les soldats qui étaient logés chez les habitans, Pacthod proposa de faire battre la générale; Cadroy n'y consentit point; mais Pacthod insista, disant qu'il était seul responsable de la ville se trouvant en état de siége, et la générale fut battue.

Il était près de neuf heures et nuit close lorsque Isnard et Cadroy, suivis de Pacthod et Lecesne, à la tête de sa compagnie, arrivèrent à la barrière du fort, qu'ils trouvèrent fermée; il y avait au-dedans un fonctionnaire qui refusa de l'ouvrir malgré les ordres réitérés des représentans du peuple. Les grenadiers forcèrent cette barrière; Isnard et Cadroy se présentèrent au pont-levis, et sommèrent les égorgeurs de le baisser. « Voici les représentans « du peuple, dit l'un d'eux; ils menacent de nous « traiter en rebelles si nous différons un moment. » Un autre répondit : « Je me f... des représentans, « et je brûle la cervelle au premier lâche qui vou- « dra leur obéir. Allons, camarades, à la besogne, « nous aurons bientôt terminé. » Cependant les soldats de la garde brisèrent le pont, les représentans entrèrent au milieu des flambeaux, et Cadroy s'écria : « Lâches que vous êtes! vous

Digitized by Google

« n'avez pas encore fini de venger vos pères et vos « parens; vous avez eu pourtant tout le temps « qu'il fallait pour cela! » Puis il entra dans la cantine, en sortit peu après, et dit aux assassins : « Enfans du Soleil, je suis à votre tête ; je mour- « rai avec vous, s'il le faut; mais est-ce que vous « n'avez pas eu assez de temps? Cessez, il y en a « assez. » Les bourreaux l'entourèrent en vociférant, et alors il leur dit : « Je m'en vais, faites « votre ouvrage. »

Lecesne saisit un des meurtriers, et Cadroy le fit mettre en liberté ; il en arracha ensuite plusieurs autres des mains des grenadiers qui les avaient pris en flagrant délit. Les représentans se firent conduire dans la chambre des princes, demandèrent au commandant Pagez compte de sa conduite, et parurent satisfaits de ses explications. Au bout de quelques minutes, six massacreurs, poursuivis par les grenadiers, entrèrent tous couverts de sang. « Représentans, dirent-ils, laissez-nous achever « notre besogne, cela sera bientôt fait, et vous « vous en trouverez bien. » Isnard moins atroce que son confrère, les repoussa en s'écriant : « Mi- « sérables! vous me faites horreur !» Et ces hommes lui dirent : « Nous n'avons fait que venger nos « pères, nos frères, nos amis, et c'est vous mêmes « qui nous y avez excités. » Isnard répliqua vivement : « Qu'on arrête ces scélérats! » Ils prirent

Digitized by Google

aussitôt la fuite; mais par un mouvement que Lecesne fit faire à sa compagnie, on cerna et on saisit quatorze de leurs complices qui étaient occupés à massacrer des prisonniers sous la voûte, où l'on entendait toujours les cris des victimes, les coups de sabre, de pistolet et de massue. Les grenadiers indignés, voulaient eux-mêmes faire justice de ces quatorze assassins; Pacthod les en empêcha, en disant qu'il appartenait à la loi seule d'infliger aux coupables un châtiment exemplaire.

Ainsi se termina cettte épouvantable soirée; ainsi se consomma un crime immense et froidement prémédité, qui dévora cent sept victimes (1). Le lendemain, le fort, semblable à un de ces champs de bataille, sanglant théâtre d'une horrible mêlée, était jonché de cadavres et de mourans; et ces mourans défigurés, abandonnés du ciel et des hommes, expirèrent ensuite dans des souffrances affreuses.

Aucun des grands criminels de la première terreur ne perdit la vie dans ce massacre. Le cachot n° 1 en contenait beaucoup et ne put être forcé; la tour en était remplie, et les bourreaux n'y pénétrèrent pas. Peu après, le nommé Bouvas, accompagné de quelques royalistes, entra dans le fort, accabla

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 4, la liste des morts et celle des assassins.

Digitized by Google

d'invectives plusieurs prisonniers échappés au carnage, et leur dit : « Oui, scélérats, vous serez pu-« nis ; vous vouliez une république pour dominer ; « mais nous aurons bientôt un roi, et les fleurs de « lis sont gravées dans mon cœur. » En achevant ce discours, il se tourna vers Fassy, détenu : « J'ai, « dit-il, dans une boîte, une oreille de ta femme ; « si tu veux la voir, je te la montrerai. »

Les quatorze assassins arrêtés par les grenadiers furent élargis par l'ordre de Cadroy ; on les vit passer triomphalement dans les rues, sous les fenêtres de cet indigne conventionnel, ayant leurs vêtemens encore couverts de sang, et chantant : *la victoire est à nous!* Les grenadiers furent dénoncés au club comme *terroristes;* on en maltraita plusieurs dans la ville ; le capitaine Lecesne fut insulté dans les cafés, et les représentans le firent partir de Marseille. Qu'ils étaient indignes ces représentans qui déguisaient leurs opinions royalistes sous le masque du patriotisme.

Du moins, lorsque les montagnards exerçaient la dictature, ils voyaient autour d'eux un ébranlement général ; il leur fallait repousser, dans une guerre à mort, les efforts des tyrans conjurés et de l'aristocratie menaçante. Ils avaient d'immenses périls à surmonter, le sol de la France à défendre, et les affronts d'un grand peuple à venger. Mais les autres, Isnard, Cadroy, tous ces intrigans in-

Digitized by Google

habiles, tous ces patriotes bâtards, enfonçaient froidement leurs poignards dans le sein de leurs ennemis désarmés.

L'audace des contre-révolutionnaires marseillais puisa de nouvelles forces dans l'accomplissement de ces attentats, qui glacèrent d'horreur la France entière. Ils abattent en plusieurs endroits des arbres de la liberté, font de fréquentes visites domicilaires, emprisonnent encore des patriotes. Le combat du Beausset est pour eux une belle occasion de multiplier les supplices, et ils ne s'en font pas faute. Douze patriotes toulonnais, condamnés à mort par une commission militaire, sont fusillés à la plaine Saint-Michel, dix-huit peu après, ensuite dix-sept; de jeunes volontaires qui avaient rapporté dans leurs foyers d'honorables mutilations, sont poignardés à la clarté du jour, et le triomphe de nos armées devient l'objet du plus insultant blasphême. Tout le département des Bouches-du-Rhône est en proie aux mêmes forfaits monarchiques. Granet, président du directoire de ce département et frère du conventionnel, est massacré à Salon; Pelissane, Lambesc, Aygalières, Eyragues, Aubagne, Graveson, Barbantane, Sénas et Roquevaire, voient atteindre du fer mortel plusieurs de leurs citoyens. Des cannibales hachent des enfans, des femmes et des vieillards dont ils se disputent les lambeaux. L'épouvante glace tous les

Digitized by Google

cœurs; l'arsenal de Toulon se dépeuple; les équipages désertent; quatre mille matelots, persécutés comme républicains, vont demander asile aux terres étrangères, et l'Anglais, dominateur des mers, sourit à nos désordres, et brave nos flottes impuissantes.

Les sabreurs les plus acharnés se réunissaient au café Pilot, sur le Cours, au coin de la rue des Quatre-Pâtissiers, et y vomissaient d'horribles paroles, tandis qu'une soif de vengeance dévorait leur cœur. On n'écoutait aux théâtres que les pièces et les couplets qui livraient au mépris les amis de la république; on y chantait toujours le *réveil du peuple*. Les muscadins portant une ganse blanche au chapeau, et reconnaissant pour chef Desting, sabreur redoutable, se livraient à tous les excès avec une atroce gaieté, prêchaient le carnage avec un sourire d'enfer et se donnaient le titre exclusif *d'honnêtes gens*. Des victimes tombaient sans cesse; le sang coulait dans les rues que traversaient pourtant de nombreuses patrouilles d'infanterie et de cavalerie. Un caporal de la garnison, se retirant paisiblement à sa caserne, fut tué d'un coup de fusil à quinze pas d'une patrouille de dragons, à la tête de laquelle était le commandant de la place, sans qu'on pût arrêter l'assassin. Personne n'osait dénoncer les coupables; les juges de paix eux-mêmes, qui avaient alors des attributions de police, refusaient de

Digitized by Google

dresser des procès-verbaux. Les autorités, influencées par la crainte, dominées par l'esprit de vengeance ou complices de tant d'attentats, enveloppaient dans des procédures criminelles les malheureux que les meurtriers avaient épargnés, et la justice, prostituée au crime triomphant, immolait l'innocence avec le fer des lois.

Ce qui faisait que le nombre des royalistes avait grossi d'une manière considérable, et avait pu dans quelques communes dominer le parti de la république, c'est que la plupart des lâches déserteurs qui avaient provoqué la coalition des rois contre la république, fatiguaient de leurs excès et de leur odieuse présence jusqu'aux despotes qui leur avaient donné asile. Les gouvernemens ennemis, ne pouvant plus les souffrir chez eux, les vomissaient sur notre territoire, autant pour se débarrasser d'une plante parasite, que pour jeter parmi nous de nouveaux germes de discorde. Munis de faux passe-ports et de faux certificats de résidence arrachés à des hommes faibles, ou payés à des fonctionnaires prévaricateurs, ils entraient par bandes dans les communes et se réunissaient partout où leurs partisans étaient en nombre.

La convention, à la fin de sa carrière, répondit aux sections de Paris par le canon du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), et Fréron, toujours mobile dans ses croyances, lutta contre cette jeunesse

Digitized by Google

dorée à laquelle il avait naguère donné du fanatisme et des armes. Ensuite le gouvernement lui confia la mission importante de pacifier le midi, et lui adjoignit pour collaborateurs Louis Julien et Alexandre Méchin, citoyens sages et modérés. Les souvenirs que Fréron avait laissés dans ces contrées malheureuses, où tout l'accusait, où tout l'accablait, semblaient opposer des obstacles invincibles à son nouveau rôle; pour s'en charger, il lui fallait même une sorte de courage mêlé à beaucoup d'effronterie : cette effronterie, ce courage, il les montra, et sut ensuite faire oublier ses fureurs et pardonner ses crimes. Sans user de rigueur, sans employer l'arbitraire, il étouffa les haines, calma les ressentimens, contint tous les partis, rendit au pouvoir sa force et à la loi son action.

Il fit son entrée à Marseille le 9 brumaire (31 octobre), dans un grand appareil, et suivi d'une force armée considérable. Deux jours auparavant, Desting, souillé de meurtres, avait été tué dans une rencontre avec des dragons; les *honnêtes gens* aux ganses blanches assistèrent à ses funérailles, et lui payèrent un pompeux tribut de regrets. L'arrivée du commissaire du gouvernement leur causa de mortelles alarmes; ils se dispersèrent abandonnés de leurs chefs. Les jacobins, au contraire, qui ne reconnaissaient pas les changemens opérés dans les opinions de Fréron, montrèrent d'abord

Digitized by Google

une vive allégresse, parce qu'ils crurent qu'il ne venait que pour leur donner le plaisir de la vengeance; mais lui les repoussa malgré leur assiduité, leurs flatteries et leurs hommages; dès cet instant, il ne fut plus à leurs yeux qu'un aristocrate prononcé, et il s'en inquiéta fort peu. Sourd à leurs murmures, il marcha droit à son but et l'atteignit avec honneur. Les patriotes incarcérés virent briser leurs fers; les compagnies de *Jésus* et du *soleil* furent dissoutes; le café *Pilot* changé en corps de garde, cessa d'être un repaire infâme, et le *réveil du peuple* fit place à la *marseillaise*. Les déserteurs rejoignirent leurs drapeaux; les services publics reçurent d'utiles secours; une force neutre et protectrice, placée au milieu des factions ardentes, destinée à se déclarer pour celle qui serait opprimée par l'autre, maintint un salutaire équilibre. Fréron, en renouvelant les administrateurs et les autorités, fit quelques mauvais choix; mais ses intentions furent bonnes et il s'appliqua constamment à favoriser le commerce, chassa les émigrés rentrés, les traîtres qui vendirent Toulon, et rallia, du moins en apparence, tous les cœurs à la constitution de l'an 3. Cette constitution était mise en activité, et le directoire exerçait la puissance exécutive; Fréron ne pouvait plus légalement continuer sa mission, parce que ses pouvoirs illimités violaient les lois fondamentales de la république.

Digitized by Google

Il la continua cependant et attendit d'être rappelé par le directoire; seulement, il s'abstint d'ordonner aucune arrestation et renvoya aux juges de paix toutes les plaintes portées contre les sabreurs; il tint aussi la main à ce qu'aucune visite domiciliaire ne fut faite pendant la nuit. Le 20 nivose (10 janvier 1796), il nomma des commissaires pour organiser trois municipalités à Marseille, et partit de suite de cette ville à la tête de trois bataillons de troupes de ligne et d'un escadron de cavalerie, pour étouffer le feu de la guerre civile dans les départemens de Vaucluse et de la Drôme.

Les assemblées primaires de Montélimart, en révolte ouverte contre les décrets de la convention relatifs à la réélection forcée des deux tiers de ses membres, avaient arrêté, à l'unanimité, que les électeurs nommeraient à la législature tous les Français éligibles dignes de leur confiance, et le marquis de Lestang organisait une armée de mécontens sous le nom de fédération générale. Dans presque toutes les communes du ci-devant comité, le tocsin soulevait des bandes de royalistes. Fréron rétablit l'ordre et le règne des lois. De Lestang, pris les armes à la main, fut jugé par une commission militaire et fusillé.

Siméon, député des Bouches-du-Rhône, attaqua au conseil des cinq cents les pouvoirs de Fréron, Jourdan et Isnard, qui voyaient toutes choses à tra-

Digitized by Google

vers le prisme d'une imagination exaltée, déclamèrent sur ce sujet avec leur violence habituelle.

Marseille continuait d'être placée tout à la fois sous le régime militaire. Dans le département des Bouches-du-Rhône, il n'existait alors qu'une autorité constitutionnelle élue par le peuple : c'était le tribunal criminel ; encore après avoir cherché à le renverser par toutes sortes de moyens, avait-on voulu neutraliser son zèle et ses bonnes intentions.

Les royalistes, jusque-là comprimés, se montraient plus insolens depuis le départ de Fréron, qui ne faisait point partie de la législature nouvelle. Un attroupement de dévotes, armées de grosses pierres, tomba sur des patriotes à la porte Saint-Martin et en blessa plusieurs.

Si les magistrats avaient su exécuter les lois et suivre la marche que leur avait tracée Fréron, toutes ces scènes n'auraient pas eu lieu, et les massacres n'auraient pas continué dans cette grande ville et dans tout le département ; mais il aurait fallu pour cela qu'une surveillance active fut employée contre les ennemis de la république; il fallait que les émigrés fussent rigoureusement poursuivis, car partout le crime suivait leurs pas ; et le sang qui fumait encore à Marseille, à Aix, à Tarascon, soit dans les prisons, soit dans les places publiques, s'élevait pour les accuser. Pour empêcher

Digitized by Google

à jamais le retour de ces affreux massacres, il fallait veiller à ce que ces traîtres, ces assassins ne pussent plus habiter une terre qui les repoussait, et que s'ils persistaient à la souiller de leur présence, saisis et livrés aux tribunaux, ils subissent la peine due à leurs forfaits. Il fallait sévir aussi, et sans pitié, contre tous ces prêtres, qui, bannis d'un pays dont ils avaient refusé de reconnaître les lois, n'y rentraient que pour secouer les torches du fanatisme, armer le citoyen contre le citoyen, et s'abreuver ainsi du sang français au nom du ciel qu'ils outrageaient.

Les trois administrations municipales, du sud, du centre et du nord, et le bureau central, venaient d'être organisés (1); une loi portait que les membres de ce bureau, pour les communes de Marseille, Bordeaux et Paris, seraient nommés dans un mois à compter du jour de l'installation du directoire exécutif; qu'aussitôt après que le bureau serait entré

(1) La constitution de l'an 3 supprima les districts et ne conserva qu'une administration de département, composée de cinq membres, renouvelés par cinquième, tous les ans. Chaque commune de cinq mille habitans et au-dessus eut une seule administration municipale. Dans les communes au-dessous de cinq mille ames, il y eut un agent municipal et un adjoint. La réunion des agens municipaux de chaque commune formait la municipalité du canton. Les communes où la population exédait cent mille habitans, eurent plusieurs administrations municipales et un bureau central pour les objets jugés indivisibles par le corps législatif.

Digitized by Google

en fonctions, le département convoquerait les assemblées primaires du canton pour l'élection de ces municipalités d'arrondissement. Plus tard, le corps législatif crut que la tenue des assemblées primaires dans les quatre plus grandes communes de la république pourrait fournir un nouvel aliment aux discordes civiles; il prorogea le délai jusqu'au premier thermidor (19 juillet 1796) et chargea le directoire de nommer provisoirement les membres qui composeraient jusqu'à cette époque les administrations municipales.

Le directoire ne choisit les municipaux provisoires que parmi les républicains : le bureau central fut composé de Servel fils, Amy et Beaussier; Micoulin y exerça les fonctions de commissaire. La veille des élections, Tassy, directeur du jury, donna l'ordre de mettre en liberté quelques égorgeurs. Ce fut une cause d'indignation pour les républicains déjà irrités de ce que les royalistes voulaient donner leurs suffrages aux municipaux qui étaient en fonctions lors de l'assassinat au fort Saint-Jean; quant à eux, ils se proposaient de confirmer les choix du directoire.

Les assemblées primaires se réunirent le jour fixé au milieu d'un tumulte si épouvantable, qu'elles se transformèrent en arènes de gladiateurs. Dans les sections n°s 2 et 18, quelques citoyens organisèrent le bureau provisoire à sept heures du matin;

Digitized by Google

d'autres, en plus grand nombre, et survenus depuis, réclamèrent contre cette opération prématurée. Alors ils se retirèrent à part dans la même salle pour former un nouveau bureau; mais leurs adversaires, armés de débris de chaises, se jetèrent sur eux et les dispersèrent. La salle de la section n° 3 fut occupée de bonne heure par soixante hommes armés de bâtons et conduits par Vernet, qui s'écriait : *Point de chouans, mais des montagnards !* Dès qu'il fut question de se constituer provisoirement, les cris et les menaces commencèrent. Des jeunes gens au-dessus de vingt-un ans et des personnes étangères à la section se présentèrent pour donner leurs suffrages; le trouble augmenta à la lecture de la liste de ceux qui avaient seuls le droit de voter. On porta au bureau un républicain qui n'était pas le plus ancien d'âge. Plusieurs citoyens furent traînés par les cheveux et expulsés; l'un d'eux fut blessé à la main d'un coup de couteau.

Dans la section n° 4, on forma le bureau avant l'heure indiquée dans la convocation et les plaintes faites contre cette formation furent étouffées. Les uns voulaient qu'on discutât la capacité des votans avant l'organisation définitive du bureau; les autres prétendaient qu'on ne devait la discuter qu'après. On arracha des mains d'un orateur le discours par lequel il argumentait de la constitution de l'an 3; les opposans déposèrent sur le bureau celle

Digitized by Google

de 1793, pour servir de règle aux délibérations. La dispute s'échauffa; puis on en vint aux mains; Bonifay reçut une grave blessure, et la minorité fut expulsée. La section n° 5, présenta le même spectacle : on allait organiser le bureau définitif, lorsqu'une foule d'étrangers, poussant des cris hostiles, se présentèrent à la porte du lieu de la séance et le poste de la garde nationale ne fit aucune résistance. Les votans voulurent repousser cette invasion ; quelques-uns des agresseurs furent saisis et remis au commandant du poste, qui les remit en liberté. L'assemblée reprit ses délibérations, mais les assaillans revinrent à la charge en armes, s'emparèrent du scrutin, accablèrent de coups les citoyens qui étaient encore dans la salle, et le président, âgé de 84 ans, aurait été massacré sans le secours de quelques dragons.

Une troupe de furieux investit la section n° 6, en criant : *Vive la montagne !* Ils maltraitèrent le président et plusieurs autres citoyens, qu'ils forcèrent de se retirer. Les mêmes excès furent commis dans les sections 7, 9, 17, 21, 32. Dans celle qui portait le nom n° 10, Bonnet, le plus ancien d'âge, avait été nommé président provisoire ; quelques perturbateurs installèrent Bresson et maltraitèrent Bonnet, qui se retira dans une autre pièce de l'édifice avec ceux qui l'avaient élu. Ils y furent poursuivis à coups de bâton et forcés de sortir dans la

Digitized by Google

rue où on les assaillit à coups de pierres. Au n° 6, Rubin, soutenu par des hommes armés, prit la place du président d'âge et Aubert reçut des blessures. Au n° 14, on lut une instruction manuscrite portant qu'il fallait exclure de l'assemblée tous les royalistes, et aussitôt des hommes armés exécutèrent cette instruction arbitraire en frappant plusieurs citoyens et en les expulsant.

Dans la section n° 23, le bureau provisoire avait été organisé avec beaucoup de difficultés; on procéda au recensement et la séance fut ajournée à quatre heures après-midi.

Pendant cet intervalle, une minorité turbulente forma un nouveau bureau et força la majorité de se retirer. Au n° 31, Claude Maria, fils d'un juge de paix, reçut plusieurs blessures et expira quelques heures après. Les partis vinrent aussi se heurter avec fureur dans la section n° 1, siégeant à l'église des Recollets. L'assemblée, après s'être constituée provisoirement, procédait à la formation définitive du bureau, lorsqu'une foule de citoyens étrangers à la section, armés de bâtons, de sabres et de poignards, força la garde et se jeta sur les votans qui voulurent lui résister; la mêlée devint générale.

Dans la lutte, Bourguignon, négociant, reste d'une famille mutilée, fut frappé d'un coup de stilet à l'épaule gauche; il sortit et alla tomber mort

Digitized by Google

à la porte de la maison de Gandy, officier de santé. Au milieu d'une confusion inexprimable, le président emporta les papiers et les votes; la force armée s'empara de quelques combattans, et ferma la salle de l'assemblée. Un grand désordre régnait partout; le bureau central et les autorités demeuraient en permanence. On descendit un réverbère sur la tête d'un homme, qui ne se sauva que par miracle; deux autres furent maltraités dans un café à la rue Saint-Ferréol. Le 4 thermidor, le calme se rétablit à Marseille; mais l'anarchie troubla la ville d'Aix, qui devint le théâtre de plusieurs assassinats; les membres du tribunal criminel se dispersèrent, et le cours de la justice fut suspendu. Deux mille cinq cents citoyens de Marseille protestèrent contre les opérations électorales entachées de violence, et adressèrent une pétition au directoire exécutif pour en demander la nullité.

Siméon soutint vivement cette pétition au conseil des cinq cents, et le directoire prit des mesures pour assurer le maintien de l'ordre. Les élections furent cassées, ce qui satisfit les républicains, puisque les municipaux provisoires, auxquels ils donnaient leurs suffrages, se trouvèrent ainsi maintenus. Voici la lettre qu'écrivit le directoire exécutif au ministre de l'intérieur, le 25 thermidor an 4 (7 août 1796) :

« Par l'article 2 de la loi du 21 thermidor présent

mois, relative aux assemblées primaires tenues à Marseille le 1er thermidor, le directoire exécutif est chargé de pourvoir, jusqu'aux prochaines élections, au remplacement des administrateurs municipaux, juges de paix et assesseurs qui ont été nommés ou qui ont dû l'être dans ces assemblées; le directoire exécutif sent toute l'importance et en même temps toute la difficulté de remplir le vœu de cette loi. Lorsque le sang de tous les partis, tour à tour répandu, fume encore, au milieu des cris des victimes et des assassins, comment trouver des hommes étrangers à toutes les factions? Chacun ne prône, ne présente, ne désire voir en face que des complices de ses fureurs, ou au moins des citoyens faibles qu'ils espèrent bientôt entraîner. Quelle est la famille qui n'ait quelque perte à pleurer ou quelque excès à se reprocher? Cependant c'est du choix de ses administrateurs que va dépendre le bonheur de Marseille; le directoire exécutif ne négligera aucun moyen pour s'éclaircir, avant de procéder à ces nominations; il désire, citoyen ministre, que vous demandiez promptement, à l'administration du département des Bouches-du-Rhône, une liste motivée des candidats qu'elle croit les plus dignes de remplir les places auxquelles il est chargé de nommer; que les hommes reconnus par leur immoralité, par leurs excès, par leur attachement à la royauté,

par leurs principes anarchistes, par leur fanatisme religieux, soient sévèrement exclus de cette liste. Le directoire exécutif ne désire y rencontrer que des républicains prononcés, probes, fermes et courageux, ennemis de toutes les factions, et brûlant du désir de contribuer au bonheur public. A l'impartialité avec laquelle cette liste sera composée, le directoire reconnaîtra la pureté des intentions qui animent les membres de l'administration du département. Cette liste sera une réponse victorieuse aux calomnies dont on chercherait à les noircir, et le peuple, reconnaissant des bons magistrats qui lui auront été donnés, étouffera par ses bénédictions les clameurs des malveillans, qui ne les persécutent que parce qu'ils ne partagent pas leurs opinions liberticides. »

Les royalistes eurent bientôt, à leur tour, un sujet de contentement dans la nomination du général Willot, qui vint commander Marseille avec des pouvoirs très-étendus. Celui-là, franchement dévoué à l'ancien régime, ne prit pas la peine de se déguiser; il persécuta les patriotes : les uns furent enfermés et les autres se cachèrent.

Willot adoucit le sort du duc de Montpensier et du comte de Beaujolais, toujours captifs au fort Saint-Jean (1). Le prince de Conti et la duchesse

(1) Montpensier voulut s'évader du fort par le moyen d'une corde;

Digitized by Google

de Bourbon avaient obtenue leur liberté. Vers les premiers jours de vendémiaire an 5 (5 décembre 1796), le directoire, pressé par les instances de la duchesse d'Orléans, rendit un arrêté pour faire embarquer les deux princes pour l'Amérique, à condition que Louis-Philippe, leur frère aîné, s'éloignât de l'Europe, et se rendît sur le continent américain. Le général Willot vint lui même annoncer aux deux captifs que leurs fers étaient brisés. Ils s'embarquèrent à Marseille sur un vaisseau des États-Unis, et partirent le 15 brumaire (5 novembre 1796) (1).

Plusieurs citoyens marseillais demandèrent, dans une pétition adressée au corps législatif, que la ville cessât d'être en état de siége. Comme l'autorité militaire protégeait les opinions politiques de Jourdan, ce député, sans oser avouer le vrai motif qui le dirigeait, fit seulement observer que l'état de siége était justifié par la présence des anglais dans la Méditerranée, et l'on passa à l'ordre

elle se rompit, et le jeune prince tomba sans connaissance, et se cassa la jambe. Il se fit conduire dans la maison de Meaugin, perruquier, qui lui prodigua les secours les plus empressés. Beaujolais, qui avait réussi à s'évader, ne voulut pas rester séparé de son frère, et vint se réunir à lui. On les enferma plus étroitement dans la forteresse.

(1) Voir aux pièces justificatives n° 5 des détails sur la vie des membres de la famille d'Orléans pendant tout le séjour qu'ils firent à Marseille.

Digitized by Google

du jour. Peu après l'administration municipale du nord dénonça les contres-révolutionnaires qui s'agitaient dans cette commune, parla de l'oppression des patriotes, et assura que depuis l'arrivée de Willot, *tous les crimes y étaient à l'ordre du jour*. Voici cette pétition :

« ADMINISTRATEURS DE LA MUNICIPALITÉ DU NORD,

« Les citoyens individuellement soussignés, domiciliés dans le ressort de la municipalité du nord, canton de Marseille, exposent à l'administration que depuis l'arrivée de Willot dans cette commune, les républicains, loin de jouir du bienfaisant système constitutionnel, gémissent au contraire sous un despotisme militaire qui ne tend qu'à les provoquer par les plus injustes vexations.

« Chassés tous les jours des lieux publics, des promenades, des rues même, ils ne peuvent plus sortir de leurs maisons sans que le commandant de la place, et particulièrement son adjudant Argous, suivi d'une nombreuse cavalerie fondent sur eux à coups de plats de sabre et même fassent traîner arbitrairement dans les cachots ceux qui ont échappé l'année dernière aux poignards des égorgeurs. Plusieurs citoyens vertueux ont été impunément foulés aux pieds de leurs chevaux; il n'est pas d'excès et de violence que les chefs de la force armée

Digitized by Google

ne se permettent depuis que le général Willot est dans nos murs.

« Le café où nous avions la faculté de lire les papiers, a été fermé par un ordre arbitraire de leur part, tandis que ceux de la rue Ferréol, qui font le pendant de l'antre de Cacaus, où se ramasse la foule des assassins, des royalistes, des émigrés, dont l'attroupement obstrue journellement ce passage de ladite rue, sont puissamment protégés.

« Ce qui prouve la plus révoltante partialité de la part de ce général, c'est l'arbitraire avec lequel il frappe de nullité toutes les colonnes mobiles du département des Bouches-du-Rhône, sous le vain prétexte que leurs formations étaient irrégulières, et que le plus grand nombre s'était porté à des excès ; tandis que la très grande majorité n'a point été mise en activité, et particulièrement celle de Marseille. Les calomnies dont il s'est servi pour arriver à ce résultat, prouvent que cet acte irrégulier et répréhensible est l'ouvrage de ses intentions perfides.

« Nous n'aurions jamais pensé que notre empressement à nous faire inscrire sur l'honorable liste des défenseurs de la patrie fut pour nous un titre de proscription et d'infamie. Nous demandons que vous provoquiez une rétractation de sa part, aussi éclatante que l'injure et le déshonneur ont été publics.

Digitized by Google

« Le but de toutes ces persécutions injustes est sans doute d'arriver à l'anéantissement de la république; épuisés par de longs sacrifices, il nous reste encore nos bras pour la défendre.

« Vous connaissez, citoyens magistrats, le calme et la sagesse de notre conduite; vous êtes tous les jours témoins des provocations sans nombre qui nous sont faites et qui ne tendent qu'à troubler l'heureuse tranquillité dont nous jouissions naguère. On nous a soumis à la terrible épreuve de supporter dans le silence les regards farouches de nos assassins qui se préparent à recommencer leur horrible boucherie. Le fardeau de toutes ces injustices nous accable, et nous ne pouvons plus le supporter; il est temps de sortir de l'état d'oppression où nous nous trouvons, sous un régime constitutionnel, et que la loi frappe enfin les coupables.

« Nous vous adressons nos plaintes, citoyens magistrats, afin que vous soyez notre organe auprès du gouvernement. Dites-lui que nous lui avons donné toute notre confiance, et que nous espérons qu'il la justifiera, en mettant un frein à ce régime d'oppression. Dites-lui que nous sommes ici plus que jamais sous les poignards des égorgeurs à qui l'arrivée du général Willot semble avoir fait un appel. Dites-lui que les crimes horribles qu'ils ont commis et qu'ils commettent encore impunément tous les jours, provoquent la plus

Digitized by Google

prompte justice, et qu'il n'y a que le coupable qui soupire après l'amnistie. Dites-lui enfin, que nous réclamons la seule protection des lois, et que si un parti dont nous sommes les fondateurs nous désavoue, nous nous transporterons dans d'autres climats où nous pourrons, sans vexations, professer les principes de la liberté et de l'égalité, et que nous l'abandonnerons avec le seul regret de n'avoir pu faire un rempart de nos corps pour sauver le gouvernement des coups qui le menacent. (Suivent sept cents quatre-vingts signatures).»

Cette pétition n'eut pas le succès qu'elle méritait. L'élection du premier tiers avait amené dans les deux conseils de nombreux ennemis du principe républicain. Quelques-uns agissaient par dévouement à la cause de la royauté, et tous les autres par haine des jacobins.

A Marseille et dans tout le département des Bouches-du-Rhône, les royalistes ne négligeaient rien pour envoyer au conseil des cinq cents le général Willot, qui leur était vendu : leurs efforts furent couronnés d'un plein succès. Les députés de ce pays pour le conseil des cinq cents furent : Siméon, André Jourdan, Willot, Blain, Noguier-Maléjai, auxquels se réunit Pastoret, député du Var. Tous ces hommes travaillèrent au rétablissement du trône. Les restes de Coblentz se montrè-

Digitized by Google

rent pleins d'espoir, les villes voisines, les frontières se remplirent d'émigrés qui venaient se venger des républicains.

Si nous reportons maintenant un regard vers les premiers jours de la révolution, nous y verrons les habitans du midi, et principalement de Marseille, animés du feu sacré du patriotisme, renverser tous les obstacles à leur marche rapide. Ils accoururent des bords du Var, du sein de l'antique Marseille, des rives de Vaucluse, vers le château des Tuileries, abattre le trône, frapper la royauté et fonder la république.

Ces temps de gloire n'étaient plus : les belles contrées du midi, couvertes de ruines et d'ossemens par la funeste réaction royaliste, voyaient se développer le système affreux que d'habiles intrigans avaient ourdi dans le cabinet du roi de Vérone. Il s'agissait de présenter la révolution comme une longue série de crimes, et tous les républicains comme des brigands couverts de sang et chargés de rapines. D'abord on ne parla au peuple que de quelques scélérats à punir, de quelques factieux à comprimer; mais le masque tomba bientôt; la proscription fut générale; alors parurent ces vampires qui tenaient d'une main le honteux produit de leurs délapidations, et de l'autre l'or des tyrans. Ces exagérateurs outrés prirent tout-à-coup le masque de la vertu et de la modération et persécutè-

Digitized by Google

rent les patriotes les plus énergiques pour s'emparer des places, déchirer la patrie et consommer la ruine de la république. Alors se joignirent à ces honnêtes gens, les émigrés, les voleurs, les prêtres, les assassins et cette antique noblesse, dont l'origine se perd dans la nuit des crimes; alors parurent ces brigands vendus à tous les partis quand il y a des crimes à commettre et des gens vertueux à frapper. Alors fut organisée cette vaste Saint-Barthélemy, qui couvrit de sang et de deuil les plus belles contrées de la France.

Ce fut en présence de tant de maux que les législateurs délégués par une nation magnanime ne savaient pas prévenir, et lorsque les représentans en mission, loin de chercher à arrêter ce débordement de forfaits, travaillaient au contraire à les propager, que quatre hommes d'énergie et de cœur (1) adressèrent de Marseille aux représentans de la nation, vers la fin de l'année 1796, la plainte suivante :

« LÉGISLATEURS,

« Pourquoi les crimes restent-ils impunis !.... En vain le sang de plusieurs milliers de victimes réclament justice et vengeance; en vain la voix pu-

(1) Beausset, Mauche, Constant et Micoulin.

Digitized by Google

blique, envain les preuves matérielles déposent à la fois contre les abominables assassins qui désolent notre département; la loi est muette !!! et le peuple consterné demande avec un sentiment de douleur quelle main puissante protège les assassins!....

« Eh quoi, législateurs! lorsque la Méditerranée est encore rouge du sang de nos frères ; lorsque les cadavres qu'elle a recueillis dans son sein surnagent et glacent d'effroi ceux qui promenent leurs regards sur cette rive déshonorée, lorsque l'odeur infecte des victimes brûlées par des cannibales dans le fort Saint-Jean, empoisonne l'air que nous respirons; lorsque le sang fume encore dans les cachots d'Aix, de Marseille et de Tarascon (presque toutes les rues des communes du midi en sont teintes), on oserait enchaîner l'action de la loi contre les monstres qui ont violé toutes les lois de la nature et de la société!...

« Voudrait-on justifier nos bourreaux et ces hommes plus cruels encore qui ont irrité leur fureur et armés leurs bras? voudrait-on que la veuve éplorée vengeât la mort de son époux; le père celle de son fils? voudrait-on faire oublier les crimes des royalistes par d'autres crimes nouveaux, et rendre une amnistie générale nécessaire? Non le républicain punit, mais n'assassine pas; il est trop ami des lois et de l'humanité.

Digitized by Google

« La postérité ne croira jamais que lorsqu'il existait un gouvernement de représentans investis de pouvoirs illimités, des autorités, des tribunaux, des magistrats, une force armée, on ait laissé, pendant si long-temps, commettre tant de forfaits si grands. Mais surtout, ce qui paraîtra le plus invraisemblable, c'est que ces crimes soient demeurés impunis; c'est qu'à l'époque même où tous les pouvoirs constitutionnels étaient organisés, non seulement on ne les ait pas dénoncés, mais encore que les meurtriers qui les commirent aient pu continuer de souiller de leur présence le théâtre de leurs crimes.

« C'est cette impunité, législateurs, qui comprime l'esprit public, qui atterre les républicains, qui enhardit les coupables; osons le dire, ces maux que nous avons soufferts paraissent n'être que le prélude de ceux qui nous menacent. Le royalisme encouragé veut consommer le grand œuvre de la destruction entière des républicains: il aiguise ses poignards, il rallume ses torches incendiaires; il broie ses poisons pour les journalistes qui lui sont vendus.

« Des bandes d'assassins se promènent autour de nos communes, comme des loups affamés autour des bergeries; le sang des républicains les attire. Dernièrement ils ont assouvi leurs fureurs sur les deux fonctionnaires publics qui parcou-

Digitized by Google

raient les campagnes pour la levée des chevaux (1). Dans plusieurs endroits, l'arbre de la liberté a été mis en pièces; dans d'autres, les patriotes sont en fuite. Des rassemblemens se forment; on est convenu des points de réunion; enfin, on organise une nouvelle Saint-Barthélemy, et si elle ne réussit pas, on prépare une Vendée; on profite du moment de l'ouverture de la campagne qui appelle nos forces à l'armée d'Italie.

« La fermété et les principes de l'administration centrale déconcertent les brigands; les suspensions des administrations municipales prévaricatrices dérangent leurs plans désastreux; mais les complices, les avocats, les protecteurs des assassins, intriguent auprès du gouvernement, auprès du corps législatif, pour calomnier les autorités nouvelles. Ils savent bien, ces perfides artisans de tous nos maux, que, s'ils peuvent réussir, le midi est encore la proie des assassins, et qu'en dirigeant le poignard contre les adminstrateurs, ils imprimeront la terreur dans toutes les ames.

« Législateurs! sommes-nous étrangers à la république? en sommes-nous les ennemis? Par quelle inconcevable fatalité fait-on toujours peser sur nous le poids insupportable de la calomnie, alors

(1) Michel, ancien juge de paix, et Gévaudan.

Digitized by Google

que nos ennemis, couverts de crimes, trouvent des défenseurs et des appuis?... Depuis 89, nous faisons à la liberté le sacrifice de notre fortune, de notre sang, de toutes nos affections; nous bravons tous les périls; nous endurons tous les maux en bénissant la république : et des hommes qui ont constamment servi la royauté, qui ont impitoyablement déchiré le sein de la patrie, qui se sont abreuvés à longs traits du sang des patriotes, qui ont foulé aux pieds toutes les lois, qui ont abjuré tous les sentimens, qui sont couverts d'opprobre et d'infamie.... parviendraient à obtenir l'impunité pour eux et pour leurs féroces agens!...

« Législateurs, nous demandons qu'il soit envoyé un message au directoire exécutif pour lui présenter le tableau de notre situation politique; qu'il soit chargé de prendre tous les renseignemens nécessaires, pour connaître les détails des horreurs qui ont été comises dans le midi, pour en découvrir les auteurs, instigateurs, et qu'il enjoigne à ses commissaires auprès des tribunaux, de provoquer l'action de la loi contre les assassins. Nous demandons en outre qu'il soit mis une somme à sa disposition, pour soulager les veuves et les enfans des malheureuses victimes immolées. »

Le parti républicain venait de remporter un grand triomphe sur les royalistes au conseil des cinq cents, dans la journée du 18 fructidor (4

septembre 1797). Quarante-deux députés furent désignés pour la déportation, au nombre desquels se trouvaient Willot et Cadroy. Les républicains furent ainsi réarmés de toute la puissance révolutionnaire, et la terreur se répandit dans les rangs des royalistes. Les jacobins marseillais, écrasés par Cadroy et ses collègues, comprimés par Fréron, persécutés par Willot, avaient repris un peu de cœur et de voix à l'arrivée du général Sahuguet, nommé au commandement de la ville avant la journée du 18 fructidor. Ils commirent quelques excès lorsqu'ils reçurent la nouvelle de ce coup d'état; et Sahuguet, d'un caractère flegmatique, trop amoureux de son repos, ne prit aucune mesures pour les réprimer, et fut même soupçonné de les favoriser. Il sortit enfin de son apathie et mit les jacobins dans l'impossibilité de rien entreprendre. Les fuyards continuèrent leurs dévastations et leurs crimes; de leur côté, les patriotes indignés ne restèrent pas sur la défensive; les uns et les autres n'eurent plus souci que de leurs vengeances, et l'on commit de nombreux assassinats. Le général Bon, commandant la huitième division militaire, s'efforça vainement de calmer tant de fureurs, et d'arrêter le débordement de toutes ces passions déchaînées. Le directoire, tenant beaucoup à pacifier le midi, jeta les yeux sur Bernadotte, général divisionnaire, qui commançait ses

Digitized by Google

grandes destinées. Cet illustre guerrier, Marseille l'avait vu, sept ans auparavant, sergent-major au régiment royal-marine, et l'un des instructeurs de ses premières milices citoyennes. Il refusa la mission du directoire et retourna à l'armée d'Italie, pour se mettre à la tête de sa division. Pille, qui fut envoyé à sa place à Marseille, n'eut que des ressources insuffisantes, et le calme ne se rétablit point. Ce fut alors que Lannes, général de brigade, quitta l'armée d'Italie avec un corps de cinq mille hommes, entra en Provence et publia une proclamation qui commençait ainsi : *royalistes, je suis arrivé; demain vous êtes mort.* Ce langage de matamore n'avait rien de sérieux : Lannes ne voulait tuer personne ; son seul but était d'effrayer une faction ennemie. Il produisit l'effet qu'il désirait : les voies de fait et les actes de vengeance diminuèrent; on ne pouvait pas se flatter de les réprimer complétement; aucune puissance humaine n'y serait parvenue. Lannes partit de Marseille, et quelques crimes épouvantèrent encore cette ville. Une bande de sabreurs commandée par le nommé Reinard, attaqua un poste de la ligne au faubourg Saint-Lazare. Six individus s'introduisirent en plein jour dans la boutique d'un boulanger, à la place de Lenche, et y poignardèrent son garçon de peine.

Force finit par rester aux lois; mais ces lois

Digitized by Google

étaient vigoureuses comme toutes celles que dictent au parti dominant l'instinct de la conservation et le besoin de la défense. Les jacobins marseillais firent un cruel usage de la loi du 19 fructidor. Le 11 frimaire an 5 (1er décembre 1797), le bureau central et l'autorité militaire procédèrent à des visites domiciliaires dans divers quartiers de la ville, et plus de 200 personnes suspectes furent arrêtées. On avait installé une commission militaire et un conseil de guerre : la commission devait condamner sans aucun recours tous les coupables d'émigration ; le conseil était institué pour juger, à charge de révision, les sabreurs, les assassins des prisonniers à la maison d'arrêt d'Aix et au fort Saint-Jean ; tous ceux qu'on accusait d'avoir commis des brigandages à main armée. On en fusilla un grand nombre ; il arriva malheureusement ce qui arrive toujours dans les temps de réaction et de trouble : tous les coupables ne furent point punis, et quelques innocens périrent victimes des vengeances particulières et de faux témoignages. Les salles d'audience étaient encombrées par une foule d'énergumènes qui accueillaient en silence les jugemens d'absolution, et poussaient d'horribles clameurs lorsqu'ils entendaient les sentences de mort. Quelquefois les accusés, en allant au tribunal, ou les condamnés en marchant au supplice, étaient assaillis à coups de pierres ; l'escorte ne

Digitized by Google

les défendaient qu'avec peine contre les flots de la multitude. La populace jacobine des vieux quartiers descendait en masse, se précipitait sur le passage des malheureux que l'on conduisait à la mort, et les suivait au lieu de l'exécution en les accablant d'injures. Les sans culottes dansaient la carmagnole dans l'ivresse de leur triomphe; la commission militaire et le conseil de guerre leur jetaient des cadavres en abondance. Des adolescens furent arrachés des bras de leurs mères, et immolés sans pitié. On fusilla aussi la veuve Rey, revendeuse, rayée provisoirement de la listes des émigrés, dès le mois de pluviose an 3; la plupart des condamnés mouraient avec ce courage qui tient du fanatisme, et qui est si commun dans les guerres civiles. Quelques uns, en attendant l'arrêt, poussaient le cri de *vive le roi!* Isnard s'écria sous le feu de peloton des grenadiers: *je tiens votre constitution à la main; vous la fusillerez avec moi.* Un autre, à la lecture de son jugement, dit au capitaine rapporteur: *après ma mort, faites ouvrir mon cadavre: vous y trouverez les fleurs de lis gravées sur mon cœur.* Tant de frénésie chez les uns, tant de cruauté chez les autres, ne se rencontraient qu'à Marseille; nulle autre part le 18 fructidor ne produisit de résultats aussi horribles.

Telle était la situation des esprits, lorsque le temps vint d'élire des membres des trois munici-

Digitized by Google

palités, les juges de paix, leurs assesseurs, et les députés au corps législatif. Au mois de germinal an 6 (mars 1798), le général Théodore Chabert, commandant de la place, publia une proclamation qui prohibait le port d'armes tranchantes et à feu, les bâtons, les nerfs de bœuf, et défendait tous rassemblemens dans les rues au-dessus de six personnes, pendant la durée des assemblées primaires. Les royalistes, épouvantés par les mesures de rigueur qu'on prenait contre eux, laissèrent le champ libre aux républicains, et la tranquillité ne fut point troublée. On confirma la plupart des choix du gouvernement. L'opposition royaliste, détachée des affaires, ne pouvait plus se relever; mais un autre opposition inspirait des craintes au pouvoir exécutif : c'était celle des patriotes ardens qui abusaient du 18 fructidor. Le directoire, sur le point d'être débordé, favorisa secrétement les scissions des corps électoraux. Presque partout les républicains modérés, qui se trouvaient en minorité dans les assemblées, invoquèrent des prétextes frivoles pour se réunir à part, et faire leur choix particulier. L'assemblée électorale du département des Bouches-du-Rhône se tint à Aix, alors chef-lieu du département pour nommer les députés aux deux conseils. Des discussions orageuses s'élevèrent au sujet des choix, et on ne put parvenir à s'entendre.

Digitized by Google

Les électeurs du district de Marseille restèrent au collége de la ville d'Aix, primitivement assignés pour les opérations électorales et formèrent l'assemblée-mère. Ceux des autres districts se réunirent dans un autre local, et les deux corps rivaux se constitnèrent séparément. L'assemblée-mère nomma trois députés au conseil des anciens et quatre au conseil des cinq-cents. Ces représentans furent Polycarpe Constant, d'Aix; Mossy, de Marseille; Escalon, de Marseille; Antonelle, d'Arles, et trois autres citoyens. Les scissionnaires élurent au conseil des anciens Lejourdan, le directeur Barras et Monge, et au conseil des cinq-cents Polycarpe Constant; Notoire, d'Arles; Pélissier, de Tarascon, et le général Chabert. Le corps législatif s'occupa longuement de ces deux élections. Par une loi de floréal de la même année, les nominations faites par l'assemblée-mère furent déclarées nulles, et l'on admit les représentans élus par l'assemblée scissionaire. Barras et Monge refusèrent, et personne ne les remplaça. Lejourdan seul resta aux anciens; Constant, Notoire, Pélissier et Chabert entrèrent aux cinq-cents.

Chabert eut pour successeur, à Marseille, le général Quantin, homme dur, bizarre et vindicatif, qui présida à des exécutions nombreuses. Avant la révolution, Varage, fils d'un lieutenant

Digitized by Google

du port, lui avait donné un soufflet; Quantin le fit fusiller comme émigré, bien qne le nom de ce malheureux ne fut inscrit sur aucune liste. Baudin, ancien vicaire de Saint-Ferréol, et le prêtre Donadieu, vieillard presque octogénaire, attaché au séminaire du *Bon Pasteur*, tous les deux prévenus d'émigration, furent traduits devant la commission militaire.

Donadieu était maître de son salut, qui ne dépendait que d'un mot, car sa désignation sur la liste des émigrés était incomplète et les pièces de la procédure ne constataient pas suffisamment son identité; il ne lui fallait qu'une simple dénégation à l'audience; mais on la demandait à un homme qui n'avait jamais menti, qui tenait plus à ses devoirs qu'à sa vie. Donadieu déclara que ce mensonge répugnait à ses sentimens et pesait trop sur sa conscience. Les juges, enchaînés par une inflexible loi, le condamnèrent à la peine capitale, et prononcèrent la même peine contre Baudin.

Les deux frères Loure, prévenus d'avoir pris part aux massacres du fort Saint-Jean, comparurent devant le conseil de guerre, et de longs débats s'y élevèrent. Laure jeune, se défendant par un alibi, produisait de nombreux témoins qui attestaient qu'à l'époque de ces massacres il était embarqué sur un vaisseau éloigné de Marseille. La preuve en paraissait évidente; d'un autre côté,

Digitized by Google

des témoins en aussi grand nombre soutenaient qu'ils l'avaient vu au fort Saint-Jean dans les rangs des égorgeurs, et une foule impatiente demandait sa mort à grands cris. Le conseil de guerre, présidé par Lacoste, chef de la neuvième demi-brigade d'infanterie légère, accueillit la déclaration des témoins à charge et prononça la peine de mort contre les deux frères, qui se pourvurent en révision.

Lacoste acquit bientôt la preuve de l'innocence de Laure jeune ; indigné de l'imposture des accusateurs, désespéré d'avoir signé la sentence fatale, il vint le défendre devant le conseil de révision. Ce conseil rejeta le pourvoi de Laure aîné, qui fut exécuté dans les vingt-quatre heures, et cassa le jugement prononcé contre Laure jeune, qui fut envoyé devant le conseil de guerre de Grenoble, et condamné à mort une seconde fois. Il se pourvut encore en révision, et finit par se sauver en Amérique. On fusilla aussi Pagez, ex-commandant du fort Saint-Jean, le père Gagnon, religieux des augustins réformés, et plusieurs autres personnes.

Maintenant toutes les factions vont cesser, et les haines devenir impuissantes. Il était temps pour Marseille que le consulat arrivât pour mettre fin aux sanglantes réactions dont cette ville était affligée : encore quelques mois d'anarchie et le fer des assassins aurait décimé toute la population.

Digitized by Google

Le 18 brumaire (9 novembre 1799) releva le courage abattu des habitans du midi, qui eurent foi dans les promesses du jeune guerrier qu'on venait de nommer premier consul. Mais, hélas! à partir de ce jour, la république ne fut plus qu'un fantôme sous la monarchie consulaire.

Ici je termine la tâche que je m'étais imposée; j'ai fait une œuvre de conscience : à ce titre, j'ai droit à la bienveillance du public, et la critique, quelquefois si amère et si violente, devra me tenir compte au moins de mon impartialité, et du soin que j'ai mis à rassembler des documens que je crois précieux pour l'histoire.

FIN.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Cejourd'hui, 23 juillet 1792, l'an 4 de la liberté, sur les 6 heures du matin, les autorités administratives, municipales, judiciaires de Marseille se sont assemblées dans la grande salle de la maison commune, ensuite de l'invitation faite par écrit le jour précédent par le corps municipal, et de la convocation du conseil général de la commune en surveillance permanente, à laquelle assemblée générale ont assisté consultativement M. l'évêque métropolitain, deux de ses vicaires généraux, M. le vice-président de la société des amis de la constitution et de la liberté, M. le commandant général des légions, les chefs de légion, les adjudans-gé-

Digitized by Google

néraux, les commandans de bataillon de l'armée marseillaise.

Suivent les noms des membres qui composent cette assemblée.

M. Mouraille, maire, président

Administrateurs du district.

MM. Donadieu, président; Bremond, Laurent Granet, Rose, Vernet aîné, Daniel, Venture, Arnaud, Sejourné, Beausset, commissaire, remplissant les fonctions de procureur-syndic.

Officiers municipaux.

MM. Coras, Nitard, Boulevard, Pierre Liautaud, Audibert, Vernet, Baudoin, Messy, Gaillard, Bernard, Guiraud, Pourcelly, Robert, Benoît, Langlade, Boyer.

Notables du conseil de la commune de cette ville de Marseille.

MM. Maillet cadet, Seren, Dufour, Angelin, Barthélemy, Estienne, Pierre Farry, Gautier, Lavabre, Lagard, Bernard Laurent, Gassin, Fabre, Massol, Routin, Giry, Jourdan aîné, Gérad, Bontems, Servel fils, Vence, Jean-Baptiste Martin,

Digitized by Google

Ferroul, Guilloh, Étienne Seytres, procureur de la commune; Honoré Larguier, substitut; François Nate, Honoré Fabre, Joseph Vidal, André Bosq, Gayol, Gardain, Joseph Mouret, Hardouin, Roussellet, Jean-Baptiste Barban, Auguste Barban, Gilly, Jean-Pierre Sauterel, Simon, Augustin Roux, Albouis, Jean-Baptiste Sause, Antoine Combe, Seimaudi, Joseph Teissere, Jean-Baptiste Moisson, Galibert, Scotty, Costantin.

Juges de commerce.

MM. Rebecq, président; Servel, Pascal, Amy, Fournier.

Membres du bureau de paix et de concialiation.

MM. Gimon, Grosson fils, Feraudi, Romagnac, Vachier.

MM. Roux, évêque métropolitain; Ricaud, Monfrey, grands vicaires; Roubière, Berenguier.

Juges du tribunal du district.

MM. Lejourdan, président; Ricaud, Chery, Coufinery, Esquier.

M. Lecler, vice président de la société des amis de la constitution.

Digitized by Google

Chefs de l'armée.

MM. d'Hilaire, Mallieu, Laugier, Martin, Jean Barthélemy, Jean-Baptiste Trusse, Antoine Garrigue, Barthélemy Denadei.

M. Mouraille, maire, a ouvert la séance et a dit:

« Citoyens,

« Le salut de la patrie en danger nous demande la réunion de nos lumières et de nos forces; l'ennemi nous attaque au-dedans, et nous menace au-dehors, sa mine était prête à éclater dans nos murs, la providence l'a éventée, et nous en connaîtrons bientôt tous les points d'explosion. L'impunité du crime a enfin transporté le glaive de la justice dans les mains du citoyen paisible que le plus horrible complot voulait faire égorger. Les prisons d'Orléans régorgent de criminels coupables de haute trahison, et loin d'être punis, ils y sont protégés par un pouvoir qui participe à leur crimes; le fanatisme a secoué les torches de la guerre civile, et le fanatisme impuni a été encouragé, excité par celui que le ciel dans sa colère nous désigne depuis loug-temps pour première victime.

Digitized by Google

« L'ennemi menace impunément notre territoire; nos généraux nous trahissent; leurs chefs, par la plus noire perfidie nous abandonnent, nous enlèvent nos frères; ils voudraient que la nation ne se levât pas tout entière pour écraser d'un seul coup une race proscrite qui brûle de l'accabler et de la perdre.

« Nous, citoyens déterminés à vaincre ou à périr, le danger ne saurait nous abattre. Quoi! tandis que fidèles à la patrie nous payons un juste tri-d'imposition qui doit nous assurer tous les moyens de défense, le tribut serait employé à fournir à nos ennemis le moyen de nous perdre; nous étions en état de faire face aux puissances liguées contre nous, et ce pouvoir auquel nous avions si imprudemment confié le soin de nous défendre rappelle vers le Rhin presque toutes vos forces.

« Eh bien! retenons dans les coffres des districts les sommes qui deviendraient destructrices si elles sortaient de nos mains; employons-les à nos besoins urgens; engageons nos frères d'armes à attendre l'ennemi sur nos terres; qu'une prompte députation vers eux les retienne; je suis assuré qu'ils ne nous abandonneront pas; joignons-nous enfin à la nation, provoquons-la même s'il le faut à se joindre à nous pour suspendre du moins l'exercice d'un pouvoir qui achèverait de nous perdre; qu'ai-je dit? ce n'est pas assez de le suspendre,

Digitized by Google

le salut de la patrie exige qu'il soit destitué.»

L'assemblée prenant en grande considération les divers objets qu'embrasse le discours de M. le maire, et frappée surtout des dangers que court la patrie si le chef du pouvoir exécutif continue d'exercer les fonctions qu'il dirige depuis trop long-temps contre elle et qu'il a marquée du sceau de la plus noire perfidie, après avoir ouï M. le procureur de la commune, a unanimement délibéré de demander à l'assemblée nationale qu'elle déclare le roi des Français déchu des droits que la constitution lui avait déférés et dont il s'est rendu indigne par ses trahison et ses attentats multipliés; en conséquence l'assemblé a nommé MM. Lejourdan, président du tribunal du district et Lavabre, homme de loi, pour rédiger dans cet objet deux adresses, l'une à l'assemblée nationale, et l'autre aux citoyens de Paris.

Un membre, ayant obtenu la parole, a exposé à l'assemblée que la situation critique où se trouve les départemens méridionaux et les dangers éminens dont ils sont menacés, pouvant exiger des précautions qui entraîneront des dépenses considérables auxquelles ils serait impossible que la caisse de la commune put faire face, attendu l'état de détresse où elle se trouve, il est indispensable d'avoir recours aux diverses caisses des receveurs

Digitized by Google

publics de la ville; sur laquelle proposition l'assemblée après avoir ouï M. le procureur de la commune, a délibéré qu'injonction serait faite sur le champ aux receveurs du district, du bureau d'occident, du poids des caisses, des droits d'enregistrement, du timbre et des droits maritimes, de ne plus faire aucun versement de leurs fonds, soit au trésor public, soit à la caisse extraordinaire, à peine d'en être personnellement responsables, et de leur demander le bordereau de l'état actuel de leurs caisses, et néanmoins que le receveur du district continuera à payer les fonctionnaires publics et les pensionnaires de l'état.

Il a été fait lecture à l'assemblée d'une lettre de M. de Montesquiou, commandant général de l'armée du midi, laquelle porte que le pouvoir exécutif ayant donné des ordres récens pour faire marcher vingt bataillons de cette armée vers le Rhin, ce général a donné sa démission, parce qu'il regarde ce transmarchement comme une trahison pour la patrie, exposant les frontières du midi à l'invasion des troupes du roi sarde, qui les menace avec une armée de cinquante-huit mille hommes. Lecture a été faite de diverses pièces relatives au même objet, et entre autres d'une lettre de MM. les administrateurs du directoire du département des Basses-Alpes, qui réclament des Marseillais tous les efforts dont ils sont capables pour

Digitized by Google

engager l'armée du midi à rester à son poste et remercier son état-major de la fermeté qu'il a montrée dans cette circonstance; sur quoi il a été délibéré, ouï M. le procureur de la commune, que députation sera à l'instant faite à l'armée et aux généraux du midi pour les inviter à rester à leurs postes pour le salut de nos contrées méridionales, en leur annonçant qu'il va être pris des mesures pour les renforcer; que l'assemblée demandera en conséquence à chacun des départemens nos voisins la levée de 6000 hommes que la loi leur demande pour se transporter sur nos frontières, et solliciter des autorités supérieures un ordre à tous les districts et à toutes les caisses nationales de ne pas se dessaisir des fonds nécessaires pour alimenter les troupes du midi, pour former une imposante réunion de défenseurs de la patrie;

Que des commissaires nommés par l'assemblée seront chargés de se transporter dans les départemens méridionaux pour communiquer au peuple les mesures qui viennent d'être prises, et en faire part, suivant les circonstances locales, aux diverses administrations, et inviter nos frères à suivre notre exemple en envoyant des députations à l'armée du midi, et faisant la même pétition que nous à leur directoire pour la levée des nombreux défenseurs de la patrie sur nos frontières méridionales;

Que ces commissaires seront spécialement char-

Digitized by Google

gés de faire connaître dans tous les lieux de leur passage les vœux de la nation française, celui de vivre libres ou de mourir, et de faire au surplus toutes les démarches que leur prudence et leur patriotisme leur suggèreront pour le triomphe de la liberté.

Et de suite l'assemblée a procédé à la nomination de douze commissaires, savoir : MM. Leclair, Laugier, Maillet cadet, pour se porter au quartier général de l'armée à Bourgoin et visiter à leur retour les départemens de l'Ain et Saône et Loire; MM. Jacques Bergier, Rouvière et Giraud, pour visiter à l'est les départemens du Var des Hautes et des Basses-Alpes; MM. Vernet aîné, Ricord fils, Griffon, Mongendre, pour parcourir à l'ouest ceux du Gard, de l'Hérault et de l'Ardèche; MM. Fabre, Galibert cadet et Savon, pour aller au nord-est, dans les départemens des Bouches-du-Rhône, de la Drôme et de l'Isère.

M. le procureur de la commune a dit que depuis long-temps les prêtres non-assermentés ne cessaient de troubler la tranquillité publique par des conciliabules nocturnes; que les ennemis de la révolution allument par tout le feu de la discorde et éguisent les poignards du fanatisme et de la guerre civile; que le *fatal veto* qui avait paralysé le décret salutaire sur la déportation des prêtres, ne devait point être un obstacle; dans le moment où la patrie est

Digitized by Google

en danger, le salut du peuple devient la première des lois ; qu'en conséquence, il faisait réquisition expresse à l'assemblée de mettre sur le champ à exécution le décret de l'assemblée nationale sur la déportation des prêtres. L'assemblée, délibérant sur la réquisition du procureur de la commune, a unanimement délibéré qu'il serait de suite imprimé, publié et affiché l'arrêté snivant :

« Le danger de la patrie est la première des lois, qui est le salut du peuple, exige l'exécution du décret sur la déportation des prêtres non-assermentés.

« En conséquence l'assemblée générale a arrêté, que tous les prêtres non-assermentés seront embarqués à l'instant et conduits en pays étranger.

« Les autorités constituées réunies enjoignent et ordonnent à tous les citoyens de laisser consommer avec soumission l'exécution du présent arrêté.

« Il a été délibéré en outre, qu'un bâtiment serait à l'instant frêté et préparé pour transporter le plutôt possible tous les prêtres non-assermentés de la ville et du territoire de Marseille, délégant, à cet effet, tous les pouvoirs nécessaires à la municipalité.»

M. l'évêque du département ayant obtenu la parole, a proposé de publier à l'instant un avis pastoral analogue aux circonstances et l'assemblée a unanimement applaudi au zèle civique de ce vertueux pasteur. M. l'évêque s'est retiré, accompa-

Digitized by Google

gné de ses grands vicaires, pour travailler à la rédaction de cet avis, et étant rentré, il a fait lecture de l'avis projeté dont la teneur suit :

« Citoyens, dont la confiance m'appelle à remplir auprès de vous les fonctions de premier pasteur, pourquoi faut-il que des événemens fâcheux viennent troubler cette joie pure qui m'a fait éprouver l'accueil favorable dont vous m'avez honoré ? Aigri par de trop longues vexations que vous ont fait endurer les ennemis de votre liberté, le ressentiment trouvait sans doute une excuse, un motif dans leurs méchancetés ; mais écoutez, je vous en conjure, un pasteur, un père, un ami qui est disposé à tout sacrifier pour vous, et qui attend aujourd'hui quelques sacrifices de votre part en faveur de la cause qu'il plaide.

« Vous avez juré sur l'autel de la patrie de vivre libres ou de mourir ; la véritable liberté n'existe que par la soumission à vos magistrats ; c'est vous-mêmes qui les avez choisis, investis de toute votre confiance ; ils n'ont pas cessé de la mériter, ils la méritent encore davantage par leur infatigable vigilance, mise aujourd'hui à de si grandes épreuves ; reposez-vous sur eux du soin de surveiller vos ennemis ; laissez aux lois celui de les punir ; vos magistrats ont solennellement juré que dès ce jour les lois ne seront plus muettes.

« Que la patrie, que l'humanité contrebalan-

Digitized by Google

cent votre indignation; rendez-vous aux cris de cette religion sainte que vous professez, qui ne vous prêche que la paix, par mille bouches; qu'à Dieu seul et aux autorités constituées, est confié le soin de punir les coupables; craignez surtout que des mépris inséparables de la faiblesse des connaissances humaines ne vous attirent la protection du Dieu, qui, jusqu'à ce jour, a si visiblement défendu votre liberté. »

L'assemblée a couvert d'applaudissemens la lettre pastorale de M. l'évêque, et après avoir entendu M. le procureur de la commune, il en a été délibéré unanimement l'impression, la publication et l'affiche.

Du même jour, à 5 heures du soir, l'assemblée se trouvant formée et M. le maire ayant ouvert la séance, M. Lejourdan a fait lecture du projet d'adresse à l'assemblée nationale, et M. Lavabre de celle aux citoyens de Paris, délibérée dans la séance de ce matin. L'assemblée s'étant convaincue, à la lecture de ces adresses, qu'elles exprimaient le vœu individuel de tous ses membres; après avoir ouï M. le procureur de la commune, les a unanimement adoptées, et a chargé la municipalité de les faire parvenir à leur destination par un courrier extraordinaire.

L'assemblée, considérant que dans les circonstan-

Digitized by Google

ces actuelles la permanence des sections peut beaucoup contribuer à rétablir la tranquillité publique, après avoir ouï M. le procureur de la commune, a unanimement délibéré que les sections de la ville, et du territoire seront de suite convoquées extraordinairement pour demain, et qu'elles seront permanentes jusqu'à ce que autrement il soit délibéré, et que les deux adresses et la présente délibération leur seront présentées pour émettre leur vœu, qu'elles transmettront au plutôt à la municipalité.

Sur la réquisition de M. le procureur de la commune, l'assemblée a aussi délibéré de prier MM. les administrateurs du directoire du district de faire fournir à la municipalité, par son receveur, la somme de 4,000 livres pour les dépenses des commissaires qui vont à l'armée et dans les divers départemens méridionaux pour remplir la mission qui a été délibérée dans la séance de ce matin, et le montant de ce que coûtera le courrier extraordinaire qui doit porter à Paris les adresses de l'assemblée et les vœux qu'émettent les sections qui seront assemblées demain.

Enfin l'assemblée, ouï de nouveau M. le procureur de la commune, a arrêté que connaissance serait authentiquement donnée au peuple par la voie de l'impression de toutes les opérations faites et de tous les moyens pris dans ses séances pour assurer le salut public, et que le conseil serait permanent,

Digitized by Google

et surveillant jusqu'à ce que la tranquillité fut entièrement rétablie dans Marseille.

Et, attendu l'heure tarde, la séance a été levée pour être reprise sur la convocation de la municipalité et de tous les membres qui ont concouru aux délibérations et arrêtés ci-dessus, soit par voix délibérative, soit par voix consultative, ont signé avec M. Seytres, procureur de la commune, M. Larguier, son substitut, et le secrétaire-greffier. (Suivent les signatures) Jean-Baptiste Boulouvard, officier, Mouraille, maire, Vernet, officier municipal, Auguste Mossy, officier municipal, A. Audibert, officier municipal, L. Nitard, officier municipal, A Pourcely, officier municipal, Petre, officier municipal, Jean-Joseph Gaillard, officier municipal, J.-J. Corail, officier municipal, Joseph Royer, officier municipal, Guirand, officier municipal, Larguier, substitut, Robert, officier municipal, Georges Manent, officier municipal, Baudoin, officier municipal, Honoré Liautaud, officier municipal, Seytres, procureur de la commune, Ruaud, vicaire de la métropolitaine, C.-B. Roux, évêque métropolitain, Monfray, V. Mitron, Jacques Scotty, juge de paix et notable, Ferroul, assesseur de juge de paix en absence et notable, Miffredy, juge de paix, A. Leroi, juge de paix, L. Estienne, notable, P. Angelin, J. Guillat, notable, L. Barthélemy, notable, J. Souche commandant,

Digitized by Google

Manuel, notable, Jean Gerard, notable, J. Gassin, notable, F.-C. Maillet, juge de paix, Giry, notable, Vence, notable, Servel fils, notable, E. Bompard, Jean-Baptiste Martin, notable, Seren, notable, Baptiste Lauze, colonel en second, Lametmessy, secrétaire du bureau de paix et de conciliation du district, Gervassy, notable, Richard, juge du tribunal du district, Cayol, fils de Joseph, commandant du troisième bataillon de la troisième légion, Joseph Teisseire, commandant des bataillon 6 et 7, n° 3, Simandi-Saint-Jarvais, lieutenant, Jean-Antoine Lezard, Hilaire Chauvet, commandant général de légion, Romagnac aîné, A. Combe, adjudant général, T. Alboux, chef de bataillon, Noucouret, notable, Jean Gautier, notable, Honoré Boisson, notable, Alexandre Pechug, Jean Barthélemy, commandant en chef du quatrième bataillon, première légion, Bontemps, notable, L. Hardoin, commandant en chef, le bataillon quatre, quatrième légion, F. Natte, chef de bataillon, Lejourdan, président du tribunal, Gilly, commandant en second du bataillon premier de la seconde légion, Roux, commandant, Chery, juge du district, M. Peirach, sous-adjudant général, Honoré Fabre, commandant de bataillon, Rousselet, commandant en second de bataillon, Massol, notable, Donadey, chef du district, Courmes, juge du dis-

Digitized by Google

trict, Gonsolin, second chef de bataillon, Manin, chef de légion Autran aîné, notable, F. Court, notable, Lavam, notable, Guinot, notable, Dufour, notable, Donadieu, président du district, Augier, secrétaire du tribunal du district, L. Granet aîné, administrateur du district, Joseph Arnaud, administrateur du district, Jean-Jacques Bosq, administrateur du district, Jacques Daniel, administrateur du district, Bremond, administrateur du district, Vernel aîné, administrateur du district, J. Drayon, administrateur du district, Venture, administrateur du district, J.-F. Méry, notable, Jean-Baptiste Fournier, juge du commerce, Antoine Beausset, Gueyraud, secrétaire du district, Rebecq, président du tribunal de commerce, Servel, juge du commerce, Jean Pascal, juge du commerce, Joseph Pigougues, administrateur du district, Devieu, chef de bataillon, Garriques, commandant du bataillon numéro six, légion deuxième, Gosd. André, assesseur, Constantin, juge de paix, Vachier, membre du bureau de paix, Granon, assesseur, Bertrand, homme de loi, membre du bureau de conciliation, Feraudy, membre du bureau de paix et de conciliation, François Jourdan, notable, Gimon, membre du bureau de paix, Grosson, membre du bureau de paix, Lombard, secrétaire général.

Digitized by Google

Cejourd'hui 1er prairial, au soir, an 4 de la république française une et indivisible, nous Amy, André, Baussier et Servel fils, après avoir pris lecture de la lettre à nous adressée le 25 floréal dernier, et pièces y jointes, portant notre nomination provisoire en qualité de membres du bureau central de Marseille, et mission d'installer les trois municipalités de cette commune, nous nous sommes assemblés au lieu des séances de l'administration municipale, destiné à y tenir les nôtres, et qu'elle nous a cédé ;

Et vu l'exploit en forme de l'arrêté de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, en date du 27 nivose dernier, portant qu'elle nomme membres du bureau central de Marseille les citoyens Amy, administrateur du district, André Baussier, négociant, et Servel fils, ancien officier municipal, et qu'extrait dudit arrêté sera adressé au ministre de l'intérieur, pour être par lui présenté au directoire exécutif, à l'effet d'en obtenir la confirmation ;

Vu l'extrait en forme d'un autre arrêté de la même administration, en date du 25 floréal dernier, et au bas la liste des citoyens nommés aux places d'administration des trois municipalités de Marseille, par les arrêtés du directoire exécutif mentionnés dans celui de l'administration du département, portant qu'à sa réception les citoyens

Digitized by Google

Amy, André Baussier, et Servel fils, nommés par l'arrêté du 27 nivose dernier, pour former le bureau central, commenceront provisoirement et jusqu'à la confirmation du directoire exécutif, l'exercice de leurs fonctions, transmettront sur le-champ l'arrêté du directoire exécutif et les lettres du ministre aux citoyens ci-désignés, et procéderont à l'installation des trois municipalités, et en certifieront l'administration.

Lecture faite des susdites pièces, nous nous sommes formés en bureau central, en exécution des arrêtés précités, après avoir prêté individuellement, entre les mains l'un de l'autre, le serment de maintenir la liberté, l'égalité, et de défendre la république, et de remplir nos fonctions avec exactitude et intégrité, et de haine éternelle à la royauté, il a été délibéré que les extraits des arrêtés ci-dessus mentionnés seront déposés au sécrétariat du bureau, enregistrés et transcrits dans les registres.

Sur la proposition d'un membre, le citoyen Lombard a été nommé secrétaire en chef du bureau central.

Le bureau a de suite donné des ordres pour faire connaître leurs nominations aux citoyens nommés aux places d'administration des trois municipalités

Digitized by Google

de Marseille, et a délibéré qui serait procédé incessamment à leurs installations.

Fait et délibéré l'an et jour susdits.

A. Beaussier, Servel fils et Amy.

Le procureur-géneral-syndic a dit :

« Citoyens administrateurs, une notice officielle est parvenue à l'administration, qui, instruite que Égalité fils a été mis en état d'arrestation hier soir, vers minuit, dans la ville d'Aix, en suite d'une lettre écrite à Toulon, à la date du 10 avril 1793, par le procureur-genéral-syndic du département du Var à la municipalité de cette ville, et comme il importe essentiellement au salut public, vu l'état de crise où se trouve la république, que Égalité soit conduit, en bonne et sûre garde, dans la ville de Marseille, je requiers l'administration de prendre, sans délai, les mesures les plus efficaces pour effectuer cette translation. »

L'administration ouïe, et le procureur-général-syndic, arrête que, sans délai, il soit fait réquisition à la compagnie des grenadiers du bataillon n° 6 de la première légion marseillaise, de se tenir prêts à marcher au premier moment, sous la conduite et les ordres du citoyen Laurent Granet, un

Digitized by Google

de ses membres, qu'elle nomme commissaire à cet effet, et qu'elle charge de suivre et surveiller cette translation sous sa responsabilité; enjoint à toutes les autorités constituées d'Aix de veiller avec la plus scrupuleuse exactitude à la sûreté de la personne d'Egalité, jusqu'au moment où il sera remis à la compagnie chargée de sa translation; arrête en outre qu'une lettre sera de suite adressée à la municipalité pour l'instruire du déplacement de la compagnie chargée de l'escorte.

Deux cent troisième Séance.

Aujourd'hui dimanche, 14 avril 1793, l'an 2 de la république française, à l'heure de midi, l'administration du département des Bouches-du-Rhône, en surveillance permanente, a ouvert sa séance publique. Présens les citoyens :

Paris, président;

Granet, Bompard, Feraud, Lazare, Jourdan, Barthélemy dit Capelan, Cayol-Richaud, Moulin, Maurin, procureur-général-syndic, et Descène, secrétaire général.

Il a été fait lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Digitized by Google

Le citoyen Granet, chargé par l'administration de se transporter à Aix, à l'effet de faire transférer à Marseille le citoyen Égalité fils, a fait le rapport de sa commission, ainsi qu'il suit :

« Par votre arrêté du 11 courant, vous m'avez chargé, sous ma responsabilité et avec escorte d'une compagnie de grenadiers de la garde nationale de cette ville, de la translation de la ville d'Aix en celle-ci, du citoyen Égalité fils cadet, mis en arrestation par les administrateurs du district et conseil général de la commune d'Aix.

« Arrivé le même jour, avec les deux commissaires d'Aix, à neuf heures du soir, je me suis porté, en leur compagnie, à la maison commune, où les administrateurs du district et les membres du conseil général de la commune assemblés, m'ont déclaré, avoir en état d'arrestation, dans une pièce au rez-de-chaussée, Égalité, Pélissier, lieutenant de la gendarmerie, un maréchal de logis, et le valet de chambre d'Égalité ; nous avons convenu de lui laisser ignorer mon arrivée, et de ne me montrer à lui qu'au moment du départ, qui fut fixé à 10 heures du matin, prévoyant que l'escorte ne pourrait arriver avant 7 heures du matin, vu la pluie qui tombait et le mauvais état des chemins ; et craignant que le retard pût mettre Égalité en danger, le conseil général m'invita à requérir

Digitized by Google

soixante gardes nationaux du lieu, pour aider leurs frères de Marseille dans cette escorte, et la faire eux-mêmes s'ils n'arrivaient pas au temps prescrit. A huit heures, le détachement arriva; à 10 heures j'ai fait appeler le citoyen Pélissier, lieutenant de la gendarmerie nationale, employé à la force publique de l'armée du Var; je lui ai communiqué l'arrêté du département dont j'étais porteur; il en a pris copie, que j'ai certifiée, et au bas je lui ai fait une décharge en sa faveur du citoyen Égalité fils et de la cassette contenant ses papiers, qui fut scellée par le juge de paix de Nice, qui m'a été remise, comme il conste par le procès-verbal du conseil général de la commune, signé en double, dont joint copie.

«Vers l'heure de midi, j'ai monté en voiture avec Égalité fils cadet; une seconde voiture nous suivait, occupée par le citoyen Pélissier, le maréchal de logis, et Gamache, valet de chambre, à cheval; les gardes nationales marseillaises et d'Aix nous ayant mis entre elles, nous nous sommes mis en route;

«Arrivés au pont de l'Arc, Égalité a demandé à marcher, et ne voyant auprès de nous, que les gardes, j'ai adhéré à sa demande. Nous avons marché en compagnie jusqu'au Pin, où les détachemens ont fait halte, et nous avons pris quelques rafraîchissemens. Après une heure de repos, nous

Digitized by Google

avons continué notre route en voiture jusqu'aux Petites-Crottes, où Égalité m'a encore demandé de mettre pied à terre, ce que je lui ai accordé, étant convenu avec l'administration du département que s'il y avait quelque danger pour lui, je serais prévenu. Un gendarme me remit presqu'au même moment une lettre signée du président, portant qu'il venait à notre rencontre, et que sur la demande de la société des *amis de la liberté et de l'égalité*, il serait transféré dans la maison d'arrêt. A Arenc, j'ai été joint par quatre administrateurs, et nous étant consultés, avons délibéré de faire continuer par la grande route les voitures, et que nous entrerions par la Joliette, avec l'escorte; ce qui s'est effectué; et à 7 heures du soir, j'ai remis dans la maison d'arrêt, Égalité, et fait porter au département sa cassette scellée à cire, mis les scellés à une malle contenant des hardes, et dans laquelle on a mis : 1° une valise ; 2° une bache contenant hardes; 3° une cassette renfermant un nécessaire; 4° un pupitre propre à la voiture, dont j'étais chargé. Ayant rempli ma mission, je demande à être relevé de ma responsabilité.

Lecture faite du rapport ci-dessus.

L'administration a approuvé la manière dont le citoyen Granet a rempli sa mission, et l'a relevé de sa responsabilité.

Il a été fait lecture d'une lettre du district d'Aix,

Digitized by Google

tendant à ce que l'administration donne son aprobation au certificat de civisme du citoyen Henricy, receveur du district, attendu l'utilité de ce citoyen et son intégrité à remplir sa charge.

L'administration a déclaré persister dans son arrêté, portant refus d'approbation du certificat de civisme du citoyen Henricy.

Plusieurs pétitionnaires se sont présentés et ont été entendus; il a été pourvu aux expéditions courantes.

La séance a été levée à trois heures.

Signés PARIS, président; E. BOMPART.

24 Avril 1793.

Paris, président;

Granet, Jourdan, Millot, Lauron, Cayol Richaud, Barthélemi dit Capelan, Lange, Jean-Baptiste Jean, Moulin, procureur-général-syndic en absence; Descène, secrétaire général.

Sur la communication donnée par les représentans du peuple français, en ce département, d'un décret de la convention nationale du 16 de ce mois portant, article 3, que les individus de la famille des Bourbons (transférés à Marseille) ne pourront communiquer entre eux qu'après que les autres dispositions contenues en cet article au-

Digitized by Google

ront été exécutées, ouï le procureur-général-syndic.

L'administration du département arrête de requérir et requiert par le présent arrêté les commissaires du corps administratif et du conseil général de la commune, députés au fort Notre-Dame-de-la-Garde pour y présider à la détention des individus de la famille des Bourbons qui ont été transférés dans ledit fort, et tous commandans, officiers et sous-officiers, gardes nationaux et soldats employés à la garde du même fort de ne point laisser communiquer entre eux la famille des Bourbons qui y sont détenus jusqu'à nouvel ordre.

Arrête en outre, que le présent sera affiché dans ledit fort, tant dans l'appartement où s'assemblent lesdits commissaires que dans celui où s'assemblent les commandans de la garde, et dans le principal corps-de-garde du fort, et qui sera donné pour chaque consigne à tous les factionnaires dans le fort de ne point laisser communiquer entre eux les individus de la famille Bourbon qui y sont détenus.

Signé JOURDAN aîné.

Cejourd'hui, dimanche 16 juin 1793, l'an 2 de la république française, à 6 heures du soir, ensuite de la convention faite par l'administration du dé-

Digitized by Google

partement, se sont assemblés dans l'église de Saint-Jaume, en cette ville de Marseille, savoir :

Pour l'administration du département : les citoyens Laurin, président, Millot, Jourdan, Jamet, Fregier, Jean Barthélemy dit Capelan, Lazare Feraud, Scotty, Bompard, Perrin, administrateur, Maurin, procureur-général-syndic, et Descènes secrétaire général.

Pour l'administration du district : les citoyens Amphoux, administrateur, et Moreri, procureur-syndic, qui a déclaré que plusieurs administrateurs du district se trouvant à la campagne, aujourd'hui dimanche, n'ont pas reçu à temps la lettre de convocation qui leur a été transmise et n'ont pu par conséquent se trouver dans cette assemblée où ils n'auraient pas manqué de venir s'ils l'avaient pu, et a observé que l'un des administrateurs du district est au fort Saint-Jean, dans la commission des corps administratifs permanens audit fort.

Pour la municipalité et le conseil général provisoire de la commune : les citoyens Chapelon, Billaud, Pierre Giraud, Agius, Blanc, Bertrand-Christine, Badaraque, Mourquer, Silvi, Ricoux, Rouvière, Arnoux, Roche, Palet, Guira aîné, Rambert, Auzière, Amic, Benoît Maurin, Ber-

Digitized by Google

nard, Ferrier, Laugier, Daniel, Rebec, Jauvas.

Pour le comité général des trente-deux sections : les citoyens Peloux, Castelannet, Delabat, Pinatel, Dumont. Lantelme, Arnaud, Desserre, Minjeaud, Laroque, Ginoux, Antonin Pagliano, Bertrand, Dupay, Boneton, Courbon, Meissonnier, Allègre, Lambert, Bourguignon, Tourel Bausset, Joseph Barret, Coste, Bremond, Michel.

Pour lesdites sections, leurs présidens respectifs ci-après : les citoyens Garoute, section n° 11 ; Aubert, section n° 2 ; Abeille, section n° 5 ; Baudoin, section n° 24 ; Chateau, section n° 19 ; Girard, section n° 9 ; Guirard, section n° 16 ; Cherry section n° 8 ; Salomon, section n° 20 ; Serane, section n° 3 ; Perrin, section n° 22 ; Gilly, section n° 7 ; Lavison, section n° 17 ; Allemand, section n° 13 ; Audibert Rose, section n° 6 ; Preire, section n° 1 ; Sarde, section n° 15 ;

Pour le tribunal populaire : les citoyens Chappes, Genoger, Dufort, Pinatel, Arnoux, Meiffredy, président de jugement, Decabrières, Antoine Giraud, Berard, Antoine Tarry, Louis Belisen, Louis-Zacharie Chillec, François Balthazard, Julien, Joseph Maurel, Joseph Imbert, Joseph tricon, Antoine-Joseph Pastorel, Jean-Baptiste Ar-

Digitized by Google

naud, François Baujard, Etienne Maunier, Javan, François Silvère, Arnaud, Castel.

Pour le tribunal criminel : les citoyens Guie, président provisoire, Soliers, Tissot, accusateur public provisoire, Chompré, greffier.

Pour le tribunal du district : les citoyens Perin et Bompart.

Pour le tribunal de commerce : les citoyens Vincent Olive, Jean-Baptiste Fournier, Jacques Rieno.

Pour le conservateur de la santé : les citoyens Boyer, Tiran Guie, Gabriel Seren, Seren, et Decugis, secrétaire.

Pour les prud'hommes pêcheurs : les citoyens Antoine Fach, Jean-Pierre Fournillier, Pierre-Paul-Martin Carantene, Pierre Olive, Melchior Bardoin, Joseph Chevallier, Joseph Martin, Joseph-André Rouil, François Fournellier père, Jean-Baptiste Tricon, Guillaume Ponsard, Antoine Chateau, Joseph Fournillier, Jean-Joseph Ardent, François-Marie Fach, Joseph Morin, Jean Bouese, Caledrech, Jean Tournon, Thomas Negrel.

Digitized by Google

Pour les juges de paix : les citoyens Leroi.

Pour les bureaux de paix, de conciliation : les citoyens Fabre Garnier, Savon, Amic, secrétaire greffier.

A l'ouverture de la séance, il a été fait lecture de l'objet de la convocation contenue dans l'extrait du procès verbal de la séance tenue hier au soir par l'administration du département, dont la teneur suit :

« Le citoyen Lazare a fait la motion suivante :

« Citoyens,

« Le moment est venu où nous devons prendre toutes les mesures de sûreté générale qui peuvent tendre à sauver la république : l'unité et l'indivisibilité de la représentation nationale a été attaquée ; ce n'est plus la majorité qui rend les décrets ; ce sont les tribunaux soudoyés pour étouffer la liberté des opinions et concentrer la volonté générale dans une minorité qui marche à grands pas à la tyrannie. Tous les départemens s'ébranlent à la fois pour prendre des mesures répressives contre les maux qui se préparent. Le département de l'Isère vient de faire un appel à ses administrés :

Digitized by Google

tous les corps administratifs et les présidens des sections ont pris, dans ces circonstances, des mesures de sûreté; ils se sont déchargés par là d'une responsabilité qui serait funeste aux administrateurs s'il gardaient le silence lorsque la liberté a souffert une atteinte mortelle dans la dispersion de la représentation nationale; je pense que dans la malheureuse position où nous nous trouvons, nous devons éclairer nos administrés et adopter les mesures prises par le département de l'Isère. »

Il a été fait lecture du procès verbal renfermant lesdites mesures.

La motion a été discutée.

L'administration, ouï le procureur-général-syndic, a arrêté de convoquer les administrations, les tribunaux, le comité général et les présidens des sections de Marseille, les juges de paix, le bureau de commerce et de santé de la même ville, pour délibérer sur ladite motion.

Fait à Marseille, en séance publique de l'administration des Bouches-du-Rhône, le 15 juin 1793, l'an 2 de la république française.

Signés Ducros-Aubert, présid. en absence,
Descene, secrétaire-général.

Digitized by Google

Note de l'Éditeur.

M. Lourdes avait annoncé dans son prospectus qu'il donnerait, aux *pièces justificatives*, la liste des victimes du fort Saint-Jean, ainsi que celle des assassins. Cette pièce se trouve entre ses mains; il a refusé, au mépris de ses engagemens envers nous et envers le public, de nous la remettre. L'importance de cette pièce nous aurait engagé à suspendre l'impression de la 18e livraison, si déjà les abonnés n'étaient fatigués du long retard apporté à cette publication. Nous avons attaqué M. Lourdes devant les tribunaux; aussitôt la sentence rendue, qui ne peut être douteuse, nous nous empresserons de la remettre à nos abonnés par un supplément.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

La ville d'Arles réduite malgré l'opposition des aristocrates et des contre-révolutionnaires du midi. — Rebecqui et Bertin chargés, avec deux commissaires du département de la Drôme, d'organiser le ci-devant état du pape en deux districts, celui de Vaucluse et de Louvege. — Dénonciation de Rebecqui et Bertin à l'assemblée nationale par les aristocrates avignonais. — Rolland, ministre de l'intérieur, écrit aux administrateurs du

Digitized by Google

département des Bouches-du-Rhône. — Adresse par les membres du club patriotique marseillais à leurs frères de Paris. — Visite de Rebecqui à ses compatriotes marseillais, avant son départ pour se rendre à la barre. — Sa comparution à la barre, et sa justification devant elle.— Le moment est arrivé où les Français devaient se porter sur les frontières. — L'assemblée nationale comprenant l'urgence de réprimer les émigrés, et contenir les prêtres factieux. — Inquiétudes d'un bout à l'autre de l'empire. — Adresse des Marseillais à l'assemblée nationale. — L'assemblée nationale comprenant les cris d'un peuple jaloux de ses droits; elle crut nécessaire d'obliger l'empereur, beau-frère du roi, de se déclarer s'il voulait être son allié ou son ennemi.—La connivence apparante du cabinet des Tuileries et de celui de Vienne frappe tous les esprits et un cri d'indignation s'élève de tous les points de la France. — Adresse des Marseillais à l'assemblée nationale. — Dissolution de la garde de 1800 homme,s accordée au roi par la constitution.— Entretien de Barbaroux avec Rolland.—Escadres russes et espagnoles menaçant les côtes de la Méditerranée. — Préparatifs par le maire de Marseille pour la défense de la ville. — Lettre de Barbaroux aux Marseillais, pour les engager à offrir des forces à Pétion, de Paris. —Lettre des Marseillais au maire de Paris. — Barbaroux écrivant au maire de Marseille d'envoyer 600 hommes à Paris qui sachent mourir. — Etat-major, composant les bataillons des fédérés. — 1e,2e3e,4e,5e,6e,7e,8e compagnie. — Chant composé par Rouget de l'Isle, et chanté deux jours avant le départ des fédérés pour Paris. — Affiche de l'ordre du ministre de la guerre qui suspend

Digitized by Google

le départ des fédérés pour Paris. — Adresse de la municipalité de Marseille aux administrateurs du département des Bouches-du-Rhône. — Départ du bataillon des fédéres marseillais pour Paris. — Discours prononcé par Maillot cadet, président, lors du départ du bataillon. — Lettre du maire de Marseille, et autres personnes notables à la législation. — Agitation qui travaille la population. — Lafayette pendu en effigie au milieu du Cours. — Fête du serment fédératif à Marseille. — Arrêté du conseil général du département. — Complot qui devait éclater à Marseille dans la nuit du 20 au 21 juillet. — Troubles arrivés à Marseille. — Adresse des autorités administratives, municipales et judiciaires de Marseille aux citoyens de Paris. — Arrivée du bataillon des fédérés marseillais à Charanton, où Rebecqui et Bertin vinrent à leur rencontre et plan arrêté. — Banquet donné par les jacobins parisiens aux fédérés marseillais. — Combat des grenadiers des Filles-de-Saint-Thomas avec les jacobins de Paris et les fédérés marseillais. — Demande faite à l'assemblée nationale par les grenadiers des Filles-de-Saint-Thomas, d'éloigner les Marseillais des murs de Paris. — Réception faite aux députations des volontaires de Marseille. — Manœuvre employée pour faire quitter aux fédérés marseillais le séjour de Paris. — Nouvelles arrivées à Marseille des calomnies répandues par la cour sur le danger que les fédérés marseillais avaient couru aux Champs-Elysées. — Adresse par les Marseillais à l'assemblée nationale. — Fermentation qui travaillait Paris avant le 10 août. — Le jour de grande vengeance du peuple arrivé le 10 août. — Les cris d'alarme et de vengeance à Paris. — Prise des Tui-

Digitized by Google

leries. — Marseille se réjouit et fait des fêtes pendant quelques jours à cette nouvelle. — Marseille suspend ces cris d'allégresse pour célébrer la mémoire des fédérés morts à Paris. — Noms des fédérés morts à Paris dans la journée du 10 août. — Agitation des Marseillais. —Rebecqui et Barbaroux pendant leur séjour à Marseille s'occupent à réprimer les désordres. — Le département transfère à Marseille bon gré, mal gré l'administration. — Apostrophe adressée aux administrateurs par Ricord. — Troubles avant les sanglantes journées des 28, 29 et 30 juillet arrivés à Toulon. — Bruits sinistres d'un complot à Toulon. -- Scène horrible et sans exemple à Toulon.

CHAPITRE II.

Le mois de septembre commence sous les auspices les plus terribles pour la France. — L'anarchie allant toujours croissant. — L'assemblée électorale réunie à Avignon et s'occupant de la nomination des députés à la convention. — Lettre du maire et officiers municipaux d'Eyguières. — Meurtre arrivé à Eyguières.— Les vengeances populaires à Marseille continuant d'une manière effrayante. — Le conseil exécutif provisoire enjoignant aux généraux du midi d'attaquer la Savoie. — Premier décret de la convention nationale publié à Marseille, qui abolissait la royauté en France.— Etablissement du tribunal d'accusation et du tribunal de jugement à Marseille. — Circulaire adressée aux habitans de Marseille

Digitized by Google

par les sieurs Arnaud et Laugier, présidens des tribunaux populaires. — Le maire Mouraille installant les membres des tribunaux populaires et son harangue à ses fontionnaires. — Rapport lu par Maillet jeune, dans le club des amis de la liberté et de l'égalité, le 5 octobre. — Retour du bataillon des fédérés du 10 août à Marseille, et son entrée dans cette ville. — L'assemblée électorale réunie dans l'église des ci-devant dominicains et rédigeant une adresse à la convention. — Délibération des Marseillais pour connaître les vrais amis de la patrie. — Les Marseillais envoyant plusieurs adresses pleines d'énergie et d'un patriotisme brûlant aux représentans du peuple avant le grand drame du 21 janvier. — La société de Marseille s'expliquant d'une manière franche et énergique dans la lettre adressée aux députés et notamment à ceux de Marseille. — Elections municipales à Marseille au moment du procès de Louis XVI, et anarchie toujours croissante à Marseille. — Arrêté du département des Bouches-du-Rhône portant organisation d'une forte armée appelée départementale pour se rendre à Paris. — Adresse que le conseil général de la commune de Marseille présenta à la convention nationale. — Lettre de Minvielle aîné et de Ricord fils, commissaires députés à la convention, aux citoyens républicains de Marseille. — Lettre des républicains de Marseille à Charles Barbaroux. — Grande lutte entre les girondins et les montagnards. — Proclamation du directoire du district. — Proclamation du département des Bouches-du-Rhône adressée à ses concitoyens afin de les encourager à secourir la patrie. — Moïse, Bayle et Boisset nommés commissaires extraordinaires par la con-

Digitized by Google

vention. — Le tribunal populaire, remplacé par un tribunal révolutionnaire. — Création d'un comité de contributions forcées. — Les commissaires poursuivant leurs missions secrètes et imprimant aux suspects une telle terreur qu'ils prirent la fuite. — Un courrier extraordinaire portant de Marseille au club des jacobins de Paris une lettre. — La France entière bouillonnant tandis que la dissention agitait les représentans de la patrie. — De tous les points de la France des adresses menaçantes arrivent à la convention nationale. — Les sections en influence. — Dumouriez venant de trahir la France. — Arrestation du fils cadet Egalité. — Proclamation des commissaires conventionaux aux Marseillais. — Députation de l'assemblée d'Avignon au club Marseillais. — Création d'un comité de sûreté générale. — Destitution du maire et du procureur de la commune de Marseille. — Décret de la convention ordonnant l'arrestation et transfération à Marseille de la famille des Bourbons. — Lettre reçue à Marseille par les républicains, des députés leur annonçant le transfert de la famille des Bourbons à Marseille. — Arrivée de la famille Bourbon à Marseille. — Procès-verbaux de la consignation de la famille des Bourbons au fort Notre-Dame-de-la-Garde. — Détails de l'accusation de Marrat et de sa comparution à la barre. — Les sections et le club de Marseille en lutte. — Les commissaires se retirent à Montélimart. Décret lancé par les commissaires rendus à Montélimart. — Les sections de Marseille ne faisant aucun cas de l'arrêté des commissaires et procédant au contraire à la réinstallation du tribunal populaire. — Second arrêté des commissaires de Montélimart. — Les sections de Mar-

Digitized by Google

seille répondant à ce second arrêté par une proclamation qu'elles firent afficher dans tout l'arrondissement. — Arrêté publié par le département des Bouches-du-Rhône. — Adresse de la société populaire de Toulon aux Marseillais. — Jugement de Mouraille et Seytres. — Les commissaires de la convention avant de quitter Montélimart lancèrent l'anathème sur la ville de Marseille, dans une proclamation qui ne fut pas affichée. — Le directoire prit contre elle aussi un arrêté fulminant. — Délibération du conseil général de la commune de Marseille, pour transférer les Bourbons du fort Notre-Dame-de-la Garde au fort Saint-Jean. — Procès verbal de transfert de la famille Bourbon au fort Saint-Jean. — Arrêté du département que la municipalité sera seule chargée de tenir un membre au fort Notre-Dame-de-la-Garde. — Mort de Lazare, officier municipal de service au fort Notre-Dame-de-la-Garde. — Dénonciation par le comité central des sections devant la convention des deux commissaires Moïse Bayle et Boisset. — La gironde vaincue par la montagne. — Décret de la convention qui met en arrestation trente-un députés et deux ministres. — Lettre de Dumouriez. — Adresse du département des Bouches-du-Rhône à la convention nationale. — Mesures prises par les sections de Marseille. — Discours du président à l'installation des officiers municipaux provisoires. — Serment prêté par les officiers municipaux provisoires entre les mains du président du comité général. — Décret de la convention nationale contre la ville de Marseille. — Décret de l'administration du département de Marseille. — Départ du bataillon de Marseille, — Proclamation du commandant général des 32 sections

Digitized by Google

de Marseille au peuple tarasconais et avignonais. — La colonne marseillaise somme les habitans d'Avignon à leur ouvrir les portes. — Le comité général des 32 sections faisant appel au peuple pour combattre les armées de la république. — Proclamation de Barbaroux adressée aux Marseillais, lorsqu'il était réfugié à Caen. — Assemblée révolutionnaire dans le Calvados par les députés qui s'y étaient refugiés. — Lettre adressée à Barbaroux par Mlle Corday. — Cartaux occupant le Pont-Saint-Esprit et la Palud. — Les escadres ennemies croisant dans la Méditerranée. — L'administration du département des Bouches-du-Rhône changée. — Cartaux attaque Avignon. — Arrivée d'un courrier extraordinaire à Avignon, venant de Marseille, porteur d'instructions pour la défense contre Cartaux. — Déroute de l'armée et des commissaires près l'armée. — Mesures prises par l'administration de Marseille. — Proclamation des commissaires civils de l'armée départementale. — Ligne de démarcation tracée pour repousser Cartaux. — Comité de sûreté générale composé de cinq membres avec des pouvoirs illimités. — Proclamation du comité général. — Combat de l'armée départementale contre l'armée de Cartaux à Salon, Eyguières et Pélissanne. — Retraite de l'armée départementale aux Peines. — Arrivée d'une frégate anglaise sous pavillon parlementaire. — Proclamation de l'amiral Hood. — Les jacobins réunis dans l'église des Prêcheurs. — L'armée de la convention attaque l'armée départementale sur les hauteurs de Fabregoule. — L'armée départementale en déroute se précipitant en foule dans les murs de Marseille. — Situation de Marseille en ce moment et entrée de Cartaux dans cette ville.

Digitized by Google

— Proclamation des représentans du peuple.— Adresse envoyée par les administrateurs du département aux représentans du peuple. — Décret de la convention nationale. — Cartaux transportant son quartier général à Cuges. — Décret de la convention nationale sur la trahison du Toulon, livré aux Anglais. — Arrivée de Napoléon au Beausset. — Napoléon condamnant tout au premier coup-d'œil, fait prendre d'autres positions et mesures. — Rappel de Cartaux. — Plan dressé par Napoléon à l'occasion du siége de Toulon. — Prise du promontoire. — Prise du Petit-Gibraltar. — Prise de Toulon. — Arrêté de Barras et Fréron dans le midi.— Le nom de Marseille supprimé.— Arrivée de trois commissaires à Marseille emmenant avec eux le duc d'Orléans à Paris, où il fut exécuté.— Arrêté signé par Charbonnier Pome. — Exécution de cet arrêté, et procession que Marseille fit. — Jugement prononcé en présence du peuple par la commission militaire. — Arrêté des représentans du peuple. — Le comité de salut public cassant la commission militaire et formant un nouveau tribunal révolutionnaire. — Arrêté de Maignet. — Conduite de Maignet dans les départemens des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Auguis et Serres remplacent Maignet. — Son administration. — Arrêté des représentans du peuple. — Esprit et Cadroy remplacent Auguis et Serres. — Leur administration. — Massacre des prisonniers des prisons d'Aix. — Les trois nonveaux commissaires conventionnels à Marseille. — Les cachots du fort Saint-Jean se remplissant. — Escudier et Charbonier députés du Var venus à Toulon pour y tramer des complots. — Arrêté de Chambon à Marseille. — Appel aux passions et aux vengeances. — Les insurgés toulonais se disposant à marcher sur Marseille. — Atrocités commises à Tarascon. — Massacre du fort Saint-Jean. — Les montagnards exerçant la dictature. — Organisation des trois municipalités à Marseille et suppression du district. — Les sections troublées. — Siméon soutenant une pétition au conseil des cinq-cents. — Nomination du général Willot qui commandait Marseille. — Adresse de plusieurs citoyens marseillais au corps législatif. — Plainte adressée par quatre hommes énergiques aux législateurs. — Fermeté et principes de l'administration centrale. — Les républicains triomphant au conseil des cinq-cents.

Digitized by Google

—La force finissant par rester aux lois. — Les électeurs du district de Marseille restant au collége d'Aix. — Les deux frères Laure comparaissant devant le conseil de guerre.

Pièces justificatives. — Avis de l'éditeur.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

3578942

APR 3 1978 ILL

CANCELLED

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 567 663

Digitized by Google